

ÉCOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME

epau

LABORATOIRE, VILLE, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE



Post-graduation
Patrimoine architectural et urbain

Mémoire de magistère :

**L'école Corbuséenne d'Alger :
L'œuvre de l'architecte Louis Miquel dans les
ensembles d'habitat collectif à Alger**

Cas de L'Aéro-habitat et de la cité Henri Sellier

Déposé le 18 décembre 2014. Présenté et soutenue publiquement le 18 mai 2015

Présenté par :
Mme. Nabila STAMBOULI-BEN KHALED
Architecte

Président du Jury : **M. Mohamed ZEROUALA**
Professeur, EPAU-Alger

Examineur : **M. Youcef CHENNAOUI**
Professeur, EPAU-Alger

Examineur : **Mme. Kahina DJIAR**
Maître de Conférences, EPAU-Alger

Examineur : **M. Zinedine GUENADEZ**
Maître de Conférences, Université
Constantine 3

Rapporteur : **Mme. Nabila CHERIF**
Maître de Conférences, EPAU-Alger

REMERCIEMENTS

Mes sincères remerciements sont tout d'abord adressés à Mme N. Chérif pour son encadrement consciencieux et éclairé ainsi que pour ses nombreuses lectures et relectures de ce mémoire, mais surtout pour ses encouragements, sa grande disponibilité ainsi que pour ses efforts qui ont très souvent débordé au-delà du cadre de l'encadrement.

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements au professeur M. Zerouala pour avoir accepté de présider le jury ainsi qu'au professeur Y. Chennaoui et aux docteurs K. Djiar et Z. Guenadez pour avoir accepté l'invitation à évaluer ce travail et la participation au jury.

Cette recherche n'aurait été littéralement pas possible sans l'accueil chaleureux qui m'a été offert au Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle qui conserve les archives de Louis Miquel, base essentielle de cette recherche. Un grand merci à l'ensemble des personnes de cette institution. Merci aux bibliothécaires et archivistes rencontrés dans le cadre de ce travail et en particulier au père Guillaume du centre des archives des Glycines et à : C. Dubos (ensa Paris-Malaquais), G. Martin (ensa Lyon) ; V. Billon (ensa Lille) ; R. Cohu (ensa la Villette) ; A. Baillieux (ensa Versailles) ; N. Zamant (Ecole Camondo) et I. Godineau de la Fondation Le Corbusier ; qui ont bien voulu m'envoyer des documents d'un très précieux apport dans cette recherche. Cette recherche est pareillement redevable à Z. Celik, J.-L. Cohen, Sh. Crane, E. Guerrier ; qui ont contribué très directement à l'étendue de ses questionnements par la qualité de leurs témoignages, leur encouragements mais aussi pour les documents qu'ils ont bien voulu m'envoyer.

Un merci tout particulier va à J.-M. Leniaud, rédacteur en chef de la revue *Livraisons d'histoire d'architecture* pour m'avoir donné l'occasion de publier mon premier article et au professeur Y. Chennaoui pour m'avoir fait confiance et m'avoir permis d'enseigner auprès de lui le module d'Histoire d'Architecture. Cette recherche garde certainement des traces de ces deux expériences en filigrane.

Ma très profonde gratitude revient à mes très chers parents pour m'avoir encouragé, aidé et supporté tout au long de mes études ainsi qu'à mon mari qui a fait preuve d'une très grande patience et sans qui ce travail n'aurait certainement pas aboutie. Mes sincères remerciements vont aussi à mes deux sœurs Samia et Ahlem et à mon petit frère Abd El Raouf pour m'avoir aidé dans les moments les plus durs. Je les remercie tous pour tous l'amour et le soutien qu'ils m'ont apportés dans cette aventure incroyable du mémoire.

À mes très chers parents, à mon mari, à mon petit Rayen...

Résumé

Bien que n'ayant réalisé aucun de ses projets en Algérie, Le Corbusier a eu une grande influence sur des architectes qui seront connus plus tard sous la nomination d'« école Corbuséenne d'Alger ». Néanmoins, malgré l'importance des réalisations du mouvement moderne en Algérie qui sont souvent comparables aux meilleures performances du modernisme européen, aujourd'hui, les connaissances sur l'architecture et l'urbanisme moderne à Alger restent lacunaires et sont plutôt d'ordre rétrospectif ou documentaire. Parmi ces architectes, une école de pensée Corbuséenne s'est formée et l'architecte Louis Miquel en représente l'une des figures de proue. A partir de cet état de fait, plusieurs questions se posent à nous : Quelles sont les principales filiations de l'œuvre de l'architecte Louis Miquel dans le domaine des ensembles d'habitat collectif avec le modèle corbuséen. Quelles sont les éléments d'émancipation doctrinale d'ordre techniques ou stylistiques apportés par Louis Miquel dans le domaine des ensembles d'habitat collectif par rapport aux différents modèles Corbuséens et à la production de l'école corbuséenne d'Alger? Existents-ils, dans l'œuvre construite de Louis Miquel, des spécificités liées au contexte politique, social, culturel ou bien économique de l'Algérie pendant cette période ?

En ce qui concerne le choix des cas d'étude, nous avons décidé de nous restreindre à la production de l'architecte en matière d'ensembles d'habitat collectif (l'Aéro-habitat et la cité Henri Sellier) en raison de l'importance donnée par l'architecte à ce type de production architecturale. Ce travail de recherche nous donne donc aujourd'hui l'occasion de reconsidérer, en même temps que les œuvres de cette école de pensée ; les valeurs que peut véhiculer le patrimoine algérois de la période coloniale du XX^e siècle. Ce genre de recherche devrait mener à une connaissance architecturale indispensable mais trop souvent négligée, complémentaire aux compréhensions sociales, économiques ou technologiques des problèmes de l'environnement bâti. L'objectif principal de ce travail est donc de replacer l'œuvre architecturale de Louis Miquel dans son contexte et dans l'histoire de l'architecture et ce à travers l'adoption d'une approche comparative des ensembles d'habitat réalisés par l'architecte avec leur modèles Corbuséens en premier lieu et avec les plus importants projets de son époque en deuxième lieu.

Mots clés : Patrimoine moderne, Le Corbusier, Louis Miquel, ensembles d'habitat collectif, XX^e siècle.

Abstract

Le Corbusier's school of thought: Louis Miquel and collective housing in Algiers

Despite not having achieved any of its projects in Algeria, Le Corbusier had a great influence on architects who will participate in the building of Algerian cities in attempting to reconstruct not the Arabic style but the Arab comfort. However the importance of the achievements of the modern movement in Algeria, often comparable to the best performance of European modernism, now the problem of this legacy takes a very big dimensions and the knowledge concerning this period are instead retrospective or just documentary. Among its architects, Le Corbusier a school of thought was formed and the architect Louis Miquel is one of the leading figures of this school. The specific issue of this study is hopefully to put in evidence the main and significant features of Louis Miquel's work in the field of collective housing ? In the other side, to check whether such a work is related to political, social, cultural and economic failures during this period? Last but not least, what are the technicals and stylistic innovations in his work?

The case of study are restricted to the production of Louis Miquel in group housing (the Aéro-Habitat and the city Henri Sellier). This choice is due to the importance given by the architect for this type of architectural production. This research gives us the opportunity to reconsider the works of this school of thought and the values that can convey the Algerian colonial heritage of the twentieth century in the same time. This research should participate in the critical architectural knowledge and in the complementary understandings social, economic and technological problems of the built environment. The main objective of this work is to replace the architectural work of Louis Miquel in his context and in the history of architecture by adopting a comparative approach with Le Corbusier projects in the first time and with the most important international projects of this period in the second time.

Keywords: Modern heritage, Le Corbusier, Louis Miquel, group housing, twentieth century.

ملخص

على الرغم من أنه لم يحقق أيا من مشاريعه في الجزائر، كان لوكوربوزييه تأثير كبير على المهندسين المعماريين الذين شاركوا في بناء المدن الجزائرية وعلى الرغم من أهمية الإنجازات التي حققتها الحركة المعمارية الحديثة في الجزائر لكن مشكلة هذا الإرث تأخذ أبعادا متزايدة خاصة وان المعرفة حول الهندسة المعمارية في الجزائر العاصمة خلال الفترة ما بين الحربين لا تزال جد متفاوتة. لويس ميكيل يمثل واحد من الشخصيات البارزة للمدرسة الفكرية الجزائرية لوكوربوزييه. قضية هذا البحث هي معرفة ما هي ميزات عمل لويس ميكيل في مجال الإسكان الجماعي؟ هل هناك أي تفاصيل متعلقة بالعمل والحياة الاجتماعية والثقافية أو الاقتصادية للجزائر خلال هذه الفترة؟ ما هي ابتكاراته التقنية أو الأسلوبية؟

فيما يتعلق باختيار الحالات المدروسة، قررنا أن نقتصر على انتاج المهندس المعماري من حيث المساكن الجماعية نظرا للأهمية المعطاة من قبل هذا المهندس المعماري لهذا النوع من الإنتاج المعماري. هذا البحث يعطي لنا إذا الفرصة لإعادة النظر إلى أعمال هذه المدرسة الفكرية في القرن العشرين، وهي ناحية من البحوث التي كانت دائما و لا تزال مصدرا للغموض. الهدف الرئيسي من هذا العمل هو ارجاع محل العمل المعماري للويس ميكيل في تاريخ العمارة باعتماد المنهج المقارن لفرق الموائل مع النماذج و المشاريع المعمارية للوكوربوزييه في المركز الاول و مع المشاريع الأكثر أهمية في ذلك الوقت في المركز الثاني.

كلمات البحث :

التراث الحديث، لوكوربوزييه، لويس ميكيل، مجموعات المساكن ، القرن العشرين.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	10
1. Problématique et objectifs généraux de la recherche	11
2. Problématique et objectifs spécifiques de la recherche	15
3. Méthodologie.....	21
<u>PARTIE 1</u> : LE MAITRE, L'ECOLE ET L'ARCHITECTE, ENTRE MODERNITE	
 ARCHITECTURALE ET ENSEIGNEMENT DU VERNACULAIRE	
<u>Chapitre 1</u> : Le Corbusier et l'Algérie.....	31
Introduction.....	32
1. La bataille d'Alger.....	33
1.1. Le décalage avec la réalité.....	33
1.1.1. Le plan « Obus » et la recherche de « la direction du tir ».....	34
1.1.2. Les projets régulateurs et l' « ajustement du tir ».....	37
1.2. Vers des solutions plus pragmatiques.....	40
1.2.1. Les tentatives de « chirurgies urbaines »	40
1.2.2. Les tentatives d'application de la charte d'Athènes.....	43
1.2.3. La synthèse des études antérieures.....	45
2. L'enseignement de l'expérience Algéroise pour Le Corbusier.....	47
2.1. Les leçons de la Casbah.....	48
2.1.1. L'adaptation à la pente abrupte	48
2.1.2. La soumission à la loi solaire	50
2.2. Les leçons des maisons de la Casbah.....	52
2.2.1. L'échelle humaine et la naissance du Modulor.....	52
2.2.2. La promenade architecturale et la relation dedans-dehors.....	53
Conclusion partielle.....	57
<u>Chapitre 2</u> : L'école Corbuséenne d'Alger	59
Introduction	60
1. De l' « école » de pensée à la constitution officielle du « C.I.A.M-Alger ».....	61

1.1. L'école Corbuséenne d'Alger dans l'histoire de l'architecture.....	61
1.1.1. L'école Corbuséenne d'Alger, une désignation posthum.....	62
1.1.2. Entre pâle écho et œuvre originale.....	63
1.2. Le groupe « C.I.A.M-Alger », constitution et approche.....	65
1.2.1. Le C.I.A.M de l' « Habiter » comme prétexte.....	65
1.2.2. L'approche ethnographique du groupe.....	67
2. Le C.I.A.M-Alger et la transgression du modèle Corbuséen.....	70
2.1. L'émergence de la critique des préceptes Corbuséens.....	73
2.1.1. Les leçons de la configuration urbaine du bidonville.....	71
2.1.2. Les leçons du logis du bidonville	74
2.2. La revendication d'un urbanisme et d'une architecture méditerranéenne.....	77
2.2.1. Les leçons de l'urbanisme méditerranéen.....	77
2.2.2. Les leçons de la maison méditerranéenne.....	80
Conclusion partielle.....	81
Chapitre 3 : L'architecte Louis Miquel.....	83
Introduction.....	84
1. La phase de gestation et de recherche d'identité stylistique (1927-1948).....	85
1.1. Les années de formation (1927-1935)	86
1.1.1. L'enseignement officiel : L'école des Beaux-Arts d'Alger.....	89
1.1.2. La rencontre avec le maître.....	88
1.1.3. L'enseignement du maître.....	91
1.2. Les premiers pas dans la maîtrise d'œuvre (1935-1948).....	93
1.2.1. Le théâtre de l'équipe et les premières récompenses	93
1.2.2. La reconstruction d'après-guerre.....	96
2. La phase de la maturité artistique (1948-1986).....	98
2.1. La carrière Algérienne (1948-1961).....	98
2.1.1. L'architecture domestique, entre exigences locales et attentes des colons.....	98
2.1.2. Les ensembles d'habitat collectif, la notion d'espace libre urbain.....	104
2.1.3. Les équipements publics, l'influence du climat.....	110

2.2. La carrière métropolitaine (1962-1981)	112
2.2.1. L'architecture domestique, la rupture avec le modèle Corbuséen.....	113
2.2.2. Les ensembles d'habitat collectif, l'influence des villages-expo.....	114
2.2.3. De l' « anti-musée » au « musée à croissance illimitée ».....	116
Conclusion partielle.....	118
 <u>PARTIE 2 : LES ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF DE LOUIS MIQUEL,</u> ENTRE REFERENCE AU MAITRE ET EMANCIPATION DOCTRINALE	
 <u>Chapitre 4 : Echelle urbaine, Essai de solution d'un problème d'urbanisme en milieu méditerranéen.....</u>	
Introduction.....	122
1. Etude des caractéristiques urbaines intrinsèques de l'ensemble.....	123
1.1. Le rapport au site.....	131
1.1.1. Le choix des « emplacements les meilleurs ».....	124
1.1.2. La topographie : La construction de la contreforme du site.....	126
1.1.3. La recherche des « vues les plus agréables »	127
1.1.4. Le respect du climat	131
1.2. Les conformations urbaines.....	135
1.2.1. Les « espaces libres urbains ».....	135
1.2.2. La dissociation entre immeubles et voiries.....	138
1.2.3. La séparation piéton/véhicule.....	142
2. Etude transversale et comparative : « La ville radieuse » comme modèle ?.....	146
2.1. Les concepts de base du modèle.....	147
2.1.1. Les espaces verts comme « prolongement de l'habitation ».....	147
2.1.2. L'opposition dialectique entre bâtiments et voiries.....	149
2.2. Les éléments formels du modèle.....	151
2.2.1. La fragmentation du programme.....	151
2.2.2. L'implantation en contreforme du terrain.....	154
2.2.3. L'antithèse absolue : La Casbah des temps moderne.....	156
Conclusion partielle.....	159

Chapitre 5 : Echelle architecturale : Du « Radiateur de vie » à l'«Unité Résidentiel- le ».....	161
Introduction.....	162
1. Etude des caractéristiques intrinsèques de l' « Unité».....	163
1.1 La transition espace privé-espace public	163
1.1.1 Les dispositifs d'entrée.....	163
1.1.2 Le réseau interne de distribution.....	166
1.1.3 Les équipements communs.....	171
1.2 L'enveloppe extérieure de l' « Unité ».....	173
1.2.1 Entre exaltation et effacement de la structure.....	173
1.2.2 Entre esthétique du «béton brut» et revêtement.....	175
2. Etude transversale et comparative : L' « Unité d'habitation » comme modè- le ?.....	176
2.1 Les concepts de base du modèle.....	177
2.1.1 La notion de grandeur conforme.....	178
2.1.2 Les équipements communs.....	180
2.1.3 Les courbes de distribution.....	183
2.2 Les éléments formels du modèle.....	188
2.2.1 Les dispositifs d'entrée.....	188
2.2.2 L'esthétique du béton brut.....	190
2.2.3 Le système de résille en façade.....	193
Conclusion partielle.....	197
Chapitre 6 : Echelle de la cellule, le logis comme noyau initial.....	199
Introduction.....	200
1. Etude des caractéristiques intrinsèques de « la cellule »	201
1.1 Les cellules typologiques.....	201
1.1.1 Le duplex : La cellule typologique de base et ses variantes.....	201
1.1.2 Le simplex : Une réinterprétation du duplex type.....	203
1.2 L'enchaînement ergonomique et rationnel des fonctions.....	206
1.2.1 La cuisine : Le « lieu de centrale mécanisé du foyer ».....	207

1.2.2	Les espaces de « l'efficienc	212
1.2.3	La loggia : Le prolongement du logement vers l'extérieur.....	215
1.2.4	Les espaces de la « liberté première individuelle »	217
2.	Etude transversale et comparative : Le « couple de case » de l'Unité d'habitation comme modèle ?	219
2.1	Le concept de base du modèle.....	219
2.1.1	La tripartition de la cellule.....	220
2.1.2	La séquence axiale entrée / cuisine / séjour.....	222
2.2	Les éléments formels du modèle.....	224
2.2.1	Les dispositifs spatiaux.....	224
2.2.2	Les dispositifs techniques.....	228
	Conclusion partielle.....	231
	CONCLUSION GENERALE.....	234
	Table des figures et planches.....	238
	Table des annexes.....	248
	Bibliographie.....	249

INTRODUCTION GENERALE

« *Le patrimoine rassemble et divise à la fois. Il rassemble lorsqu'il est porteur de valeurs d'identification culturelle d'un peuple et divise lorsqu'il devient instrument idéologique*¹ ». Tel est le problème auquel est sujette l'Algérie où la notion de patrimoine rassemble autour de l'ancien mais, divise considérablement s'agissant de l'héritage des XIX^e et XX^e siècles. En effet, pour les sociétés comme la nôtre, ayant vécu avec le colonialisme, aujourd'hui encore, il est difficile de s'identifier à cet héritage. Le patrimoine de la période coloniale est perçu avec méfiance et la mémoire collective a du mal à reconnaître le legs de toute une civilisation considérée comme hostile et étrangère. Un amalgame entre colonisation et legs colonial est souvent fait, menant à un rejet et à une volonté de rupture avec tout ce qui symbolise et rappelle la période coloniale. Ceci-dit, en dépit de l'importance que représente l'héritage architectural des XIX^e et XX^e siècles au sein des villes et villages d'Algérie, on ne compte aujourd'hui qu'un peu plus d'une vingtaine de monuments et sites historiques classés². Ce chiffre est représentatif de la faible prise en charge de ce patrimoine malgré une production architecturale et urbaine riche et variée à travers l'ensemble du territoire. L'examen détaillé des critères de classement révèle que dans de nombreux cas, ces édifices ont été classés plutôt pour leur valeur symbolique qu'architectural ou artistique³.

Après la première guerre mondiale, la construction du cadre bâti de la période colonial s'intensifie en rupture totale avec les environnements traditionnels existants. Dans ce contexte un certain nombre de principes modernistes font leur apparition et s'opposent - tout comme en Europe - plus ou moins explicitement aux concepts d'architecture et d'urbanisme du XIX^e siècle. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale ce modernisme de la période coloniale garde un aspect avant-gardiste : écrits et plans plutôt radicaux et réalisations expérimentales. Après cette période, l'architecture et l'urbanisme moderne deviennent une pratique beaucoup plus courante et même dominante. A travers des succès remarquables et des échecs spectaculaires, le modernisme de la période coloniale suivra plus ou moins la même trajectoire que l'architecture européenne et subira également la vague de critique des années soixante-dix. Que ces constructions soient invivables parce que caractérisées par une logique purement économique, un fonctionnalisme élémentaire, une perte de l'échelle humaine et une rupture avec la ville et l'histoire, sont quelques-uns des reproches trop ré-

¹ Minnaert J.-B. (2005), p. 3.

² Ces édifices sont classés pour leurs valeurs d'usages souvent en rapport avec les événements de l'Indépendance et non pas pour leurs valeurs architecturales ou autre. Voir : Oulebsir N. (2004), p. 234.

³ Picard A. (1996), p. 122.

pandus adressés à son égard. Bien que justifiés dans bon nombre de cas, ils ne sont souvent que le résultat d'une évaluation superficielle de la complexité contradictoire que constituent les défauts aussi bien que les mérites du modernisme. Du côté de ces mérites notons par exemple la rationalisation de la construction, le projet social, l'élaboration d'un nouveau langage de formes ainsi que le fonctionnalisme efficace. Ces questions nécessitent une analyse détaillée du patrimoine moderne qui occupe une place importante dans l'héritage culturel Algérien.

Malgré l'importance des réalisations du mouvement moderne en Algérie, qui sont souvent comparables aux meilleures performances du modernisme européen, aujourd'hui, cet héritage est tombé dans l'oubli et le problème de cet héritage prend des dimensions de plus en plus préoccupantes surtout que les connaissances sur l'architecture et l'urbanisme moderne à Alger restent lacunaires et sont plutôt d'ordre rétrospectif ou documentaire. Le contexte urbain actuel s'y caractérise par un rythme de croissance galopant, unique dans l'histoire. Le tissu de la période coloniale a subi une telle densification et un tel délabrement qu'il sombre en dessous de ce qui peut être considéré comme condition minimale d'habitabilité. Faisant partie du secteur vulnérable de l'habitat social, construit avec une technologie souvent non maîtrisée, victime de rejets multiples, le patrimoine moderne se trouve donc aujourd'hui dans un état précaire qui peut être lié au manque de connaissances sur celui-ci ainsi qu'à sa non-reconnaissance en histoire d'architecture.

1. Problématique et objectifs généraux de la recherche

Durant les années 50, alors qu'en métropole, un climat de défiance et d'opposition s'instaure entre une modernité pas encore absolue et une pratique encore très classique de l'architecture, à Alger, l'élite intellectuelle, favorise l'émergence d'un champ d'expérimentation pour l'architecture et l'urbanisme⁴. Said Almi⁵ fait revenir l'infiltration progressive et ensuite le triomphe de l'urbanisme moderne sur la scène algérienne à Le Corbusier, avec ses théories, ses projets, ainsi que ses collaborateurs et disciples. En effet, l'évocation du débat sur la modernité urbanistique et architecturale poursuivi à Alger durant les années 1930 aura révélé la prégnance des idées issues du Mouvement moderne et des CIAM. Ceci dit, c'est à Le Corbusier, avec ses théories, ses projets, mais aussi ses collaborateurs et ses disciples, qu'il revient d'avoir, à partir de 1931, directement et progressive-

⁴ Chebahi M. (2012), p.193.

⁵ Almi S. (1998), p.97.

ment infiltré, puis affaibli l'emprise de l'urbanisme de régularisation, pour faire triompher en définitive l'urbanisme progressiste sur la scène algérienne.

Ceci dit, à travers la lecture de la presse quotidienne d'Alger des années 30, Jean-Jacques Deluz dû constater que Le Corbusier avait été traité comme un « figurant de passage⁶ ». La 1^{ère} exposition du plan Obus, en 1933, mais aussi ses conférences d'alors, ne déclencheront aucun écho particulier. Néanmoins, avec la célébration du centenaire, en 1930, on assistera à l'émancipation d'une vision plus moderniste mettant en avant le caractère méditerranéen de l'Algérie. Cette génération d'architectes à tendance moderniste a joué un rôle important dans le mouvement architectural d'avant-garde « d'esprit moderne et d'expression régionale⁷ ». En effet, l'organisation en cette période de grands événements nationaux et internationaux ainsi que la naissance de périodiques spécialisés dans l'architecture nord-africaine tels que la revue *Chantiers Nord-Africains* classent Alger au même rang que les grandes villes européennes favorisant l'émergence d'un groupe d'architecte de style moderne et de caractère méditerranéen.

Bien que n'ayant réalisé aucun de ses projets en Algérie, le Corbusier aura une grande influence sur ces architectes qui vont participer à l'édification des villes algériennes. En effet, Le Corbusier symbolise à lui seul l'architecture moderne, « il en a été l'animateur, le porte-parole [...] mais aussi le bouc émissaire⁸ ». Il suscita à travers le monde entier de nombreuses passions qui eurent pour conséquence de générer des émules trop souvent restés dans l'ombre. L'écho de la pensée et de l'œuvre de ce dernier s'est manifesté en Algérie dans un mouvement qui apparaît parmi des architectes souvent nés dans ce pays appelé l'« école Corbuséenne d'Alger⁹ ». Si nous connaissons, par ses carnets, ses réflexions et ses nombreux témoignages, les traces de l'Algérie et d'Alger sur Le Corbusier¹⁰, les questions inverses sont toutefois encore sans réponses.

En effet, depuis plus de cinquante ans, le travail de Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier, sa personnalité et son destin ont suscité l'intérêt des historiens, architectes, urbanistes, écrivains ou encore journalistes. La place centrale que le maître de l'architecture moderne occupait dans la production artistique, architecturale et urbanistique au XX^e siècle

⁶ Deluz J.-J. (1991), p.25.

⁷ Malverti X. (1992), p. 42.

⁸ Ragot G. et Dion M. (1987), p. 9.

⁹ Bonillo J.-L- (2012), p.213.

¹⁰ Concernant l'apport de l'Algérie dans l'œuvre de Le Corbusier voir : Gerber A. (1993), p.11.

ne laisse personne indifférent. Le Corbusier est donc tantôt admiré, tantôt décrié ; mais dans tous les cas il provoque le débat. Les recherches sur la vie et l'œuvre de Le Corbusier, sont extrêmement nombreuses. L'examen des travaux anciens ou récents consacrés à ses projets en Algérie, montre que ce sont pour la plupart des articles traitant surtout du premier projet Obus et de ses idées urbanistiques les situant dans le contexte des expériences de l'architecture progressiste des années 1920-30. Parmi ces travaux, les principaux sont ceux de G. Piccinato, S. Von Moos, R. Panella, M. Tafuri, M. Faelolo et Mary McLeod¹¹.

Dans un article publié en 1980, Michel Ragon¹² affirme que « le meilleur de l'héritage de Le Corbusier se trouve en Algérie » et que « l'école Corbuséenne française se trouve sans aucun doute en Algérie ». William Curtis¹³ abonde dans le même sens que le précédent auteur et considère que c'est « sur le pourtour méditerranéen que l'imagination plastique et sociale Corbuséenne eut le plus d'influence ». Ceci dit, jusqu'à ces dernières années, les travaux de l'école Corbuséenne d'Alger sont restés très peu connus dans l'historiographie de l'architecture. Les principaux travaux qui ont contribué à faire connaître ces travaux sont ceux de Zeynep Çelik¹⁴ et de Richard Klein¹⁵ qui ont respectivement mis l'accent sur l'aspect d'émancipation doctrinale que représente l'œuvre de cette école par rapport à l'œuvre de Le Corbusier pour l'un, et sur la référence au maître pour l'autre. Récemment encore, Malik Chebahi¹⁶ a tenté quant à lui de dévoiler l'influence qu'exerça Le Corbusier sur les acteurs de l'École des beaux-arts d'Alger durant l'entre-deux-guerres à travers une lecture succincte des projets édités dans la presse locale et l'exploitation des archives inédites de Léon Claro, le patron de l'atelier d'Alger.

Dans son livre intitulé « Mouvements modernes en architecture »¹⁷ publié en 1973, Charles Jencks affirme, qu'il y'a beaucoup d'omissions « idéologiques » dans toutes les histoires de l'architecture moderne. Ceci dit, si l'auteur insiste sur l'effet profond de ces omissions, il faut toutefois remarquer que dans ce même livre nous ne retrouvons aucune trace concernant l'architecture moderne en pays nord-africain. En effet, l'historiographie de

¹¹ A ce propos voir : Piccinato G. (1965), p. 62-66, Von Moos S. (1971), p.155-163. Panella R. (1971), p.1-11, Tafuri M. (1975), p.115-137, Fagiolo M. (1977), p.21-41 et McLeod M. (1985), p. 356-376. Pour une analyse technique et détaillée des sept projets établis par Le Corbusier avec la collaboration de son cousin et associé Pierre Jeanneret voir : Giordani J.-P. (1987).

¹² Ragon M. (1980), p.19.

¹³ Curtis W. (2006), p.474.

¹⁴ Çelik Z. (2003), « Learning ... », p. 69-74 et Çelik Z. (2003), « Le Corbusier... », p. 186-226.

¹⁵ Klein R. (2006), p.207-211.

¹⁶ Chebahi M. (2012), p.193-205.

¹⁷ Jencks Ch. (1995), p.4.

l'architecture s'est longtemps attardée sur les figures qui paraissaient les plus emblématiques. Reyner Banham¹⁸ déplore d'ailleurs que les œuvres « clés » de l'architecture moderne ne soient reconnues comme « telles » qu'à proportion de leur nouveauté formelle ; face à elle, toute autre innovation se trouve préjugée, grâce à elle, l'absence de toute autre innovation se trouve excusée. Les œuvres très largement médiatisées, ont souvent éclipsé, d'autres plus modestes, les excluant ainsi du champ référentiel. Ceci dit, la pertinence des nouvelles lectures de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme des XIX^e et XX^e siècles, proposées à partir des années 1980, par des auteurs comme Kenneth Frampton¹⁹ (en Grande Bretagne), Leonardo Benevolo²⁰ (en Italie) ou encore Gérard Monnier²¹ (en France), reflètent la complexité du sujet et privilégient en même temps une lecture moins uniforme de la production architecturale. Prisonnière d'une culture européenne, cette nécessaire relecture de l'histoire de l'architecture, renouvelle le regard porté sur le mouvement moderne en architecture²². En se démarquant des discours conventionnellement admis, et de l'histoire centrée sur l'Europe, les travaux sur la production architecturale dans le contexte colonial, instaurent désormais « Des » histoires de l'architecture et le renouvellement du regard porté sur l'expression de l'architecture moderne au Maghreb soulève aujourd'hui de nombreuses questions.

La problématique générale dans laquelle d'inscrit ce mémoire peut donc être résumée dans ces deux questions :

- Quelles sont les spécificités l'école Corbuséenne d'Alger, ses protagonistes et leurs filiations avec l'œuvre de Le Corbusier ?
- Quel impact les architectes de l'école Corbuséenne d'Alger ont-ils eu sur la façon de voir et de faire l'architecture algéroise et quelle est l'apport de cette école dans l'histoire d'architecture ?

Ce travail s'inscrit donc dans le cadre des nouvelles préoccupations internationales concernant les différentes facettes du mouvement moderne de par le monde entier telle que la Biennale d'architecture de Venise tenue récemment ou chaque pays était invité à réfléchir sur la manière dont il s'est approprié (ou pas) les caractéristiques principales du Mou-

¹⁸ Banham R. (1984), p.123.

¹⁹ Frampton K. (1980) et Frampton K. (2006).

²⁰ Benevolo L. (1980).

²¹ Monnier G. [dir.] (1999).

²² Ab Abbondandolo G. et Abbondandolo I. (1999), p. 234.

vement moderne en architecture : assimilation, confrontation, rejet, dissolution des écritures antérieures, etc. et. L'Algérie a bien sûr brillait par son absence dans cet évènement comme dans beaucoup d'autre évènements liés à l'héritage de la période moderne. En effet, à un moment de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme où l'architecture est souvent réduite à un simple jeu plastique, objet d'un marketing publicitaire ou politique asséchant, il convient peut-être de redécouvrir certaines figures récentes de la discipline, témoins indépendants et incisifs de leur époque, capables de porter leurs regards au-delà des simples contingences de celle-ci et cherchant à se construire un discours autonome et singulier.

De plus, ce travail de recherche nous donne aujourd'hui l'occasion de reconsidérer, en même temps que les œuvres de cette école de pensée, les valeurs que peut véhiculer le patrimoine algérois de la période coloniale des XIX^e et XX^e siècles, domaine qui a toujours était source d'ambiguïté et envers lequel on persiste encore à avoir des scrupules. Ce genre de recherche devrait mener à une connaissance architecturale indispensable mais trop souvent négligée, complémentaire aux compréhensions sociales, économiques ou technologiques des problèmes de l'environnement bâti dans le but de contribuer à l'écriture de l'histoire d'architecture moderne en Algérie à travers l'étude d'une de ses figures de proue.

2. Problématique et objectifs spécifiques de la recherche

Dans la lutte idéologique qui s'exerce au sein des C.I.A.M., et au moment même où s'amorce une perte de crédit de Le Corbusier et de la doctrine moderne, la création du groupe d'Alger apparaît comme une stratégie de confortation de la tendance méditerranéenne « *une modernité solaire qui s'oppose au rationalisme fonctionnaliste d'Europe du Nord*²³ ». « *Formes importées*²⁴ » ou issues d'un « *métissage culturel*²⁵ » cette production constitue aujourd'hui un répertoire architectural et artistique riche et varié, qui nous renvoie à son histoire. En effet, c'est en portant un regard sur l'architecture et la ville traditionnelle, que ces architectes tentent de proposer de nouvelles solutions à la question du logement de masse. Dès les années 1950, ces derniers tentent, au moins dans les idées, de remettre en cause le modèle des grands ensembles et de proposer des espaces plus adaptés aux pays méditerranéens.

²³ Bonillo J.-L. (2006), « Les architectes... », p.37.

²⁴ Moussi M. (2010), p.10.

²⁵ *Ibid.* p.11

C'est donc dans un pays colonisé où le choc entre les cultures est important que des architectes ou urbanistes proposent une alternative aux modèles dominants. Des hommes, défendant avec ardeur les idées du Mouvement moderne, s'interrogent sur les espaces urbains qu'eux-mêmes ont proposés et qui leur semblent mal appropriés aux pays méditerranéens. Les architectes de l'école Corbuséenne se sont posé la question de savoir si les acquis de l'urbanisme contemporain étaient applicables en Afrique du Nord, et plus largement dans les pays méditerranéens et aussi de savoir comment concilier une échelle traditionnelle, admirablement adaptée au climat et à la vie, avec l'échelle moderne d'une civilisation machiniste.

Parmi ces architectes, Louis Miquel représente d'après de nombreux auteurs la personnalité la plus proche de Le Corbusier²⁶. Contrairement à beaucoup de ses confrères français ou étrangers, Louis Miquel n'a pas organisé sa postérité sur le plan de la biographie comme pour Fernand Pouillon, Claude Parent, André Gutton, Pierre Dufau, Charlotte Perriand ou encore André Ravéreau²⁷ qui ont chacun, à leur manière, préparé par l'écrit ou l'entretien, retranscrit cette postérité. En effet, au moment de son décès, les archives de Louis Miquel n'étaient pas encore classées et ne contenaient que très peu de notes personnelles sur son parcours²⁸. Pourtant, Louis Miquel n'était pas moins ambitieux, indépendant et narcissique que ses éminents confrères ayant publié. Il a seulement, et probablement, manqué de temps²⁹. Par ailleurs, contrairement là encore à beaucoup de ses confrères et à son maître dont l'œuvre est caractérisée par une interdépendance très forte entre l'écrit et la conception, l'un informant l'autre réciproquement, il n'a pas réussi non plus à publier de son vivant un recueil monographique permettant de poser les fondements d'une première interprétation de son travail. Cette absence de récit préparé par le principal intéressé, tout comme cette carence de publication monographique, expliquent en partie la méconnaissance du travail de Louis Miquel sur la scène professionnelle.

²⁶ A ce propos voir : Deluz J.-J (1987), (1999) et (2008) et Bonillo J.-L. (2006) et (2012).

²⁷ Pouillon F. (1968) ; Parent C. (1975) ; Gutton A. (1985) ; Dufau P. (1989) ; Perriand Ch. (1998) et Ravéreau A. (2007).

²⁸ Les archives de Louis Miquel ont été versées par l'architecte lui-même à l'institut Français d'Architecture le 12 Juin 1981. Les 15.000 documents que comptent le fond ne comportent pas grand-chose de sa production Algérienne. En effet, ayant quitté l'Algérie juste avant l'indépendance, il n'emportera avec lui que ce qui rentre dans une valise.

²⁹ Louis Miquel décède à l'âge de 74 ans, soit bien plus jeune que Frank Lloyd Wright (1867-1959), Philip Johnson (1906-2005), Oscar Niemeyer (1907-2010), Jean Dubuisson (1914-2011), Jean de Maisonseul (1912-1999) et même Le Corbusier (1887-1965), Pierre-André Emery (1903-1981), Roland Simonet (1927-1996) ou Alvar Aalto (1898-1976). La durée de son existence est à rapprocher de celles de Pierre Jeanneret (1896-1967) ou de Louis Kahn (1901-1974) et de Jean Bossu (1912-1983).

En dehors de l'ouvrage de Maurice Besset³⁰ sur *La nouvelle architecture française*, qui présente l'Aéro-habitat - réalisation emblématique de l'architecte- il n'existe donc aucun ouvrage qui rende compte de sa production, à l'exception des divers articles parus dans les revues d'architecture. De ce fait, la perception du parcours de Louis Miquel reste bien lacunaire et fragmentaire, très éloignée de la richesse et de la diversité de sa production. En effet, malgré la durée de sa carrière (1932-1979) et la quantité de ses projets, Louis Miquel reste encore aujourd'hui pour celle-ci essentiellement l'auteur de l'Aéro-habitat. Depuis, l'historiographie contemporaine semble avoir raffiné sa perception de l'œuvre de l'architecte. Quelquefois, d'autres réalisations de l'architecte sont présentées dans des publications.

Ceci dit, la monographie de Louis Miquel présentée par Fabienne Labbé à l'Université de Paris IV dans son un mémoire de maîtrise soutenu en 1992 a permis d'effectuer un premier classement sommaire des archives de l'architecte, de constituer une première bibliographie sur sa production, de présenter visuellement une cinquantaine de ses œuvres et, surtout, de restituer une première chronologie détaillée de son existence et de donner des premiers éléments d'interprétation de son œuvre et de son parcours. Dans ce travail, la recherche s'est focalisée sur deux types de sources que sont les archives et les publications de l'époque. Les témoignages et les visites sur sites ont donc été négligés.

Nous restreindrons notre étude à la typologie des ensembles d'habitat collectif en raison de l'importance donnée par l'architecte à ce type de production architecturale. En effet, malgré qu'il soit reconnu en France comme un des meilleurs spécialistes de l'architecture muséale, la carrière Algérienne de Louis Miquel est principalement composée de projets d'habitat collectif. Ceci pourrait être expliqué par la conjoncture du moment si ce n'est que Louis Miquel a continué à aborder cette production, à la commenter et à l'expliquer à chaque fois qu'il en a eu l'occasion, soit dans des publications³¹ ou bien dans des rencontres internationales³² et ce malgré la diversité de sa production et la liberté offerte par les éditeurs et les organisateurs des rencontres dans le choix des œuvres à présenter. Tous ces éléments démontrent de l'importance qu'accorde l'architecte à cette typologie en particulier surtout que dans toute sa production théorique, les uniques textes qu'il a rédigé concerne uniquement l'aménagement des espaces libres dans les ensembles d'habitat

³⁰ Besset M. (1967), p. 40-41.

³¹ Miquel L. (1960) et Miquel L. (1980).

³² World design conference au Japon (1960), Voir : Dossier 007 I.F.A. 1/5.

constituant donc le principal héritage théorique de l'architecte.

Parmi les projets d'ensemble d'habitat collectif de Louis Miquel (les trois immeubles du groupe champs de manœuvres, la cité satellite El-Harrach, l'Aéro-habitat, la cité Henri Sellier), seul deux cas nous sont apparus comme convenant à notre étude. En effet, en ce qui concerne la cité satellite El-Harrach qui n'a pas été réalisé, il ne reste de ce projet que quelques images de la maquette et un petit descriptif très sommaire qui ne permet pas une étude approfondie du projet. Pour ce qui est des trois immeubles du groupe champs de manœuvres, il s'agit effectivement d'un ensemble d'habitat mais qui ne reflète cependant ni l'idéologie de Louis Miquel en matière d'urbanisme (le plan de masse a été réalisé par l'architecte Zehrufus) ni en matière d'architecture car ce projet répondait à des normes H.L.M. très strictes d'où le langage très impersonnel des façades comparé au reste de la production de Louis Miquel. A partir de ces éléments, nous avons décidé de nous restreindre au cas de l'Aéro-habitat et de la cité Henri Sellier qui sont des projets conçus entièrement par l'architecte ce qui permet une lecture complète des différentes échelles.

Toutefois, la quantité d'information dont nous disposons sur les deux cas d'étude est disproportionnelle. En effet, tandis qu'il n'existe aucune étude concernant la cité Henri Sellier, l'Aéro-habitat, projet phare de l'architecte, bénéficie de deux études monographiques.

La première étude concernant l'Aéro-habitat date de 1988³³, elle a été réalisée par le Post Graduate Centre Human Settlements, un centre d'enseignement et de recherche faisant partie du Département Architecture et Urbanisme de l'Université Catholique de Leuven (KUL) en Belgique et spécialisé dans le domaine Habitat et Développement en collaboration étroite avec le BEREP (Bureau d'Etudes de Rénovation et de Préservation des quartiers anciens³⁴). Cet étude avait pour but d'élaborer des propositions concrètes de rénovation pour certains quartiers en difficulté y compris pour ceux qui font partie du patrimoine moderne. Dans cette étude, une partie importante est donnée au repérage des différentes façons dont les habitants se sont attribué les différents espaces du projet. Dans la partie théorique de l'étude, l'auteur s'attèle à la définition des différents concepts Corbuséens qui ont pu influencer le projet de l'Aéro-habitat sans qu'il ne fasse directement le rapport entre ces concepts et la réalisation elle-même.

³³ Loeckx A. et *Al.* (1988).

³⁴ Ce bureau est lié au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Construction algérien.

La deuxième étude concernant l'Aéro-habitat date de 2010. Il s'agit d'un mémoire de master 1 qui a été déposé à l'Université Paris 1-Sorbonne³⁵. Dans ce mémoire, l'auteure s'attèle sur des informations relatives plutôt à l'historique de la réalisation de l'Aéro-habitat (les étapes de la commande officielle du projet, la polémique autour de la réalisation du projet...) qu'à ces différentes qualités ou spécificités architecturales qui ne sont abordés que très superficiellement. Cette étude n'apporte donc aucune information supplémentaire concernant l'œuvre en question car elle est entièrement basée sur les documents issus des archives de l'institut Français d'Architecture -qui restent très lacunaires- ainsi que sur les différents articles publiés à l'époque.

La problématique spécifique de ce mémoire peut donc être résumée dans ces trois questions :

- **Quelles sont les principales filiations de l'œuvre de l'architecte Louis Miquel dans le domaine des ensembles d'habitat collectif avec le modèle corbuséen?**
- **Quelles sont les éléments d'émancipation doctrinale d'ordre techniques ou stylistiques apportés par Louis Miquel dans le domaine des ensembles d'habitat collectif par rapport aux différents modèles Corbuséens et à la production de l'école corbuséenne d'Alger?**
- **Existent-t-ils, dans l'œuvre construite de Louis Miquel, des spécificités liées au contexte politique, social, culturel ou bien économique de l'Algérie pendant cette période ?**

Dans un contexte historique ou des personnalités lumineuses comme celle de : Le Corbusier, Auguste Perret, Jean Prouvé, etc. ont laissé dans l'ombre tant d'architectes de talent du XX^e siècle, il paraît utile, là également, de restituer la place de certains d'entre eux afin de participer à la convergence des nombreux travaux historiques qui visent à rétablir la complexité et la diversité architecturale de ce siècle dernier. C'est donc dans le but de mettre en avant ces acteurs du patrimoine et de les sortir de l'ombre que notre travail aura à se pencher sur la production de l'un des architectes de l'école Corbuséenne d'Alger par la restitution de son parcours ainsi que par l'identification de son approche, son rôle sur la scène internationale et sa place dans l'histoire de l'architecture. La connaissance de Louis

³⁵ Bertaud du Chazaud S., (2010).

Miquel vient donc potentiellement répondre à plusieurs exigences de connaissances historiques et de compréhension du temps présent.

L'objectif principal de ce travail est donc de replacer l'œuvre architecturale de Louis Miquel dans son contexte, dans l'histoire de l'architecture et ce à travers l'adoption d'une approche comparative des ensembles d'habitat réalisés par l'architecte avec leur « modèles » Corbuséens en premier lieu et avec les réalisations des autres membres de l'école Corbuséenne en deuxième lieu. Cet objectif permettrait de corriger certaines fausses informations circulant concernant le projet de l'Aéro-habitat en premier lieu³⁶ et de produire une étude inédite concernant la cité Henri Sellier en deuxième lieu.

Présentation des deux cas d'études

Les deux cas d'étude ont été commandés par une coopérative d'HLM, créée par une cinquantaine d'ouvriers et employés des Ateliers Industriel de l'Air (d'où le nom Aéro-Habitat), à laquelle se sont joints par la suite des fonctionnaires d'autres administrations (ouvriers, employés et cadres et un très petit nombre de représentants des professions libérales, parmi lesquels Miquel lui-même)³⁷.

L'Aéro-Habitat (1950-1954), considéré comme l'œuvre majeure de Louis Miquel, a été réalisée en collaboration avec Pierre Bourlier, Ferrer-Laloê, Henri Allingry et Marcel Gut, tous les quatre faisant partie du groupe C.I.A.M.-Alger. L'opération a été menée conjointement entre la coopérative Aéro-habitat et l'office HLM du département d'Alger. Louis Miquel a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération par la coopérative et Pierre Bourlier, quant à lui, a été désigné par l'office HLM dans lequel il exerçait comme architecte. Ce dernier laissera tout naturellement à Louis Miquel (architecte choisi par la coopérative) le leadership de la conception du projet³⁸. Le projet se situe juste sur les hauts d'Alger en amont du boulevard Télemly (actuel boulevard Salah Bouakouir), sur une pente boi-

³⁶ Ces fausses informations sont dues au fait que la plupart des publications qui font référence à ce projet sont des descriptifs faits à partir de documents graphiques qui ne rendent pas forcément compte de toute la complexité du projet.

³⁷ Ce petit détail nous permet d'éliminer toute interprétation relative aux exigences du maître de l'ouvrage dans la comparaison entre les deux cas.

³⁸ Guerrier E. (2012), p. 124. En ce qui concerne Marcel Gut et Ferrer-Laloê, le premier fut quelques fois associé au projet en raison de l'appartenance de Pierre Bourlier à l'agence de ce dernier et le deuxième, ami et condisciple de Bourlier à l'ESA chez Perret avait son agence sur le même palier que l'agence de Marcel Gut. Les deux architectes échangeaient donc, selon les besoins, leurs moyens en dessinateurs. Accessoirement, c'est Léon Guénin, qui sera appelé pour la polychromie. Puis Pierre Bourlier, assisté de l'architecte d'opération Henri Allingry, dirigera la réalisation.

sée appelée Parc Malglaive à 1500 m du centre-ville. Le projet comprend 284 logements et un garage collectif pour une soixantaine de voitures. Les grandes lignes du projet sont déterminées par la volonté de préserver la végétation dense du terrain. Les logements ainsi créés sont répartis en studios et en appartements de deux à cinq pièces avec une majorité de trois et quatre pièces. Les plus petits immeubles sont pourvus de logements classiques (de plain-pied) desservis par deux cages d'escalier à chaque étage. Les deux plus grands bâtiments offrent des duplex desservis par des coursives.

L'étude de la cité Henri-Sellier (1957-1962) a été confiée à l'architecte Louis Miquel le 10 Avril 1954³⁹ par le docteur René Montaldo, président du conseil d'administration de l'Aéro-habitat qui lui laisse le choix des architectes avec lesquelles il voudrait collaborer. Les plans d'ensembles sont donc dus à Louis Miquel et à son collaborateur Pierre Bourlier⁴⁰ qui a aussi assuré les travaux de suivi avec Pierre-André Emery. L'association de Louis Miquel et de Pierre Bourlier qui avait été amorcée par le projet de l'Aéro-habitat se perpétua donc dans ce projet mais par choix personnel cette fois-ci. Les logements étaient prévus pour des fonctionnaires de l'état et éventuellement pour le personnel des grandes entreprises publiques ou privées qui accepteraient de participer financièrement à cette réalisation⁴¹. Sur un terrain de treize hectares, partiellement réalisée, cette cité se situe à Birmandreïs dans une partie d'Hydra qui était appelée à cette époque à connaître un très important développement immobilier. Cette cité illustre le problème de l'urbanisme méditerranéen auquel est confronté Louis Miquel ainsi que ses collaborateurs. Des écoles, des équipements sociaux collectifs ainsi que des boutiques au rez-de-chaussée de l'un des immeubles ont été prévues. Les logements sont répartis en studios et en appartements de deux à cinq pièces avec une majorité de trois pièces. La cité a bénéficié d'une opération de réhabilitation qui a démarré au cours du troisième trimestre de l'année 2012 et s'est prolongée jusqu'au quatrième trimestre de l'année 2013⁴².

3. Méthodologie

Cette étude, bâtie selon les principes de la monographie, articule : étude historique, description analytique, étude comparative. La méthode mise en place pour conduire la re-

³⁹ Lettre de René Montaldo à Louis Miquel, le 10 Avril 1954, Dossier 007 I.F.A. 2/11.

⁴⁰ Lettre de Louis Miquel à René Montaldo, le 14 avril 1954, Dossier 007 I.F.A. 2/11.

⁴¹ *Travaux Nord-Africain* (1956), n°3253, p.2.

⁴² Cette opération visait uniquement à renforcer les loggias ainsi que les coursives qui ont été la cause de nombreux accidents et à refaire une peinture neuve aux bâtiments.

cherche consiste donc en une confrontation entre : les sources officielles réunies sur le sujet (récits, documents graphiques et iconographiques), les sources non officielles telles que la presse, les revues et périodiques (Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger, le Journal général, Travaux publics et Bâtiment, l'Afrique du Nord illustrée...) ainsi que les ouvrages, etc. Ces différents éléments étant organisés de manière sélective et critique. De plus, une observation approfondie de l'œuvre issue des prospections *in situ* des cas d'études complétés par des relevés sera nécessairement effectué.

Les archives de l'I.F.A.

Du fait de l'absence de tout récit de son parcours laissé par l'architecte, et de l'importance de ses projets restés sur papier, les archives de Louis Miquel conservées à l'I.F.A.⁴³ se sont naturellement imposées à nous comme la source essentielle de cette recherche. Versées en 1981 à l'Institut français d'architecture par l'architecte lui-même, elles se sont révélées être une source prodigieuse d'informations⁴⁴. Louis Miquel avait pris le soin d'épurer ses archives, de les classer, et d'accompagner certaines études de notes explicatives. Au-delà de leur valeur historique et documentaire, ces archives sont donc intéressantes pour le regard que l'architecte a porté sur son œuvre à travers ce premier classement.

Ces archives sont quantitativement importantes, constituées essentiellement de 23 ml de dossiers, de 7 tiroirs à plans, de 15 ml de boîtes de plans, de 13 boîtes de photographies (négatifs, tirages, diapositives) et d'une cinquantaine de maquettes. Les documents qui les constituent sont d'une très grande variété, depuis les tous premiers croquis et esquisses de recherche jusqu'aux grandes perspectives raffinées et colorées, en passant par toutes les pièces relatives à la mise au point et à la bonne exécution des réalisations (plans techniques, descriptifs, etc.). De nombreuses photographies, de sites, de maquettes et de réalisations achevées ou en chantier, ainsi qu'une dense correspondance les complètent. Elles abritent également plusieurs albums de présentation qui exposent en détail certains projets de l'architecte ou résument ses réalisations principales.

Pour comprendre la conception de Louis Miquel de l'Habiter, notre travail a essentiellement consisté à recenser et analyser les écrits et les déclarations de l'architecte sur la

⁴³ Institut Français d'Architecture.

⁴⁴ Le fonds Louis Miquel porte la côte 007 I.F.A. Voir la fiche descriptive du fond : http://archiwebture.citechailot.fr/awt/fonds.html?base=fa&id=FRAPN02_BOSJE_fonds-348. Voir également : Institut Français d'Architecture (2003), p.3.

question de l'architecture du logement ainsi que ses théories urbanistiques et architecturales. Nous avons d'abord constitué une bibliographie des textes publiés par l'architecte; puis nous avons effectué une série de recherches documentaires, notamment pour retrouver les interviews ou interventions publiques de l'architecte.

Les sources documentaires tirées de l'I.F.A. concernent :

- Les documents graphiques et iconographiques (ceux-ci constituent le matériau fondamental de notre travail et forment un ensemble comprenant les dessins et plans et microfilm, croquis répartis dans les publications d'articles de l'époque et dans les archives de l'fa.
- Les notes et textes explicatifs des projets.
- Les correspondances relatives aux projets concernés.

Les autres archives consultées

D'autres sources archivistiques, publiques et privées, ont été utilisées pour cette recherche. Parmi ces sources, plusieurs proviennent également du Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle tel que les fonds de l'architecte Zehrfus. De plus, la Fondation Le Corbusier conserve quelques traces du passage de Louis Miquel à l'atelier du 35 Rue de Sèvres, en particulier dans le fameux «carnet noir⁴⁵» où Le Corbusier notait soigneusement les noms des auteurs des dessins de ses projets. Elle abrite également une correspondance discontinue entre les deux hommes, qui court sur presque trente ans et aborde de multiples sujets dont plusieurs relatifs à des projets architecturaux.

Les revues d'architecture

Représentatives des scènes architecturales, les revues spécialisées ont participé à l'émergence de l'architecture moderne en alimentant les débats et en amenant les acteurs de la production du cadre bâti à une forme d'assimilation de ce nouveau langage. Sa capacité à pouvoir diffuser des savoirs et à produire une action architecturale, sont autant d'éléments ayant participé à consolider son émergence. Un dépouillement systématique des principales revues françaises d'architecture, comme l'*Architecture d'Aujourd'hui*, *Techniques et Architecture*, *AMC*, *l'Architecture Française*, et *la Construction Moderne*, en plus des revues et des journaux algériens tels que la revue *Chantiers Nord Africains*, *le journal Travaux Nord-*

⁴⁵ Registre nommé « cahier noir » tenu par Le Corbusier dans lequel il note tous les projets avec les collaborateurs et dessinateurs. Cette nomenclature avait été établie à partir du 25 février 1925. A ce propos voir : Le Corbusier (1960), p.309.

Africain ainsi que *le journal des travaux publics et bâtiments*, a été entrepris. D'autres revues ont été consultées, comme *La revue illustrée de la construction en Afrique du Nord durant la Colonisation*, ou encore *Architecture Formes Fonctions*, *Archi Créé*, *les Cahiers de la recherche architecturale*, etc. Ces revues nous ont permis d'interroger le sens des œuvres à travers les circonstances de leur naissance et les commentaires qu'elles ont suscité à l'époque de leur réalisation.

Les témoignages

Très vite, il nous a semblé primordial de ne pas nous contenter uniquement des archives et des publications pour cerner le sujet de cette recherche. Pour dépasser ces seules sources matérielles, il a été entrepris d'en constituer de nouvelles en abordant directement des personnes ayant un rapport avec le parcours de Louis Miquel et dont les souvenirs constituent des sources de compréhension capitales. Les témoignages recueillis sur Louis Miquel sont ainsi de deux natures principales : les « questionnaires » par email des anciens collaborateurs de Louis Miquel et les « entretiens » composés à partir des rencontres. Ce deuxième type de témoignage ne concerne qu'un seul des membres de la famille de l'architecte. Les deux types de témoignages ne nous ont malheureusement apporté aucune information nécessaire dans le cadre de notre travail.

Le travail de terrain : visites et relevés

Le travail de terrain s'est très vite imposé à nous comme la seule façon de pallier au manque d'informations dans les archives de l'architecte. Il se compose en deux types : les visites des différents projets d'habitat Collectif réalisés par Louis Miquel en Algérie et l'établissement de relevés métriques des cas d'études sélectionnées.

Les visites avaient pour principal objectif de repérer physiquement les différents projets de l'architecte. Ces investigations complétées par des reportages photographiques permettent de compléter et de vérifier certaines informations ainsi que d'identifier et de finaliser les descriptions architecturales des œuvres Algériennes de l'architecte. L'ensemble des réalisations algériennes d'habitat collectif de l'architecte ont ainsi été visitées, souvent à plusieurs reprises. Ces visites ont participé de manière décisive à la « construction d'un regard » sur l'œuvre de Louis Miquel. Elles ont par ailleurs permis de sortir de la vision strictement rétinienne de l'œuvre, souvent virtuelle et figée dans le temps, transmise par les publications ou les images et maquettes très travaillées issus du fonds d'archive de

l'architecte. En effet, pratiquer activement les espaces, les visiter, rappelle toujours les spécificités d'une production spatiale, avec sa complexité perceptive, ses ambiances variées, ses diverses temporalités et ses correspondances avec le contexte, toutes choses difficiles à restituer et comprendre à partir d'une recherche exclusivement documentaire.

L'introduction chez les habitants était un point essentiel de notre travail qui nous a permis de : compléter les relevés dont nous disposions déjà pour le cas de l'Aéro-habitat et d'en réaliser à partir de zéro pour le cas de la cité Henri Sellier. Cette exigence présentait, cependant, quelques difficultés, car, pour y parvenir, il fallait « gagner la confiance » des habitants. Cet aspect du travail révèle la difficulté de produire les documents graphiques nécessaires car, l'habiter est une chose intime, qui relève du privé, et, en acceptant de nous faire entrer dans leur logement, dans l'ensemble des pièces de leur logements même les plus intimes afin de faire nos relevés, les habitants acceptaient en quelques sortes de nous faire pénétrer dans leur vie privée. Ceci dit, plus nous rencontrions d'habitants plus il était facile d'en rencontrer d'autres. En effet, chaque habitant rencontré nous conseillait spontanément d'aller voir un de ses amis ou voisins proches. De plus, l'existence d'un réseau social spécifique aux habitants de la cité Henri Sellier crée et géré par les habitants eux même nous a beaucoup facilité l'approche de ses derniers. Après avoir publié plusieurs appels à participation sur leur page internet, les habitants étaient au courant de l'existence d'une personne qui chercherait à faire des relevés de leurs appartements pour un but académique et étaient donc moins retissant que ceux de l'Aéro-habitat.

La formalisation de la recherche

La formalisation de cette recherche vient donc à la suite d'une succession de restitutions préalables, mais également de contributions extérieures importantes, voire décisives. Elle se présente sous la forme de 2 parties complémentaires.

La première partie se compose de trois chapitres. Le 1^{er} chapitre consiste en l'examen de la production de Le Corbusier concernant Alger en vue d'en isoler les lignes de force pertinentes et d'éclaircir l'emprise Corbuséenne sur la conception de l'Aéro-Habitat et de la cité Henri Sellier. Il ne s'agit pas ici de se livrer à une biographie complète de Le Corbusier mais de replacer l'architecte dans son temps. Les quelques éléments biographiques que nous apportons ici doivent nous permettre de comprendre le parcours de Le Corbusier, ses choix architecturaux, mais surtout l'ensemble des facteurs qui l'ont amené à

penser la ville et l'architecture de l'habitat, tel que l'a fait dans ses projets projet pour Alger ainsi que dans ses projets d'« unités d'habitation de grandeur conforme ».

Le 2^{ème} chapitre du mémoire a pour objectif de donner des éclaircissements concernant les conditions de constitution de l'école Corbuséenne d'Alger, ses membres et leurs approches. Nous tenterons de faire ressortir, au-delà des filiations avec les paradigmes du maître, la spécificité et l'originalité de cette école ainsi que sa place sur la scène internationale. Bien que les Sphères d'influences soient larges et complexes à cerner dans leur totalité, notre propos consistera à faire une lecture des événements et du processus cumulé, afin de percevoir les éléments qui ont favorisé, orienté, influencé ou encore infléchi la démarche de l'école.

Enfin, le 3^{ème} chapitre de la première partie du mémoire a pour objectif de reconstruire l'itinéraire professionnel et intellectuel de Louis Miquel. Il consiste donc à dresser l'inventaire de ses œuvres et d'en faire la description des plus importantes, d'exposer ses positions théoriques ou doctrinales. Cette mise en ordre a également nécessité d'approcher les conditions de production, les sites et le contexte (physique, social et culturel) des réalisations. Dès lors, au moment de restituer toute la richesse et la complexité du parcours de Louis Miquel, l'usage d'une construction chronologique s'est imposé d'une manière toute naturelle. Cette restitution du parcours et de la production de Louis Miquel au regard du contexte plus large de son époque et de sa discipline permettra alors de mesurer l'importance de l'architecte et de situer son apport à la discipline architecturale en générale et à celle Algérienne en particulier.

La deuxième partie du mémoire consiste en l'analyse des deux cas d'étude. Pour cette partie du mémoire, nous aurions pu opter pour une présentation chronologique des différentes esquisses de l'Aéro-habitat mais cela n'étant pas possible avec la cité Henri Sellier nous avons donc opté pour une présentation selon l'ordre d'échelle. Cette partie est donc divisée en trois chapitres qui correspondent aux trois échelles du projet architectural.

Le 1^{er} chapitre de cette partie concerne donc l'échelle urbaine des projets à étudiés. Il s'agira dans ce chapitre d'étudier le rapport au site (la topographie, le climat et la recherche des « vues les plus agréables ») ainsi que les différentes conformations urbaines du projet (les « espaces libres urbains », la superposition / séparation entre immeubles et voies et la séparation piéton/véhicule).

Le 2^{ème} chapitre de cette partie concerne quant à lui, l'échelle architecturale des projets à étudier. En effet, Louis Miquel ne conçoit pas de simples immeubles, mais il entend bien produire des bâtiments d'architecture. Il travaille sur les formes, les volumes, les matériaux, les couleurs, les ouvertures, les rapports à l'environnement, les rapports à la nature, la dimension interstitielle des projets comme espace de transition entre le dehors et le dedans, le public et le privé et non seulement sur la physionomie et l'aspect esthétique.

Enfin, le 3^{ème} chapitre consiste en l'étude de l'échelle de la cellule des deux projets à étudiés. En effet, il n'y a pas d'architecture du logement sans le logement lui-même. Dans ce chapitre, chaque espace du logis sera examiné en détail suivant plusieurs paramètres : l'emplacement dans le logement, l'orientation, la forme, les dimensions, la surface, les prolongements extérieurs et enfin les relations avec les autres espaces du logement.

Chacun des trois chapitres de cette deuxième partie du mémoire sera répartie en deux parties distinctes :

- Une première partie réservée aux caractéristiques intrinsèques de l'échelle concernée ou il s'agira de décrire le projet et d'analyser les différentes étapes de sa formalisation à travers les sources disponibles (publications successives dans la presse architecturale et documents déposés dans les archives de Miquel : feuilles de plans, clichés de photo de maquette et du projet exécuté, coupures de presse locale, etc.)

- Une deuxième partie réservée à l'approche comparative entre l'échelle de l'œuvre concernée et le « modèle » Corbuséen dont elle est inspirée ainsi qu'avec d'autres référents qui peuvent être convoqués selon les cas. Ceci dit, il est difficile de définir clairement la façon dont Louis Miquel envisage théoriquement l'espace du logis familial, puisque cette question n'apparaît clairement dans aucun des textes ou interviews de l'architecte. En effet, on ne retrouve pas chez Louis Miquel, comme on le retrouve chez Le Corbusier, de déclaration sur la façon dont l'architecture peut simplifier la vie de la ménagère et de sa famille, ni de règle sur la distribution des espaces dans le logis, ou de réflexion sur la production en série des cellules. Nous tenterons donc de faire une combinaison entre les deux cas d'étude réalisés par l'architecte Louis Miquel et les écrits de Le Corbusier. De ce fait, afin d'évaluer la contribution de l'architecte, la piste comparative apparaît comme une des plus évidentes et fertiles.

Les « dimensions de comparaison »

Cette approche appelle en toute logique le rapprochement de l'architecte avec son maître ainsi qu'avec les autres membres de l'école Corbuséenne. Il nous importera donc d'analyser les conceptions théoriques de Louis Miquel et de Le Corbusier, les idéologies qui sous-tendent leurs projets, et les contextes qui ont permis leur mise en œuvre. Or, le souci de comparaison nous impose de délimiter des « cadres de réflexion ». En effet, il ne s'agit pas de se livrer à une description totalement exhaustive des principes de Le Corbusier et de Louis Miquel, puis d'y « juxtaposer » deux monographies d'immeubles, mais bien de trouver les justes « dimensions de la comparaison ». Afin de mener à bien une confrontation des projets de de Louis Miquel et de Le Corbusier, il faudra donc éviter les analyses séquentielles de l'un puis de l'autre modèle et tenter de parvenir à un bilan combiné des deux expériences d'habitat considérées à travers la comparaison de chaque échelle des cas étudiés avec le « modèle » Corbuséen auquel cette échelle se réfère.

Ceci dit, la dissonance apparente entre l'inertie ou la rigidité du « modèle » et l'instabilité manifeste de la pensée architecturale ou urbanistique contrarie une utilisation parfaitement libérée de ce terme tel que l'affirme Jean-Pierre Frey⁴⁶ qui enjoint à la prudence devant toute tentative de qualifier trop rapidement de « modèle » n'importe quel élément en histoire d'architecture. Le modèle tel que nous l'entendons reprend donc la définition de Françoise Choay⁴⁷ qui le présente comme « la valeur exemplaire des constructions et leur caractère reproductible » et s'écarte ainsi de la définition appréhendé par la science. Au fond, le modèle dont parle Françoise Choay s'apparente à la « doctrine » qu'Edgar Morin⁴⁸ distingue de la « théorie ». À la différence de cette dernière, qui est ouverte, la doctrine, selon lui, est fermée. La doctrine est fondée sur des principes intangibles et tend à se confondre avec le dogme, alors que la théorie est basée sur des principes qui dialoguent avec le monde réel et se mettent à son épreuve, quitte à être remise en cause.

Dans cette deuxième partie des trois chapitres de la deuxième partie du mémoire, il s'agira de définir les références au « concept » de base du modèle en question ainsi que les références aux éléments formels de celui-ci. Le terme de « Concept » est utilisé pour définir le « thème central qui organise l'ensemble (des) préceptes d'un architecte⁴⁹ ». Le concept

⁴⁶ Frey J.-P. (2004), p.123.


⁴⁷ Choay F. (1998), p. 234.

⁴⁸ Morin E. (1991), p. 132.

⁴⁹ Girard Ch. (1995), p.13.

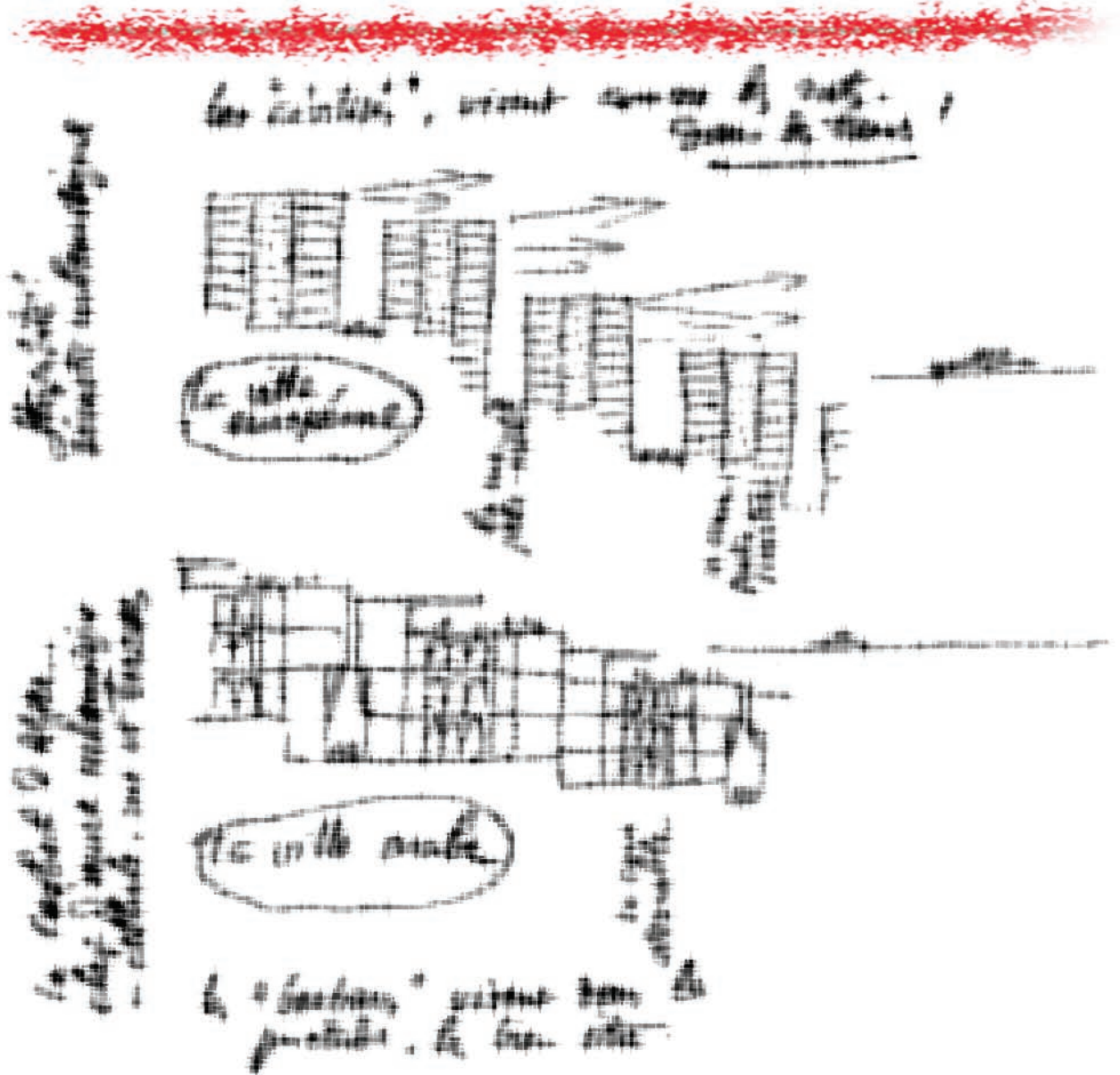
vaut alors comme mot clé d'une conception générale, artistique, esthétique, etc.

Dans la conclusion générale, il conviendra pour nous de mesurer la trajectoire et la production de Louis Miquel à l'aune de celles des projets de Le Corbusier. Au-delà des éléments de comparaison avec les projets et réalisations de Le Corbusier, le parcours de Louis Miquel sera restitué dans le cadre plus large des problématiques architecturales et urbaines de son époque. La modernité héroïque des « Trente Glorieuses », les questionnements de la Reconstruction, l'optimisme des années de croissance économique, le renouvellement des typologies architecturales, les avancées techniques, l'urgence des besoins en logements, les critiques de la modernité, etc. Des pistes et des hypothèses pour cette évaluation seront logiquement proposées. Néanmoins, elles n'épuiseront probablement pas le sujet. C'est pourquoi cette recherche, par l'exposition distanciée et objective des faits rapportés, vise également à offrir de la matière à interpréter pour d'autres travaux ultérieurs.

The background of the page is filled with various architectural drawings. At the top, there are floor plans of a building with a central oval-shaped area. Below the title, there is a large, dark, abstract drawing that resembles a complex structural or truss system. At the bottom right, there are several smaller architectural drawings, including a cross-section of a building and a floor plan of a room with a desk and chair.

**PARTIE 1 : LE MAITRE, L'ECOLE ET
L'ARCHITECTE, ENTRE MODERNITE
ARCHITECTURALE ET
ENSEIGNEMENT DU VERNACULAIRE**

Chapitre 1 : Le Corbusier et l'Algérie



Introduction

La fascination de Le Corbusier pour l'architecture et l'urbanisme islamique forme un fil continu tout au long de sa longue carrière et remonte à son « premier voyage d'Orient¹ ». Cependant, dans l'un des épisodes de la carrière de Le Corbusier, l'Orient n'est plus seulement une source d'inspiration mais devient un défi vivant. En effet, Alger demeure, après Paris, l'un des engagements les plus longs, laborieux et acharnés de Le Corbusier dans la poursuite de ses idées architecturales et urbanistiques entre 1931 et 1942². La ville d'Alger a beaucoup préoccupé Le Corbusier et semblait exercer sur son tempérament d'artiste une influence stimulante³. Cet engouement est sans doute à rattacher avec le basculement du regard sur l'architecture et les villes d'Orient qui semble s'opérer dans la deuxième moitié du XIX^e siècle⁴.

A cette période, Alger devient un vaste champ d'expérimentation d'idées nouvelles et de débats autour des questions posées par le mouvement moderne naissant. L'organisation de conférences et de congrès va par ailleurs encourager la diffusion de l'idéologie du mouvement moderne et des C.I.A.M.⁵ comme le congrès de l'urbanisme colonial en 1930, l'exposition coloniale de 1931, les deux expositions de la « cité moderne » (en 1933 et 1936) et la présentation de l'Algérie à l'exposition coloniale de Paris en 1937. De nombreux articles vont alimenter les débats autour des questions liées aux tendances de l'architecture et de l'urbanisme moderne. Les thèmes liés à l'émergence de nouvelles valeurs sociales et technologiques et à la volonté de rupture avec les styles historiques y seront récurrents.

En vue d'éclaircir l'emprise Corbuséenne sur la conception de Louis Miquel, il paraît instructif d'examiner la totalité de la production de Le Corbusier concernant Alger, et d'en isoler les lignes de force pertinentes pour l'Aéro-habitat et la cité Henri Sellier. Il nous importera aussi dans ce chapitre de faire ressortir les différentes raisons de l'échec de l'ensemble des propositions de Le Corbusier afin de révéler le véritable secret du succès de ses élèves sur un terrain que le maître avait tant tenté de gagner en vain.

¹ Voyage entrepris par Le Corbusier juste après la fin de ses études en 1910 afin de suivre la trace des artistes de son époque (Grèce, Italie, Turquie ...etc. L'Algérie ne faisait pas partie de ce voyage). Voir : Le Corbusier (1988), *Le voyage...*, p.3.

² Cohen J.L. (2003), p. 160.

³ Voir : Le Corbusier (1950), *Poésie...*, p.5.

⁴ Au début du 20^e siècle, l'étude de l'art de l'Orient était ressentie comme une libération. Ce mouvement se terminera dans les années soixante.

⁵ Congrès Internationaux d'Architecture Moderne.

1. La bataille d'Alger

Lorsque Le Corbusier la découvre au seuil des années trente, la vieille ville turque conservait encore son originalité structurelle. Jusqu'en 1942, Le Corbusier lui consacra une partie importante de ses recherches urbanistiques effectuées avec une constance remarquable, ainsi qu'un nombre de projets d'architecture dont aucun n'a abouti à une réalisation⁶ ce qui vaut à cette expérience l'appellation de la «bataille d'Alger⁷ » donné par le grand historien d'Architecture, Edmond Brua. Ceci dit, d'après le même historien, cette bataille était déjà perdue avant d'avoir commencé. En effet, les dés avaient été jetés avant même que Le Corbusier ne puisse exposer ses plans pour Alger car les services administratifs concernés avaient déjà nommé les architectes responsables de l'étude du plan régional d'Alger à cette période⁸.

1.1. Le décalage avec la réalité

C'est dans son ouvrage de *La Ville radieuse* (1935), que Le Corbusier défendra le modèle de la casbah d'un regard admiratif et respectueux dans l'air du temps⁹. Ses premiers carnets d'Alger n'existent malheureusement plus ; d'après Le Corbusier lui-même, ils lui auraient été volés, l'année suivante, à Paris¹⁰. Les recherches actuelles abordant le périple de Le Corbusier en Algérie insistent sur le décalage avec la réalité qui caractérise la relation de ce dernier avec la Casbah d'Alger. En effet, les différentes descriptions de Le Corbusier concernant cette ville niaient consciemment ou inconsciemment la réalité très difficile que vivait sa population en cette période¹¹. Il affirme à propos de cette Casbah, c'est : « la ville la plus standardisée et la plus fonctionnelle dont on puisse rêver; c'est aussi la ville la plus poétique pour qui sait y regarder¹² ». Sur un dessin comparant la ville européenne et la ville arabe qu'il réalise, il rajoutera le texte : « Les civilisés vivent comme des rats dans des trous. Les barbares vivent dans la quiétude, le bien-être¹³ » (**Fig. 01**).

⁶ Pour une analyse détaillée des sept projets établis par Le Corbusier pour la ville d'Alger voir : Giordani J.-P. (1987).

⁷ Brua E. (1973), p. 72.

⁸ C'est avec l'aide de Jean Pierre Emery que Stanislaus von Moos a déterminé les dates principales des séjours en Algérie du célèbre architecte, voir : Von Moos S. (1971), p. 307-309. Le dépouillement de ses agendas des années 1931 à 1942, conservés à la Fondation Le Corbusier, permettra à Alex Gerber de rectifier quelques petites erreurs. Voir à ce sujet : Gerber A. (1993), p.123-125.

⁹ Rappelons en effet l'approche conservatrice que le maréchal Lyautey et Henri Prost développent au même moment pour les médinas du Maroc.

¹⁰ Lettre de Jean de Maisonseul à Alex Gerber du 25.10.88. Cité par : Gerber A. (1993), p.126.

¹¹ Concernant Le Corbusier et la réalité coloniale de la ville d'Alger voir : Çelik Z. (1992), p.58-77.

¹² Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.172.

¹³ Le Corbusier (1935), *La ville...*, p.17.

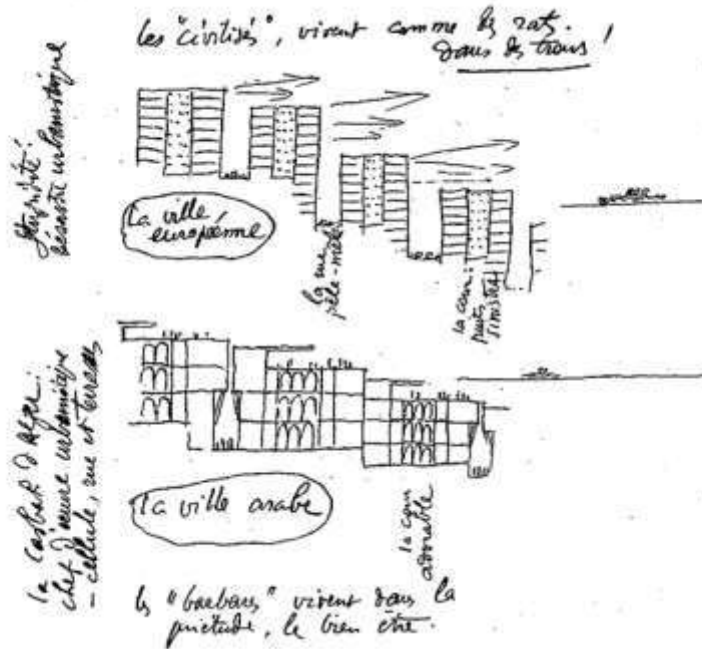


Fig. 1 Croquis réalisé par Le Corbusier, Alger, 1935.

Inscription à la main de Le Corbusier : Les « civilisés » vivent comme des rats dans des trous.

Les « barbares » vivent dans la quiétude, le bien-être.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radiieuse*, p.230.

1.1.1. Le plan « Obus » et la recherche de « la direction du tir »

Considérées par Manfredo Tafuri comme « l'hypothèse théorique la plus achevée de l'urbanisme moderne¹⁴ », hypothèse qui n'a pas encore été dépassée ni sur le plan idéologique, ni sur le plan formel se posant comme véritable « organisateur global de la machine urbaine¹⁵ », le Plan Obus conçu par Le Corbusier pour la capitale Algéroise impressionnait, intriguait par le gigantisme et le caractère insolite des formes des redents courbes. Dans les milieux officiels, la réserve et le scepticisme dominaient. Ceci dit, dès son débarquement à Alger, c'est une conjoncture politique et humaine assez favorable que rencontre Le Corbusier. Sans commande officielle, il se propose d'offrir un plan dont le but est de « fixer la direction ». C'est dans sa *Lettre à un maire*, envoyée à Monsieur Charles Brunel en décembre 1933, que le maître justifie le plus clairement la dénomination guerrière de son plan : « un travail comme celui-là est du domaine de l'attaque: on fonce en avant, à la recherche de quelque chose. Ce qu'on recherche c'est la direction du tir. [...] Le réglage du tir interviendra ensuite. Mon projet était un projet obus. Son but était de fixer la direction¹⁶ ».

¹⁴ Tafuri M. (1979), p.106.

¹⁵ Tafuri M. (1987), p.464-465.

¹⁶ Le Corbusier (1935), *La ville...*, p.228.

L'élaboration du travail en atelier a débutait en hivers 1931 à la veille du 25 décembre¹⁷ et se continua jusqu'au printemps 1932. Pour Le Corbusier, il ne suffit pas de façonner le paysage urbain-naturel, il importe autant de remédier aux conditions d'habitat dénoncées. À cette fin, il propose de construire une alternative à la « ville-corridor » du 19^{ème} siècle et aux « cités-jardin horizontales » qui essaimant dans les périphéries. L'objectif pour toute intervention dans le site Algérois est donc fixé par Le Corbusier : valoriser le « site magnifique », sauver les « beautés naturelles » tout en élevant Alger au statut de ville des temps modernes. Dans ce but, il faut en premier lieu instaurer une nouvelle relation entre la ville et son site. La ville doit être dotée d'une telle puissance plastique, qu'elle puisse, rien que par sa présence, répondre dignement à cette nature grandiose. L'artefact doit défier le site dans une rencontre titanique; la ville doit, d'un geste hardi, réorganiser et en même temps glorifier le paysage (**Fig.2**).

Implanté dans la plaine basse (côte 0 à 20) et étroite qui borde le littoral entre le port et la falaise, un immense immeuble-viaduc, continu et incurvé, élevé jusqu'à la côte 100, s'étend sur une douzaine de kilomètres, traversant la Casbah de part en part. Sa structure est conçue pour loger 180000 habitants, tandis que sa partie supérieure est coiffée d'une autoroute qui résout le problème de la communication entre les deux faubourgs extrêmes de Maison-carrée (El-Harrach) à l'est et Saint-Eugène (Bologhine) à l'ouest. A la place du quartier de la Marine s'élève le gratte-ciel de la cité d'affaires, prévu pour 5.000 occupants. Le viaduc était destiné à l'habitat de masse et devait permettre aux habitants de construire leurs propres logements à l'intérieur de cet imposant bâtiment qui longe le littoral sur une dizaine de kilomètres.

Du sommet du gratte-ciel, un nouveau viaduc part vers les hauteurs de la colline du Sahel où il rejoint sept immeubles résidentiels disposés en redents courbes. Ces « Hauts d'Alger » vallonnés se situent à la côte 150-200. Ils sont accessibles depuis l'est du littoral par une passerelle reposant sur d'énormes pylônes qui enjambent toute la ville. Le circuit artériel se prolonge à l'ouest vers El-Biar et Blida et se poursuit vers les territoires du sud et de l'ouest. Quant à la Casbah, prodigieux document historique dont Le Corbusier ne cessera de faire l'éloge, elle n'est préservée qu'à condition de la vider de 60% de ses constructions¹⁸.

¹⁷ Lettre de Le Corbusier à P. A. Emery, Paris 28.12.1931. B1(1)2, FLC, Paris. Cité dans : Gerber A. (1992), p.145.

¹⁸ Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.111.

Si l'Immeuble-viaduc qu'il propose dérive de la logique visuelle du plan de Chassériau pour le front de mer, il semble complètement se détacher du contexte dans lequel il est censé s'insérer. Loin de s'intégrer au tissu urbain algérois et aux typologies architecturales qui le composent, il est conçu comme un objet autonome¹⁹. Le Plan-Obus se désolidarise des représentations de la ville et propose de réinventer une nouvelle image pour Alger. Le Corbusier n'attache d'ailleurs que peu d'importance aux données physiques et sociales²⁰. Le projet consiste au contraire à reconstruire l'image de la ville et à redéfinir son paysage. Ce décalage entre la réalité du terrain et l'image projetée de la ville traduit donc la distance prise par Le Corbusier vis-à-vis du contexte. Le plan qu'il propose est avant tout assimilé à un ensemble de dispositifs plastiques, « censé révéler le site, lui donner sa forme achevée, le transformer lui-même en spectacle²¹ ». Sa démarche consiste donc à appréhender le paysage architectural davantage comme un espace d'expression théorique et pratique du projet urbain que comme un référent²².



Fig. 2 Le Corbusier, Vue générale de la maquette du plan Obus A, Alger, hivers 1931- printemps 1932.
Source : Le Corbusier (1935), *La ville radiieuse*, p.236.

¹⁹ Aiche B. (2012), p.75.

²⁰ Le Corbusier (1939), p.4-5.

²¹ Damisch H. (1987), p. 253.

²² Aiche B. (2012), p.78.

1.1.2. Les projets régulateurs et l'« ajustement du tir »

Son projet Obus ayant été rejeté, Le Corbusier va tenter d'élaborer une série d'autres projets qualifiés de « régulateurs » dont le but est de redimensionner le premier plan²³. En juillet 1933, Le Corbusier engage donc une nouvelle étude baptisé « B » alors que l'étude du plan régional a été confiée à Prost et Rotival. Le projet est limité cette fois-ci aux redents de Fort l'Empereur, reliés à un gratte-ciel d'une grande hardiesse par un viaduc tendu au-dessus de la Casbah, que ses piliers piétinent. Au quartier de la Marine, Le Corbusier implante cette fois-ci un énorme immeuble-ascenseur, destiné à hisser les voitures du niveau du sol à la côte supérieure (**Fig. 3**).

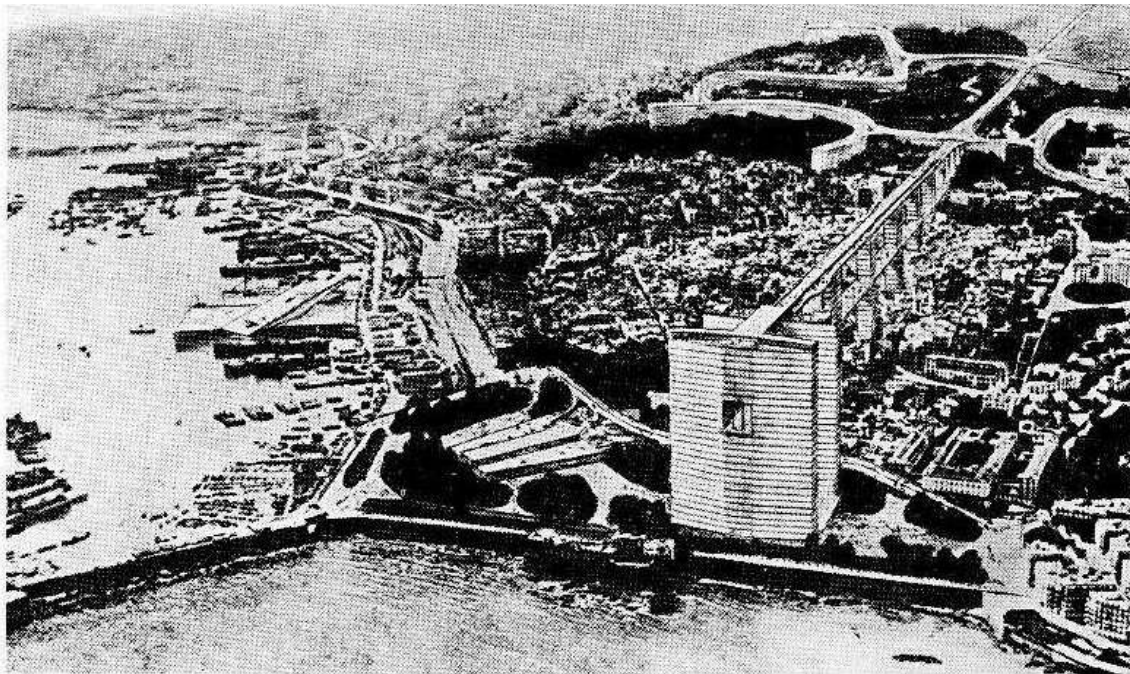


Fig.3 Le Corbusier, Vue générale de la maquette du projet Obus B, Alger, juillet 1933-mars 1934.

Sur cette figure on voit les substitutions du régime des autostrades de Fort-l'Empereur.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.174.

Le projet « C » qui date de mars 1934 marque le début d'une suite d'études détaillées pour le quartier de la Marine. Ce projet se caractérise par l'abandon définitif du viaduc-habitation le long du port pour se circonscrire au terrain de la Marine²⁴. Le Corbusier entendait démontrer tout en respectant le cadre restreint des opérations prévues par les projets officiels, qu'il était possible de concevoir un projet infiniment plus adapté à la vocation du quartier de la Marine, assurant les liaisons viaires nécessaires et permettant de surcroît des

²³ Pour une étude plus complète des plans B à E voir : Mac Leod M. (1985).

²⁴ *Le Journal général Travaux publics et Bâtiment* (1933), n° 559.

développements futurs. Cette fois, le plan est assorti d'études économiques argumentant notamment sur les besoins d'Alger en termes de bureaux. En effet, le projet envisage d'en construire 110 000 m² par phases. Le projet ne fut pas examiné par le Conseil Municipal, et le maire Charles Brunel²⁵ fit valoir que le choix du projet de la régie foncière avait été sanctionné par un concours public, approuvé par les autorités, bien avant la venue de Le Corbusier à Alger (**Fig.4**). Le Corbusier déclenche ensuite toute une campagne de propagande amorcée par les articles de Jean Cotereau²⁶ et de Jean pierre Faure²⁷ dans le journal *Travaux Nord-Africains* ainsi que dans la revue *Chantiers Nord-Africains*.

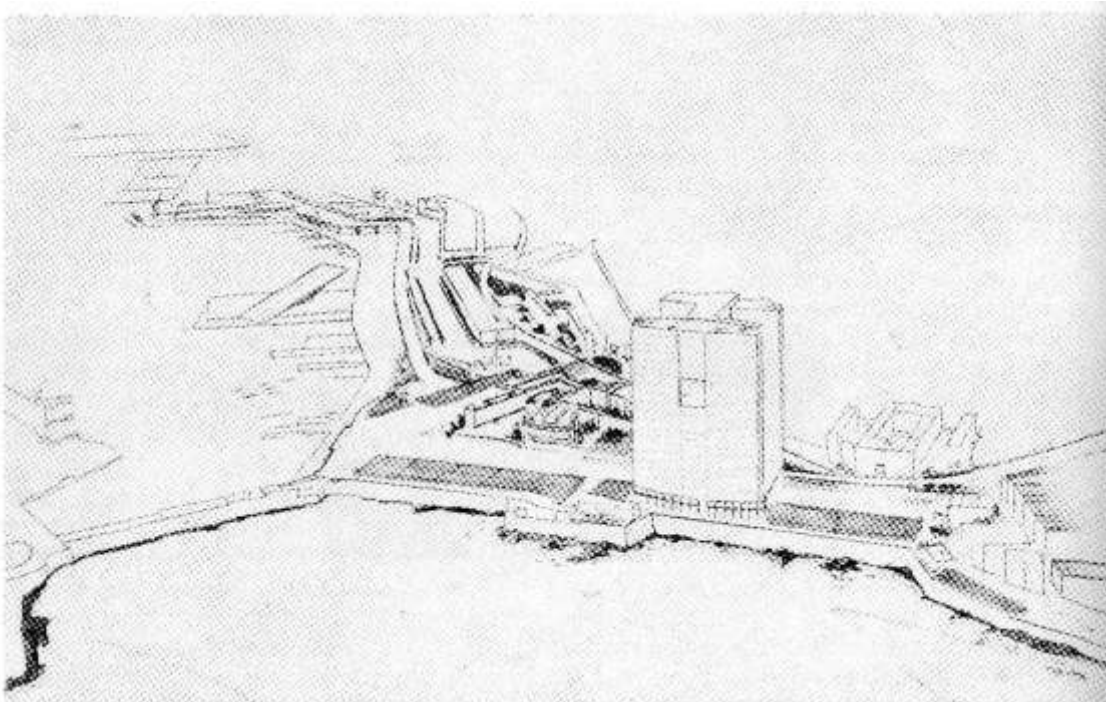


Fig.4 Le Corbusier, Vue générale du projet Obus C, Alger, mars 1934-hivers 1937.

Sur cette figure on voit les grandes esplanades en bord de mer. Le quartier de la marine est relié par des éléments de même échelle à la future Gare Maritime.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.175.

Après ses échecs successifs à Alger, de 1931 à 1936, la situation semble se transformer ; Le Corbusier a été nommé, fin 1937, par le gouvernement membre de la Commission permanente du Plan de la Région d'Alger²⁸. Cette nomination le place enfin dans la position institutionnelle qu'il recherchait depuis son arrivée à Alger en 1931. Bien que centré sur l'aménagement du quartier de la Marine, le projet Obus « D » propose des aména-

²⁵ Lettre de Charles Brunel à Le Corbusier, Alger 16 avril 1934. p. 1 811(3) FLC. Cité dans : Cohen J.-L. (2003), p. 142.

²⁶ Cotereau J. (1934), p.1.

²⁷ Faure J.-P., (1934), p. 66-67.

²⁸ La commission permanente du Comité d'urbanisme de la région algéroise, créé en vertu du décret de juillet 1935 sur les projets régionaux d'urbanisme. Elle était composée de 9 fonctionnaires et de 5 techniciens, dont Le Corbusier.

gements qui vont bien au-delà de celui-ci²⁹. En définitif, Le Corbusier, tout en apportant des modifications substantielles dans ce projet, respectait dans son ensemble les éléments prévus au programme du Plan Régional. D'ailleurs au stade où en étaient les propositions officielles, la destination d'un bon nombre d'édifices demeurait imprécise et personne n'avait une vision arrêtée des choses. On en était au stade de propositions, d'avant-projet. Comme dans les premiers projets, Le Corbusier, non qu'il ne fût pas capable de s'en tenir aux strictes données imposées par le programme, ancrant délibérément ses propositions dans une vision toujours plus vaste des développements futurs et tentait en vain de mobiliser tous ses contacts politiques en métropole pour le faire aboutir.

Le projet « E » entamé en janvier 1939 représente l'avant-dernière tentative de Le Corbusier d'imposer son plan Obus et ses visions pour le quartier de la Marine. Il témoigne à la fois d'un rapprochement plus marqué vers les conceptions établies avec le directeur du Plan régional d'Alger, et d'une vision complètement nouvelle du gratte-ciel qui représente le véritable sommet de ses études. Il constitue le plus important que Le Corbusier ait étudié³⁰. Plus raffiné et complexe que tous les précédents, le gratte-ciel proposé dans ce plan reflète les expériences vécues par Le Corbusier à New York (**Fig. 5**).

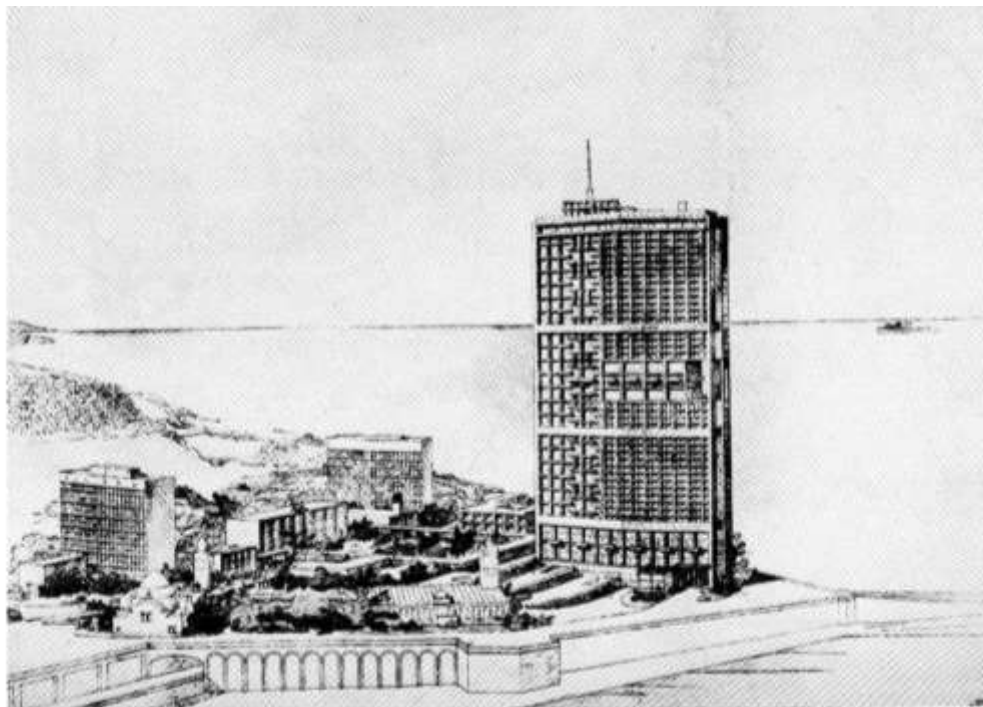


Fig. 5 Vue perspectives de la proposition de Le Corbusier pour quartier de la marine, Alger, 1942.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p.48.

²⁹ Giordani J.-P. (1989), p.343.

³⁰ *Ibid.* p.359.

1.2. Vers des solutions plus pragmatiques

La concentration d'une agglomération entière en un seul bâtiment ayant, échoué, la visions de Le Corbusier prend des dimensions plus modestes. L'idée du bâtiment-ville que le Plan Obus voulait imposer à l'échelle de l'agglomération, est donc consommée par des projets à une échelle plus pragmatique. Si la ville ne peut regroupée dans le sens vertical d'un seul bâtiment il vaut mieux procéder par tranches de grandeur conforme³¹. Un objectif plus réaliste est donc fixé : concentration d'un quartier de ville en un immeuble.

1.2.1. Les tentatives de « chirurgies urbaines »

Parallèlement à ses plans d'urbanisation d'Alger, Le Corbusier travaille dès 1933 sur plusieurs autres projets ponctuels d'importances diverses auxquels il donne le nom de « chirurgie urbaine³² » en raison du caractère assez délicat de leur réalisation au sein de la poche urbaine. Ces « petits » projets élaborés par Le Corbusier viennent en complément à ses propositions plus englobantes, commentant pour ainsi dire les grands projets et essayant d'en préfigurer certains aspects sans attendre les décisions draconiennes nécessaires pour la réalisation des plans urbanistiques. Parmi ces projets : la maison locative donnant sur la rue Laurent Pichat³³ qui explore les situations topographiques traversées par les autoroutes du plan ainsi que deux « viaducs habitables » donnant sur le Télémy.

En ce qui concerne la maison locative³⁴, c'est une tour de douze niveaux inscrite dans une pente raide. Situées sur l'une des falaises d'Alger, dans des conditions qui seraient exactement celles de tous les appartements prévus dans le plan général d'Alger. La démonstration était intéressante à faire pour permettre aux Algérois de se rendre compte de la prise de possession du paysage magnifique par ce type d'appartement. Dans ce projet, la question climatique est traitée avec attention (**Fig.6**). En effet, Le Corbusier se propose de mettre en œuvre le principe de « respiration exacte³⁵ » étudié pour le projet de la cité de Refuge. Instruit par son échec dans ce dernier projet, il plante devant le pan de verre laissé apparent au nord une résille de béton au sud et à l'est, première véritable apparition du brise-soleil³⁶.

³¹ Le Corbusier (1945), p.35.

³² Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.171.

³³ Actuel Boulevard Laâla Abderahmane.

³⁴ Cette maison a été conçue pour le compte de l'oncle de l'architecte municipal d'Hussein Dey Henry Ponsich, un admirateur de Le Corbusier. Le terrain se trouve à Hussein Dey dans la banlieue d'Alger.

³⁵ Système de ventilation des immeubles par air convulsé.

³⁶ H. Allen Brooks (1984), p.489-497.

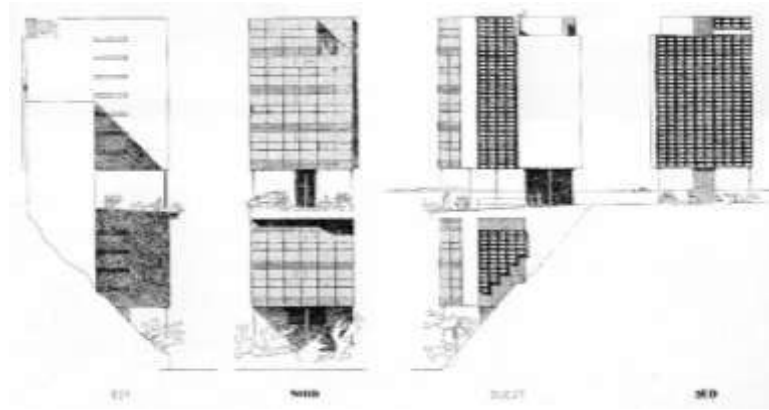


Fig. 6 Façades projet de maison locatives Ponsik, Rue Laurent Pichat, Alger, 1933.

Brises soleil disposés sur les façades ouest et sud au-devant de pans de verres.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.170.

Afin de lutter contre « l'envoûtement, l'enterrement et la perte des joies essentielles³⁷ » que provoque l'empilement des maisons de la ville européenne, le projet s'accompagne d'une « proposition de réglementation pour boulevards en corniche » suggérant la généralisation de la coupe de l'immeuble dans l'ensemble de parcelles vacantes à Alger (**Fig. 7**). Que cet appartement soit une maison isolée ou multipliée à l'infini, le long de plusieurs rues intérieures se superposant sous les viaducs ou dans les grands redents de Fort-l'Empereur, les conditions d'habitation demeuraient les mêmes³⁸. Le chemin sinueux est raccourci, car il traverse les immeubles au milieu de leur hauteur, illustrant le mariage de la route et de l'édifice et suggérant aussi la « rue en l'air » qui caractérisera l'unité d'habitation, dont le principe en coupe s'annonce³⁹.

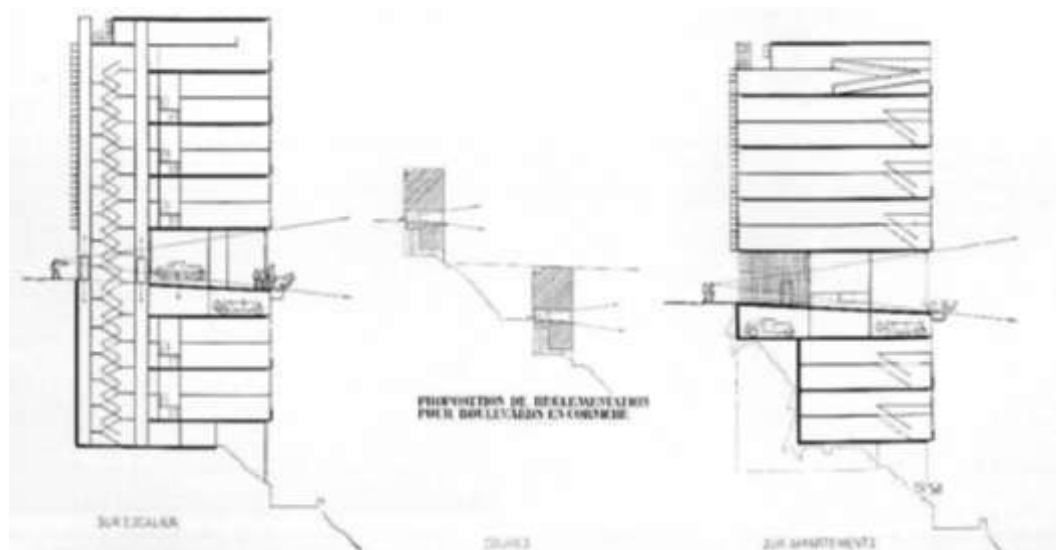


Fig. 7 Le Corbusier, « Proposition de réglementation pour boulevards en corniche », projet de maison locatives Ponsik, Rue Laurent Pichat, Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.173.

³⁷ Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.173.

³⁸ *Ibid.*, p. 194.

³⁹ H. Allen Brooks (1984), p.329-334.

En 1933, Le Corbusier a effectué une étude pour la construction de deux immeubles-viaducs sur le Telemly⁴⁰. Le projet vise à faciliter la circulation automobile et propose de rectifier le trajet en coupant deux méandres sur des ravins escarpés. Les viaducs générés ainsi sont utilisés aux fins d'y aménager des habitations à loyers : fragments infimes du Plan Obus. L'immeuble-viaduc s'inspire ainsi de l'urbanisme algérois du XIX^e siècle, incarné par la structure linéaire du front de mer. Long et sinueux, il est aussi bien conçu comme système de circulation, en accueillant une autoroute sur sa terrasse, que comme ensemble résidentiel (**Fig.8**). Les cellules sont ici des duplex s'articulant autour d'un vide central donnant sur le séjour, sorte d'évocation double des villas des années vingt et du patio intérieur des maisons mauresques (**Fig.9**). Ce faisant, Le Corbusier délègue donc la signification attribuée au viaduc-côte 100 de ses Plans Obus au boulevard Télemly : route de ceinture et élément d'habitation en même temps; ligne de séparation entre basse-ville ancienne et haute-ville moderne. D'après Jean-Louis Cohen, l'immeuble-pont Burdeau de Pierre Marie (1952) dérivera plus de ce projet que du viaduc du plan Obus⁴¹.

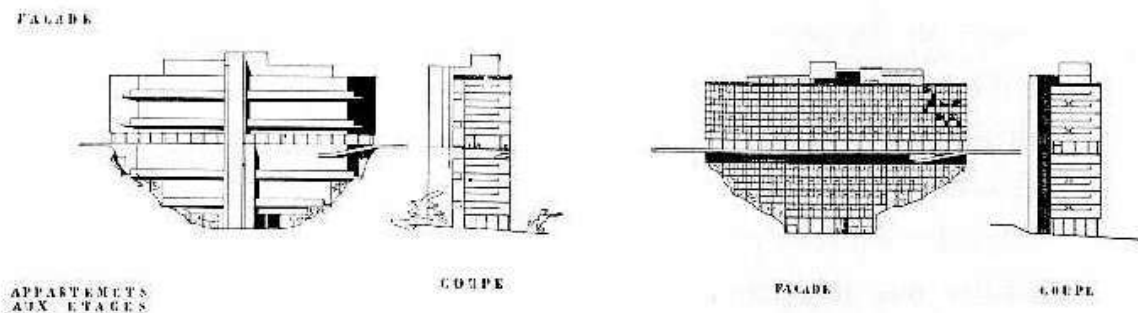


Fig. 8 Le Corbusier, Façade et coupe immeuble viaduc habitable, Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète 1929-1934*, p.192.



Fig. 9 Le Corbusier, Vue perspective sur l'immeuble viaduc habitable Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.247.

⁴⁰ Le Telemly est un ancien chemin arabe situé à la cote 100 qui constitue un méandre violent tout au long de la falaise d'Alger. Cette étude a été effectuée pour le compte de Théodore Lafon, associé de Jean-Pierre Faure qui a publié de nombreux articles sur l'urbanisme de Le Corbusier. Voir : Faure J.-P. (1937).

⁴¹ Cohen J.-L. (2003), p. 145.

1.2.2. Les tentatives d'application de la charte d'Athènes

Entre 1932 et 1933, Le Corbusier a effectué une étude pour un ensemble d'immeubles marquant une autre rupture dans sa réflexion sur l'habitation⁴². Cet ensemble de l'Oued Ouchaïa (Lotissement Durand, El-Harrach) est pensé comme un trio de barres sur pilotis et à gradins abritant chacun près de 300 familles qui permettrait d'éviter de parsemer le territoire d'innombrables maisons⁴³ (**Fig. 10**). Le territoire est entièrement sauvegarder, il est aménagé en parcs de sports et de promenades tout en préservant les espaces réservés aux exploitations agricoles. Une certaine partie du terrain est réservé pour des petites maisons, afin de se plier aux usages tyranniques en cours. Ce projet est considéré à la fois comme un développement et une transformation du principe proposé pour le viaduc habitable du plan Obus. Il annonce les idées qui seront mises en pratique treize ans après dans l'unité d'habitation de Marseille : le double niveau des logements avec pan de verre de quatre mètres et demi, la rue intérieure et les services communs⁴⁴.

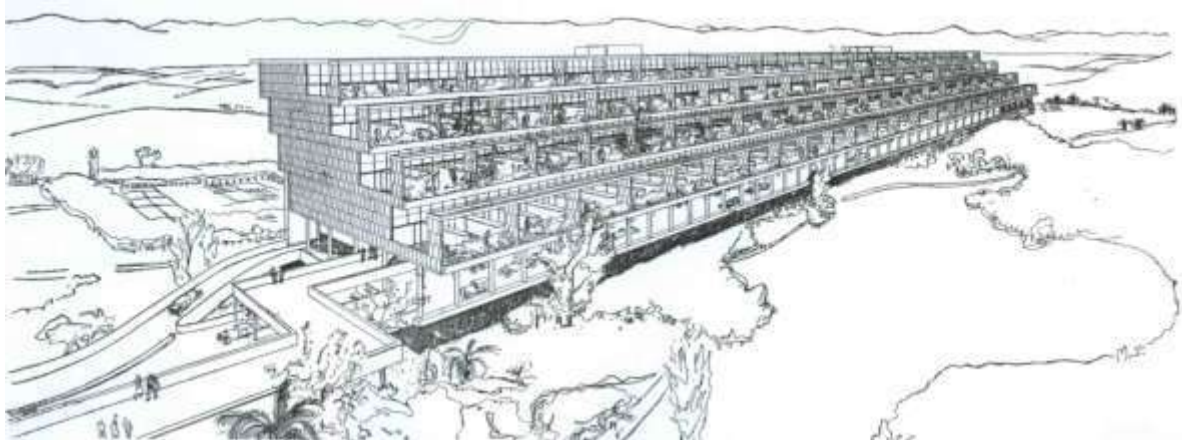


Fig. 10 Le Corbusier, Façade Nord des barres du lotissement Oued Ouchaïa (Lotissement Durand), El-Harrach, Alger, 1933-1934.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.34.

Aussitôt après le Congrès international d'Architecture moderne d'Athènes (1933), Le Corbusier entame l'étude du plan d'urbanisation pour la ville de Nemours (Ghazaouet) près d'Oran (**Fig. 11**). Conçus en collaboration avec Pierre-André Emery, ce projet est l'occasion de construire l'«expression parfaite de la Charte d'Athènes⁴⁵», une «Kasbah des

⁴² Ce projet fut étudié pour Prosper Durand, propriétaire d'un territoire de 108 hectares couvert de vignobles.

⁴³ Concernant ce projet voir : Le Corbusier (1960), « My Work », p.108-109, Le Corbusier (1975), p. 48-56 et H. Allen Brooks(1984), p.393-484.

⁴⁴ Miller-Chagas Ph., (1992), p.348.

⁴⁵ Le Corbusier (1945), «Algérie... », p. 27-29 et Le Corbusier (1948), p. 21-22.

temps modernes, en acier et ciment⁴⁶ ». Comme à Alger, les différentes fonctions de la nouvelle ville sont séparées et celle-ci est dotée d'un quartier résidentiel formé de 18 «unités d'habitation» et d'une zone industrielle et artisanale placée en retrait. En 1938, les deux collaborateurs présentent un nouveau projet, de moins grande envergure, mais toujours conforme à l'esprit des C.I.A.M. Ceci dit, aucun des deux projets n'aura été retenu.

Avec ce projet, Le Corbusier rompt définitivement avec les tracés en ruban continu, proposés pour le plan Obus. Nemours amène cette idée plus réaliste d'une fragmentation possible de la forme. Dans ce projet, Le Corbusier imagine un plan dont le découpage dessine une maille de circulation nécessaire à son fonctionnement. À l'intérieur de cette maille, et positionnée d'une manière complètement libre par rapport à elle, apparaît une nouvelle typologie d'immeuble, l'« immeuble en bâton⁴⁷ », que le projet reproduit sur la pente d'un terrain, en forme d'amphithéâtre ouvert sur la mer dont les immeubles d'habitation sont rigoureusement orientés vers le soleil. La forme de cet immeuble préfigure les celle des Unités d'habitation. D'après Leonardo Benevolo, «avec ce nouveau concept d'Unité d'habitation, Le Corbusier met en place une des hypothèses les plus fondamentales de la culture urbanistique contemporaine [...] dans la mesure où il cherche à combler l'écart désormais trop grand entre la dimension de la ville moderne et la dimension des bâtiments singuliers [...] en introduisant un sous-multiple de la ville ou une série de sous-multiples⁴⁸ ».



Fig. 11 Le Corbusier, Vue sur la maquette de la ville de Nemours (Ghazaouet), Oran, 1933-1938.
Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.166.

⁴⁶ Le Corbusier (1935), « *La ville...* », p. 315.

⁴⁷ Sbriglio J. (2012), p.269.

⁴⁸ Benevolo L. (1987), p. 224.

1.2.3. La synthèse des études antérieures

Le «Plan d'urbanisation d'Alger et de sa région selon la doctrine des C.I.A.M.» représente « la synthèse des études antérieures⁴⁹ » de Le Corbusier et sa dernière tentative d'appliquer ses idées à la ville d'Alger ainsi qu'à sa région. Élaboré dans la période allant de l'été 1941 au printemps 1942, les grandes lignes du plan ainsi que le dessin des planches ont été réalisés avec une équipe constituée autour de Louis Miquel, Pierre André Emery et Pierre Bourlier⁵⁰. Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une période où la réflexion de Le Corbusier sur l'élaboration d'une théorie de l'aménagement du territoire⁵¹, synthétisée successivement dans une suite d'ouvrages : *sur les quatre routes* (1941), *la maison des hommes* (1942), *la Charte d'Athènes* (1943), qui conduiront après la guerre à la publication de : *manière de penser l'urbanisme* (1946) et *les Trois établissements Humains* (1946).

Cette désolidarisation par rapport aux principaux objectifs du « plan régional d'Alger et de sa région » par l'ajout de la mention « selon la doctrine des C.I.A.M. », vaut à Le Corbusier d'être éliminé en mars 1939 du Comité qui ne le convoque plus avant le 18 juin 1941. Pourtant Le Corbusier déclare à ce propos : « il ne faut en aucune façon créer un parti ou un "clan" Corbu contre qui que ce soit. Nous (équipe Corbu Alger), nous apportons généreusement les trois points complémentaires du Plan Régional ...⁵² ». En 1942, le projet est définitivement rejeté⁵³.

Ce Plan Directeur d'Alger reprend les éléments majeurs déjà connus : gratte-ciel (déplacé), boulevard de ceinture (à une côte plus haute qu'avant), nouvelles habitations sur les hauts d'Alger. Ces dernières se sont pourtant profondément modifiées : en accord avec l'évolution générale qui se manifeste au cours des années 1930 dans l'urbanisme de Le Corbusier, elles ne sont plus projetées comme de gigantesques structures linéaires, mais comme des Unités détachées de grandeur conforme, soit du type en Y, du type frontal ou du type en épine, « parachutées⁵⁴ » dans la verdure qui s'étend des deux côtés de la route de ceinture, descendant jusqu'au Télémy (**Fig.12 et 13**).

⁴⁹ Le Corbusier (1947), p.44.

⁵⁰ Lettre du Ministère de l'Intérieur à M. Le Corbusier, Vichy 6 juin 1941, 801 FLC. Cité dans : Cohen j.-l. (2003), p. 162.

⁵¹ Cette réflexion prend place dans la période d'inactivité qui suit le débarquement Américain en France.

⁵² Lettre de Le Corbusier à Emery et Cie, Paris 4 juillet 1941, 8 01(4) AFLC. Cité dans : Gerber A. (1993), p.345.

⁵³ Voir Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 12 juin 1942, 9 pages dactylographiées, mairie d'Alger. Cité dans Oulebsir N., (2004), p.187.

⁵⁴ Miquel L. (1980), p.61.

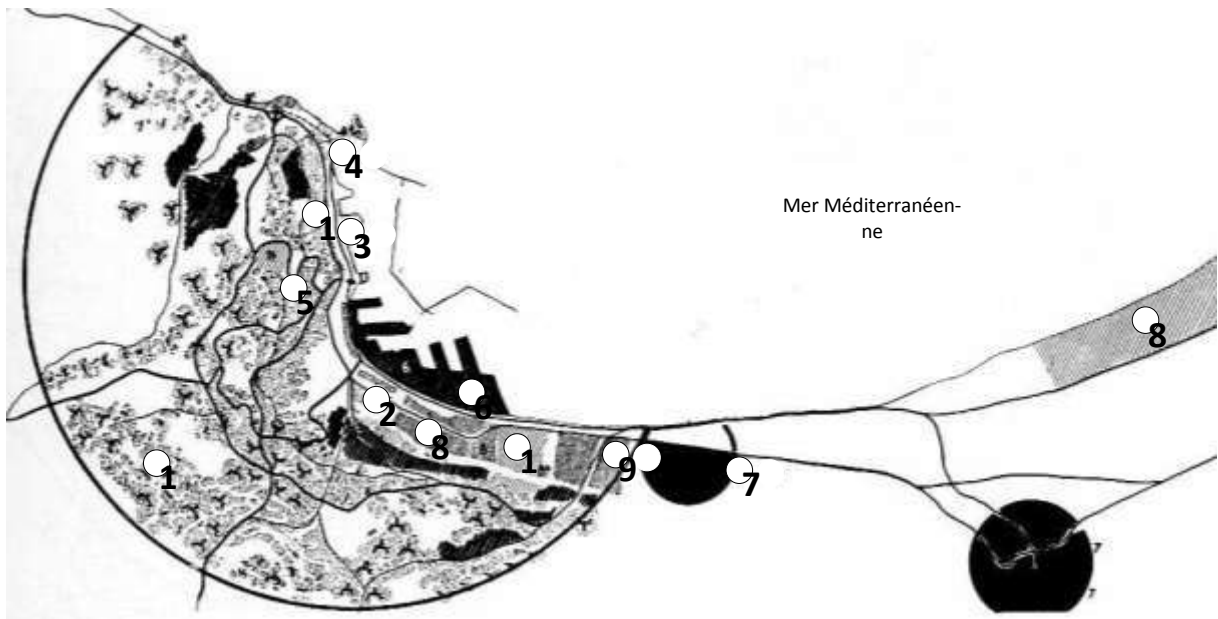


Fig. 12 Le Corbusier, Plan directeur d'Alger, 1942.

1: Cité d'affaires, 2: Foyer Civique, 3: Gare synthétique (bateaux, autocars, chemin de fer), 4: Amirauté et quartier de la marine, 5: Petite industrie et artisanat, 6: Port de marchandise, 7: Centre industriel, 8: Loisirs, 9: Centre de week-end, 10-11: Jardin. Au milieu de la verdure les unités d'habitation en forme de Y.
Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p.45.

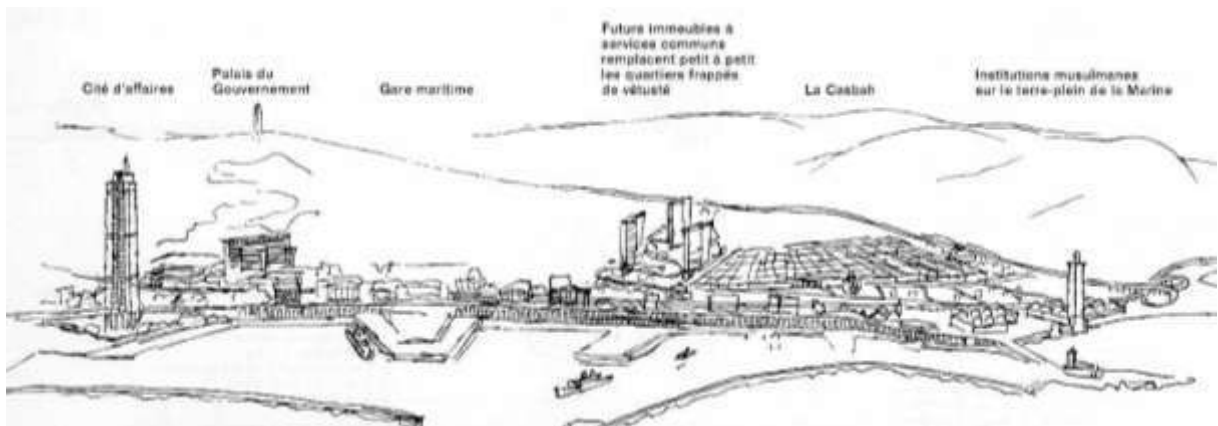


Fig. 13 Le Corbusier, Perspective sur le plan directeur d'Alger, 1942.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p.45.

Le plan constitue la première mise en œuvre des « quatre fonctions clés de l'urbanisme », formulées lors du C.I.A.M. d'Athènes et de la cinquième, souvent oubliée, la sauvegarde des « valeurs historiques », en l'occurrence la Casbah, à propos de laquelle le ton change. Désormais celle-ci est reconnue comme « patrimoine d'art unique au monde, [elle] deviendra, pour le tourisme, un centre d'attraction et pour l'indigène un moyen de renaissance⁵⁵ ». Ceci dit, bien que la Casbah soit conservée, le gratte-ciel, point focal et symbolique, est déplacé du quartier de la marine vers le Bastion XV, c'est-à-dire vers la ville eu-

⁵⁵ Le Corbusier (1942), Proposition d'un plan directeur d'Alger et de sa région, Alger. Archives de la FLC, D 1-484. p. 3 et 4. Cité dans : Cohen J.-L. (2003), p.184.

ropéenne ; ce déplacement est lié à la situation politique et au début de la guerre d'Algérie : il s'agit de montrer que les colons sont la force dominante. C'est pour cette raison que Le Corbusier va placer le centre civique comme représentatif du pouvoir de décision, du côté de la ville européenne. Le postulat d'intégration soutenu par le premier plan Obus n'est désormais plus possible.

Dans ses implications formelles et sociales, on peut donc déceler de profondes modifications par rapport aux premières variantes du Plan Obus. Outre le déplacement de la cité d'affaires, le projet du gratte-ciel est transformé en un vaste complexe administratif, un secteur d'artisanat et d'industrie légère, une zone industrielle et un centre culturel pour les institutions musulmanes⁵⁶. C'est un plan rationnel, évoquant le plan que Le Corbusier avait établi pour la ville de Nemours en 1933. Les bâtiments et les Unités d'habitation ne suivent plus la configuration du terrain, mais ressemblent à des blocs libres. Un système d'auto-routes traditionnel remplace le viaduc selon un plan qui annonce l'urbanisme des années cinquante, la plasticité et le lyrisme des projets Obus n'apparaissent plus⁵⁷.

Alors que le PAEE⁵⁸ et le PAR⁵⁹ sont déjà en cours d'étude, Le Corbusier a mené une véritable lutte pour défendre ses propositions. Ceci dit, la proposition se solde, comme toutes les précédentes, par un échec. Le projet entraînait le dérasement total d'une ville de 1321 hectares et les autorités ne souhaitent pas risquer une expérience aussi aléatoire sur un périmètre aussi considérable⁶⁰. De plus, le public fut désemparé devant ce projet et la raison peut être due à la conjoncture du moment. En cette année la grande crise avait touché, à son tour, l'Algérie, cet événement était d'autant plus brutal qu'il intervint après un période où le pays avait connu un assez important afflux de capitaux.

2. L'enseignement de l'expérience Algéroise pour Le Corbusier

Selon Jacques Sbriglio⁶¹, les projets de Le Corbusier conçus pour l'Algérie permettent à son travail de réaliser une avancée significative et que si Marseille est « le lieu de l'expérimentation de l'architecture », Alger est sans doute « le lieu de l'énonciation de la théorie ». Le rapport entre inspiration et création dans la vie de l'artiste étant cyclique, on ne

⁵⁶ Le Corbusier (1947), p. 46.

⁵⁷ Oulebsir N. (2004), p. 187.

⁵⁸ Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement de la région d'Alger (PAEE).

⁵⁹ Plan d'Aménagement Régional (PAR).

⁶⁰ Mairie de la Ville d'Alger, Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal. Séance du 12 juin 1942, p. 9. Cité dans : Cohen J.-L. (2003), p. 144.

⁶¹ Sbriglio J. (2012), p.178.

saurait dire, au juste, quel avait été pour Le Corbusier l'apport exact de ses voyages en Algérie. Pour Le Corbusier le dialogue entre les civilisations pourrait être établi; moins pour étudier le passé, que pour préparer le futur tout en évitant de tomber dans un nouvel académisme. Néanmoins, la transformation de son architecture des structures légères et transparentes à celle de formes pleines et sculpturales, a été bien documentée par Charles Jencks⁶² et Kenneth Frampton⁶³ ainsi que par son fidèle compagnon Jean de Maisonseul⁶⁴.

2.1. Les leçons de la Casbah

Le Corbusier résumera en 1941, une année avant son dernier voyage à Alger, sa pensée concernant la meilleure façon de tirer profit de la leçon d'architecture que lui avait fourni la médina d'Alger. En posant la valeur d'exemplarité de la Casbah et sa supposée supériorité par rapport à l'héritage des villes historiques d'Occident, cet admirateur inconditionnel de la clarté des plans arabes tente d'« y mesurer la sagesse⁶⁵ ». Pour lui, « la ville européenne peut tirer un enseignement décisif [de la Casbah d'Alger]; non qu'il s'agisse d'annoncer un glossaire d'ornements arabes, mais bien de discerner l'essence même d'une architecture et d'un urbanisme⁶⁶ ».

2.1.1. L'adaptation à la pente abrupte

Pour Alex Gerber⁶⁷, un des grands enseignements des projets de Le Corbusier de la ville d'Alger, réside dans la prise en considération constante du site, comme donnée déterminante du choix des formes et des positionnements de ses bâtiments. A ce sujet Le Corbusier affirme que dans l'ensemble du site Algérois, « une base fondamentale est commune... la contrainte de cette grande falaise difficile à exploiter sur les flancs et sur les couronnements de laquelle la ville doit exister⁶⁸ ». Le détournement de la contrainte de la topographie du site en une opportunité d'offrir les vues les plus agréables à l'ensembles des habitats et des usagers du bâtiment a été en effet bien appliqué par Le Corbusier dans son projet Obus dont les formes suggérées par le site, créent une immense promenade architecturale sur la baie d'Alger, offrant une vision permanente des paysages environnants. La deuxième application de cette leçon se matérialise dans l'ensemble de bâtiments proposés à Nemours.

⁶² Jencks Ch. (2000), p.188.

⁶³ Frampton, K, (2007), p.224.

⁶⁴ Gerber A. (1993), p. 345.

⁶⁵ Le Corbusier (1935), « *La ville...* », p.134.

⁶⁶ Le Corbusier (1941), « *Le folklore ...* », p. 31.

⁶⁷ Gerber A. (1993), p.424.

⁶⁸ Le Corbusier (1941), « *Le folklore ...* », p. 31-32.

Orientés vers la mer, ils auraient ressemblé, depuis le large à la ville de Barberousse que fut Alger, chaque appartement ayant les avantages qui ont contribué à faire de la Casbah, aux yeux de Le Corbusier, un chef-d'œuvre d'architecture et d'urbanisme. Pour toutes ces raisons il appela sa proposition une « Casbah des temps modernes, en ciment et en acier⁶⁹ », une Casbah qui n'avait rien en commun avec la médina traditionnelle car il s'agissait en réalité d'une ville verticale.

Ce concept d'adaptation à la pente abrupte est ensuite transporté sur les rives nord de la Méditerranée quelques années après la fin de l'aventure Algéroise, à l'occasion de la conception du Centre de pèlerinage des montagnes de la Sainte-Baume en 1948 et de la station Roq et Rob à Cap-Martin, près de Nice 1949⁷⁰. Ces cellules utilisent une variante du type d'appartement conçu pour les Unités d'habitation. La partie profonde et étroite des cellules est réglée afin de s'adapter à la pente abrupte. William Curtis⁷¹ fait remarquer que Le Corbusier a organisé ses logements suivant une version moderne d'une Casbah. Les Unités sont étroitement regroupées pour former des grappes étagées que Maurice Besset appelle « structures déployées⁷² ». Très semblable à une Casbah, mais évidemment, plus géométrique, et certainement très différent de ses précédents immeubles d'habitation, ces deux projets seront proposés comme un modèle de cité, conçus afin d'occuper rationnellement les versants pentus des rivages de la Méditerranée (Fig. 14 et 15).

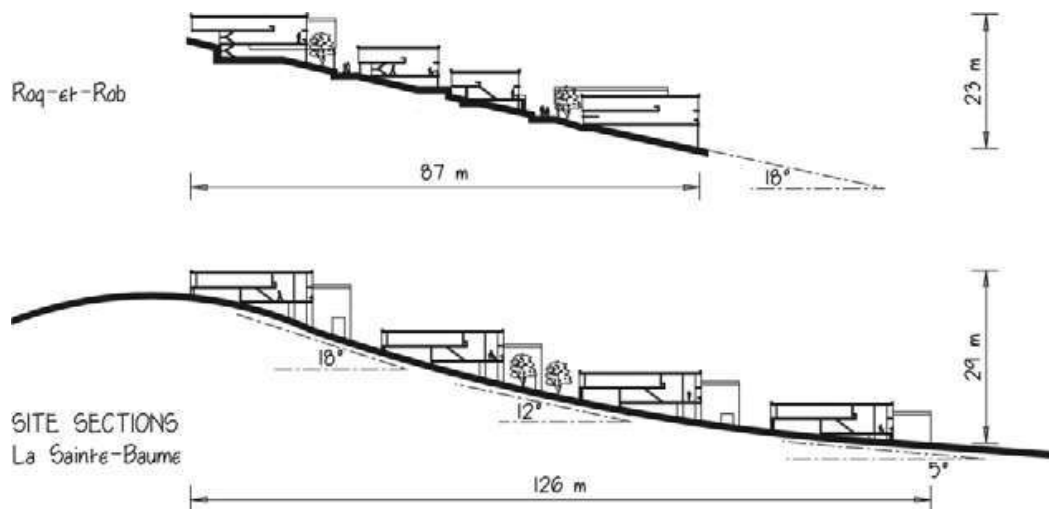


Fig. 14 Coupe d'ensemble sur Centre de pèlerinage de la Sainte-Baume (en bas) en 1948 et de la station Roq et Rob à Cap-Martin, près de Nice 1949 (en haut).

Source : Steyn G. (2010), p.94.

⁶⁹ Le Corbusier (1935), « *La ville...* », p.315.

⁷⁰ Gerber A. (1993), p.424.

⁷¹ Curtis W. (1986), p.116.

⁷² Besset M. (1992), p.126.

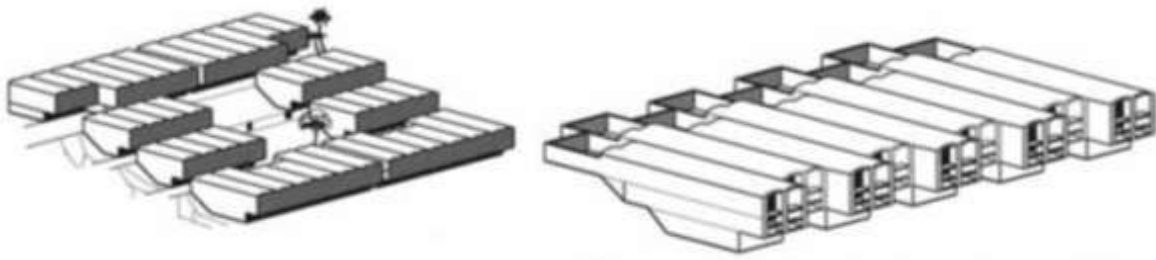


Fig. 15 Axonométrie sur le centre de pèlerinage de la Sainte-Baume (à droite) en 1948 et de la station Roq et Rob à Cap-Martin, près de Nice 1949 (à gauche).

Source : Steyn G. (2010), p.89.

2.1.2. La soumission à la loi solaire

L'élément du brise soleil, qui intervient dans l'architecture de Le Corbusier, environ un quart de siècle après l'énonciation des « cinq points » représente pour Sbriglio : « le sixième point de l'architecture moderne⁷³ ». L'introduction en Afrique du Nord des « brise-soleil » constitue certainement un élément fondamental de l'architecture régionale nord-africaine⁷⁴ ». A ce propos, Le Corbusier affirme : « bien que les éléments architecturaux préconisés eussent une attitude foncièrement nouvelle par l'agencement, la dimension et le matériau, leur soumission à la loi solaire donnait à nos propositions une parenté indiscutable avec les architectures arabes⁷⁵ ». Ainsi la loggia devient l' « élément traditionnel architectural réintroduit dans l'architecture moderne⁷⁶ ».

Les différents projets pour Alger constituent autant de jalons dans l'élaboration de cet élément. En effet, l'évolution de ce dispositif encore très mécanique en 1933 et qui devient sculptural et harmonique en 1938 fait bien d'Alger le lieu de formulation d'un élément qui supplantera la fenêtre en longueur comme terme récurrent du langage Corbuséen. Les façades du gratte-ciel de la marine développées en 1939 expriment d'une manière définitive l'application de la loggia en tant que brise-soleil explorant les possibilités expressive de la façade épaisse amenée par le brise-soleil (**Fig. 16**). Cette esthétique de l'écran de béton caractérisera ensuite tous les grands édifices verticaux de Le Corbusier se substituant ainsi aux façades lisses du « pan de verre » et inscrivant dans les façades l'échelle humaine comme pour les dessins de Le Corbusier pour l'Unité d'habitation de Marseille.

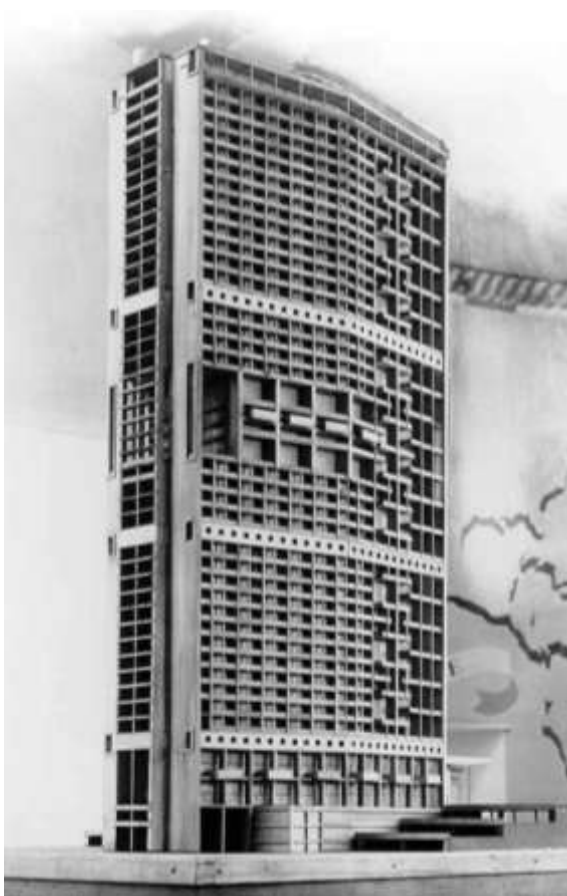
⁷³ Sbriglio J. (2012), p.174.

⁷⁴ Le Corbusier (1935), « Œuvre... », p.169.

⁷⁵ Le Corbusier (1943), « *Entretien...* », p.7.

⁷⁶ Le Corbusier (1947), p.50.

Jacques Sbriglio⁷⁷ affirme que l'architecture du projet de Gratte-ciel, étudiée dans le détail par Le Corbusier à Alger, va imprimer d'une manière forte celle de l'Unité d'habitation de Marseille ainsi que l'ensembles des Unités d'habitation qui vont la suivre avec notamment l'emploi de la résille en béton armée, finement ouvragée et positionnée au-devant du pan de verre. Une résille dont les découpages déclinent les différents effets d'échelle, depuis celle des pilotis jusqu'à celles des cellules, sans oublier les jeux de brise-soleil horizontaux et verticaux qui lui confèrent toute sa singularité plastique (**Fig. 17**). De la même manière, la description que Le Corbusier fait de son projet de Gratte-ciel peut être transposée sans ambages dans la présentation du projet des Unités d'habitation. Il écrit : «Ici règne la section d'or ayant donné l'enveloppe harmonieuse, fourni le prisme impératif et pur [...] proportionné à l'échelle humaine, permis les variations, autorisé la fantaisie, réglé de bas en haut⁷⁸».



A gauche Fig. 16 Le Corbusier, Vue sur la maquette du gratte-ciel-de la marine, Alger, 1939.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p.50.

A droite Fig. 17 Le Corbusier, Unité d'Habitation de Marseille.

Source : Sbriglio J. (2012), « Mémoire ... », p.278. Photographie de Paul Kolsowski.

⁷⁷ Sbriglio J. (2012), p.175.

⁷⁸ Le Corbusier, *Œuvre complète, 1938-1946*, Zurich, Girsberger, 1950, p.62.

2.2. Les leçons des maisons de la Casbah

Après son aventure Algérienne et tout au long sa carrière, Le Corbusier ne cessera d'affirmer sa très grande admiration pour les caractéristiques de la maison de la Casbah. A ce propos il affirme qu'il est nécessaire de « reconstituer, non pas le style arabe des anciennes résidences des coteaux de Mustapha, mais le confort arabe, c'est-à-dire la fraîcheur et l'abri et la vue à volonté et les contrastes si prodigieusement architecturaux des volumes vastes et petits⁷⁹ ». C'est à partir de ce principe d'intervention que Le Corbusier va faire ressortir ce qui représente pour lui les principes de la maison de la Casbah et qu'il va définir les concepts de : l'échelle humaine et la promenade architecturale et la relation dedans-dehors.

2.2.1. L'échelle humaine et la naissance du Modulor

Selon Jean de Maisonseul, qui fut le guide de Le Corbusier lors de ses visites répétées de la Casbah, l'idée du Modulor est née à Alger. Ensemble ils avaient relevé les composantes des maisons de la Casbah⁸⁰. Les relevés de ces maisons lui permettent de constater que les différents espaces étaient mesurés au pas et à la largeur des épaules; quant aux hauteurs, elles obéissaient, à leur tour, aux dimensions du corps humain et à celles des gestes de la vie quotidienne. Le Corbusier résume en 1941, sa pensée concernant la meilleure façon de tirer profit de la leçon d'architecture que lui avait fourni la médina. Selon lui, « Ils ont pu se loger si nombreux et à l'aise, dans les ombres diverses de la cour, dans l'espace des horizons de la terrasse, parce que cette architecture arabe détient le secret des dimensions humaines⁸¹ ». Le Corbusier déclare d'ailleurs à ce propos : « Architecture arabe, la plus mathématique qui soit. Une maison arabe est mesurée au pas des jambes, à la hauteur des épaules⁸² ».

Pour Le Corbusier, produire une architecture humaniste, c'est avoir comme seul outil de mesure l'échelle humaine. Il affirme à ce propos : « La mesure naturelle de l'homme doit servir de base à toutes les échelles qui seront en rapport avec la vie et les diverses fonctions de l'être⁸³ ». En s'inspirant notamment des travaux de Leonardo Fibonac-

⁷⁹ Le Corbusier (1943), « *Entretien...* », p.8.

⁸⁰ Gerber A. (1992), p. 368.

⁸¹ Le Corbusier (1941), p. 32.

⁸² Le Corbusier (1931), p.14.

⁸³ Le Corbusier (1943), p. 99.

ci⁸⁴ ou de Matila Ghyka⁸⁵, Le Corbusier entreprend l'élaboration d'une grille de mesures harmoniques qui combine les mesures de la Section d'or avec celles de la stature humaine⁸⁶. C'est ainsi qu'il définit un système de mesure rapporté aux proportions du corps humain baptisé le « *Modulor* » et exposé en 1950, dans un ouvrage intitulé « *Essai sur une mesure harmonique à l'échelle humaine applicable universellement à l'architecture et à la mécanique* » (Fig. 18).

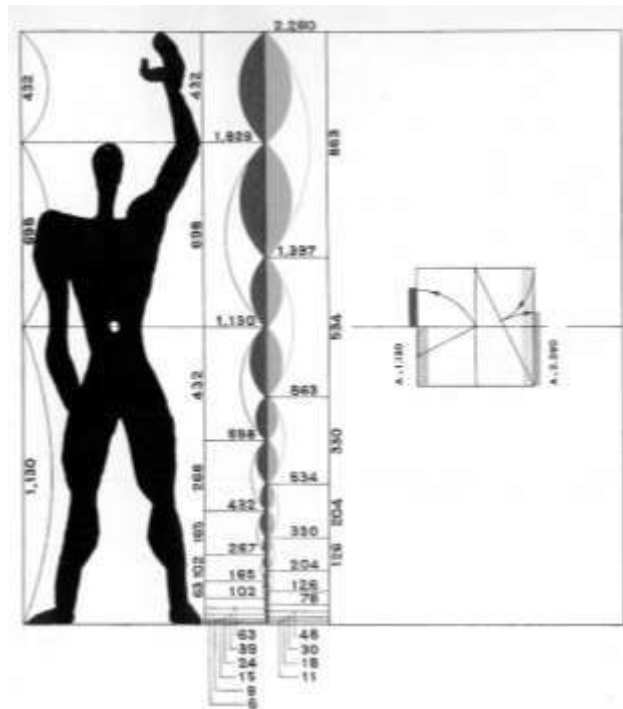


Fig. 18 Le Corbusier, Le Modulor, 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p. 171.

2.2.2. La promenade architecturale et la relation dedans-dehors

Après l'expérience algérienne, le principe de la promenade architecturale est apparu dans les bâtiments individuels ainsi que dans les entités urbaines, non pas simplement comme un dispositif de circulation, mais comme un moyen d'améliorer l'expérience de se déplacer dans un bâtiment ou dans un espace urbain. Pour lui : « L'architecture arabe [...]

⁸⁴ Au XIII^e siècle, l'italien Leonardo Fibonacci imagine une suite mathématique dont la récurrence est égale au nombre d'or.

⁸⁵ Vers 1930, le roumain Matila Ghyka démontre qu'on retrouve partout les proportions du nombre d'or : dans les spirales des coquillages, dans la disposition des feuilles des plantes ou le nombre de pétales, mais aussi dans les ouvrages d'architecture ou dans la peinture. C'est lui qui popularise cette notion et atteste que la présence du nombre d'or dans toute chose lui confère un caractère esthétiquement harmonieux, lui affecte de « divines proportions ». Ghyka trouve par exemple des approximations du nombre d'or dans l'observation du Parthénon, de la grande pyramide de Khéops, ou encore de la Joconde, etc.

⁸⁶ Le nombre d'or désigne un rapport arithmétique égal à : $(p = 1 + \sqrt{5} = 1,618033988749...$

s'apprécie à la marche : c'est en marchant, en se déplaçant que l'on voit se développer les ordonnances de l'architecture. C'est un principe contraire à l'architecture baroque qui est conçue sur le papier autour d'un point fixe théorique. Je préfère l'enseignement de l'architecture arabe!⁸⁷». Il rajoute aussi : « Observez avec quel outillage l'homme ressent l'architecture: il a deux yeux qui ne peuvent voir que devant; il peut tourner la tête latéralement ou de bas en haut, tourner le corps ou transporter son corps sur les jambes et tourner tout le temps. Ce sont des centaines de perceptions successives qui font sa sensation architecturale. C'est sa promenade, sa circulation qui vaut, qui est motrice d'évènements architecturaux. Par conséquent, le jeu joué n'a pas été établi sur un point fixe central, idéal, rotatif et à vision circulaire. Ça c'est alors [...] la mort de l'architecture, sa pétrification⁸⁸ ».

Dans les maisons de la Casbah, Le Corbusier a aussi découvert un nouveau couple d'opposition : « le dedans et le dehors ». Le Corbusier définit ce couple d'opposition: « Dedans: on entre, on marche, on regarde en marchant et les formes s'expliquent, se développent, se combinent. Dehors: on approche, on voit, on s'intéresse, on s'arrête, on apprécie, on tourne autour, on découvre. On ne cesse de recevoir des commotions diverses, successives. On marche, on circule, on ne cesse de bouger, de se tourner⁸⁹ ». Cette façon de voir la relation entre le « dedans » et « dehors » sera reprise au niveau de ses Unités d'habitation ou un fort contraste de lumière et de proportion caractérise la relation entre la rue intérieure et les cellules d'habitation ainsi qu'à l'intérieur des cellules elles-mêmes ou un fort contraste caractérise le passage entre la cuisine à demi hauteur éclairée artificiellement et le séjour à double hauteur éclairé par un pan de verre (Fig.19).

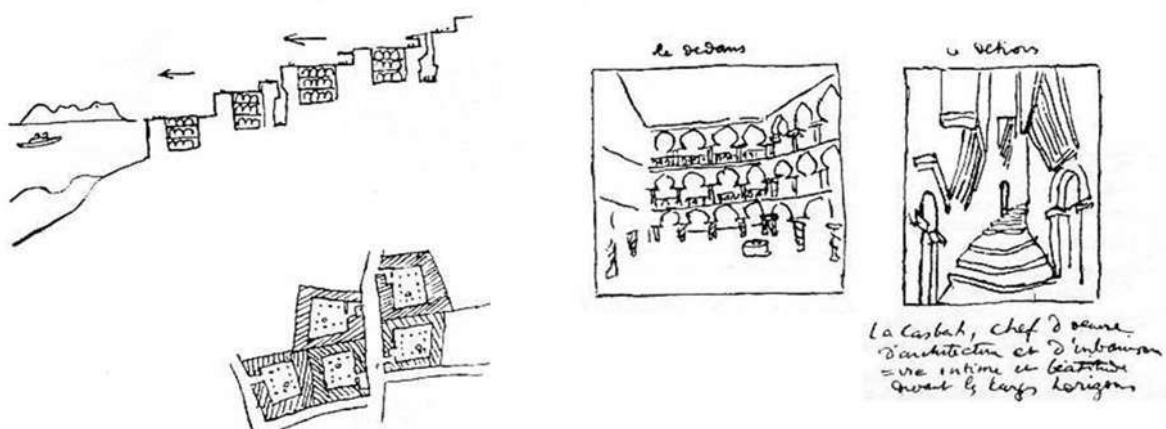


Fig. 19 Le Corbusier, L'urbanisation arabe, Alger, 1939.
Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, 1938-1946, p.46.

⁸⁷ Le Corbusier (1935), « *Œuvre...* », p. 24.

⁸⁸ Le Corbusier (1930), p. 79.

⁸⁹ *Ibid.* p.80.

La référence la plus explicite à l'organisation de la maison de la Casbah se trouve dans l'agrégation des cellules de Fort l'Empereur et leur développement, en corolles autour du patio intérieur (**Fig.20**). Le Corbusier affirme à ce sujet : « Dans ce plan, [on a] réinstallé les principes fondamentaux du plan de l'habitation mauresque : le contraste des hauteurs diverses, le patio ouvert sur un jardin clôturé de hauts murs, la vue sur la mer. Ça c'est du bon régionalisme⁹⁰ ». Alex Gerber affirme d'ailleurs que les viaducs du plan Obus, et plus tard les unités d'habitation, sont des mégastructures où chaque famille se trouve en contact avec le ciel et la nature environnante tout comme dans La Casbah. Les maisons sont des cellules respectant les besoins nullement contradictoires de la communauté et de l'individu. tout en occupant un espace restreint.

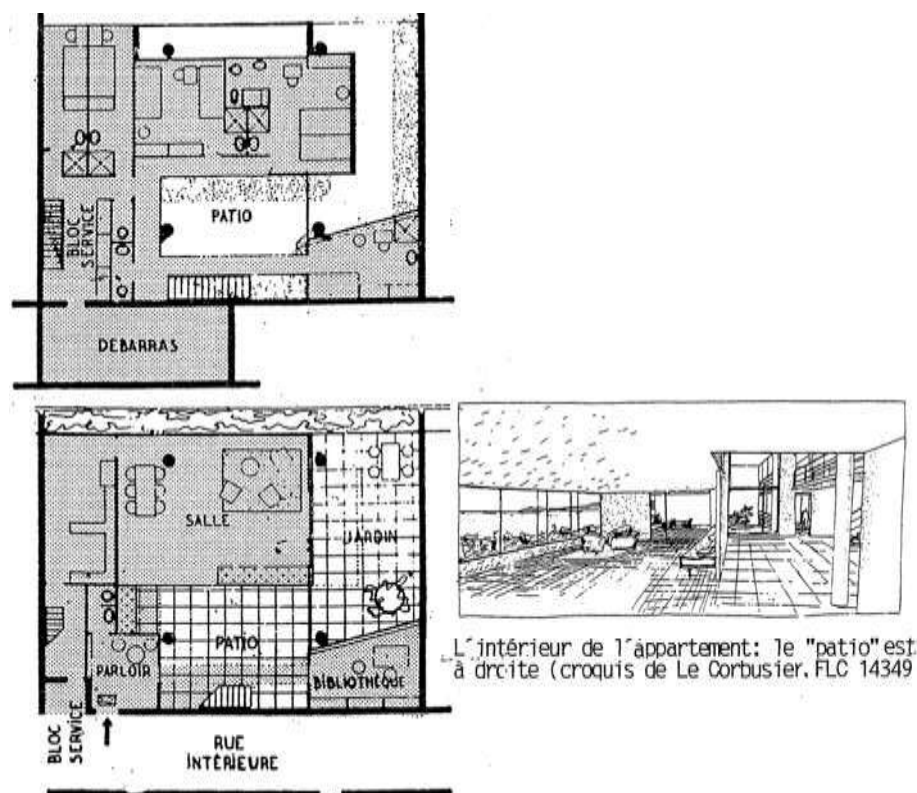


Fig. 20 Le Corbusier, L'urbanisation arabe, Alger, 1939.
Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.230.

D'après Gerald Steyn⁹¹, les cellules des Unités d'habitation sont typologiquement très similaires aux maisons à patio de la Casbah et se caractérisent par une organisation spatiale axiale au niveau de leur rez-de-chaussée. Cette relation axiale reprend celle reliant l'espace de la chambre et le patio dans la maison de la Casbah. Elle se matérialise dans les cellules des unités par la relation axiale entre : entrée, cuisine, séjour et loggia. A l'intérieur

⁹⁰ Le Corbusier (1935), « *La ville...* », p.247.

⁹¹ Steyn G. (2010), p.120.

de ces cellules, Le Corbusier a recourt à un autre élément que le maître considère comme étant des plus caractéristiques du « dedans » de la maison de la Casbah et de toute l'architecture islamique : « la niche ». Depuis son voyage en Algérie, Le Corbusier en fait un usage très fréquent comme par exemple dans son appartement (**Fig. 21 et 22**), les cellules des Unités d'habitation, la chapelle de Ronchamp même dans les monuments de Chandigarh.



Fig. 21 Le Corbusier, Niche dans un des murs de la penthouse, Paris, 1934.
Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.174.



Fig. 22 Le Corbusier, Casier au Pavillon d'Esprit Nouveau (peinture Fernand Léger), Paris, 1925.
Source : Samuel F. (2010), *Œuvre complète*, p.114.

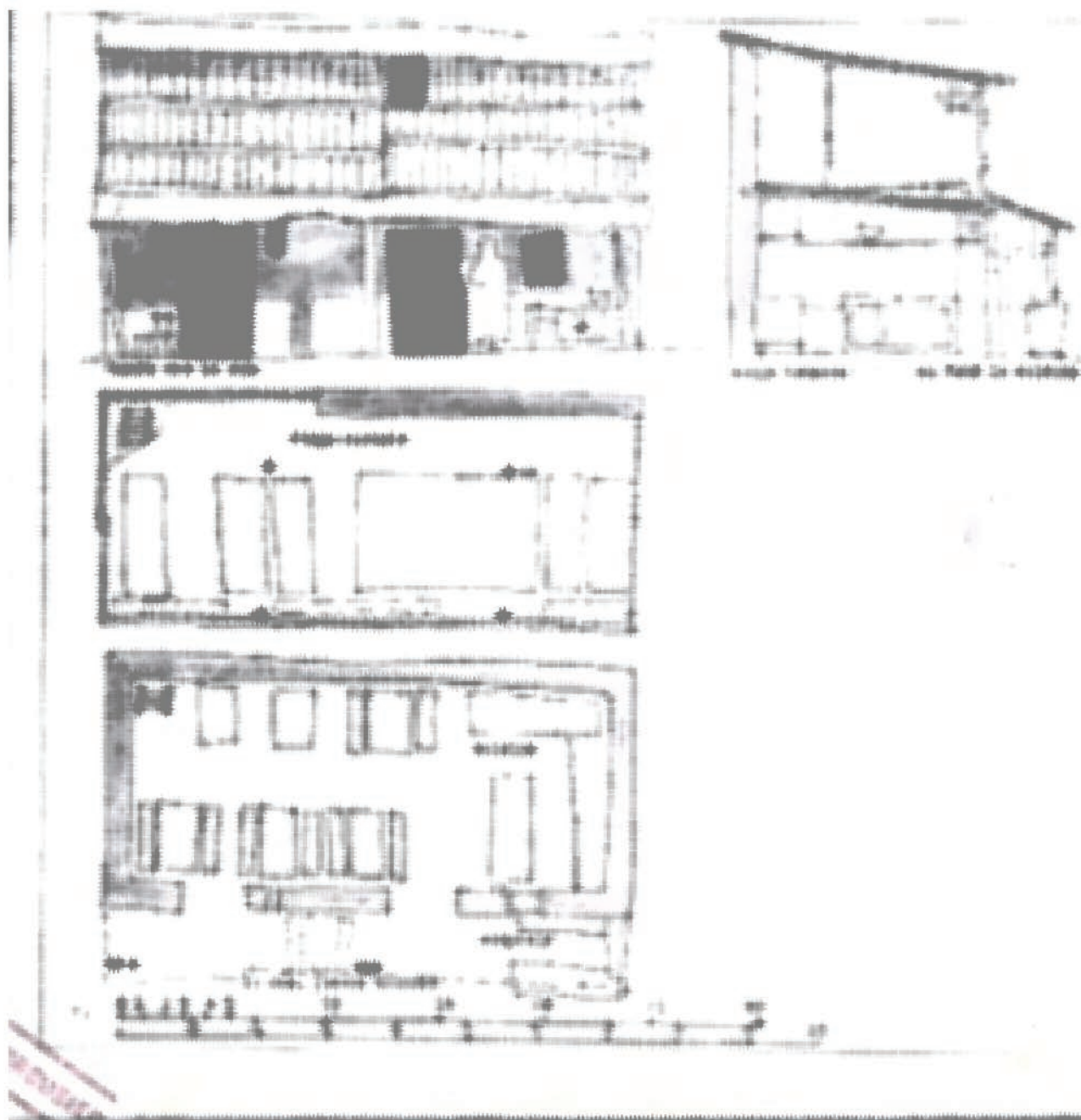
Conclusion partielle

Si le Plan Obus semble être dépourvue de toute pertinence pour les autorités locales ainsi que pour la presse Algérienne en cette période, son importance réside dans les thèmes qu'il communique. D'abord le thème de « la ville comme un grand intérieur », thème qui sera nuancé et rendu opérationnel dans l'Unité d'Habitation. Ensuite son attitude envers le site qui se résume en une opposition dialectique entre nature et ville; une simultanée de la densité de l'occupation et de la majesté de la nature grâce à la concentration des constructions de la surface bâtie sur une étendue réduite. Au lieu de l'assimilation mimétique du paysage, Le Corbusier opte pour la construction de sa contreforme. Des lors, ce n'est plus, comme dans les plans d' « embellissement », la stratification séculaire de la ville qui dicte sa loi au projet, mais c'est à l'architecture elle-même de déterminer la totalité du système urbain. La ville existante, ainsi que toute la topographie accidentée, seront annexées au rang de pur paysage, d'objets trouvés, mis à la disposition de la composition nouvelle. Les quelques « petits » projets élaborés par Le Corbusier viennent en complément à ces propositions englobantes, commentant pour ainsi dire les grands projets et essayant d'en préfigurer certains aspects sans attendre les décisions draconiennes nécessaires pour la réalisation des plans urbanistiques. Après ses nombreuses tentatives d'appliquer ses visions à la capitale Algéroise, Le Corbusier retournera à Paris le 1^{er} juillet 1942. D'après Pierre-André Emery, il aurait mieux fait de s'établir à Alger. Ceci dit, même si Le Corbusier ne retournera jamais en Algérie, son expérience algérienne ne peut être réduite à un bilan d'échec. Elle a enrichi sa poésie, son inventivité. C'est au long de ses séjours à Alger qu'il a découvert le Modulor, inventé le brise-soleil, imaginé le lotissement du ciel etc. C'est à Alger que s'est humanisée son œuvre. L'échec qu'il a connu a sa part dans ce cheminement. Les expériences vécues à Alger ne sont pas refoulées après la guerre. Les dix années passées à réfléchir sur les formes urbaines et sur la transcription architecturale du caractère de capitale d'Alger façonnent largement ses futurs projets.

Ceci dit, le passage de Le Corbusier à Alger avant-guerre, son retour et ses nouvelles propositions obséderont longtemps un certain nombre d'architectes et d'administrateurs. Cette influence va favoriser la dynamique des constructeurs, même si les théories de Le Corbusier n'y trouvent, le plus souvent, aucune satisfaction. Alors que tant d'imitateurs se bornaient à faire leur profit de l'incomparable puissance d'invention du maître de l'architecture moderne en France, les meilleurs parmi les anciens de la rue de

Sèvres, ont vu en Le Corbusier l'homme d'une « manière de penser », d'une discipline intellectuelle rigoureuse, malgré ses apparentes contradictions. Pour J.J. Deluz, l'influence de Le Corbusier en Algérie se manifeste de trois manières dont les limites ne sont toutefois pas étanches. La première influence représente l'influence banalisée concernant les imitations fragmentaires d'éléments réduits à quelques clauses de style sans cohérence organique. La deuxième est celle de l'« école Corbuséenne », elle résulte de l'influence de Le Corbusier sur un certain nombre d'architecte exerçant en Algérie à cette période (dont les premiers étaient parmi les collaborateurs de la rue de Sèvres) et qui ont tenté d'inscrire leur architecture dans le sillage dogmatique du maître. La troisième influence est celle du passage de l'esprit, elle est matérialisée par la transgression du modèle au niveau des plans d'Alger par Gerald Hanning. Pour notre propos, nous allons nous intéresser à cette deuxième forme d'influence qui est celle de l'« école Corbuséenne » d'Alger. Dans le deuxième chapitre de ce mémoire, nous allons tenter de faire ressortir les caractéristiques et spécificités de cette école afin d'en isoler par la suite une des plus fameuse figures de proue qu'est l'architecte Louis Miquel et d'en étudier une des typologies de production plus en détail.

Chapitre 2 : L'école Corbuséenne d'Alger



Introduction

« Rien n'est transmissible que la pensée, noblesse du fruit du travail. Cette pensée peut ou non devenir une victoire sur le destin au-delà de la mort et peut-être prendre une autre dimension imprévisible¹ ». En s'adressant ainsi à sa postérité, Le Corbusier tenait à lui rappeler que toute activité se termine par la mort, alors que seule la pensée est communicable. Conscient et confiant du grand intérêt qu'il laisserait derrière lui, il affirme aussi : « j'ai toujours dans mon bureau un groupe de jeunes qui travaillent avec foi autour de moi et sous une rude discipline [...] Et partout où je passe, je laisse un noyau de jeunes gens qui travaillent dans le même sens² ».

Ses collaborateurs rapportent qu'il parlait peu, qu'il n'avait pas du tout le genre professoral et qu'il ne tenait pas à avoir des élèves. En effet, Le Corbusier affirme à mainte reprise cette horreur affichée à professer, il déclare dans une interview accordée à la revue « Alger Etudiant » lors de son passage à Alger en 1933 : « J'ai horreur de professer, je n'ai ni la patience, ni la bonté nécessaire, peut-être pour cela ». Louis Miquel, mais aussi, l'ensemble de ses collègues ayant travaillé à la rue de Sèvres, connaîtront donc la difficulté de vouloir mettre en pratique ce qu'ils croyaient avoir appris au contact du maître. En effet, ce dernier travaillait dans la solitude la plus totale ; et alors que certaines décisions étaient prises rapidement, d'autres demandaient de très longues recherches.

En effet, l'explosion du commerce immobilier tant attendue par Le Corbusier à Alger, entre 1931 et 1942 ne sera finalement déclenchée qu'entre 1954 et 1961, le prétexte étant donné par la guerre de libération de l'Algérie qui débutait à ce moment. Néanmoins, ce déclenchement a été profitable aux « 5 ou 6 garçons bien³ » fidèles de Le Corbusier qui étaient déjà installés en Algérie à cette époque-là formant un véritable « groupe de combat⁴ » et servant à Le Corbusier de « point d'appui⁵ » tant dans le développement de ses projets sur Alger que dans le cadre de sa stratégie à l'intérieur des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (C.I.A.M.). En effet, la création d'un groupe Algérien de tendance moderne aidera énormément le maître à légitimer la tendance méditerranéenne à laquelle il a toujours essayé d'appartenir. Ceci dit, Le Corbusier ne cessera de tromper ses disciples, même les plus incon-

¹ Le Corbusier (1966), p.61.

² Pistor F. (1933), s.p.

³ Lettre de Le Corbusier à sa mère du 19.3.1931, LCmS 322 (AFLC). Cité dans : Gerber A. (1993), p.78.

⁴ Brua E. (1973), p.74.

⁵ Bonillo J.-L. (2012), p.219.

ditionnels par des propositions urbanistiques qui auront, avant tout, un caractère polémique comme pour le plan Obus contenant des propositions visant à détruire la partie du Front de mer jugée initialement par Le Corbusier comme très intéressante. De plus, le séjour de Le Corbusier à Vichy était pris comme une véritable trahison sachant que l'ensemble du groupe Algérois se considéraient être des gens de Gauche (des libéraux) pour qui Albert Camus était un véritable directeur de conscience.

1. De l' « école » de pensée à la constitution officielle du « C.I.A.M-Alger »

D'après Malik Chebahi, les premiers travaux d'élèves de Jean de Maisonseul et de Louis Miquel à l'école des Beaux-Arts d'Alger publié en 1932 dans la revue *Chantiers Nord-Africain*⁶ annonçaient déjà à cette époque « la naissance de l'école Corbuséenne d'Alger⁷ ». Dans un article intitulé *architecture coloniale ou architecture en territoire colonisé*, Jean-Jacques Deluz affirme que Le Corbusier a suscité un mouvement moderne plein d'émulation rassemblé sous le sigle des C.I.A.M. et qui représente une sorte « d'école moderne d'Alger⁸ » et ce à travers ses élèves soit directes ou bien indirectes. Cette école de pensée va ensuite se développer en une structure administrative appelée le groupe « C.I.A.M. Alger ».

1.1. L'école Corbuséenne d'Alger dans l'histoire de l'architecture

La désignation d'« école Corbuséenne d'Alger » ainsi que la délimitation exacte de ces membres a été principalement abordée par Jean-Jacques Deluz et Jean-Lucien Bonillo qui en donne une délimitation plus floue que celle du premier. Pour Alex gerber⁹, ceux qui allaient suivre les concepts du maître, ne pouvaient échapper à un dogmatisme fâcheux alors que lui, ayant établi une pensée théorique solide, saura toujours trouver la solution nouvelle, même si elle est, souvent, en contradiction « apparente » avec son discours antérieur. En effet, Christian Sumif¹⁰ a démontré que Le Corbusier possède, à partir de 1930, un répertoire de stratégies et de thèmes lui permettant de franchir ses propres barrières idéologiques. Il va de soi que ses disciples ne pourront pas le suivre, sans quelques difficultés, sur ce chemin car ce n'est qu'à partir de 1957 que Le Corbusier « en vînt à se référer à lui-même¹¹ ».

⁶ *Les Chantiers nord-africains* (1932), n° 9, p.735.

⁷ Chebahi M. (2012), p. 202.

⁸ Deluz, J.-J. (2010), p.192.

⁹ Gerber A. (1993), p.124.

¹⁰ Sumi Ch. (1990), p.12-13.

¹¹ Curtis W. J.R. (1986), p.124.

1.1.1. L'école Corbuséenne d'Alger, une désignation posthume

Sur les 155 noms de collaborateurs de la rue de Sèvres¹² que Le Corbusier mentionne dans son « cahier noir¹³ », nous retrouvons cinq noms familiers à l'Algérie : Pière-André Émery et Louis Miquel qui y ont fait carrière ; Gerald Hanning qui y a passé cinq ans; Jean Bossu qui y a construit occasionnellement avant et après l'indépendance et André Bodiansky qui y a fait des apparitions. Ces architectes font partie de ceux que Michel Ragon¹⁴ nomme les « Corbuséens » ou bien les « disciples Corbuséens ». Sur la scène algéroise, André Ravereau nous indique que ce groupe d'architectes était appelé l'« équipe de Corbu¹⁵ ». Quant à Jean De Maisonseul, il déplore carrément l'utilisation du terme d'« école Corbuséenne d'Alger » pour définir ce groupe d'architectes dont il fait lui-même parti et déclare dans une lettre adressée à Alex Gerber qu'il s'agissait au mieux d'une « cellule germinative d'une école¹⁶ ».

En ce qui concerne Jean-Jacques Deluz, l'auteur revendique la présence non pas d'une seule école de pensée Corbuséenne à Alger mais de carrément trois écoles différentes¹⁷. Pour son propos, il utilise l'appellation d'« école Corbuséenne » d'Alger pour désigner le groupe constitué autour de quatre architectes entre lesquels « le jeu des associations est parfois difficile à cerner¹⁸ ». Ce groupe est constitué de : Pierre-André Émery qui figure le premier sur la liste de Le Corbusier avant 1925, Louis Miquel qui a fait l'atelier de la rue des Sèvres pendant deux ans (entre 1931 et 1933), Jean De Maisonseul peintre et architecte avant de se tourner plus tard vers l'urbanisme et Roland Simounet qui a rejoint le groupe en 1952 sans avoir jamais fréquenté l'atelier de Le Corbusier. Les deux autres écoles représentent celle de Jean Bossu d'une part et celle de Gérald Hanning de l'autre (tous les deux anciens de l'atelier rue des Sèvres). Dans sa thèse sur Jean Bossu, Xavier Dousson¹⁹ abonde dans le même sens que Jean-Jacques Deluz en contestant l'association maladroite et impropre de Jean Bossu et de Gérald Hanning au groupe de Pierre André Émery et met l'accent sur la singularité des œuvres de ces deux architectes par rapport au reste de la production de l'« école Corbuséenne » d'Alger.

¹² Concernant la liste des dessinateurs de l'atelier rue des Sèvres, Voir: Le Corbusier (1960).

¹³ Le Corbusier (1960), p.309.

¹⁴ Ragon M. (1972), p.352.

¹⁵ Entretien avec Ravereau A., Voir : Bertaud du Chazaud S. (2010), *s.p.*

¹⁶ Lettre adressée à Alex Gerber par Jean de Maisonseul, Cité dans : Gerber A. (1993), p.322.

¹⁷ Deluz, J.-J. (1991), « Quelques... », p.37.

¹⁸ Deluz J.-J. (1991), *L'urbanisme...*, p.35.

¹⁹ Dousson X. (2010), p.205

Quant à Jean-Lucien Bonillo²⁰, il soutient plutôt qu' « il ne faut pas se représenter cette école comme un groupe constitué, avec ses règles protocolaires, sa doctrine officielle et ses organes de diffusion » mais plutôt comme « une nébuleuse de personnalités situées sur des cercles concentriques selon les degrés de filiation et de fidélité — revendiqués ou non — avec l'architecte ». Dans le même article, l'auteur soutient que les anciens collaborateurs de l'atelier rue des Sèvres qui formeront plus tard le noyau dur du groupe C.I.A.M.-Alger ont été les plus proches du maître et constate aussi que l'ordre générationnel – Pierre-André Émery (1903-1982), Jean Bossu (1912-1983), Louis Miquel (1913-1987), Gérald Hanning (1919-1980) et Roland Simounet (1927-1996) – est aussi celui d'une prise de distance de plus en plus grande et d'une assimilation plus en profondeur de l'œuvre de Le Corbusier.

1.1.2. Entre pâle écho et œuvre originale

Si en histoire d'architecture, la plupart des auteurs sont d'accord pour affirmer l'importance de la production architecturale et urbanistique de l'école Corbuséenne d'Alger, les avis divergent en ce qui concerne son originalité ainsi qu'en ce qui concerne la capacité de ses membres à s'affranchir de la pensée du maître. Pour ce qui est de Jean-Lucien Bonillo²¹, il affirme que les membres de cette école sont de « véritables protagonistes » qui ont su trouver une voie originale définie par le contexte culturel de l'Algérie à la période Française et que leur œuvre est loin d'être un pâle écho de l'œuvre Corbuséenne. Ce dernier considère la prise en compte de la nature urbaine de l'architecture dans sa double dimension de reconstruction d'une assiette topographique et d'installation d'un rapport entre l'unité du bâtiment et le tout de la ville comme l'une des caractéristiques de l'école Corbuséenne d'Alger. Gérard Monnier, affirme même que les émules de Le Corbusier sont donc allés plus loin que le maître et particulièrement sur les sites du Maghreb car pour lui : « si Le Corbusier a su le premier trouver dans l'architecture locale archaïque les leçons morales nécessaires à l'approfondissement de la modernité, ses émules ont su utiliser ce point de vue, et renouveler de façon originale le projet d'une architecture simple et authentique²² ».

Quant à Jean-Jacques Deluz²³, alors même qu'il soutient que l'on doit à la plupart de ces architectes « des œuvres d'une grande valeur dont certaines sont exemplaire » et que les œuvres de Louis Miquel et de Roland Simounet sont parmi « les meilleurs architectures de

²⁰ Bonillo J.-L. (2012), p.219.

²¹ Bonillo J.-L. (2012), p.219-220.

²² Monnier G. (1987), p.152.

²³ Deluz, J.-J. (1991), « Quelques... », p.33.

l'Algérie moderne », l'auteur affirme au sein du même article que la discipline intransigeante des disciples de Le Corbusier dépassait difficilement « l'imitation » du maître. En parlant de ce groupe d'architectes dans un autre article, l'auteur affirme d'ailleurs que dans ce groupe d'architectes la plupart sont « d'une grande honnêteté du métier, souvent un peu étroits, rétractés, comme tout puriste, ils représentent à Alger la descendance «puritaine» de Le Corbusier (aucun salut à espérer hors de l'enseignement du maître) ».

La même attitude mitigée vis-à-vis de la production architecturale et urbanistique des membres de cette école est perceptible chez Said Almi²⁴. En effet, tout en affirmant que les disciples inconditionnels de Le Corbusier ont mené un véritable combat de prosélytes afin de faire triompher l'urbanisme progressiste sur la scène algérienne à partir de 1931, l'auteur affirme que ce groupe de jeunes praticiens se sont ingéniés à appliquer en Algérie les cinq principes de l'architecture moderne selon Le Corbusier, n'hésitant pas à « copier » ou même à « reproduire » les œuvres du maître. Ceci dit, Le Corbusier a souligné à maintes fois son admiration pour le travail accompli par les jeunes architectes qui travaillent dans son bureau du 35 de la rue des Sèvres.

Dans une lettre adressé à Pierre Daloz le 3 Juin 1954, Le Corbusier écrit que « toute la compagnie Le Corbusier d'Alger de 1931 à 1942 [...] fut animée avec loyauté, une persévérance, un dévouement total, par Pierre-André Emery et Louis Miquel²⁵ ». A propos du déroulement de l'étude du projet de l'Unité d'habitation de Marseille, Le Corbusier déclare : «Nous avons construit avec l'aide d'une équipe admirable. Ce ne sont que des jeunes qui peuvent s'atteler à un travail de cette nature, pour faire dix fois en atelier des épures d'une rigueur jamais assez implacable. Ce sont des jeunes qui peuvent conduire bien un chantier de cette importance (un milliard de francs) ; ils regardent autre chose que la boue étalée par terre²⁶ ». Il affirme aussi: « j'ai toujours dans mon bureau un groupe de jeunes qui travaillent avec foi autour de moi et sous une rude discipline²⁷ ». Cette ambigüité entre son horreur affichée à professer et sa forte admiration pour le travail accompli par les jeunes de son atelier (l'embauche de jeunes architectes dans son atelier inclus forcément une certaine assistance de la part du chef de l'agence !) fait partie des nombreux paradoxes pour lequel Le Corbusier est connu.

²⁴ Almi S. (1998), p.107.

²⁵ Jenger J. (2002), p.378.

²⁶ Le Corbusier (1950), p.4.

²⁷ Pistor F. (1933), p.3.

1.2. Le groupe « C.I.A.M-Alger », constitution et approche

Dès les années 1930, et sans attendre sa naissance officielle en 1954, le groupe C.I.A.M.-Alger apparaîtra comme « le pendant nécessaire du C.I.A.M.-Paris²⁸ » et commencera à se constituer progressivement de manière plus ou moins informelle. Ce groupe jouera un assez important rôle sur la scène internationale avec notamment sa participation au C.I.A.M. 9 de l' « Habiter » qui constitue en même temps un prétexte pour son officialisation dans une structure juridique associative et un moyen pour le groupe d'affirmer leur approche innovatrice de l' « Habiter ».

1.2.1. Le C.I.A.M. de l' « Habiter » comme prétexte

Dans la lutte idéologique qui s'exerce au sein des C.I.A.M., et au moment même où s'amorce une perte de crédit de Le Corbusier et de la doctrine moderne d'urbanisme, la création du groupe d'Alger apparaît comme une stratégie de confortation de la tendance méditerranéenne : une modernité solaire qui s'oppose au rationalisme fonctionnaliste d'Europe du Nord, « l'Algérie, terre d'Orient intégrée à l'Empire français, donne une sorte de légitimité au fait d'inscrire la France dans la tendance méditerranéenne des C.I.A.M.²⁹ ». Louis Miquel affirme que grâce à l'adhésion de Pierre-André Emery aux groupes des membres organisateurs des C.I.A.M., « le petit groupe Algérois bénéficia d'une audience internationale³⁰ ». En effet, dès 1933, Le Corbusier avait déjà proposé d'organiser le V^{ème} Congrès des C.I.A.M. à Alger, peu après le début de ses études d'urbanisme sur la ville et l'année même de la première exposition sur le thème de « la cité moderne », dont le secrétaire général était Pierre-André Emery³¹.

Dans la saga des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne, le neuvième qui se déroule à Aix-en-Provence en 1953, tient une place spécifique dans l'historiographie³². En effet, ce congrès apparaît comme le congrès de l'échec de la génération héroïque du Mouvement Moderne, incapable d'imposer son projet d'une « Charte de l'Habitat » face à la jeune génération, attentive à entreprendre depuis l'intérieur du mouvement la critique du fonctionnalisme. Le thème du neuvième congrès, « habiter », s'inscrit dans les « quatre fonctions de la

²⁸ Bonillo J.-L. (2012), p.222.

²⁹ Bonillo J.-L. (2015), p.220-222.

³⁰ Miquel L. (1980), p.61.

³¹ Architecte d'origine suisse, ce dernier avait intégré l'atelier Le Corbusier-Jeanerret dès 1924 et s'était installé en Algérie en novembre 1926. Membre assidu des C.I.A.M., il fut promu en 1942 au comité directeur de l'organisation, avec l'aide de Le Corbusier et de Josep Louis Sert.

³² Mumford E. (2000), p.225-238.

planification urbaine [que sont] habiter, travailler, se recréer et communiquer³³ ». Il est défini de la manière suivante: « HABITER et tout ce que l'homme planifie et construit pour habiter³⁴ ». Le document décrivant le thème insiste sur le fait que les participants doivent se concentrer sur sa nature dynamique : « Tout ce qui est planifié pour l'habitat doit, être flexible et [...] doit être capable de changement. L'ensemble organisé inclut l'enveloppe physique et la vie qui se développe à l'intérieur. Il y a entre les deux constamment action et réaction³⁵ ». Il est demandé aux équipes du C.I.A.M. 9 de préparer la présentation de projets actuels liés à la fonction d'habiter, avec comme but celui de réaliser une « charte de l'habitat » issue de l'analyse minutieuse des cas étudiés durant le congrès.

Ceci dit, la constitution officielle du C.I.A.M.-Alger sous une forme associative n'aura lieu que le 24 novembre 1954³⁶ (**Voir Annexe n°1**). L'objectif prioritaire de cette constitution officielle était l'organisation du 10^{ème} congrès à Alger³⁷. Pour cela, le groupe devait avoir une existence juridique reconnue, la capacité de recevoir des dons et des subventions. Pour les architectes du C.I.A.M.-Alger, l'association est un cadre collectif qui leur permettra d'affirmer l'accent Algérien de leur modernité. Louis Miquel explique qu'au sein du groupe officiel se retrouvait sensiblement les mêmes personnes qu'avant-guerre, auxquelles s'étaient joint Pierre Bourlier, Georges Bize, Jacques Ducollet, Roland Simounet ainsi que des sociologues et des jeunes architectes suisses travaillant au sein des agences Algéroises des membres fondateurs du groupe. Pour Richard Klein, ces faits écartent toute hypothèse de contestation et confirment plus simplement « la contribution d'un groupe de fidèles à l'évolution d'une doctrine qui prend la mesure de la situation hors de la France métropolitaine³⁸ ». Au lendemain du très chahuté congrès d'Aix-en-Provence, le 26 juillet 1953, le conseil des C.I.A.M valide l'idée de tenir le 10^e congrès à Alger, du 10 au 22 septembre 1955 et d'en confier l'organisation à Pierre-André Emery. Ceci-dit, le projet devait être contrarié par la guerre

³³ AS.CO.RAL, Projet de programme pour le IX^e congrès C.I.A.M. 1953, FLC D2-19/189-192.

³⁴ Voir aussi : Wogenskij A., Lettre aux participants au congrès, (FLC) : D3-1/511-531). Cité dans Bonillo J.-L. (2012), p.134.

³⁵ AS.CO.RAL, Projet de programme pour le IX^e congrès C.I.A.M. 1953, FLC D2-19/189-192.

³⁶ Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association C.I.A.M.-Alger, Dossier 007 IFA 01/04. 23 membres figurent sur la liste du procès-verbal de la fondation en 1954. Louis Miquel donne l'année de 1952 comme date de la constitution officielle du groupe C.I.A.M.-Alger (Voir : Miquel L. (1980), p. 60-61.). Par contre, Zeynep Çelik soutient que le groupe C.I.A.M.-Alger a été fondé en 1951 (Çelik Z. (2003), « Bidonvilles... », p.189). Ces dates correspondent certainement à la participation du groupe Algérois au C.I.A.M. 9 d'Aix-en-Provence sous l'appellation même de C.I.A.M.-Alger.

³⁷ Statuts de l'association C.I.A.M.-Alger et procès-verbaux de l'assemblée constitutive et du conseil d'administration, 22 nov. 1954 et note de Louis Miquel sur la réorganisation des C.I.A.M., 30 août 1957. FLC D2-19. Cité dans : Bonillo J.-L. (2012), p.222.

³⁸ Klein R. (2006), p.212.

de libération, dont les premiers événements eurent lieu précisément cette même année³⁹. Ce choix initial de tenir le dixième congrès à Alger n'était pas innocent, c'est là que le maître était assuré de son soutien et de sa postérité la plus solide dans la nouvelle génération avec la fameuse école Corbuséenne d'Alger⁴⁰. Le Corbusier souhaité déjà que le V^e congrès puisse se tenir, en 1934, à Alger. Mais cette proposition ne fut pas formulée, probablement à la suite du refus du maire d'Alger d'accueillir cette manifestation⁴¹.

1.2.2. L'approche ethnographique du groupe

Alors que la majorité des participants se sont orientés vers l'élaboration de nouvelles typologies⁴², l'objet d'étude choisie par le groupe du C.I.A.M.-Alger est l'un des plus anciens bidonvilles d'Alger construit dans les jardins d'une villa ottomane⁴³. L'enjeu principal de cette grille sera d'articuler à partir de l'analyse, une série de propositions architecturales pour le relogement des habitants. Pour Jean de Maisonseul, « le bidonville d'Afrique du Nord n'est pas le taudis. Le taudis, c'est l'échec urbain, l'homme dévoré et rejeté par la ville. Dans le bidonville, c'est l'homme courageux qui est attiré vers la ville⁴⁴ ». L'intérêt de Le Corbusier pour la Casbah et l'architecture vernaculaire a donc débouché, vingt ans après, sur une approche plus scientifique matérialisé par la grille C.I.A.M.-Alger (**Fig.1 et 2**).

À partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, les architectes considèrent les modes de vie comme enjeux marquants de la conception architecturale. Cependant, bien avant que la théorie architecturale n'approuve le recours au populaire comme source d'inspiration, les grilles du C.I.A.M.-Alger témoignent des modalités de définition d'une nouvelle approche de la conception du logement qui fonde le projet sur l'analyse de l'existant et où l'habiter n'est plus à saisir en tant que fonction mais en tant qu'acte culturel. Aucun architecte n'avait encore imaginé utiliser le relevé d'un bidonville pour faire projet. Au-delà de l'extraordinaire précision graphique et de la richesse iconographique de ces planches, la grille affirme « la description critique du réel comme étape structurante de la création architecturale⁴⁵ ». Si aujourd'hui

³⁹ Bonillo J.-L. (2012), p.220.

⁴⁰ Bonillo J.-L. (2006), « La modernité... », p.24.

⁴¹ Memorandum adressé par Le Corbusier au maire d'Alger. Voir : Le Corbusier (1935), « *La ville...* », p.35.

⁴² Parmi les thèmes des autres groupes participants on retrouve : « Autriche : quartier de logement à Vienne ; Belgique : unité d'habitation ; France : applications en aluminium (Jean Prouvé) ; Allemagne : maisons dans la vallée de Grindeberg ; Berlin : logements étudiants ; Italie : Gênes, Piano Fanfani, logements au parc Bernabobrea ».

⁴³ Le bidonville de Mahieddine : Le plus grand et le plus dense des habitats précaires à Alger, avec une population de 7 398 habitants, selon le recensement de 1954. Voir : Descloîtres J.-C. et Descloître C. (1961), p.69-71.

⁴⁴ Maisonseul J. (1958), p.11.

⁴⁵ Tesoriere Z. (2004), p.245.

cette démarche est largement acquise, elle était totalement nouvelle à l'époque. En effet, à cette époque la sociologie urbaine était absente de l'enseignement, et l'habitat ne faisait pas partie de la formation des Beaux-Arts. L'enseignement initiait à la composition des palais, pas à la construction des maisons⁴⁶. La grille du groupe C.I.A.M.-Alger⁴⁷ est donc menée suivant des préoccupations ethnologiques et sociales nouvelles⁴⁸.

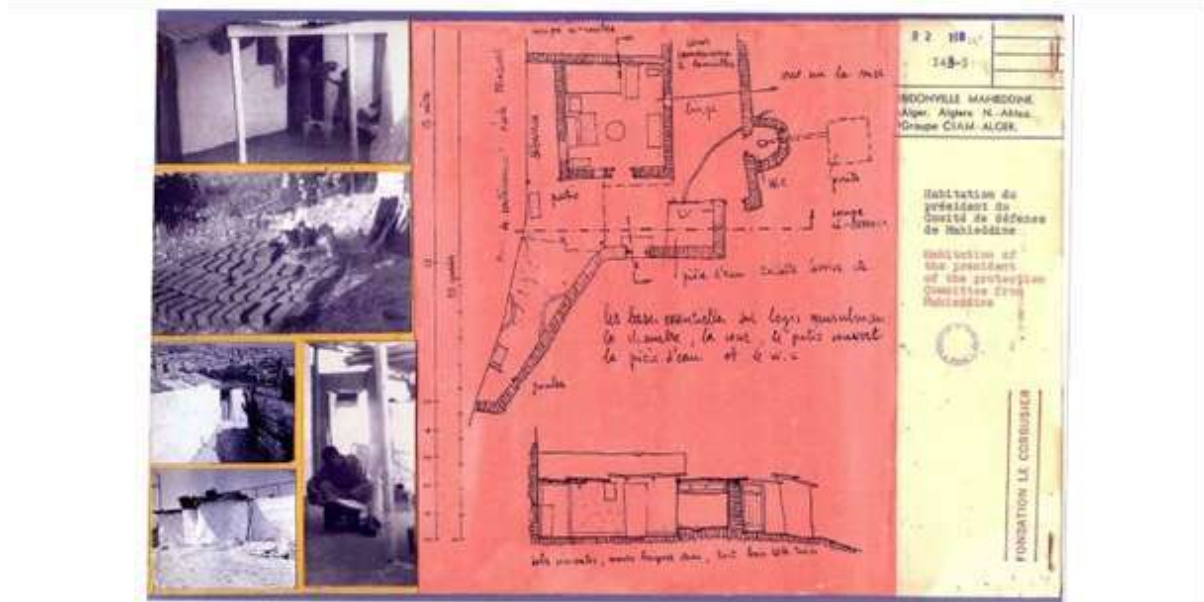


Fig. 1 Grille du groupe CIAM-Alger, 1952.
Source : FLC R2-12/141-1, 1954.

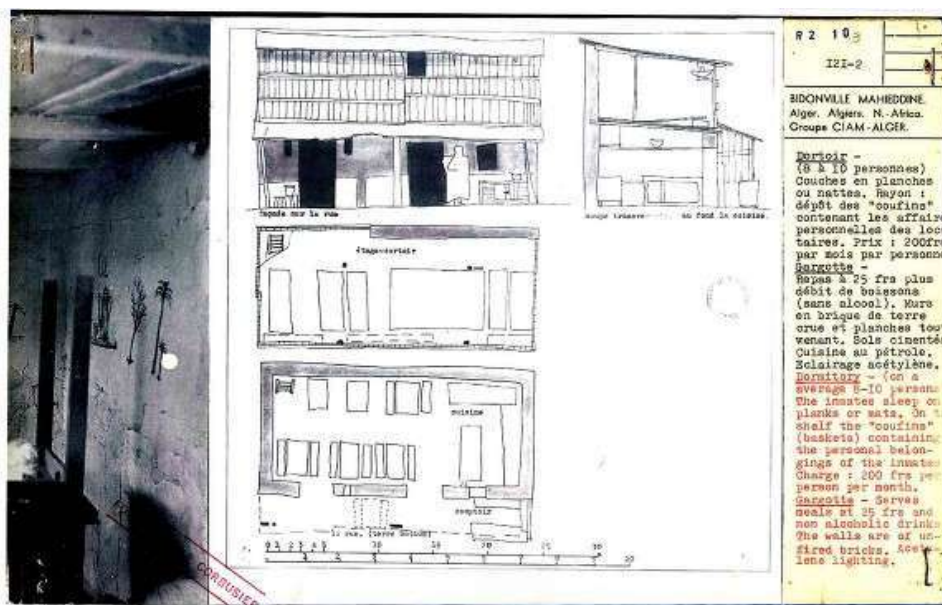


Fig. 2 Grille du groupe CIAM-Alger, 1952.
Source : FLC R2-12/142-1, 1954.

⁴⁶ Simounet R. (1995), p. 44.

⁴⁷ L'étude est présentée dans une grille constituée d'une série de planches de format réduit (21 x 33 cm). Les dimensions de l'ensemble présenté par le groupe C.I.A.M.-Alger dans le cadre du congrès fait 12 m de long sur 1,20 m de haut. Voir : Wogensky A., (1953), p.14.

⁴⁸ Monnier G. (1987), p.152.

A côté des contributions les plus connues du C.I.A.M. 9⁴⁹, l'étude du C.I.A.M.-Alger constitue un complément historique intéressant aux travaux théoriques sur les pratiques quotidiennes qui ont récemment bénéficié d'une immense popularité⁵⁰. Cependant, ce document a été exclu de l'histoire de l'architecture moderne et de la littérature sur les bidonvilles jusqu'aux récents travaux de Zeynep Çelik⁵¹ et de Richard Klein⁵². Durant les années 1950, d'autres architectes engagés dans les C.I.A.M. reconnaissent l'importance du problème de l'habitat précaire sans voir dans son architecture et ses formes urbaines aucune qualité notable. La créativité du groupe C.I.A.M.-Alger réside dans une approche inédite de ce type d'habitat : voir, au-delà de la pauvreté, d'intéressantes leçons d'architecture.

Environ quarante grilles furent exposées avec quatre genres de contenus : réalisations récentes, projets non réalisés, propositions modèles, analyses d'habitats anciens. Les planches analytiques présentent un historique du site qui permet de localiser, de comprendre le développement et l'organisation du bidonville, elles comprennent des vues de l'occupation, des cartes représentant des densités comparées de population, des qualités particulières du site, la composition familiale de la population ou encore sa répartition en termes d'activité. Plusieurs montages à la plastique percutante synthétisent l'analyse de l'habitat et de ses fonctions. Certaines planches mettent en exergue des situations, celles de la vie sur le toit, celles des objets du quotidien, celles des caractères positifs de la construction pauvre et spontanée.

La grille du C.I.A.M.-Alger se présente donc comme une étude rompant la tradition, bousculant le discours colonial et son exotisme, ses fantasmes associés aux maisons d'Alger. Le but primordial du groupe est simplement de retrouver dans l'habitant du bidonville l'homme lui-même et de le connaître profondément afin de considérer le problème du logement dans son entière réalité⁵³. Les architectes du C.I.A.M.-Alger n'insistent pas sur des améliorations techniques, mais plutôt sur les vestiges d'une ancienne « civilisation équilibrée » que l'on discerne dans l'habitat⁵⁴. Cette approche sans préjugés a permis de réserver à un habitat destiné à la destruction et considéré comme expression pathologique de la société le même

⁴⁹ Une des contributions plus remarquables au C.I.A.M. 9 est celle produite par Alison et Peter Smithson. Voir : Rouillar D. (2004). On peut également rappeler ici la proposition du groupe Maroc, ayant pour titre « L'habitat marocaine, ou l'habitat pour le plus grand nombre au Maroc ».

⁵⁰ L'étude C.I.A.M.-Alger précède les écrits et d'autres analyses d'Henri Lefebvre et de Michel et de Certeau sur les espaces de la vie quotidienne en général et des bidonvilles en particulier.

⁵¹ Çelik Z. (2003), « Learning ... », p. 69-74 et Çelik Z. (2003), « Le Corbusier... », p. 186-226.

⁵² Klein R. (2006), p.207-211.

⁵³ Groupe C.I.A.M.-Alger, 22 juillet 1953, « Bidonville Mahieddine. Résumé de la grille », Aix-en-Provence, FLC D3-01.

⁵⁴ Groupe Algérie, 23 juillet 1953, C.I.A.M. 9-Aix-en-Provence, Commission 2, «Rôle de l'esthétique dans l'habitat», FLC, F107.

regard jusque-là porté sur l'architecture savante⁵⁵. Le relevé de Mahieddine permit au groupe d'approfondir leur connaissance de l'habitat maghrébin et des modes de vie qui président ces espaces en posant la description du réel comme premier jalon de la conception.

Les idées proposés par le C.I.A.M.-Alger⁵⁶ se rapprochent de celles présentées par les Britanniques Alison et Peter Smithson pour les quartiers populaires de la banlieue de Londres, les Néerlandais du groupe Forum⁵⁷ qui s'intéresse aux Dogons et aux Pueblos mexicains⁵⁸ pour mieux retrouver les invariants des dispositifs construits et de l'humain, les français Michel Ecochard et Georges Candilis qui s'efforcent de réinventer, sur la base de la lecture des modes de vie, l'habitat populaire marocain au crépuscule du protectorat. Pour l'ensemble de ces architectes, le modèle de la casbah restera une de ces expressions heureuses d'architecture sans architecte que Bernard Rudofsky, à la même époque, s'évertue à faire connaître dans de successifs ouvrages et dont Hassan Fathy, en Egypte, essaie de montrer, la valeur d'actualité pour les pays en développement et les populations rurales pauvres⁵⁹. L'internet au vernaculaire dépasse donc à ce moment largement le domaine de l'activité architecturale personnelle de Le Corbusier⁶⁰. Le Team 10⁶¹ après, affichera les concepts de « casbah organisée » et de « bidonville structuré ».

2. Le C.I.A.M.-Alger et la transgression du modèle Corbuséen

Au sein des planches présentées par le C.I.A.M.-Alger en 1952, une colonne intitulée « évolution », manifeste une volonté d'acculturation entre Orient et Occident tout en marquant un profond respect pour une culture et d'un mode de vie fortement déterminés par la religion musulmane et des formes idoines d'organisation sociale (également liées dans le cas du bidonville à des conditions particulières de précarité). Il envisage de compléter la prise en compte de ces modèles culturels par l'apport de la technologie occidentale (technique, hygiène et confort). Les membres du C.I.A.M.-Alger espèrent et prônent une prise en compte

⁵⁵ Tesoriere Z. (2004), p.145.

⁵⁶ Newman O. (1961), p.13.

⁵⁷ Groupe de jeunes architectes néerlandais (parmi eux Aldo van Eyck) formait à la fin des années 50 qui ont développé le « Casbah concept », méthode de conception qui s'inspire des principes vernaculaire et des études anthropologiques et qui légéitimise le recours à la tradition vernaculaire comme base d'analyse et de conception. Voir : Oxman R., Shadar H. et Belferman E. (2002), p.321-336.

⁵⁸ Pueblos: peuples amérindiens du sud-ouest des Etats-Unis vivant dans des villages de maisons en terrasses construites en pisé et disposant d'une riche et complexe culture traditionnelle.

⁵⁹ Bonillo J. L. (2006), « Les architectes... », p.37-38.

⁶⁰ Newman O. (1961), p.14.

⁶¹ Team Ten («Groupe 10») : nom du groupe que les jeunes architectes modernes des C.I.A.M. vont adopter pour développer, à partir du 9e Congrès d'Aix-en-Provence, en 1953, une tendance critique vis-à-vis d mouvement moderne et c'est eux qui seront chargés d'organiser le 10e Congrès.

par les occidentaux de la « leçon du bidonville » musulman, avec ses multiples valeurs d'exemplarité et précise la nécessité d'offrir « les possibilités nouvelles d'une échelle traditionnelle où peut-être nous nous retrouverons aussi »⁶². A parti de-là, les membres du C.I.A.M.- d'Alger vont s'atteler à appliquer les leçons tirées de cette analyse du bidonville de Mahiedine et agrandir encore plus leur de référence à l'urbanisme et à l'architecture méditerranéenne.

2.1. L'émergence de la critique des préceptes Corbuséens

Quelques interprétations récentes assimilent la proposition du groupe C.I.A.M.-Alger au CIAM 9 d'Aix-en-Provence à « l'émergence de la critique des préceptes corbuséens qui régissaient les CIAM depuis leur création⁶³ » et mettent l'accent sur l'émancipation que cette grille représente par rapport à la doctrine officielle des CIAM et de Le Corbusier. L'objet d'étude choisi par le groupe pour illustrer la question de l'habitat -un des plus anciens bidonvilles d'Alger- explique l'association fréquente entre le climat contestataire du 9^e congrès et la proposition CIAM-Alger. Zeynep Çelik affirme que « lors de ce tumultueux neuvième CIAM, les jeunes architectes font entendre leur opposition à la rigidité de la philosophie officielle des C.I.A.M. et proposent une lecture plus nuancée de la ville moderne⁶⁴ ».

2.1.1. Les leçons de la configuration urbaine du bidonville

L'étude du C.I.A.M. d'Alger démontre que la configuration urbaine du bidonville de Mahieddine correspond aux « meilleures conditions définies par l'urbanisme moderne⁶⁵ ». En effet, le bidonville Mahieddine suit des principes urbanistiques de grande qualité au regard de la topographie, de l'environnement, des espaces verts, de la proximité avec le travail, le commerce, les loisirs et les routes principales, se conformant ainsi d'une manière remarquable aux règles établies pour l'urbanisme moderne par les C.I.A.M.⁶⁶. Le groupe C.I.A.M.-Alger a trouvé de grands mérites à l'irrégularité du bidonville et soutient que le système cartésien ne doit plus être vu comme le seul moyen de faire de l'urbanisme.

⁶² Sens de l'étude et forme de présentation, C.I.A.M. 9, Aix-en-Provence, groupe C.I.A.M.-Alger, 20 Juillet 1955, Fondation Le Corbusier, Paris. FLC, F1-07.

⁶³ Tout en relevant les contradictions de l'étude du groupe CIAM-Alger, Zeynep Çelik évoque curieusement une « étude pionnière mais oubliée dans l'histoire de l'architecture moderne » et associe l'intérêt du document du groupe Alger à l'opposition des jeunes architectes lors du congrès d'Aix-en-Provence, Voir : Çelik Z. (2003).

⁶⁴ Çelik Z. (2003), « Bidonvilles... », p.189.

⁶⁵ Groupe C.I.A.M.-Alger, 20 juillet 1953, « Bidonville Mahieddine. Sens de l'étude et forme de présentation », Aix-en-Provence, FLC, F1-06.

⁶⁶ Çelik Z. (2003), « Bidonvilles... », p. 190.

L'architecte peut ainsi être «libéré» par la grande variété des approches possibles en ce qui concerne le site et les conditions sociales grâce à une nouvelle sensibilité plastique et un développement nouveau du sens du rythme tout autant qu'à une nouvelle appréciation du jeu des volumes dans l'espace. Le processus de conception doit se déplacer de l'habitat vers le quartier, vers la ville afin d'éviter «l'échelle inhumaine», «l'uniformité», «l'enrégimentement» et «l'écrasement de l'individu » et en vue de réaliser «une harmonie dynamique». Dans la ville nouvelle, le piéton devrait agir comme source d'inspiration à l'architecte⁶⁷. L'occupation créative du site a abouti à des paysages urbains intéressants, animés par des éléments intermédiaires liant entre eux les espaces publics et privés; par exemple les entrées surélevées desservies par quelques marches. Une basse et continue le long de la façade partiellement ombragée par le toit en saillie, constitue un élément entre intérieur et extérieur dans un geste développé la maison vers la ville⁶⁸.

Les propositions se décomposent en quatre genres de documents⁶⁹ : des schémas de principe (gestion des fluides, distribution etc.) ; des projets modèles considérés comme adaptés (maisons en bandes, formule du « tapis urbain » qui associe le type de la maison à cour dans un tissu rationalisé sur le principe de la « casbah organisée⁷⁰ ») ; des projets de cités musulmanes montrés en exemple⁷¹ et une alternative de deux plans de masse possibles pour la « reconstruction » du site de Mahieddine fondé sur une combinaison des principes des C.I.A.M. et de l'enseignement du bidonville. En ce qui concerne les propositions des plans de masse, ils sont fondés sur des typologies de barres de logements collectifs de hauteur modérée. Ces plans sont conformes à ceux des plus radicaux grands-ensembles. La première formule est radicale et entièrement soumise à « l'axe héliothermique⁷² » tandis que la deuxième est plus sensible à la topographie et à la création d'un vaste espace public central. L'argument de la pression économique est utilisé pour imposer une morphologie urbaine peu conforme à celle existante et à la culture locale. Les grandes barres se retrouvent disposées à côté d'une cons-

⁶⁷ Groupe Algérie, C.I.A.M. 9-Aix-en-Provence-23 juillet 1953, Commission 2, «Rôle de l'esthétique dans l'habitat », FLC, F107.

⁶⁸ FLC. R2-12/141-1. Ce geste produit exactement le type d'espace que les plus fameux dissidents des C.I.A.M. proposeront dans leurs propres travaux théoriques et réalisations. Voir : Van Eyck A. (1993), p. 349.

⁶⁹ Çelik Z. (2003), « Learning... », p.74.

⁷⁰ Bonillo J.-L. (2006), « Les architectes... », p.37.

⁷¹ Projets étudiés en 1950 et 1957, ils ne seront qu'en partie réalisés.

⁷² Axe orienté à 19° par rapport à l'axe Nord-Sud pour la latitude de Paris. Présenté au deuxième congrès international d'hygiène de l'habitation à Genève en 1906. Mais c'est sans doute Le Corbusier qui a contribué le plus à faire connaître cette théorie à travers la publication de *La ville radieuse* en 1935. Ce principe perdure implicitement dans son œuvre jusqu'au début des années 1940 ; le premier projet pour l'unité d'habitation de Marseille, en 1945, est orienté suivant cet axe et ce n'est qu'à partir de 1947 que l'Unité est orientée exactement suivant l'axe Nord-Sud.

truction horizontale et à des services de proximité (une crèche, un centre sportif et un centre culturel). Des coursives communes, éclairées et ouverte sur le paysage, conduisent aux logements⁷³. Les coursives communes et la variété des parcours qui y est liée par les différentes possibilités de distribution jouent ici le rôle des espaces traditionnels de transition entre l'extérieur et la maison (**Fig.3**).

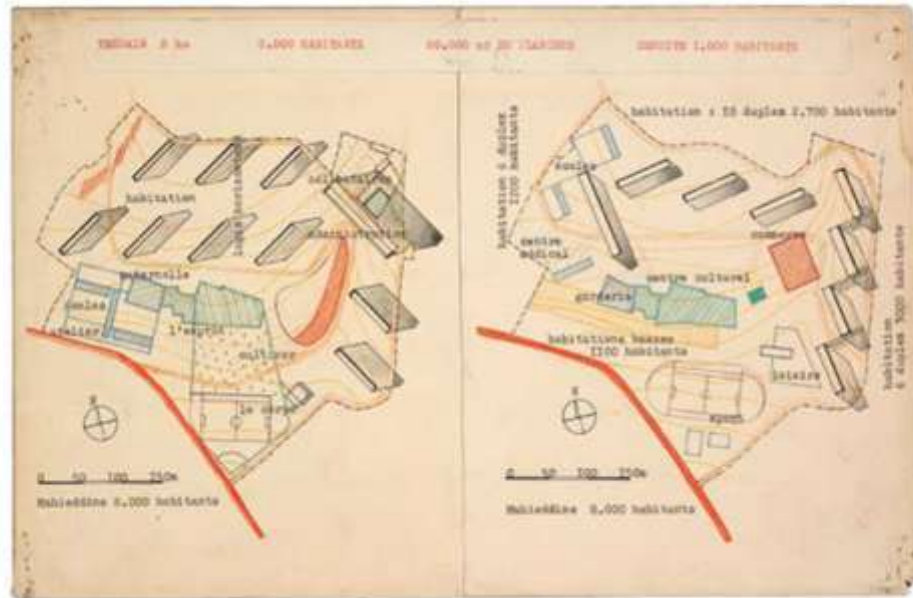


Fig. 3 Deux propositions de cités nouvelles à réaliser sur la parcelle du bidonville Mahieddine. Grille CIAM-Alger pour le 9^e CIAM, 1953.

Source : FLC R2-12/145-1, 1954.

Si les barres librement disposées sur le sol ne permettent pas la variété spatiale et l'échelle délicate observée dans le bidonville, les logements insérés uniformément dans ces barres montrent les résultats de l'enseignement reçu par les données du relevé. Les cellules proposées respectent, dans la nomenclature et la distribution, les « bases essentielles du logis musulman : chambre/cour et patio couvert/pièce d'eau et WC ». Ceci dit, pour les mêmes raisons économiques, elles dérivent des recherches sur l'habitat minimum. Pour Tesoriere⁷⁴, au sein des projets proposés par le C.I.A.M.-Alger, les modes de vie agissent en orientant les choix de fond du projet, à un niveau encore pré-formel. L'équipe soutient qu'une synthèse entre pensée islamique et européenne peut donner naissance à un « art nouveau⁷⁵ ». En étudiant l'expression sociale (incluant usages, coutumes et croyances), les architectes insistent sur l'importance d'une méthode scientifique et soutiennent que les résultats de leurs observa-

⁷³ Çelik Z. (2003), « Learning... », p. 69.

⁷⁴ Tesoriere Z. (2004), p.137.

⁷⁵ Groupe C.I.A.M.-Alger, « Bidonville Mahieddine. Sens de l'étude et forme de présentation », Aix-en-Provence, 20 juillet 1953, FLC. F1-06.

tions démontrent « le rôle impérieux que la vie quotidienne joue dans l'organisation de l'habitat⁷⁶ ». D'une manière plus significative, « le cas particulier des populations musulmanes urbaines demande une solide compréhension des caractéristiques de l'évolution future de [leur] vie sociale » afin de l'adapter efficacement⁷⁷ (Fig.4).

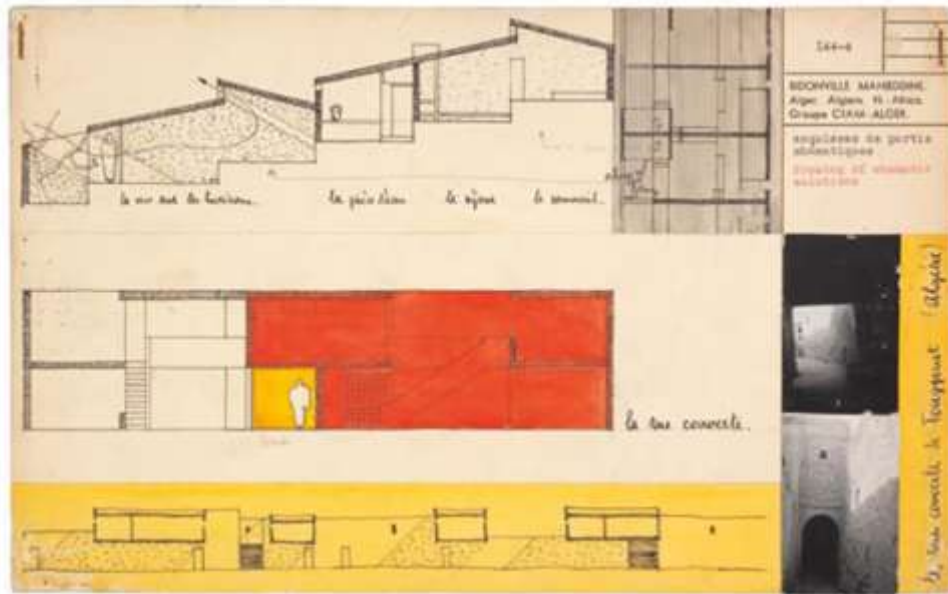


Fig. 4 Esquisses de partis schématiques pour des cités de relèvement. Grille CIAM-Alger pour le 9^e CIAM, 1953.

Source : FLC R2-12/146-1, 1954.

2.1.2. Les leçons du logis du bidonville

Jean-Lucien Bonillo affirme que l'aspect de la redécouverte des proportions harmoniques du Modulor dans les dimensions des constructions précaires du bidonville des grilles proposées par le C.I.A.M. Alger ne constitue que l'aspect le plus caricaturalement fidèle à l'orthodoxie⁷⁸. Pour les architectes du C.I.A.M.-Alger, la misère sociale du bidonville n'en dissimule pas les qualités positives. En effet, les techniques de construction vernaculaires offrent une grande leçon aux architectes modernes, parce qu'elles se fondent sur une standardisation et montrent tout à la fois une subtilité spatiale et une variété et une unité. Les membres du groupe affirment que le logement précaire correspond aux idées formelles du Mouvement moderne : simplicité, clarté et abstraction géométrique. Ils admirent les lignes claires, les façades planes badigeonnées à la chaux blanche, les éléments fins et clairsemés et les surprenants détails abstraits.

⁷⁶ Çelik Z. (2003), « Bidonvilles... », p. 190.

⁷⁷ Groupe C.I.A.M.-Alger, « Bidonville Mahieddine, Résumé de la grille », Aix-en-Provence, 22 juillet 1953, FLC, D3-01.

⁷⁸ Bonillo J.-L. (2012), p.226.

Cette modernité quotidienne observée au sein d'une urbanisation pauvre et spontanée, produite par des ruraux algériens, atteste pour eux de l'universalité du Mouvement moderne et valide ses prétentions les plus grandes. En ce qui concerne le logis en lui-même, certaines planches comprennent des relevés plus précis dont l'équipe signale que « toutes les mesures sont au modulator⁷⁹ ». Le modèle typologique de la cellule du bidonville est précisément analysé et l'équipe le décompose en cinq éléments clés : « les bases essentielles du logis musulman : la chambre, la cour, le patio couvert, la pièce d'eau et le WC⁸⁰ » en faisant ressortir la relation axiale entre la salle principale et la cour comme élément de permanence dans le logis étudié (**Fig.5**).

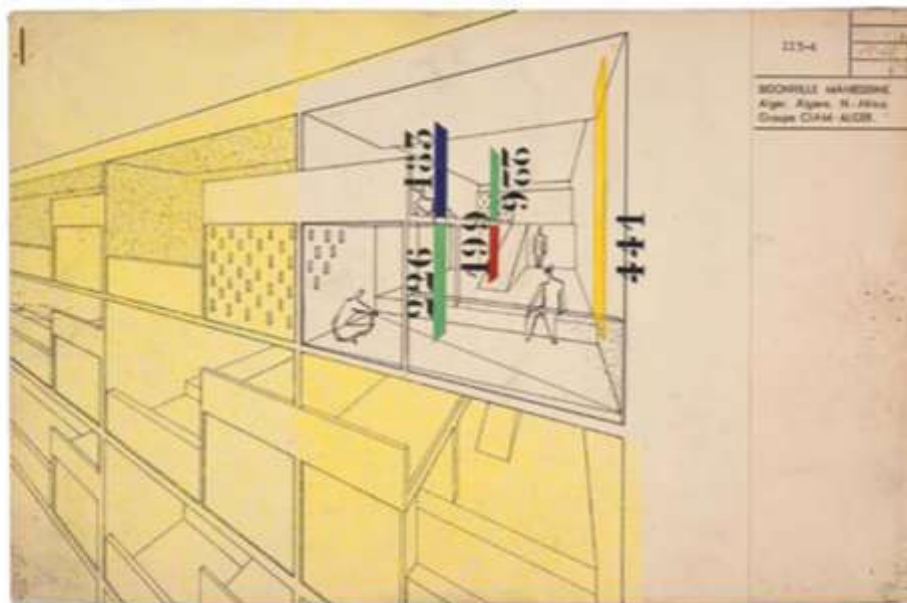


Fig. 5 Grille du groupe CIAM-Alger, Utilisation du Modulor, 1952.

Source : FLC R2-12/148-1, 1954.

Les dispositifs des cellules du bidonville sont rappelés par l'articulation interne du duplex sans être des propositions immédiates des dispositifs repérés au bidonville, ni leur déguisement en produit architectural savant par une démarche d'adaptation. Dans ces salles à double hauteur, les variations de niveau du sol et du plafond aident à diversifier les espaces. La paroi où s'ouvre la porte d'accès accroît son épaisseur pour y intégrer des placards et des rangements. Une partie, qui se retrouve couverte par le plancher de la mezzanine, est située dans l'axe de la porte et elle est séparée de la loggia par une paroi où s'ouvre une fenêtre. Le reste du volume bénéficie donc d'une double hauteur et s'ouvre sans transition sur la loggia, dont le plancher et le plafond sont légèrement rabaissés (**Fig. 6 et 7**).

⁷⁹ FLC R2-110 14/143-3. Cité dans : Çelik Z. (2003), « Le Corbusier... », p.186-226.

⁸⁰ FLC R2-110 14/143-5. Cité dans : Tesoriere Z. (2004), p.45.



Fig. 6 Grille du groupe CIAM-Alger, croquis d'une cellule type proposée, 1952.
Source : FLC R2-12/141-14, 1954.

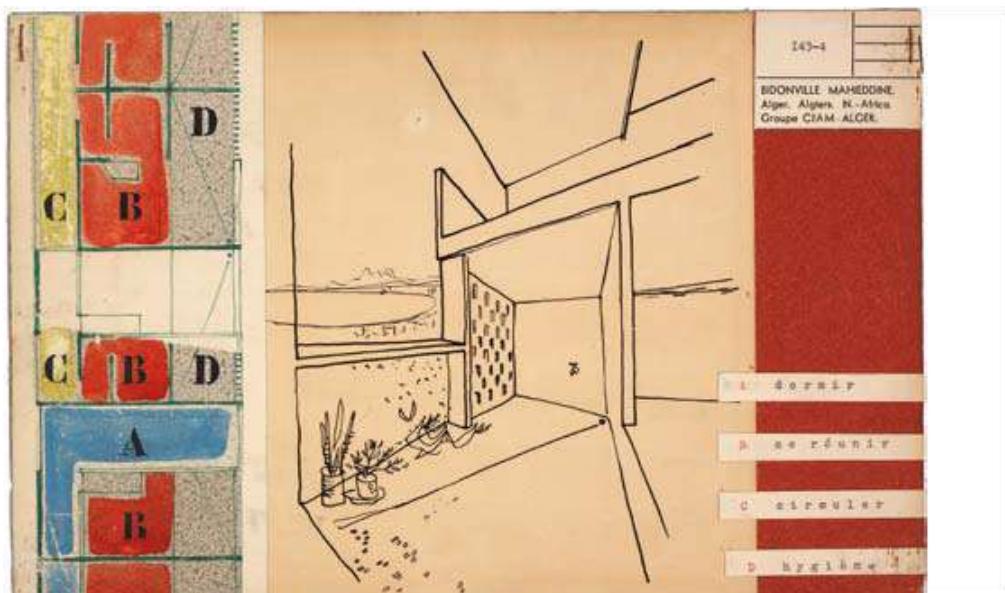


Fig. 7 Grille du groupe CIAM-Alger, croquis d'une cellule type proposée, 1952.
Source : FLC R2-12/141-14, 1954.

Les principaux espaces sont nommés selon les fonctions accueillies : dormir, se réunir, circuler et, un intitulé curieux, hygiène (nommant la cour du logement, lieu où la nourriture est cuisinée). L'inclusion dans la coupe de personnages pratiquant les différents espaces, tout autant que la représentation du mobilier et des ustensiles quotidiens, montrent une familiarité avec les futurs habitants. La loggia, articulée en deux partis directement connectés à la salle, correspondre aux espaces ouverts et collectifs des patios et des cours des maisons traditionnelles algériennes. C'est n'est donc pas sur le terrain de l'imitation, de la forme et du style que

les émules de Le Corbusier ont abordé l'espace moral où l'invention moderne rencontre l'architecture vernaculaire, mais sur le terrain des échanges et des combinaisons (**Fig.8**).

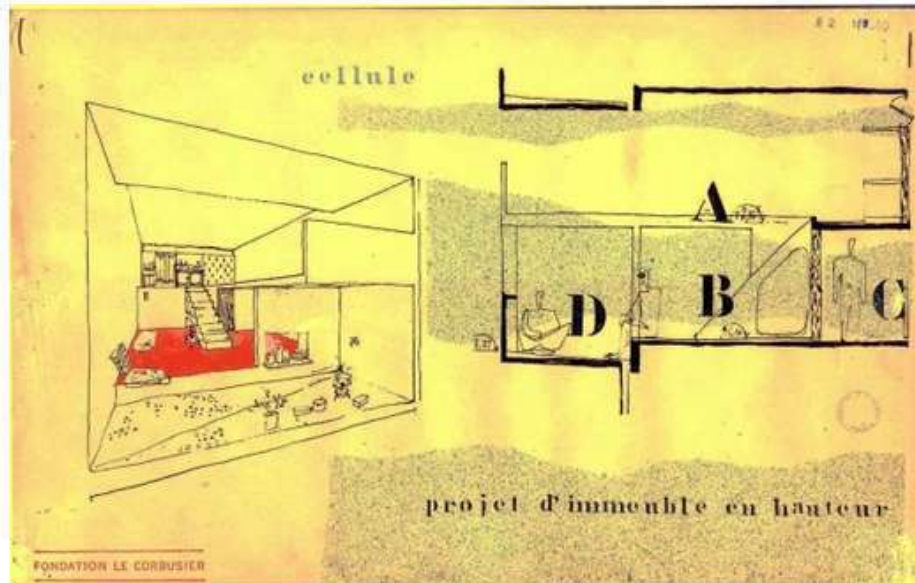


Fig. 8 Grille du groupe CIAM-Alger, croquis d'une cellule type proposée, 1952.
Source : FLC R2-12/141-7, 1954.

2.2. La revendication d'un l'urbanisme et d'une architecture méditerranéenne

A partir du congrès 1952, les membres de l'école Corbuséenne engage une critique de quelques concepts de l'urbanisme moderne. Dans un article qu'il publie dans la revue *Proportions*⁸¹, bulletin mensuel de l'ordre des architectes, conseil régional d'Algérie en Juin 1958, Jean de Maisonseul s'interroge si les acquis de l'urbanisme contemporain sont applicables en Afrique du Nord, et plus largement dans les pays méditerranéens ? Pour Jean de Maisonseul, on peut dire avec certitude que la forme urbaine proposé par l'urbanisme moderne est totalement étrangère au style et à la tradition de vie méditerranéenne où la permanence du contact avec les rythmes cosmiques est plus équilibrée et ne présente pas cette nostalgie romantique de la nature. La ville méditerranéenne est fortement densifiée, accrochée et imbriquée, le site souvent accidenté fait que la ville domine le paysage, ce n'est pas l'éclatement des groupes dans le parc ; la ville méditerranéenne c'est le coude-à-coude.

2.2.1. Les leçons de l'urbanisme méditerranéen

Jean de Maisonseul⁸² cite cinq raisons de la non-conformité de l'urbanisme moderne aux nécessités de la ville méditerranéenne. La première raison concerne l'accès plus tardif du

⁸¹ Maisonseul J. (1958), p.7-12.

⁸² *Ibid.* p.10-11.

monde méditerranéen au développement industriel, pose plus rarement pour l'extension des villes les problèmes résultant de l'imbrication de l'industrie et de l'habitat. La deuxième raison concerne l'ensoleillement, un climat plus clément n'imposent pas les mêmes nécessités de protection par de vastes articulations d'espaces libres que dans les pays de concentration industrielle. La troisième raison concerne le sens très individualiste du Méditerranéen, son absence de discipline sociale, son goût inné de l'ordure, de la rue dépotoir -alors que les intérieurs sont toujours très propres- une certaine haine de l'arbre lié à l'amour de la chèvre, une persistance du satyre, rendent très difficilement réalisables la création, le maintien et l'entretien de vastes espaces libres tels que le conçoit l'urbanisme actuel, et plus particulièrement encore en Afrique du Nord. La quatrième raison concerne la recherche de la fraîcheur et de l'ombre conduisent à de petites échelles, à la rue étroite ; les trop grands espaces sont torrides en été et glacials l'hiver, balayés par les vents et les pluies rapides et torrentielles. La cinquième et dernière raison concerne la progression démographique considérable en Afrique du Nord, d'impérieuses nécessités économiques ne permettent pas de développer des villes trop étendues. La forte densité devient une obligation et un problème à résoudre, tout en sauvegardant les droits de l'hygiène.

Les membres de cette école se sont posé la question suivante⁸³ : « Comment concilier une échelle traditionnelle, admirablement adaptée au climat et à la vie, avec l'échelle moderne d'une civilisation machiniste ? ». D'une part, nécessité et tradition d'une forte densité et difficulté pratique et économique de créer de vastes espaces libres qui, de surcroît, ne sont pas adaptés au climat et aux habitudes de vie. D'autre part, nécessité de réserver de grands dégagements pour la circulation automobile et avantage, en fonction du climat et du mode de vie, de maintenir une viabilité à petite échelle. En 1944 déjà, quelques membres de l'école Corbuséenne, dont fait partie Louis Miquel, proposent de « bâtir les espaces libres » au lieu de créer au sol entre les immeubles des espaces libres onéreux, non adaptés au climat méditerranéen et peu sociables, on peut les remplacer par un sol bâti, par une « croûte » d'un étage sur rez-de-chaussée crevée par un jeu de places, de placettes et de cours, desservant les commerces, les bureaux, l'artisanat, les services publics et sociaux installés dans ces deux niveaux⁸⁴. Les parkings donnant sur les grandes voies de dégagement bordant l'îlot et permettant le stationnement. L'accès de la circulation automobile, limité à un certain nombre de places, ne traverse pas l'îlot.

⁸³ Bienvenu F. et Al. (1944), p.2.

⁸⁴ *Ibid.* p.3.

On retrouve ainsi la rue fraîche et vivante réservée aux piétons, le cheminement des enfants vers l'école de l'îlot se fait en dehors de toute circulation automobile. Les échanges urbains se font au niveau du sol, dans le grouillement de la vie et des petites échelles humaines. Les combinaisons rythmiques des immeubles d'habitation, l'alternance des habitations de 4 à 12 étages permet toutes les combinaisons rythmiques. La superposition des trois trames : l'une à très grande échelle, au sol, réservée à la circulation rapide ; une seconde et petite échelle, sur deux niveaux, affectée à la vie sociale et aux échanges urbains ; la troisième, à grande échelle, largement espacée et destinée à l'habitat en hauteur. Cette trame dense devra être ponctuée de parcs de sports et de jeux communs à plusieurs flots. De même l'alternance de grands services publics, enseignement secondaire, hôpitaux, etc. formeront de zones de verdure et de silence.

Il peut également résulter de cette classification sur deux plans superposés, échanges sociaux et économiques horizontaux et habitat vertical, un correctif aux principes actuels du zoning qui aboutit souvent à une ségrégation sociale par la trop grande spécialisation des fonctions urbaines. Dans les anciens quartiers Parisiens, il n'existait pas une répartition horizontale des classes sociales suivant les quartiers, mais une hiérarchie verticale qui faisait que tout le monde vivait ensemble, les premiers étages des habitations étant réservés aux personnes plus aisées, ce qui entraînait une meilleure connaissance des hommes et permettait une entre-aide. Cette fusion, encore sensible dans des quartiers de Paris, fait le charme de certaines rues, comme la rue de Seine, où voisinent un antiquaire, un boucher, une galerie de peinture moderne et un plombier.

L'éclatement social se fait au cours du XIX^e siècle où les quartiers ouvriers se développent avec les banlieues à proximité des usines, tandis que se créent les quartiers bourgeois, les vieilles maisons étant abandonnées aux moins aisés. Les classifications actuelles du zoning risquent de favoriser une telle distinction par une trop grande spécialisation des quartiers : quartiers d'affaires, de commerce, de résidence, d'industries, etc. En outre, cette localisation rend des quartiers entiers complètement morts à certaines heures, quand leurs activités particulières cessent ; elle a pour effet aussi de provoquer des affluences dans les transports aux heures de pointes. Ils proposent de réunir dans un même îlot des habitations de différentes hauteurs afin de permettre un groupement de populations de divers niveaux de vie, avec des logements économiques à quatre étages, sans ascenseurs, et des logements plus aisés dans les immeubles de 8, 12 ou 14 étages. Le brassage humain pourrait aussi se faire à l'école com-

mune de l'îlot, sur les terrains de sports, dans tous les organismes sociaux. D'autre part, l'important développement au sol de la « croûte » bâtie à deux niveaux permettrait l'installation, en plus du commerce et des bureaux, d'un artisanat et même de dépôts où de petites industries non gênantes pour le voisinage ; le logement artisanal ou des commerçants pouvant, dans de nombreux cas, se faire à l'étage.

2.2.2. La leçon de la maison méditerranéenne

Dans la maison arabe, les passages se développent sur des niveaux et les hauteurs variables de ces différentes parties ; ces surprises créent un rythme d'autant plus perçu par le spectateur qu'il se déplace dans un espace clos à trois dimensions dont l'architecture apparaît comme modelée sur lui et accordée à ses propres rythmes par une présence constante de l'échelle humaine. « Ainsi, en raison même de ces impressions successives, de ces mouvements d'attente et de surprise provoquée, qui donnent un sentiment particulier de temps, on pourrait dire, qu'à l'opposé de l'architecture occidentale qui s'étend à l'extérieur et se présente comme un art de l'espace, cette architecture intérieure apparaît particulière nient comme une architecture du temps.

Jean De Maisonseul⁸⁵, affirme que la maison arabe est avant tout une « maison méditerranéenne. Pour l'auteur, le point commun entre architecture arabe et architecture occidentale se retrouve dans leur origine Méditerranéenne qu'il faut chercher, et qui devrait constituer un centre d'inspiration. Ceci dit, il ne s'agit point de faire de l'archéologie, de reconstruire les décors morts, mais de dégager les grandes lois générales qui paraissent communes à ces styles et de créer une expression plastique contemporaine basée sur les principes de l'architecture méditerranéenne. L'auteur dégage quelques constantes qui sont pour une grande partie commandées par le climat et qui devraient être appliquées en fonction des matériaux modernes et sans esprit de pastiche en bénéficiant de l'expérience, particulière propre à chacune de ces architectures, appliquée à ce qui la caractérise le plus, pour l'une l'art de l'espace extérieur, pour l'autre l'art de l'espace intérieur. Il pourrait de ce fait naître de cet échange un style propre à ce pays qui traduirait une participation profonde des deux cultures.

La 1^{ère} constante représente le rapport entre les pleins et les vides. A première vue, en examinant ces diverses architectures ce qui frappe le plus c'est un certain rapport entre les pleins et les vides, avec une prédilection pour l'austérité des grandes surfaces nues rythmées

⁸⁵ Maisonseul J. (1945), p.354.

par une affirmation des structures qu'accuse l'élément constructif, et une mouluration sobre, mise en valeur par l'intensité des ombres portées ; le décor est généralement localisé il ne s'étend pas sur toute la façade, il joue par contraste avec les parties nues.

La 2^{ème} constante représente quant à elle l'utilisation d'élément de protection contre le soleil. On remarquera également une tendance générale à mettre les ouvertures en retrait de la façade afin de se protéger contre le soleil (colonne, portique, loggia). Au contraire, dans l'architecture du nord la façade se propose souvent en porte-à-faux vers la lumière, alors qu'en méditerranée la fenêtre reste à l'échelle humaine de forme carré et fragmentée pour tamiser la lumière (claustra, moucharabier).

La 3^{ème} constante représente la couverture en terrasse et les badigeons de chaux. En 1844 déjà, le colonel Charon, directeur du service du Génie en Algérie est chargé par Bugeaud de rédiger des recommandations pour dresser le Plan des villes françaises. Il indique la nécessité d'étudier de près « les constructions établies par les arabes » et de n'en retenir pour nous que « les obligations imposées par la nature du sol et les exigences du climat ». Pour lui, les nouveaux habitants de l'Algérie n'ont pas à se préoccuper des mœurs et des croyances religieuses des indigènes, pourtant importantes pour déterminer le type des édifices mais si différents des leurs, et pourront modifier en partie les formes et les dispositions des espaces⁸⁶.

Conclusion partielle

L'activité de nombreux artistes et intellectuels dans les années de l'après-guerre témoigne de l'importance des références aux cultures préindustrielles. Ceci dit, il n'est plus question de légitimer l'art moderne par l'art local comme pour Le Corbusier, mais bien de mettre l'art moderne en rapport avec une culture populaire. L'urgence de tâches et leur implantation, à l'occasion de la reconstruction ou des nouvelles urbanisations, dans des sites bien différents des centres d'innovation, sont des conditions nouvelles, qui justifient souvent les leçons qu'on cherche auprès de l'architecture locale depuis les années trente. A aucun moment, bien sûr, ces architectes n'avaient imaginé que le principe de transfert direct d'un modèle de l'Orient ancien vers l'Occident contemporain pouvait être opérant. A la différence de leurs aînés, séduits par son rapport sublime au site et sa force plastique, les architectes modernes d'après-guerre s'étaient avisés de sa valeur d'enseignement sur la profondeur anthropologique et la complexité sociale de l'habiter. Il faut mettre au crédit de ces jeunes archi-

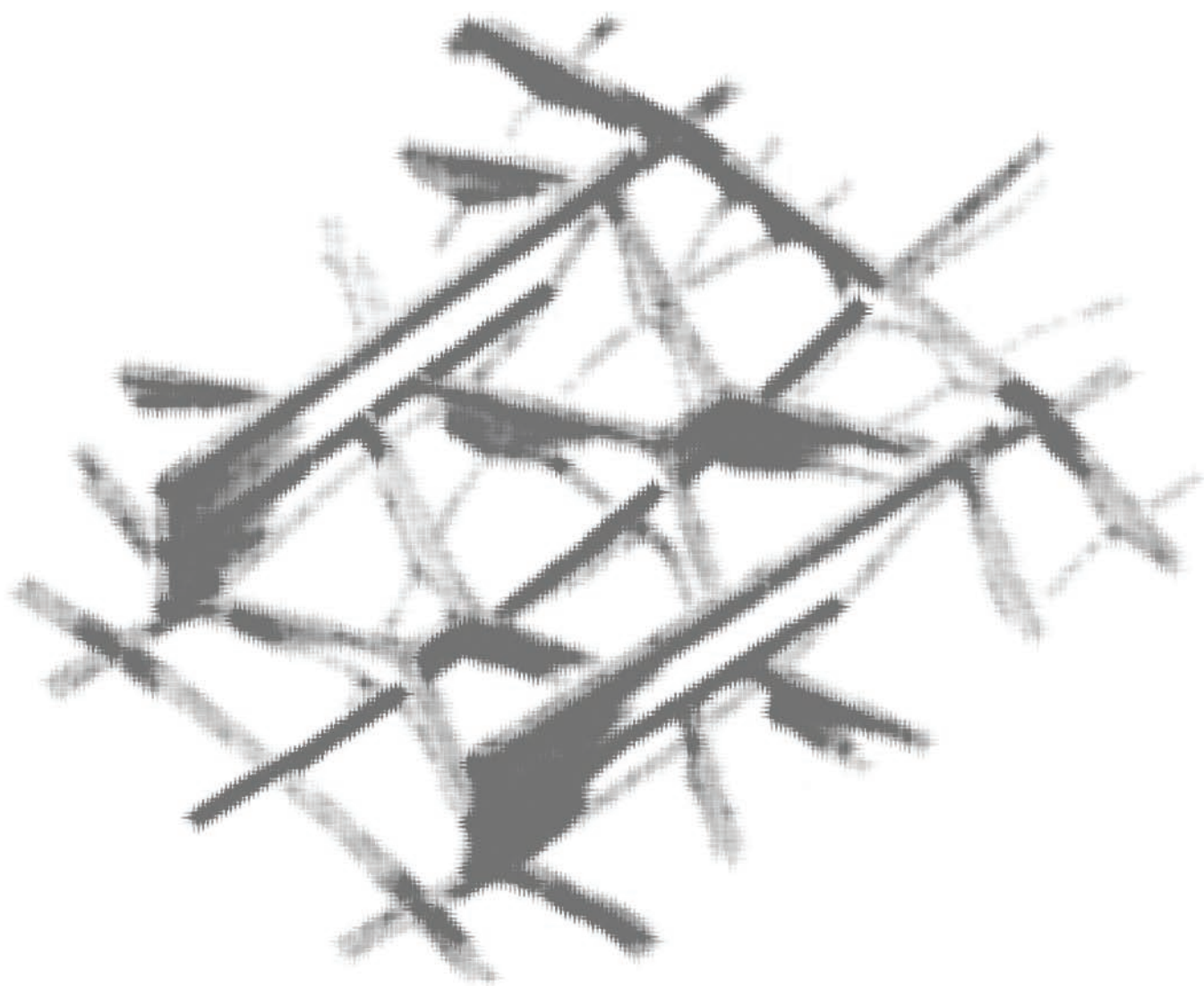
⁸⁶ Picard A., (1996), p.219.

tectes leur sensibilité à l'apport nouveau des sciences humaines et sociales, qui les portait à prêter une attention particulière à la question du symbolique, aux valeurs de représentation et au sens de l'espace.

La revendication du C.I.A.M.-Alger d'une identité propre est démontrée par son très grand attachement à l'histoire. Non pas seulement celle, abstraite, des mythes et d'une tradition du construire sans cesse réinventée, mais une histoire concrète, spécifique et locale, susceptible de nourrir le projet contemporain. Tandis que Le Corbusier s'appuie sur une sélection opportune du patrimoine hérité (la Casbah, le Mزاب) et instruit un discours qui se veut généreux, universaliste et attentifs à une histoire et un génie locaux, qui incluent la tradition contemporaine des XIX^e et XX^e siècles, le groupe du C.I.A.M.-Alger donne au concept de tradition une forte charge identitaire. Les propositions du groupe C.I.A.M.-Alger au congrès de l'Habiter, oscillent entre solutions types et projets adaptés au contexte précis de Mahieddine et « tout en étant proches des modèles et des normes mis au point par Le Corbusier (duplex, Modulor etc.), elles seront très attentives à reconduire les dispositifs spatiaux relevés dans le bidonville. En effet, les propositions du C.I.A.M.-Alger montre l'autonomie que la formalisation de cette architecture prend ensuite par rapport à la tradition. L'habiter n'est plus cerné en tant que fonction, mais comme acte de civilisation, situé géographiquement et culturellement.

La réflexion de Louis Miquel au sein du C.I.A.M. 9, sur les espaces libres collectifs dans les pays méditerranéens, est significative de l'écart de sensibilité revendiqué avec la métropole. Afin d'étudier le bidonville dans sa totalité, les membres du groupe conduisent une recherche interdisciplinaire. Ils analysent les facteurs économiques et démographiques, les questions légales et sociales, la production culturelle et artistique ; en association avec les principes urbanistiques, les formes architecturales, les techniques de construction et la réponse à l'environnement. C'est n'est donc pas sur le terrain de l'imitation, de la forme et du style que les émules de Le Corbusier ont abordé l'espace moral où l'invention moderne rencontre l'architecture vernaculaire, mais sur le terrain des échanges et des combinaisons dialectiques. Les dispositifs des cellules du bidonville sont rappelés par l'articulation interne du duplex sans être des propositions immédiate des dispositifs repérés au bidonville, ni leur déguisement en produit architectural savant par une démarche d'adaptation.

Chapitre 3 : L'architecte Louis Miquel



Introduction

Classé parmi « les créateurs authentiques [...] qui dérangent et exaspèrent leur contemporains... qui suivent la ligne qu'ils se sont donnée une fois pour toute, ignorent la mode, remettent en cause les données des problèmes, s'occupent de tous les détails ¹ » par la revue *Crée* en 1975, Louis Miquel² affirme que la « liberté totale » et la « suppression des normes » sont les réformes les plus essentielles qu'il faudrait apporter à la profession d'architecte et à l'ensemble de l'architecture.

Adeptes de la première heure, ancien dessinateur de la rue de Sèvres, ce personnage si étrange et si rigoureux d'une très grande sensibilité et d'une délicatesse extraordinaire, n'ouvrait jamais la bouche tout comme son maître³. L'œuvre de Louis Miquel est effectivement marquée par le maître de l'architecture moderne mais aussi par le vécu Algérien de l'architecte. En effet, Louis Miquel est né dans un village du Sud Oranais, le 22 septembre 1913. Il appartient à une famille originaire d'Espagne par son père, mais installée en Algérie depuis 1843⁴. En 1926, à la suite d'un revers de fortune, les Miquel s'installent à Alger. Louis est le plus jeune de trois enfants. Son frère et sa sœur sont attentifs à son avenir. Ils ont vu le goût de Louis pour le dessin et la peinture et l'orientent après son Brevet d'Etudes vers des études en architecture⁵.

Louis Miquel se décrivait comme étant un « disciple de Le Corbusier dès l'âge de dix-huit ans⁶ » et assumait donc très bien sa filiation Corbuséenne, l'affiché et ne raté aucune occasion pour la faire rappeler. Dans un de ses courriers, il se définissait ainsi: « Je suis un sous-produit de Corbu et ne fais que du sous-Corbu, je le reconnais avec humilité⁷ ». Dans un autre texte manuscrit conservé aux archives de l'Institut Français d'Architecture, il affirme : « Ne craignons pas d'être taxés de 'sous-corbu' : ce serait, à mon avis, un honneur ! Reprenons les recherches de nos grands prédécesseurs là où ils le sont laissés et poursuivons-les, sans tout remettre en question sans raison. Toute autre attitude n'est que

¹ *Crée* (1975), p.38.

² Miquel L. (1970), Correspondance avec M. Parinaud, directeur de la revue "La Galerie", au sujet d'une participation à un jury. Dossier 007 I.F.A 1/7.

³ D'après Entretien avec maisonseul, dousson annexe, c'est Emery qui pensait ça de lui.

⁴ Du côté maternel, c'est une famille française de négociants en Algérie depuis le milieu du 19^e siècle. Voir : Institut Français d'Architecture (2003), p.3.

⁵ Léonardon A. et Dion M. (1991), p.269.

⁶ Michel J. (1968).

⁷ Lettre de Louis Miquel à Follaisson, architecte D.P.L.G à Boulogne datée du 19 février 1973 (I.F.A. 07/57).

tion⁸ ». Pour lui, malgré qu'il se soit toujours défendu d'enseigner et qu'il ait toujours dit qu'il n'avait pas d'élèves, Le Corbusier était, involontairement, le plus merveilleux des pédagogues et pour tous ceux qui l'ont fréquenté, il fut une source de clarté et de jeunesse⁹.

1. La phase de gestation et de recherche d'identité stylistique (1927-1948)

Louis Miquel fait sans doute partie de ces architectes qui ont eu la chance d'avoir une carrière très mouvementée marquée par les événements politiques et sociaux de l'époque (**Voir Annexe n°2**). En effet, depuis l'obtention de son Brevet et son inscription à l'école des beaux-arts d'Alger jusqu'en 1948 (année marquée par le début de son association libre avec Pierre- André Emery), Louis Miquel se situe dans une phase de gestation et de recherche d'identité stylistique pendant laquelle il va s'atteler à plusieurs types de travaux (les études théoriques, les mises en scènes de théâtres, les relevés, les plans d'urbanisme, etc.). L'empreinte de l'enseignement de Léon Claro, du maître, du groupe d'Albert Camus, du plan régional, des rencontres effectuées en France, etc. se révéleront d'une très grande importance dans le développement de son vocabulaire architectural.

1.1. Les années de formation (1927-1935)

En moins de dix ans, Louis Miquel a reçu une solide formation très contrastée : académique au niveau de l'École Nationale des Beaux-Arts d'Alger¹⁰ (1927-1933) et moderne au sein de l'atelier du 35 rue de Sèvres de Le Corbusier (1933-1935). Durant ces premières années de formation, Louis Miquel est proche des jeunes intellectuels d'Alger comme Pierre-André Emery qui tient une agence très connue à Alger et chez lequel il travaillait en parallèle avec ses études, Jean de Maisonseul et Albert Camus qui fréquentent le cercle littéraire d'Alger et y introduisent Louis Miquel. Les rencontres effectuées par Louis Miquel durant ces années de formation vont largement influencer sa carrière professionnelle en Algérie et en France ainsi que sa vision de l'architecture et de l'urbanisme.

⁸ Miquel L. (1981), « Le temps... », p.7. Dossier 007 I.F.A. 1/7.

⁹ Miquel L. (1965), p.13.

¹⁰ Fondée en 1881, la section d'architecture de l'École des beaux-arts d'Alger prépare depuis cette date ses élèves au concours d'admission de l'École des beaux-arts de Paris. L'atelier ne comprend qu'une quarantaine d'élèves dont la majorité se contente de la formation prodiguée par l'École, seuls deux à trois étudiants par an poursuivent leur instruction à Paris. En l'absence d'une loi régissant le port du titre d'architecte, l'école d'Alger dépasse son statut d'école préparatoire et joue un rôle important dans la formation d'un milieu professionnel de l'architecture. En effet, les étudiants issus du cours d'Alger s'installent dans la profession en se réclamant « ancien élève de l'École des beaux-arts d'Alger », une qualité qui suffit à établir une certaine réputation. Néanmoins, ces architectes sont cantonnés à la commande privée ou communale, la grande commande publique étant réservée par le gouvernement général de l'Algérie aux titulaires du diplôme parisien. Voir : Chebahi M. (2012), p. 194.

1.1.1. L'enseignement officiel : L'école des Beaux-Arts d'Alger

Louis Miquel est inscrit à l'école des Beaux-Arts d'Alger en 1927¹¹. L'instruction des élèves d'architecture à cette période se déroulait sur trois classes : l'enseignement des deux premières divisions est principalement consacré à l'apprentissage du dessin et des éléments d'architecture ; la division supérieure dispense quant à elle les cours de composition architecturale et de construction. En 3^{ème} année, il entre au cours de Léon Claro¹², un libéral, n'imposant ni style ni langage, s'appliquant à développer, sans les contrarier, les dons et les inclinaisons artistiques de chacun des futurs architectes. Cette ouverture d'esprit va notamment se manifester à l'égard de l'architecture moderne et de la mouvance Corbuséenne.

A l'école des beaux-arts, il obtient lors de la première année le 1^{er} prix étudiant et en seconde année, une bourse pour poursuivre ses études à Paris. L'Exposition d'urbanisme et d'architecture moderne, organisée à Alger en 1933, à laquelle participent les élèves de l'École des beaux-arts d'Alger, semble avoir fait l'objet de programmes spéciaux : au côté des thèmes traditionnels de composition, le patron a fait réfléchir ses élèves sur des projets d'habitat individuel et collectif destinés à l'espace méditerranéen, relayant la réflexion professionnelle du moment. Le projet de Louis Miquel d'une petite « salle de dessin intégrée dans un parc » est publié dans la revue *L'Afrique du Nord illustrée*¹³ ainsi que dans *le Journal général des travaux publics et du bâtiment*¹⁴ (**Fig.1**). La configuration de cette salle assure un contact direct avec la nature grâce à l'emploi assez important des portes en verre.

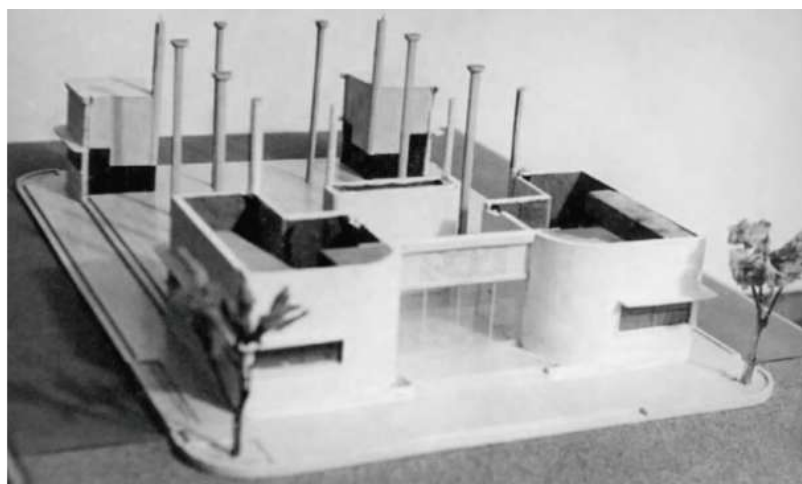


Fig. 1 Projet Louis Miquel, Salle de dessin dans un parc, 1933.

Source : Archives d'architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/3.

¹¹ Certificat de scolarité à l'École des Beaux-Arts d'Alger de 1927 à 1933, 17 avril 1941, Dossier 007 I.F.A. 1/2.

¹² Né en Algérie en 1899, mort en 1999. Architecte diplômé en 1926.

¹³ *L'Afrique du Nord illustrée* (1933), n°616, p.2.

¹⁴ *Le Journal général des travaux publics et du bâtiment* (1933), n° 803, p.3.

Ainsi, à l'Exposition d'urbanisme et d'architecture moderne de 1933, occasion choisie par Le Corbusier pour faire éclater son Plan-Obus, Louis Miquel expose un « *Essai d'habitation rationnelle méditerranéenne* » intitulé « *Radiateur de vie*¹⁵ » (**Fig. 2**). Le projet se présente sous la forme de deux bâtiments dont la jonction se fait sur un angle de 70°. Les extrémités du bâtiment ainsi que l'axe qui fait la jonction entre les deux parties de l'immeuble sont marquées par des axes verticaux comportant les éléments de circulation verticale et affichant une forte rupture avec l'horizontalité de l'ensemble. L'ensemble repose partiellement sur des pilotis; les appartements du rez-de-chaussée sont desservis par une coursive latérale. Néanmoins, des balcons ou loggias animent régulièrement les façades tout en créant une zone intermédiaire entre l'extérieur et l'intérieur.

La fascination qu'éprouve Louis Miquel pour Le Corbusier, à cette période déjà, le pousse à user des mêmes stratégies de communication que son maître. Ces stratégies consistent en l'adoption de slogans afin de véhiculer les valeurs positives du projet en question et de lui donner de l'impact. En effet, les expressions de « partie » ou de « caractère », vocabulaire d'usage pour les compositions parisiennes, ne structurent aucunement le discours du jeune élève et « les 5 points d'une architecture nouvelle » semblent l'avoir beaucoup plus inspiré l'élève¹⁶. Pilotis, répétition modulaire et fenêtres en longueur, trouvent donc dans ce projet une application disciplinée ; le système de distribution a lui aussi été soigneusement médité par l'auteur : « chaque appartement compris entre une galerie publique et l'atrium où accède la salle commune, atriums superposés, vitres s'effaçant, aération totale¹⁷ ».

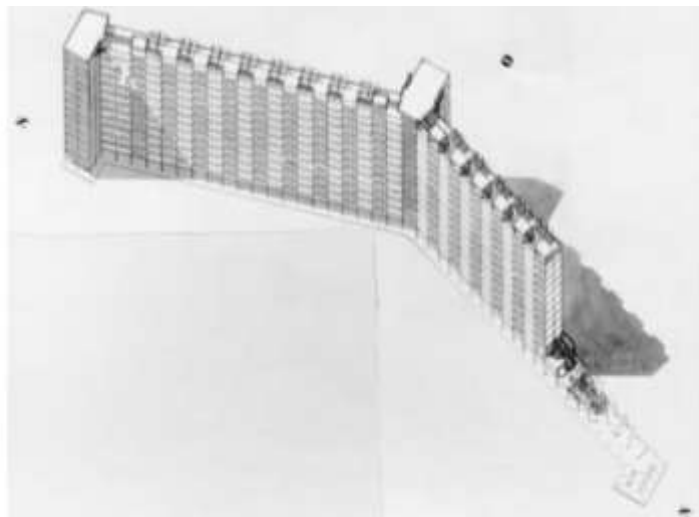


Fig. 2 Louis Miquel, Essai d'habitation rationnelle méditerranéenne : un radiateur de vie, Alger, 1933.
Source : Archives d'Architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/4.

¹⁵ Voir : Vues du dessin décrit (007 I.F.A. 61) et Axonométrie du projet (007 I.F.A. 81).

¹⁶ Chebahi M., (2006), p.205.

¹⁷ *Chantiers nord-africains* (1933), p. 338.

1.1.2. La rencontre avec le maître

L'année 1931 est marquée par un événement capital dans la carrière de Louis Miquel qui est sa rencontre avec Le Corbusier. Invité par les notables des « Amis d'Alger » qui s'intéressent à l'évolution de la ville, Le Corbusier donne à cette époque une conférence sur l'urbanisme et l'avenir d'Alger dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du centenaire de la colonisation. Après avoir assisté à la conférence, le jeune élève des beaux-arts prend l'initiative de rencontrer le maître¹⁸. Cette première rencontre avec Le Corbusier à Alger joua le rôle d'un catalyseur. Il profite de la bourse qui lui été attribué en 1933 afin de poursuivre ses études à Paris pour travailler à l'atelier de la rue des Sèvres, désormais, Louis Miquel devient « l'inconditionnel ».

Au début des années trente, l'atelier du 35 Rue de Sèvres fondé par Le Corbusier en 1927, se trouve à une période capitale de son développement, comme l'affirme Le Corbusier lui-même¹⁹. Ce moment important peut être caractérisé par plusieurs phénomènes concomitants et interdépendants. Le premier peut être rattaché à l'aura grandissante de Le Corbusier qui voit converger vers son atelier une foule toujours renouvelée et de plus en plus importante de jeunes stagiaires et collaborateurs. Ces derniers offrent aux cousins Jeanneret une puissance de travail décuplée. Le second point concerne plus particulièrement le changement d'échelle des commandes faites à Le Corbusier et Pierre Jeanneret : à la série des villas blanches des années vingt se succèdent des commandes de plans d'urbanisme et d'équipements publics.

Entre 1933 et 1935²⁰, Louis Miquel regarde vivre l'agence, retient les leçons et assiste à la naissance des projets de cette époque laissant la trace de sa participation à plusieurs projets. Ceci dit, il est difficile de se faire une idée très précise du travail exact qu'a fourni Louis Miquel à l'atelier de la Rue de Sèvres car les traces de son passage y sont ténues. Ceci dit, un certificat de travail, délivré par le Corbusier, retrouvé dans les archives de Louis Miquel nous informe sur la participation de ce dernier principalement aux plans d'urbanisme pour Alger (1933-1942), Anvers (1933), Barcelone (1933) ainsi que pour le Centrosoyus à Moscou (1933) (**Fig. 3**), un immeuble locatif Molitor à Boulogne (Paris, 1931-1934) (**Fig. 4**) et divers villas (**Voir Annexe n° 3**). Pailleurs, sa présence régulière au 35 Rue de Sèvres le met assu-

¹⁸ Le Corbusier s'amuse beaucoup du malentendu en découvrant le président de l'association des élèves: « Je croyais vous voir avec une longue barbe » affirme-t-il. Voir : Léonardon A. et Dion M. (1991), p.270.

¹⁹ Le Corbusier, (1935), *L'œuvre...*, p. 11.

²⁰ Voir : Le Corbusier (1960), p.309.

rément en contact avec les études importantes et réalisations significatives de Le Corbusier et Pierre Jeanneret de cette époque, comme par exemple : la Cité refuge (Paris, 1929-1933) (**Fig. 5**), le pavillon Suisse de la Cité universitaire de Paris (1929-1933) et il participe aussi aux nombreuses propositions architecturales et urbaines de Le Corbusier pour Alger : le lotissement Durand (Alger, 1934), la maison locative Laurent Pichat (Alger, 1933), les viaducs habitables (Alger, 1933) ainsi que le plan d'urbanisation de Nemours (Ghazaouet, en Algérie, 1934).

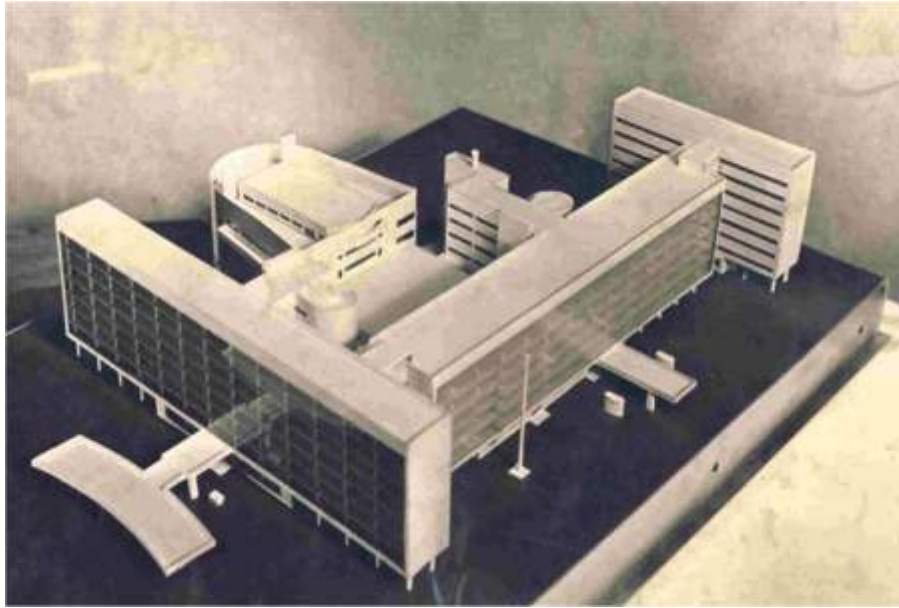


Fig. 3 Le Corbusier, Centrosoyus, Moscou, 1929-1933.
Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.34.



Fig. 4 Le Corbusier, L'immeuble Molitor, Paris, 1931-1934.
Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.74.



Fig. 5 Le Corbusier, La Cité refuge, Paris, 1929-1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.97.

Les correspondances entre Louis Miquel et Le Corbusier sont trop peu nombreuses pour nous indiquer sur la relation qui les liés²¹. Dans une lettre envoyée à Alex Gerber, Louis Miquel affirme qu'il n'a jamais parlé sérieusement avec Corbu de l'Algérie ni de l'architecture traditionnelle algérienne²². Ceci dit, concernant son appréciation de son élève, Le Corbusier déclare qu'il a apporté à son travail beaucoup d'attention, de finesse et d'intérêt. Le maître affirme sur ce point : « il (Louis Miquel) a certainement le sens de l'architecture et je suis persuadé qu'il pourra le développer très utilement dans l'avenir ²³ » (**Voir Annexe n°3**). De plus, dans une lettre adressée à Pierre Daloz le 3 Juin 1954, Le Corbusier écrit que « Miquel [...] fut un des ouvriers modestes mais tenaces et intègres²⁴ » de la grande aventure d'Alger de 1931 à 1942. Pour Jean De Maisonseul, Louis Miquel était la seule personne qui a toujours eu grâce aux yeux de Le Corbusier et le grand maître de l'architecture moderne disait même de lui : « Miquel, c'est un type sérieux²⁵ ».

En effet, la différence d'âge, mais aussi le caractère taciturne de Le Corbusier, ont empêché le développement d'un dialogue véritable avec les disciples. Dans cette même lettre, Louis Miquel déclare : « il ne faut pas oublier qu'il y avait vingt-sept ans de différence d'âge entre lui et moi, que je n'avais pas vingt ans lorsque je suis entré pour la première fois rue de

²¹ Concernant les différentes correspondances entre Louis Miquel et Le Corbusier voir : FLC dossier E2-16 (de 2 à 6 : Correspondance avec L.C. 21/01/1955 - 24/12/1963, 485 : Carte postale à L.C. 26/03/1957).

²² Lettre de Louis Miquel à Alex Gerber du 30.1.1986. Cité dans : Gerber A. (1993), p.123.

²³ Certificat de travail délivré par Le Corbusier le 23 juillet 1935 à Paris. (I.F.A. 07/01).

²⁴ Jenger J. (2002), p.378.

²⁵ Lettre de Jean De Maisonseul à Alex Gerber du 18 févr. 1990. Cité dans : Gerber A. (1993), p.100.

Sèvres et qu'il a toujours été pour moi le grand homme célèbre devant lequel j'étais intimidé comme un petit garçon²⁶ ». Jean De Maisonseul confirme cette version de Louis Miquel et explique que les rapports entre Le Corbusier et ses collaborateurs ont toujours été très difficiles. Il affirme à ce propos : « on faisait du Corbu et ça l'exaspérait ou on n'en faisait pas et ça l'exaspérait tout autant ! Alors c'était très difficile²⁷ ». De plus, il faut savoir aussi que Le Corbusier n'était pas très bavard, n'avait pas le côté professoral et s'est toujours défendu d'avoir eu des élèves.

1.1.3. L'enseignement du maître

Il n'est pas possible, pour les stagiaires de l'atelier de la Rue de Sèvres, de parler d'apprentissage structuré. Au contraire, il s'agit plutôt d'une immersion totale, et souvent brutale, dans une discipline nouvelle pour eux et marquée par la vision singulière de Le Corbusier. Jean Bossu, un des amis de Louis Miquel à l'agence de la rue des Sèvres affirme que : « Corbu ...ne divulguait pas auprès de ses élèves. [...] Il fallait prendre chez lui ce qu'il y avait à prendre ; on ne vous donnait pas les recettes de cuisine : vous faisiez, vous gouttiez à la cuisine que tout le monde faisait, elle était bonne ou pas bonne (elle était bonne, en général), mais on ne vous disait pas ce qu'on avait mis dedans [...] Il fallait cambrioler, au vrai sens du terme. Chez lui, si on ne le cambriolait pas, vous repartiez les poches vides²⁸ ». A l'atelier de la rue des Sèvres, il fallait être autodidacte. Ainsi, par l'observation directe du travail de Le Corbusier et Pierre Jeanneret ainsi que par sa participation aux projets de l'atelier, Louis Miquel passe progressivement du statut de spectateur privilégié à celui d'acteur. Il est donc autant élève car il apprend son métier d'architecte, que collaborateur car il participe au fonctionnement économique de l'agence, à la conception et la mise au point des projets.

Pour le numéro du journal *Les Lettres françaises* édité en hommage à Le Corbusier, Louis Miquel met l'accent sur l'importance de l'échelle humaine dans l'enseignement de Le Corbusier: « [...] il nous faisait retrouver cette chose primordiale, essentielle et presque toujours absente des œuvres architecturales contemporaines, qu'est l'échelle humaine. Et tandis que l'enseignement officiel apprenait à ces mêmes élèves à construire pour des princes, lui

²⁶ Lettre de Louis Miquel à Alex Gerber du 30.1.1986. Cité dans : Gerber A. (1993), p.123.

²⁷ Entretien de Xavier Dousson avec Maisonseul urbaniste et peintre à son domicile de Cuers (Var), le vendredi 31 octobre 1997, Dousson X. (2010), Volume II, p.218.

²⁸ Entretien de Jean Bossu avec Riccardo Rodinò, le jeudi 8 novembre 1979, Voir : Dousson X. (2010), Volume II, p. 112-117.

nous enseignait à construire pour l'homme²⁹ ». En effet, Le Corbusier donne une grande importance à l'échelle humaine, il conseil dans une l'interview donnée à Alger le 4 Mars 1933 à l'intention des jeunes élèves en Architecture de : « surtout, se garder de la froideur (car) même pour les architectes, la sensibilité est une qualité très importante³⁰ ».

Le Corbusier et Louis Miquel prônent donc tous deux une architecture qui tient l'Homme pour valeur suprême. Pour les deux architectes, le bien-être des hommes passe par le confort dans le logement et l'épanouissement dans une ville à dimension humaine. L'architecture doit ainsi permettre de placer la science et la technique au service des hommes ; et les architectes doivent proposer un cadre de vie conforme aux intérêts de tous, sans distinction d'âge, d'origine sociale, de situation familiale, etc. Cette attitude est à relier avec le contexte socioculturel de l'immédiat après-guerre. L'idéologie du progrès, le développement des sciences, des techniques et du machinisme, stimulent un renouvellement de la pensée humaniste dans le second XX^e siècle. En architecture, on s'interroge sur la possible conciliation des valeurs humaines avec l'industrialisation et la production en série et si, pour Le Corbusier, la maison est une « machine à habiter », le maître n'estime pas pour autant que la conception du logement doit se résumer à la seule mise en ordre des éléments fonctionnels de la vie quotidienne. Il affirme que l'architecture ne doit pas seulement être fonctionnelle mais doit aussi et surtout provoquer l'émotion. L'architecture n'est pas seulement une science de l'ingénierie, c'est d'abord et avant tout un art et l'art c'est la poésie³¹. Louis Miquel affirme quant à lui que « le seul fonctionnalisme est insuffisant : le sens de l'espace et des espaces, l'échelle humaine, les rapports harmoniques et la poésie sont indispensables³² ».

Dans un texte dactylographié conservé aux archives de l'I.F.A., Louis Miquel explique que le seul problème de son temps qui pourrait influencer sur l'architecture est celui de l'énergie. Pour lui, ce problème ne peut que confirmer l'aspect « écologique de la conception architecturale corbuséenne » : Economie de chauffage par la recherche de l'ensoleillement hivernal et rafraîchissement des locaux en été par protections solaires et ventilation naturelle; réduction des surfaces de déperdition, dans l'habitat, par la conception des logements traversants, la densité de leur groupement et la simplicité des volumes extérieurs³³.

²⁹ Miquel L. (1965), « Hommage... », p.13

³⁰ Pistor F. (1933), « Le Corbusier... », p.3.

³¹ Le Corbusier (1923), p.180-181.

³² Miquel L. (1981), p.4.

³³ Miquel L. (1981), p.2.

La croissance démographique et les mouvements d'exode rural en cette période font notamment apparaître une question jusqu'à lors inexistante : celle du rapport ville/campagne. Les réponses apportées varieront au fil du temps. Le Corbusier et Louis Miquel posent largement la question du lien entre l'habitat urbain et la nature. Les deux architectes se retrouvent sur la nécessité d'introduire des espaces verts dans la ville et de rendre la nature accessible – au moins visuellement – directement depuis les logements. Mais, de l'un à l'autre, le moyen d'y parvenir diffère. La façon dont Le Corbusier conçoit le rapport entre architecture et nature est contenue dans la formule « soleil-espace-verdure³⁴ ». Il considère, en effet, que ce sont les trois premiers matériaux de l'urbanisme et s'attache à toujours les mettre en scène dans ses réalisations.

1.2. Les premiers pas dans la maîtrise d'œuvre (1935-1948)

La bourse de Louis Miquel s'achève en 1935. Le Corbusier lui conseille de partir au Brésil mais le jeune architecte préfère retourner à Alger. Entre 1936 et 1938, il réalise pour une troupe de comédiens-amateurs fondé à l'initiative d'Albert Camus³⁵, plusieurs dispositifs scéniques et décors de théâtre. A la science exacte de l'architecte qu'il a assimilé rue de Sèvres, s'ajoute désormais l'art de la mise en scène et du décor. En 1938, Louis Miquel travaille pour le service du Plan régional qu'il quitte en 1942 avant de repartir en France. Après la guerre, les grands chantiers de reconstruction vont donner aux architectes l'occasion de s'employer dans toutes les régions sinistrées en France. L'urgence de certaines situations va rendre prioritaire l'efficacité et permettre d'envisager des techniques expérimentales.

1.2.1. Le théâtre de l'équipe et les premières récompenses

Unis par leur jeunesse et la gravité du moment, Louis Miquel ainsi que l'ensemble de la troupe d'Albert Camus expriment leur passion du théâtre. Les décors qui sont montés par Louis Miquel pour cette troupe entre 1936 et 1938 sont réduits aux éléments strictement indispensables pour situer le lieu et l'action. L'essentiel, c'est le texte, ensuite la mise en scène et le jeu des acteurs. En 1945, cette conception théâtrale est de nouveau appliquée au décor de la fameuse pièce de Caligula d'Albert Camus au Théâtre Hébertot à Paris (**Fig.6.**). En parallèle à ces conceptions théâtrales, Louis Miquel participe au 36^{ème} et 37^{ème} salon des Artistes Algériens et Orientalistes où il est primé par le jury de la section urbanisme de l'exposition de la

³⁴ Le Corbusier (1957), *s.p.*

³⁵ Le "Théâtre du Travail" est fondé en 1935 à l'initiative d'Albert Camus; il était en quelque sorte la troupe d'amateurs du Front Populaire à Alger. En 1938, il devient "L'Equipe".

cit  moderne³⁶ en f vrier 1936 ainsi que par le jury des r compenses de la Soci t  des Artistes Alg riens et Orientalistes en mars 1937 qui d cide de lui attribuer la Bourse de la ville d'Alger pour le projet d'un « chalet refuge³⁷ ».



Fig. 6 Louis Miquel Caligula D cor de Maquette reconstitu e, Paris, 1945.

Source : Collections l'Association de la r gie Th atrale de Paris (A.R.T.). <http://www.regietheatrale.com/>

Entre 1938 et 1942, Louis Miquel travail pour le service du plan r gional³⁸ comme architecte-conseill  d'une section de l'agence³⁹. Cette p riode correspond au deuxi me plan r gional qui devait conf rer   la ville d'Alger son r le de capitale⁴⁰. De telles  tudes se multiplient   l' poque afin d'exploiter au mieux les terrains vacants dans le seul but de r pondre   une demande qui ne cesse de cro tre. Consid r e comme une terre d'essai et d'aventure aux portes de la France, une terre qui offre plus de libert  qu'en France m tropolitaine gr ce   une tutelle institutionnelle moins pesante, l'Alg rie va conna tre une v ritable impulsion dans le domaine de l'architecture.

D'apr s Louis Miquel, il aurait particip  en 1942   l' laboration   la derni re tentative de Le Corbusier d'imposer ses vues sur l'urbanisme de la ville d'Alger sous la forme de son

³⁶ *Journal g n ral des travaux publics et du b timent* (1936), n  1086, s.p.

³⁷ Voir : *Afrique du Nord illustr e*, (1937) n  823, p.16 et Arnaudies F. (1937), p.11.

³⁸ Organisme pr fectoral charg  de l' tude d'am nagement de la r gion alg roise sous la direction de R. Coquerel de 1935 jusqu'en 1942, il devient la m me ann e le service d'urbanisme du d partement d'Alger sous la direction de Jean de Maisonsseul et de Jaques Watez jusqu'en 1954, puis de Pierre Daloz et de G rald Hanning jusqu'en 1959 sous l'appellation « l'agence du plan d'Alger » R agir contre cette fr n tique m tamorphose urbaine en  tablissant un plan d'am nagement, d'extension et d'embellissement, devenait n cessaire et urgent.

³⁹ Certificat de la pr fecture d'Alger du 06 F vrier 1946, Voir : I.F.A 07/01.

⁴⁰ Hakimi Z. (2002), « Du plan... », p. 135.

Plan Directeur pour lequel il aurait joué avec Pierre- André Emery un rôle déterminant. Il affirme à ce propos : « Emery et moi persuadons (Le Corbusier) de déplacer le gratte-ciel de la Marine au bastion XV, c'est-à-dire au bas du Boulevard Laferrière (aujourd'hui Khemisti) et lui suggérons le principe des deux pôles : européen au bastion XV et algérien à la Marine⁴¹ ». Dans cette proposition, le défi plastique des plans antérieurs est préservé - un gratte-ciel fièrement dressé dans la baie pour engager à lui seul le dialogue avec le paysage et, de ce fait, restructurer la perception de la ville - tout en rachetant la coïncidence du nouveau foyer symbolique et de la ville musulmane, choix fondamental des projets antérieurs qui n'avait pas manqué d'irriter l'opinion publique des colons.

En 1941, Louis Miquel effectue deux études théoriques directement inspirées des projets de Le Corbusier pour Alger. La première est intitulée « *Etude théorique d'urbanisation à flanc de coteaux*⁴² » et la seconde « *Etude théorique d'aménagement d'un viaduc en habitation*⁴³ ». Dans la première étude, les immeubles sont insérés sur les versants du coteau perpendiculairement à la pente générale dégagant ainsi les vues. Ils sont desservis, reliés entre eux et traversés par des voies carrossables surmontant les immeubles-ponts qui permettent de se libérer des contraintes topographiques. Les espaces libres sont occupés par des équipements et des maisons individuelles (**Fig.7**). De même dans sa seconde étude, il insère des appartements au sein des arcades d'un viaduc dont le sommet constitue en une double voie de circulation sur laquelle est hissé un immeuble d'habitation de grande hauteur reprenant les mêmes principes de distribution (coursive interne, duplex avec loggia et double exposition) (**Fig. 8**).

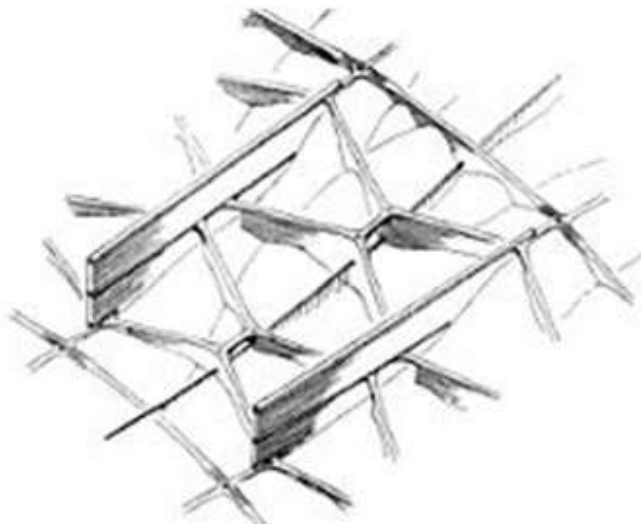


Fig. 7 Louis Miquel, Etude théorique d'urbanisation à flanc de coteaux, Alger, 1941.

Source : Archives d'architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/7

⁴¹ Miquel L. (1980), p.59.

⁴² Dossier 007 I.F.A. 61/7.

⁴³ Dossier 007 I.F.A. 1/10.

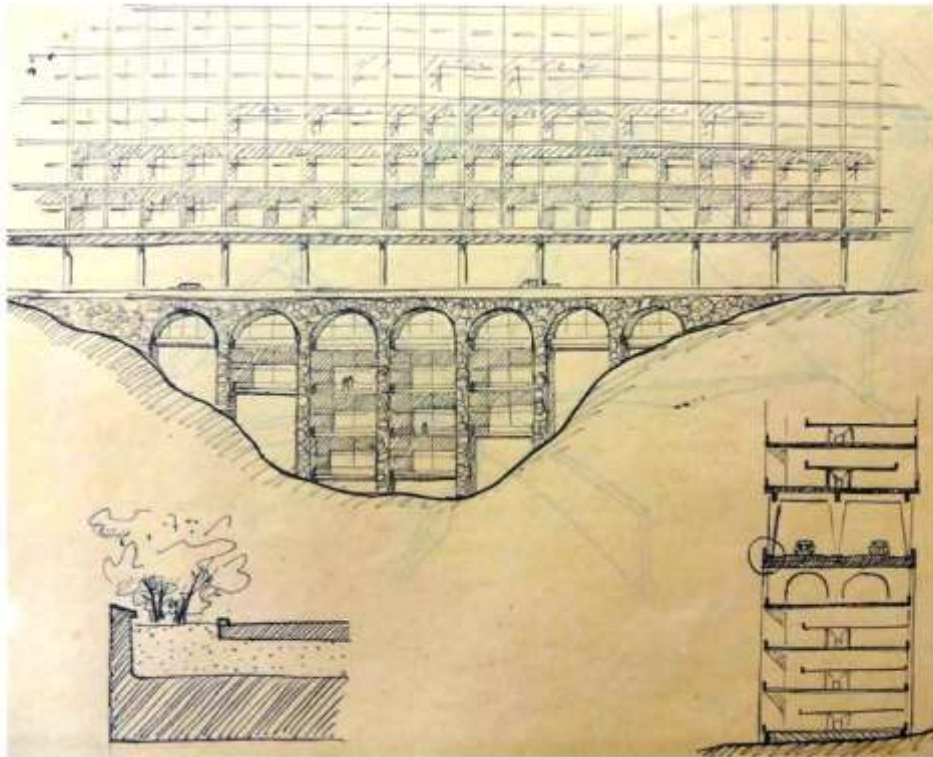


Fig. 8 Louis Miquel, Etude théorique d'aménagement d'un viaduc en habitation, Alger, 1941.
Source : Archives d'architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 1/10.

1.2.2. La reconstruction d'après-guerre

En septembre 1942, Louis Miquel quitte le Plan régional et repart en France. Le débarquement américain va le couper de sa famille pendant trois ans et il devra rester en France jusqu'à la fin de la guerre. Jean Bossu qu'il avait revu à Alger et avec qui il reste en relation, lui signale le travail conçu et entrepris par le Musée de l'Homme. Une fois encore, il a la chance de rencontrer un des personnages les plus remarquables de notre temps, Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée des Arts et Traditions Populaires (ATP). Passionné d'architecture régionaliste, Georges-Henri Rivière monte un réseau de jeunes architectes sur toute la France. Il organise un système d'enquêtes et attribue à des équipes la responsabilité de régions bien définies⁴⁴.

Malgré les sérieux problèmes créés par l'occupation et les difficultés de circulation, les équipes vont intervenir d'une manière décisive et efficace dans chaque région. Elles établissent, sur des sites très ponctuels, aujourd'hui souvent bouleversés ou effacés, un répertoire de formes et de structures, fixant par un vocabulaire architectural, la mémoire d'un patrimoine rural. Louis Miquel a 29 ans. L'audace, le dynamisme de cette initiative vont le passionner. Il

⁴⁴ Léonardon A., Dion M. (1991), p.93.

est chargé de l'enquête dans les Alpes-Maritimes et les Basses-Alpes. Il prend en note la couleur des villages, des toits et des murs, le caractère original de la végétation que l'absence d'humidité et l'éclat du soleil vont façonner et qui s'impose énergiquement dans le paysage. A ce sujet, il écrit : « je considère que pour quelqu'un aux yeux ouverts, c'est là la meilleure école d'architecture⁴⁵ ».

Entre 1944 et 1946, Louis Miquel exerce avec Jean Bossu comme maître d'œuvre à Paris au sein de l'Union du technicien et de l'architecte (UTA) qui constitue l'une des première équipe pluridisciplinaire à cette époque et dont ils font partie des principaux membres fondateurs. Après la libération de la France, les grands chantiers de reconstruction vont donner aux architectes l'occasion de s'employer dans toutes les régions sinistrées. L'urgence de certaines situations va rendre prioritaire l'efficacité et permettre d'envisager des techniques expérimentales. En février 1945⁴⁶, Louis Miquel est désigné dans une équipe comme architecte d'opération pour la reconstruction de la cité des cheminots de Tergnier et du village témoin du Bosquel avec plusieurs anciens collaborateurs de Le Corbusier issu des A.T.P. Le programme consiste à reloger rapidement une population rurale ou semi-rurale dont l'habitat a été presque totalement détruit par les bombardements en tenant compte des caractères socioculturels de chaque site. Louis Miquel démissionne de son poste en avril 1946, et retourne à Alger exercer son métier.



Fig. 9 Louis Miquel et Al., Perspective des maisons en bande Tergnier, n. d.
Source : Fond Louis Miquel, 192 I.F.A. 340.

⁴⁵ Lettre de Louis Miquel à Alex Gerber, le 30 janvier 1986. Cité dans Gérard M. (1987), p.151.

⁴⁶ Lettre au chef du Service des Matériaux, des Transports et des Constructions provisoires du MRU, le 22 février 1945. Archives départementale de la Somme, cote 15 J 11. Cité dans : Dousson X. (2010), p. 149.

2. La phase de la maturité artistique (1948-1981)

Malgré la richesse de ses expériences sur les chantiers de reconstruction, la vie parisienne déçoit Louis Miquel. Il avouera plus tard, ne pas avoir bien admis les contraintes du travail en équipe⁴⁷. Son inscription à l'Ordre des architectes est rejetée⁴⁸ et il obtiendra à cette époque un contrat au Paysannat Marocain qui satisfait une confuse nostalgie de l'Afrique du Nord. Ce retour prolonge l'enseignement de la rue de Sèvres et des A.T.P. Mais contrairement à Le Corbusier, il ne découvre pas la lumière d'Afrique du Nord et le recueillement de l'Islam mais les vit d'instinct. Mais fin 1948, Louis Miquel, qui ne voit pas aboutir ses projets, décide de revenir en Algérie. Sa carrière se décompose ensuite en deux parties distinctes délimitées par l'indépendance de l'Algérie.

2.1. La carrière Algérienne (1948-1961)

Dès son retour en Algérie, Pierre-André Emery, dont le cabinet est réputé à Alger, propose à Louis Miquel une association où chacun gardera son indépendance⁴⁹. Son inscription à l'Ordre des architectes est enfin acceptée et Louis Miquel a réuni maintenant les justes conditions pour sa création: la sensibilité à ce pays, ses amitiés, mais surtout sa liberté dans le travail. Jusqu'en 1961, cette étroite collaboration lui permet de participer à toutes les études et réalisations de l'agence. Néanmoins, cette forme libre d'association lui permet de faire d'autres études ou réalisations, seul ou avec d'autres architectes.

2.1.1. L'architecture domestique, entre exigences locales et attentes des colons

Entre 1950 et 1960, Louis Miquel réalise plusieurs villas de colons en Algérie. Cette période coïncide avec le changement d'attitude de l'architecture domestique coloniale observé vers les années 50. Désormais, on ne cherche plus à transplanter la maison européenne et moderne en l'adaptant au climat des colonies; on désire la repenser en partant des données climatiques locales (le soleil et le vent surtout) et des données techniques et sociales. D'un côté, le climat devenu obsessionnel explique un grand nombre d'éléments du vocabulaire architectural

⁴⁷ Léonardon A. et Dion M. (1991), p.268.

⁴⁸ En l'absence d'une loi régissant le port du titre d'architecte, l'école d'Alger dépasse son statut d'école préparatoire et joue un rôle important dans la formation d'un milieu professionnel de l'architecture. En effet, les étudiants issus du cours d'Alger s'installent dans la profession en se réclamant « ancien élève de l'École des beaux-arts d'Alger », une qualité qui suffit à établir une certaine réputation. Néanmoins, ces architectes sont cantonnés à la commande privée ou communale, la grande commande publique étant réservée par le gouvernement général de l'Algérie aux titulaires du diplôme parisien. Voir : Chebahi M. (2006), p.195.

⁴⁹ *Crée* (1975), p.43.

utilisés. Ceux-ci font souvent référence aux constructions locales de tradition vernaculaire (écran solaire, pilotis, toiture débordante, ventilation, espace de transition) mais aussi à un esprit plus moderne (relation architecture-site, matériaux et techniques). De l'autre côté, la notion d'hygiène introduite surtout lors du congrès d'urbanisme de 1931, est liée à la volonté d'assainir les habitations. Parallèlement, on définit les besoins, le mode de vie et le niveau technique des usagers que l'on prend désormais en considération. Ainsi, la maison coloniale devient une synthèse fonctionnelle qui tente de répondre à ces données essentielles.

L'ensemble de ses conceptions sont élevées sur pilotis dans le but d'assurer le maximum de vue, de bénéficier des vents de mer et de préserver l'intimité des pièces par rapport aux espaces ludiques⁵⁰. Afin de se protéger du soleil, de la chaleur et de la lumière, l'architecte opte pour : l'emploi d'une double toiture inversée ouverte au sud et au nord assurant une parfaite ventilation ; l'interposition d'un matelas de laine de verre entre les doubles parois de briques creuses ; l'avancée de la double toiture sur la façade sud, calculée pour qu'au solstice d'été à midi, celle-ci soit entièrement dans l'ombre, tandis qu'au solstice d'hiver, le soleil puisse pénétrer abondamment dans la villa et enfin par l'emploi de vasistas assurant au ras du plafond la ventilation des pièces et par les persiennes à larges lames placées en avant qui laissent passer largement l'air tout en tamisant.

La maîtrise de l'éclairage naturel n'est pas uniquement obtenue par l'intermédiaire de ces volets roulants. En effet, les brise-soleil mobiles de la cuisine, les vasistas en hauteur (éclairage diurne indirect) et les parois de claustra jouent le même rôle. De plus, les claustras offrent également une protection contre les regards indiscrets tout en animant la façade de jeux d'ombre et de lumière. En raison des facteurs climatiques et des besoins des commanditaires désirant un logement européen modeste mais confortable, Louis Miquel repense l'architecture domestique en y intégrant une nouvelle conception de l'espace et un nouveau vocabulaire architectural qu'il réutilise dans ses autres projets algériens faits en collaboration avec Pierre-André Emery.

Gérard Monnier⁵¹, cite d'ailleurs la villa Léonardon⁵², construite par Louis Miquel, comme exemple de l'application de « la liberté d'allure quant aux formes locales », mais aussi

⁵⁰ La villa Léonardon à Rouiba, 1950 (voir : I.F.A. 07/24) ; La villa Poncet à El-Biar à Alger, 1952 (voir : I.F.A. 07/33) ; Le Pavillon Perrin à Bouzareah, 1952 (voir : I.F.A. 07/32) ; La villa Javel à El-Biar, 1953 (voir : I.F.A. 07/36) ; La villa Lehalle au Paradou, 1960 (I.F.A. 07/46).

⁵¹ Monnier G. (1987), p.150-151.

⁵² *Techniques et Architecture* (1951), n°9-10, p.80-81 ; *L'Architecture d'aujourd'hui* (1952), n°44, p.40-41.

de « recherche d'une solution à la fois rationnelle et innovante » (Fig. 10 et 11). Dans cette architecture innovante par l'emploi d'une toiture inversée, attachée à régler des problèmes concrets d'espaces utiles adaptés aux conditions naturelles locales; Louis Miquel s'attache à faire la synthèse entre les façons de faire locales et les ressources spatiales, constructives.

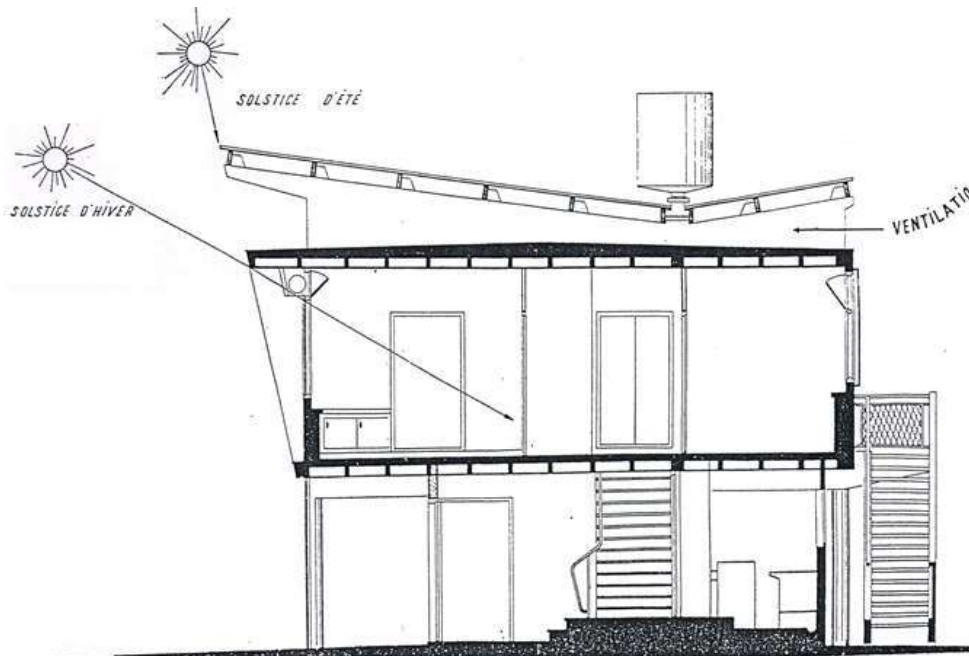


Fig. 10 Louis Miquel, Villa Léonardon à Rouiba 1950.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/6.



Fig. 11 Louis Miquel, Villa Léonardon à Rouiba, 1950.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/6.

La distribution interne de l'ensemble des conceptions de ses maisons individuelles en Algérie est régie par : la continuité spatiale entre la cuisine (1) et la salle à manger (2) par l'intermédiaire du meuble passe-plat, la continuité spatiale entre la salle à manger et le salon prolongé par une loggia (3), la relation intérieur-extérieur par l'intermédiaire des vitrages nord et est et une séparation très nette entre les différents espaces de la maison : réception et séjour, vie diurne et familiale, service, loisirs et délasserment, repos nocturne (Voir Fig. 12, 13, 14, 15). Dans une de ses conceptions⁵³, la terrasse supérieure bénéficie d'un solarium tout comme pour la villa Savoye de Le Corbusier. Dans la villa Javel⁵⁴ (1953) et villa Lehalle⁵⁵ (1960), Louis Miquel opte pour l'utilisation de cloisons mobiles permettant une libre interprétation des espaces intérieurs et de leurs prolongements; l'architecture devient transformable, modulable selon la volonté des occupants. Des écrans fixes et des cloisons coulissantes à l'étage inférieur différencient chacune de ces fonctions et donnent la possibilité de modifier librement les espaces. Cette nouvelle organisation du volume intérieur multiplie et diversifie les points de vue.

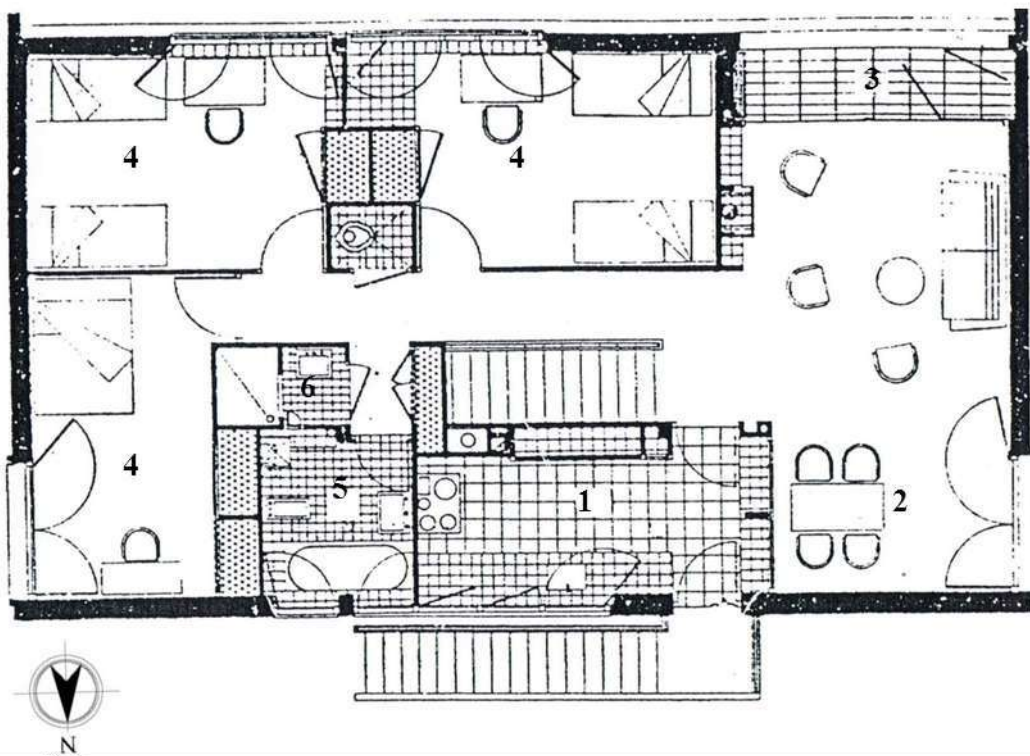


Fig. 12 Louis Miquel, Villa Léonardon à Rouiba, Alger, 1950.

Légende : (0) Entrée, (1) Cuisine avec passe-plats, (2) Séjour, (3) Loggia, (4) Chambre, (5) S.d.b, (6) WC.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/6.

⁵³ Le Pavillon Perrin à Bouzareah, réalisée en 1952 (Voir : Dossier 007 I.F.A. 01/32).

⁵⁴ Voir : *Techniques et architecture*, n°1-2, 1953, p. 93.

⁵⁵ Voir : *L'Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n°60 et *Techniques et Architecture* (1955), n°2.

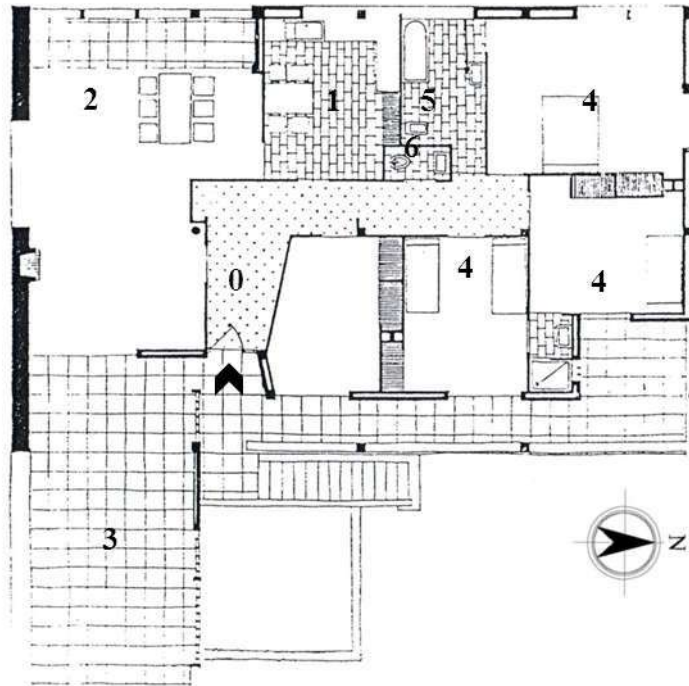


Fig. 13 Louis Miquel, Villa Javel à El-Biar, Alger, 1952.

Légende : (0) Entrée, (1) Cuisine avec passe-plats, (2) Séjour, (3) Loggia, (4) Chambre, (5) S.d.b, (6) WC.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 62/6.

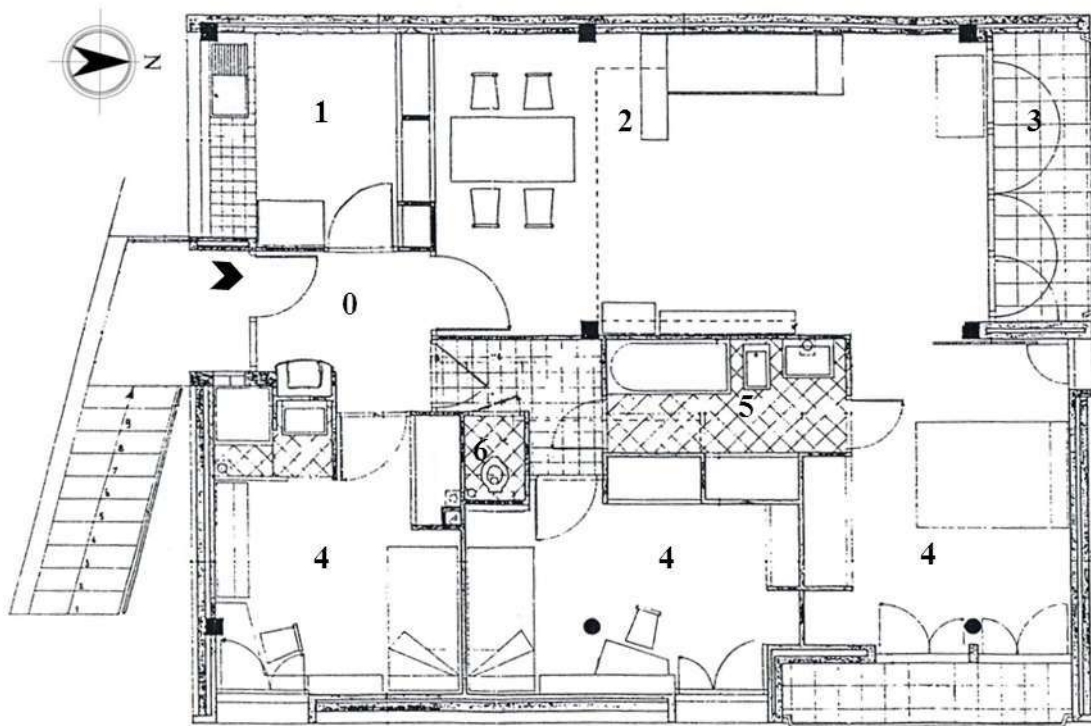


Fig. 14 Louis Miquel, Villa Poncet à El-Biar, Alger, 1952.

Légende : (0) Entrée, (1) Cuisine avec passe-plats, (2) Séjour, (3) Loggia, (4) Chambre, (5) S.d.b, (6) WC.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 2/9.

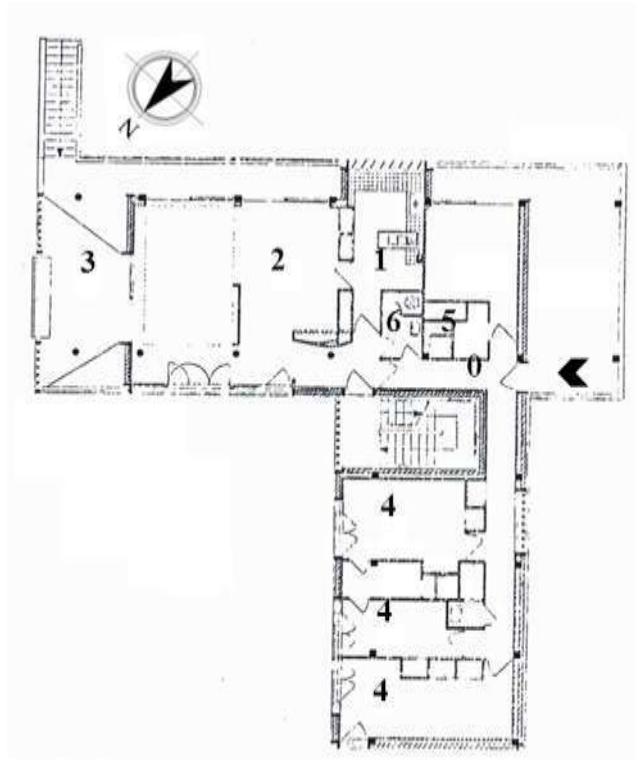


Fig. 15 Louis Miquel, Villa Lehalle à Moretti Plage, Alger, 1955.

Légende : (0) Entrée, (1) Cuisine avec passe-plats, (2) Séjour, (3) Loggia, (4) Chambre, (5) S.d.b, (6) WC.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 62/8.

Pour les conceptions de ces maisons individuelles, Louis Miquel est donc confronté à des problèmes toujours identiques: l'isothermie, la ventilation, l'éclairage, la différenciation des fonctions et l'intimité. Il définit ainsi un modèle type d'architecture domestique fondé non seulement sur l'architecture traditionnelle du Maghreb qu'il connaît si bien, mais aussi sur une architecture moderne et européenne. Celui-ci répond aux exigences locales et aux attentes des colons⁵⁶; mais il est surtout profondément marqué par les théories de Le Corbusier. Ces villas ne marquent pas une rupture absolue avec la tradition locale; elles symbolisent une nouvelle conception de l'architecture domestique coloniale en raison de l'innovation apportée aux espaces et aux formes⁵⁷. Dans la villa Lehalle, la façade sur la rue est aveugle afin de préserver l'intimité de la demeure. Cette solution n'est qu'une réminiscence de l'architecture traditionnelle du Maghreb comme le patio intérieur autour duquel sont habituellement disposées les pièces. Mais là, il n'est plus au centre de la maison mais à l'entrée ; devenant alors une zone aux multiples fonctions. Il est à la fois un lieu de transition et de calme entre la rue et la maison privée, un hall d'entrée ouvert, un espace d'ombre et de fraîcheur et un puit de lumière et d'air (**Fig. 16**).

⁵⁶ Ces villas sont destinées à des colons aisés et non pas à des populations d'origine Algérienne.

⁵⁷ Labbé F. (1992), p.47



Fig. 16 Louis Miquel, Villa Lahalle à Rouiba, Alger, 1950.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 62/8.

2.1.2. Les ensembles d'habitat collectif, la notion d'espace libre urbain

En 1949 Louis Miquel est nommé avec Pierre-André Emery et Henri Allingry comme architecte en chef de trois des immeubles du groupe Champ de Manœuvres (les immeubles E1, E2 et E3). Ce groupe est le plus important d'un programme de 1.000 logements lancé et agréé en 1949 par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et étudié par le Service du Plan de la région d'Alger, dirigé par Pierre Wattez et de Jean De Maisonneul. Il comprend 7 grands immeubles correspondant à plus de 600 logements⁵⁸ (Fig. 17).

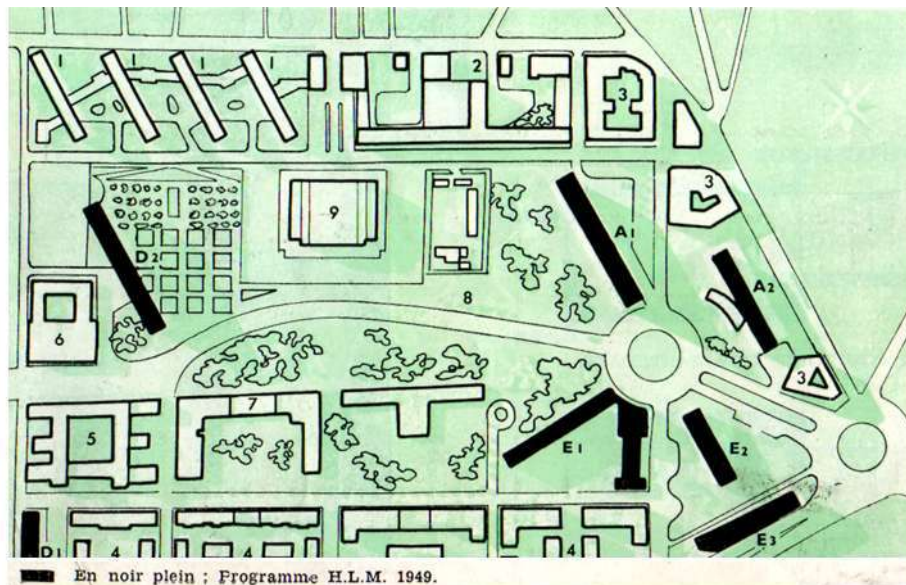


Fig. 17 Plan de masse du groupe Champ de Manœuvres, Alger, 1949.
Source : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 32, 1950.

⁵⁸ *L'Architecture d'Aujourd'hui* (1950), n° 32.

L'immeuble E1 se présente ainsi: au sous-sol, des entrepôts avec l'entrée sur la façade nord; au rez-de-chaussée, deux loges pour les gardiens, des magasins, un garage pour les vélos et une réserve pour les voitures d'enfants; l'ensemble est surmonté de 104 logements de deux pièces et huit de trois pièces avec cuisine et salle d'eau; puis sur la terrasse, une buanderie commune et la garderie d'enfants avec un abri. Les pièces principales dites d'habitation sont orientées au sud et s'ouvrent sur une vaste loggia, tandis que les pièces secondaires dites de service (cuisine, salle d'eau) s'ouvrent sur une loggia au nord et sont entièrement protégées par des claustras (**Fig. 18**). Les immeubles E2 et E3 reprennent le même schéma observé à l'immeuble E1. Il s'agit d'appartements de quatre pièces avec un séjour ouvrant sur une vaste loggia à l'ouest pour éviter l'insolation des chambres à coucher le soir (**Fig. 19**).



Fig. 18 Vue sur l'immeuble E1 du groupe Champ de Manœuvres, Alger.

Source : Photos prise par l'auteur, le 19.09.2012.



Fig. 19 Vue sur les immeubles E2 (à droite) et E3 (à gauche) du groupe Champ de Manœuvres, Alger.

Source : Photos prise par l'auteur, le 19.09.2012.

Après la deuxième guerre mondiale, au début des années cinquante, Alger connaît une importante crise du logement due en partie à l'exode rural. Louis Miquel sera chargé à Alger de diverses études de cités de logements sociaux (El-Harrach, Henri-Sellier à Birmandreïs etc.). Demeurées à l'état de projet ou en partie réalisées, ces études le conduisent à une réflexion sur les espaces libres collectifs et les problèmes spécifiques au climat méditerranéen et à remettre en question la notion d'espaces verts et le modèle des grands ensembles. Dans un pays marqué par la sécheresse et les pluies violentes, ils lui paraissent inadaptés et coûteux. Intervenant au CIAM d'Otterlo en 1959⁵⁹, il propose de réduire ces espaces, de les réaffecter individuellement, et aussi de les densifier, à l'image des villages méditerranéens, afin de favoriser l'intimité et les échanges.

Le plan directeur de la cité satellite d'El Harrach a été confié à Louis Miquel en collaboration avec Pierre Bourlier, Jacques Darbéda, André Cazalet et André Solivérès en 1951-1952⁶⁰. D'esprit Corbuséen, cette équipe va essayer de trouver au problème grave du logement et des bidonvilles, les solutions les mieux adaptées, propositions issues de leur expérience et de leur appartenance aux groupe CIAM d'Alger (**Fig.20**). Ce projet s'insère dans une politique urbanistique visant à améliorer les conditions de vie des populations musulmanes et à leur intégration au sein de la communauté européenne⁶¹.



Fig. 20 Louis Miquel, Maquette de la cité satellite d'El-Harrach, Alger, 1952.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 2/8.

⁵⁹ Voir : Lettre de Louis Miquel en vue de la réunion de travail d' Otterlo, (25 août 1959); Voir aussi : liste des participants au congrès de Otterlo, *n.d.* Dossier 007 I.F.A.1/4.

⁶⁰ Cité satellite d'El Harrach, 1952. Voir : Dossier 007 I.F.A. 2/8.

⁶¹ Voir à ce sujet : Les travaux de Djiar K. A. : Djiar K. A. (2007), « War on... », Djiar K. A. (2007), « Politics... », p.65-76 et Djiar K. A. (2009), p. 161-183 ainsi que la thèse de Çelik Z. (1997), p.130.

Située à cheval sur les limites des communes d'Hussein-Dey et de Maison-carrée, cette cité avait une superficie de 171 hectares. Elle devait abriter 21.000 habitants en majorité musulmane qui étaient surtout des travailleurs des exploitations industrielles et agricoles, des sinistrés et des habitants de taudis de la région algéroise. Dans ce projet, les architectes avaient pour prérogative de réaliser une cité satellite évolutive rationnelle où les populations musulmanes et européennes seraient progressivement « brassées⁶² ». Différents quartiers étaient ainsi définis: le logement type de villa individuelle traditionnelle en bas des pentes (principe de la maison à patio fermée sur la rue), la maison individuelle moderne couvrait les pentes et les plateaux du site; cette zone était desservie par des rues se ramifiant en impasses de façon à éviter la circulation des véhicules parmi les habitants, le logement type moderne pour célibataire et enfin, l'immeuble collectif moderne érigé sur les crêtes pour un ensoleillement optimum sans former d'écran aux autres habitations. Entre ces différents quartiers évolutifs, les espaces libres étaient occupés par des terrains de jeux et de sports ou bien même des jardins privés, tandis que les thalwegs étaient aménagés en parcs publics. Le centre culturel, administratif et commercial s'élevait sur le promontoire qui s'avancait vers le cœur de la cité; à son extrême pointe se dressaient les écoles ainsi que les édifices culturels. Par conséquent, la population des bidonvilles est dans un premier temps recasée dans une cité sommaire située en bas des pentes (sorte de bidonville amélioré). Avant d'être logés dans les immeubles définitifs mixtes, la population musulmane devait « s'adapter à un mode de vie plus évolué⁶³ » en vivant dans une cité transitoire qui sert de passage. Le « brassage » était donc progressif et reflétait cruellement l'esprit colonial en cette période de troubles.

L'Aéro-Habitat (1950-1954) considéré comme l'œuvre majeure de Louis Miquel en collaboration avec Pierre Bourlier, Ferrer-Laloë, Henri Allingry et Marcel Gut⁶⁴ ainsi que la cité Henri-Sellier (1957-1962), partiellement réalisée⁶⁵, illustre le problème de l'urbanisme méditerranéen auquel est confronté Louis Miquel ainsi que ses collaborateurs (**Fig. 21**

⁶² Ce "brassage" des populations paraissait difficile pour certains qui considéraient cette cité comme étant essentiellement conçue pour les musulmans. Par conséquent, peu d'européens accepteraient d'y vivre. (Compte-rendu de la réunion de la commission technique du 11 avril 1952 de l'Office Public d'H.L.M du département d'Alger. I.F.A, 07/30).

⁶³ *Techniques et Architecture* (1952), p. 84.

⁶⁴ Bourlier et Ferrer-Laloë sont des anciens élèves de Perret.

⁶⁵ Louis avait l'intention de présenter cette cité ainsi que l'Unité résidentielle Aéro-habitat lors de la « World design conference in Japan en 1960 ». Voir : Texte de la conférence et illustrations (pers. aérienne de la Cité Henri Sellier), *n.d.*, Correspondance entre Louis Miquel et WoDeCo Tokyo (World Design Conference), 1959-1960; texte de la conférence, *n.d.* Imprimés d'inscription et de présentation du programme de la conférence, 1960. Dossier 007 I.F.A. 1/5. Voir aussi : Texte de la conférence, *n.d.*, Illustrations pour la conférence: profil de l'Aéro-habitat et pers. aérienne de la Cité Henri Sellier, *n.d.* Dossier 007 I.F.A. 128.

et 22). Les espaces publics se trouvaient ainsi réduits au strict minimum ; ils correspondaient aux zones d'ombres portées par les immeubles⁶⁶. Ce parti renvoyait à la nécessité de couvrir au maximum le sol de construction et d'espaces privés, le climat méditerranéen rendant impossible l'existence et l'entretien d'espaces verts qui deviendraient rapidement des « déserts de poussières⁶⁷ ». Cette réflexion est significative de l'écart revendiqué de sensibilité avec la métropole et rejoint parfaitement sa démarche au sein des C.I.A.M. En effet, dans une lettre envoyée dans le cadre de la préparation du congrès d'Otterlo, Louis Miquel distingue clairement la France, qu'il classe dans la « Zone Europe », de l'Algérie, qu'il situe dans la « Zone méditerranéenne ». Cette division aurait l'avantage de correspondre grossièrement à des similitudes de genre de vie, de degré de civilisation technique et de climat, donc de grouper des pays ayant des problèmes très semblables⁶⁸ (Voir Annexe n°4).



Fig. 21 Louis Miquel, Vue sur l'Aéro-habitat prise à partir du Boulevard des Martyres, Alger.
Source : Photos prise par l'auteure, le 19.09.2012.



Fig. 22 Louis Miquel, Vue sur la cité Henri Sellier prise à partir de la croupe de Said-Hamdine, Alger.
Source : Photos prise par l'auteure, le 20.07.2014.

⁶⁶ Léonardon A. (1992), p.72-72.

⁶⁷ Miquel L. (1960), p. 200.

⁶⁸ Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association C.I.A.M.-Alger, 30 août 1957, Dossier 007 I.F.A. 01/04.

Parallèlement aux ensembles d'habitat collectif, Louis Miquel réalise à Alger et à Boufarik d'autres immeubles très peu documentés entre 1952 et 1962. Ces projets s'inscrivent dans cette lutte contre la pénurie des logements qui sévit l'Algérie, mais aussi dans une volonté de transformer les quartiers qui, par suite de l'accroissement des villes et des effets de spéculation, tendent à une transformation rapide tandis que la voirie se révèle insuffisante et vétuste. Le rôle de l'architecte est d'autant plus difficile que les terrains libres sont exigus, situés dans des pentes assez forte, inscrits dans une trame urbaine trop morcelée et soumis à de très strictes servitudes (**Fig. 23 et 24**). Un fort contraste s'instaure entre ces nouvelles constructions de béton, les villas et les petits immeubles environnants en raison de la hauteur plus importante de ces nouveaux bâtiments et de leur longueur qui leur confère un aspect plus massif comme pour l'immeuble H.L.M rue Zaâtcha⁶⁹ à Alger réalisé en 1959-1960 (**Fig.25 et 26**).



A droite, Fig. 23 Louis Miquel, Immeuble d'habitation, rue des sept merveilles, Alger, 1956.
A gauche, Fig. 24 Immeuble pour les cadres d'Electricité et gaz d'Algérie, rue Eugène Etienne (Actuel rue Ferradi Yahia), Alger, 1952.
Sources : Photos prise par l'auteure, le 30.01.2013.



Fig. 25 Louis Miquel, Immeuble H.L.M rue Zaâtcha, Alger, 1959-1960.
Source : Photos prise par l'auteure, le 20.10.2012.

⁶⁹ Immeuble H.L.M rue Zaâtcha, 1959-1960. Voir : Dossier 007 I.F.A. 62/12 et 007 I.F.A. 66/13.



Fig. 26 Louis Miquel, Immeuble H.L.M rue Zaatcha, Alger, 1959-1960.
Source : Photos prise par l'auteure, le 20.10.2012.

2.1.3. Les équipements publics, l'influence du climat

La réflexion de Louis Miquel concernant les dispositifs scéniques et décors de théâtre, entreprise en 1936, annonce le parti adopté au centre de jeunesse et de sports Albert Camus d'Orléansville réalisé entre 1955 et 1960 en collaboration avec Roland Simounet⁷⁰. La façade est protégée du soleil par des loggias tandis que celle du sud est agrémentée de panneaux de claustras. Une salle de 600 places disposées en gradins diagonalement, est destinée aux représentations théâtrales, concerts, manifestations, chorégraphies, grandes conférences et cinéma. Ainsi, est conçu un dispositif scénique fixe formant un seul volume avec la salle : pas de rideau, pas de cache de scène, pas de machinerie, mais uniquement des loggias ou balcons sur divers niveaux au fond de la scène et sur un côté de la salle. Le public est alors cerné par l'action; l'unité architecturale du volume salle-scène offre une liaison permanente entre le public et les spectateurs. Les gradins épousent parfaitement la pente du terrain en vue d'une bonne visibilité. Le décor devenu inutile s'est réduit à quelques éléments situant le lieu et l'action. De conception forte rigoureuse, on peut y voir la concrétisation du théâtre idéal tant désiré et celle de la pensée théâtrale de Le Corbusier; désormais le théâtre est délivré de l'emprise encombrante du décor. Tous les bâtiments sont en béton laissé brut de décoffrage⁷¹ (**Fig.27**).

⁷⁰ Centre de jeunesse et de sports Albert Camus d'Orléansville, 1955-1960. Voir : Dossier 007 I.F.A. 2/10.

⁷¹ Texte dactylographié de 9 pages d'une conférence sur Orléansville, donnée à l'atelier Lods Hermant-Trezzini vers 1964. 192 I.F.A 88/2. Cité par : Dousson X. (2010), p.208.



Fig. 27 Louis Miquel et AL., Centre de jeunesse et de sports Albert Camus d'Orléansville, actuel El-Asnam, Chlef, 1955-1960.

Source : *Techniques et Architecture* (1980), n°329, p. 63.

Entre 1951 et 1954, Louis Miquel réalise plusieurs écoles en collaboration avec Pierre-André Emery. Les deux architectes sont amenés à utiliser un vocabulaire répondant de nouveau aux exigences climatiques : galerie, brise-soleil, claustras et grande baie vitrée parfois agrémentée de vasistas. Les deux plus importants groupes scolaires sont ceux de Berrouaghia de 1951⁷² et de l'école de Ben-Aknoun de 1953⁷³. Les classes sont desservies par des galeries couvertes et ouvertes sur l'extérieur. Les logements de fonction s'ouvrent sur l'extérieur par l'intermédiaire de loggias. Des différences de niveau individualisent les bâtiments ayant chacun leur propre fonction. La polychromie de la menuiserie varie entre le jaune-gris, ocre-rouge; gris et le vert et bleu. Les façades sont munies de panneaux de claustras et de brises soleil notamment sur la façade nord-ouest (**Fig. 28**).

En 1956, les structures administratives de l'Algérie sont profondément remaniées. Les trois anciens départements d'Alger, d'Oran et de Constantine sont subdivisés de façon à former treize nouveaux départements, puis quinze ultérieurement. Chacun d'entre eux doit être doté de l'équipement administratif nécessaire notamment d'une préfecture et d'une cité administrative. Là encore, les événements obligent à faire vite. Le Gouvernement Général de l'Algérie adopte alors la solution du bâtiment provisoire en éléments préfabriqués. Celle-ci est ensuite abandonnée au profit du béton armé selon le vœu des architectes qui optent pour l'emploi du Modulor.

⁷² Groupe scolaire de Berrouaghia, 1951. Voir : Dossier 007 I.F.A. 61/16.

⁷³ Ecole de Ben-Aknoun, 1953. Voir : Dossier 007 I.F.A. 62/5.



Fig. 28 Louis Miquel, Groupe scolaire à Berrouaghia, Alger, 1951.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/16.

En 1961, l'étude du plan d'aménagement des villes de Mostaganem et de Tizi-Ouzou ainsi que l'étude et le suivi de la direction de la construction des immeubles administratifs prévus dans ces quartiers, sont confiés à Louis Miquel et Pierre-André Emery. Ceci dit, seules quelques constructions isolées ont été édifiées en raison des événements politiques. La préfecture qui a été édifiée en 1961 est largement vitrée⁷⁴. Des touches de couleurs vives dans les façades atténuent la sévérité et la rigueur de l'ensemble. De plus, quelques projets d'hôtels sont mis au point par les deux architectes entre 1960 et 1962 dont aucun d'entre eux ne sera réalisé⁷⁵. Les chambres, qui s'ouvrent une profonde loggia protégée des rayons du soleil par des claustras, sont desservies par des coursives (principe du logement collectif). Le manque d'informations ne permet pas une description plus approfondie de ces exemples.

2.2. La carrière métropolitaine (1962-1981)

Dès son retour à Paris en 1962, Louis Miquel retrouve des amis fidèles comme Roland Simounet et Pierre Bourlier qui vont l'aider à s'installer. Claudius Petit sera à l'origine de certains grands travaux (120 logements économiques et familiaux à Saint Pierre-les-Elbeuf,

⁷⁴ Préfecture, Mostaganem, 1961-1962. Voir : Dossier 007 I.F.A. 63/3.

⁷⁵ Hôtel Relizane, 1960. Voir : 007 I.F.A 67/10 et Hôtel des Annassères, 1961. Voir : 007 I.F.A 2/13 et 007 I.F.A 62/15.

un immeuble mixte d'habitation et professionnel à Paris, l'aménagement du quartier du Pont-tiffroy à Metz) et d'études (l'aménagement d'une cité paroissiale à Etupes, des logements à Créteil, à Bures Orsay, un lotissement coopératif à Cabannes, l'aménagement du port de Fécamp, etc). Cependant, l'amitié et la confiance professionnelle réciproque qui lie André Wogensky à Louis Miquel va marquer d'une manière déterminante la fin de carrière de ce dernier⁷⁶.

2.2.1. L'architecture domestique, la rupture avec le modèle Corbuséen

En France, le problème de l'architecture domestique est différent de celui en Algérie en raison du climat, des besoins et surtout du contexte historique. En effet, l'état Français mène dès 1950 une vigoureuse politique du logement social afin de résorber la grave pénurie et cela au détriment du logement individuel qui suscitera un nouvel engouement à partir des années 70. L'industrialisation du bâtiment permet de produire en masse, vite et à moindre coût. Un tel contexte peut expliquer l'impopularité à laquelle est confronté Louis Miquel entre 1961 et 1968 contrairement à ce qu'il en fut en Algérie.

D'autres facteurs ont pu également intervenir. En effet, Louis Miquel bénéficiait en Algérie d'une prestigieuse mention après son séjour dans l'atelier de Le Corbusier qui jouissait de plus de respect à l'étranger qu'en France. Il est indéniable qu'une telle renommée influença sa production nord-africaine. De plus, il collaborait à l'époque avec Pierre-André Emery; l'agence de cet ancien de l'atelier de la rue de Sèvres avait à Alger une bonne réputation. Un contexte aussi favorable n'existe pas en France où ses travaux nord-africains sont méconnus, à l'exception du milieu des architectes, occultés par la coupure de la guerre d'indépendance. Un seul de ses quatre projets voit le jour : la maison de Jean Berthier en Essonne⁷⁷ qui n'est publiée dans aucune revue d'architecture française, tandis que l'ensemble de ses villas algériennes ont fait l'objet de publications dans ces mêmes revues!

L'architecture domestique produite par Louis Miquel en France est marquée par une grande modernité, sobriété et rationalité et semble peu marquée par l'influence nord-africaine et par l'esprit des villas Corbuséennes qui semble davantage présent dans ses réalisations algéroises⁷⁸. Il y a donc toujours une recherche de différenciation des fonctions qui sont assez facilement interchangeables au rez-de-chaussée (idée d'une architecture transformable). Dans

⁷⁶ Institut Français d'Architecture (2003), p.3.

⁷⁷ La villa de Jean Berthier, 1962-1964. Voir : Dossier 007 I.F.A. 13/3.

⁷⁸ Labbé F. (1992), p.46.

ces conceptions, seuls les espaces dits secondaires (entrée, cuisine, toilette, chambres) sont fermés par des portes, tandis que les espaces de vie communiquent largement entre eux (séjour, salle à manger, bureau). Deux principaux modèles de maison sont ainsi mis en œuvre par Louis Miquel. Le premier est celui du volume cubique replié sur lui-même⁷⁹ qui ne s'élève pas sur des pilotis mais sur un véritable soubassement à semi-enterré dans le talus et donc les façades sont percées d'étroites et hautes fenêtres accentuant ainsi cette impression de densité et de massivité réduisant les relations visuelles avec l'extérieur. La polychromie varie entre : le gris du béton banché brut de décoffrage (sous-sol, murets des balcons, toit-terrasse), le rouge de la brique, le blanc-neige de la peinture extérieure et le bois foncé vernis⁸⁰.

Le deuxième modèle est celui de l'éclatement d'un volume cubique par un jeu de retraits et d'avancées lui confère une forme plus allongée, moins élevée mais non massive⁸¹. Une meilleure relation est établie entre une architecture qui semble se déployer vers la nature et une nature qui semble vouloir pénétrer dans l'architecture. Ainsi chaque pièce du rez-de-chaussée est en communication directe avec l'extérieur. Cette souplesse de la circulation interne et externe contribue à la recherche d'une architecture ouverte sur l'extérieur. En ce sens, ce deuxième projet présente un fort contraste avec le premier. Mais afin de préserver l'intimité et la liberté des habitants, la demeure est entourée à mi-hauteur d'un enclos qui la dissimule des regards indiscrets. Par conséquent, la villa est ouverte sur l'extérieur au sein d'un espace clos. Comme à la villa Paradou, le patio n'est plus au centre de la demeure; il est placé au sud-est et relié à un passage couvert qui rappelle les galeries couvertes de l'Afrique du Nord. D'autres parallélismes avec l'architecture du Maghreb peuvent être faits tels que l'emploi des hautes fenêtres montant jusqu'au plafond. Aucun ornement, aucune polychromie ne vient troubler la composition très stricte qui allie le béton à la pierre du pays.

2.2.2. Les ensembles d'habitat collectif, l'influence des villages-expo

Dès son arrivée en France, Louis Miquel travaille sur plusieurs projets de logements collectifs⁸². Ces ensembles de logements collectifs sont souvent accompagnés de maisons

⁷⁹ La villa de Jean Berthier (1962-1964). Voir : Dossier 007 I.F.A. 13/3.

⁸⁰ Le permis de construire a été d'ailleurs refusé pour la villa de Jean Berthier en octobre 1962 en raison de l'aspect extérieur qui portait atteinte au caractère des lieux avoisinants. On demandait de substituer au toit-terrasse une toiture à deux pentes avec ardoises ou tuiles vieilles et d'employer des couleurs extérieures plus neutres et plus harmonieuses. Mais le projet n'est pas modifié et l'on finit par l'accepter en décembre 1962.

⁸¹ La maison du sculpteur Savina à Terguier, 1968. Voir : Dossier 007 I.F.A. 118.

⁸² Ces logements appartiennent tous à l'office Logécoc (les logements économiques et familiaux sont créés en 1953. Ce type d'habitation joua un grand rôle dans l'essor de la construction en France face à une importante crise de logement. Un million de Logécoc sont réalisés entre 1953 et 1963. Butler R. et Noisette P. (1983), p.40.

individuelles comme pour le cas de la cité Henri Sellier en Algérie. Une partie des immeubles est disposée autour d'une place réservée à un terrain de jeux; l'autre partie délimite une place publique sur laquelle s'ouvrent les boutiques du rez-de-chaussée. L'architecte multiplie les retraits et les avancées de volumes de hauteurs différentes. Des décrochements sont appliqués aux petits groupes d'habitations individuelles en vue d'assouplir la rigidité de leurs alignements. Elles sont dotées de jardins et parfois de garages. Un réseau carrossable dessert les parkings et le réseau secondaire piétonnier permet d'accéder aux logements et aux installations éducatives. Dans une des conceptions qui ne sera pas réalisé, une place centrale occupée par des boutiques est entourée de deux immeubles de quatre étages et de dix hameaux de maisons individuelles de deux étages dont chacun d'eux est une sorte de microcosme du modèle général⁸³. Les éléments sont reliés par des passages couverts qui assurent une continuité spatiale tout en étant séparés et individualisés par des éléments de verdure.

La réflexion de Louis Miquel sur l'architecture collective s'achève partiellement avec l'immeuble expérimental d'Asnières dans les Hauts-de-Seine réalisé en 1968-1971⁸⁴. Les cellules reprennent quelques caractéristiques de celles des Unités d'habitation de Le Corbusier : cuisine intégrée au séjour, chambres d'enfants exigües avec des cloisons coulissantes (Cette solution appelée « *Le Courteur* » désigne une chambre de 14 ou 17 m² coupée en deux par une cloison dont une moitié peut s'effacer. Chaque cellule n'a que 1,75 m de largeur pour une profondeur de 4 ou 5,50 m. Cette solution se trouve aussi chez Le Corbusier), façades préfabriquées en béton brut agrémentées de peinture colorée pour les faces internes des loggias et de quelques grains de mosaïques incorporés au hasard dans les plaques préfabriquées entre les fenêtres des chambres. Aux abords de la cité, sont prévus des parkings et quelques jardinets privées qui reprennent la notion de division des espaces libres urbains développés par l'architecte durant sa carrière Algérienne.

Ainsi, les œuvres de Louis Miquel développent les principes de Le Corbusier cristallisés par l'Unité d'habitation à Marseille symbolisant à elle seule vingt-cinq ans de recherches en matière d'architecture et d'urbanisme. En général, cette influence semble avoir été plus importante en Algérie où Louis Miquel a pu participer à d'importants programmes de cons-

Pour le lotissement de Logécos en Seine-et-Marne non réalisé (Voir : Dossier 007 I.F.A. 36/1) et un autre en Seine-Maritime non réalisé (Voir : Dossier 007 I.F.A.14) ainsi que sur le projet réalisé de Bures-Orsay dans l'Essonne de 1964-1967 (Voir : Dossier 007 I.F.A. 73/3)

⁸³ Le lotissement coopératif à Cabannes dans les Bouches-du-Rhône, 1967. Voir : Dossier 007 I.F.A. 44/1 et 007 I.F.A. 73/6.

⁸⁴ Immeuble expérimental d'Asnières dans les Hauts-de-Seine, 1968-1971. Voir : Dossier : 007 I.F.A. 47/2.

tructions qui lui donnèrent l'occasion d'appliquer plus facilement ses théories. Bien que la France soit également touchée par une importante crise du logement, ses œuvres s'inscrivent dans des programmes moins importants. Ces immeubles d'habitations en général peu élevés reprennent certains des principes Corbuséens mais on peut voir un certain parallélisme avec ces nouveaux villages-expo apparus dans les années 65 qui traduisent non seulement un profond malaise face aux immeubles de type H.L.M qu'on rejette progressivement, mais aussi une nouvelles conception du mode de vie. Ces projets se caractérisent néanmoins par une véritable recherche d'harmonisation avec le site : jeu de décrochement des volumes, logement individuel associé au logement collectif, séparation des circulations et délimitation d'espaces collectifs.

2.2.3. De l' « anti-musée » au « musée à croissance illimitée »

Le thème des équipements culturels marque l'aboutissement de la réflexion menée par Louis Miquel sur le théâtre et le centre culturel. Les projets qui lui sont confiés confirment ses talents de muséographe parfaitement reconnus à l'époque. A cette époque, il est considéré dans le domaine très particulier de l'architecture des musées comme le « meilleur spécialiste français⁸⁵ » et c'est ainsi qu'il est chargé dès 1965 de l'étude d'une maison des jeunes et de la culture à Annecy⁸⁶ et de l'aménagement du musée des Beaux-Arts de Besançon (Doubs) en 1965-1970⁸⁷. Le caractère architectural de ses conceptions reprend le même dispositif scénique que celui réalisé au centre Albert Camus à Orléansville ou la salle et la scène forme un seul volume. Celle-ci est prolongée par des plates-formes praticables à différents niveaux entourant presque le public qui est amené à participer aux spectacles, d'autant plus que des acteurs peuvent arriver par le fond de la salle. La scène, dans sa nudité, laisse la plus grande liberté au metteur en scène.

L'un des principaux objectifs de l'architecte était d'adapter ses bâtiments à la pente du terrain. Ce problème est résolu par un jeu de rampes qui dessert chacun des locaux, les planchers étant décalés par demi-niveaux. Ces rampes ne sont pas de simples lieux de circulation cloisonnés, elles offrent aussi la possibilité d'être bordées de petits panneaux d'expositions et permettent des vues plongeantes sur les espaces d'exposition voisins. La

⁸⁵ Dossier de presse en vue de l'ouverture de la section Granville (1976). Voir : Dossier 007 I.F.A. 01/85.

⁸⁶ En arrivant en France en 1962, Louis Miquel n'avait que très peu de travail à la différence d'André Wogensky. Celui-ci lui redonna plusieurs de ses propres commandes (Bures, Annecy, Besançon).

⁸⁷ Pour cet aménagement, les maîtres de l'ouvrage se tournent vers Wogensky (proche collaborateur de Le Corbusier) car ce dernier est alors en Inde. Accaparé de travail, Wogensky leur conseille un autre disciple de Le Corbusier qui est Louis Miquel. Cité dans : Léonardon A., Dion M. (1991), p.13.

transparence est donc assurée entre les différents espaces et de larges vues sont aménagées sur le magnifique décor du lac et des montagnes. L'ossature en béton armé est laissée brute de décoffrage extérieurement et intérieurement. Les cloisons sont en briques creuses ou en agglomérés de ciment non enduits mais peints avec une polychromie très variée : rouge, bleu, jaune, violet, vert (**Fig.29**).

Louis Miquel met donc en place une conception originale et fonctionnelle du « musée-promenoir » grâce à une série de plans inclinés et de volumes qui communiquent entre eux⁸⁸. L'austérité du béton armé et la suppression des traditionnels étages élargissant l'espace, la solution apportée au problème des circuits de visite, marquent une rupture avec le classique et monotone cloisonnement des habituelles salles de musée. La diversité des espaces, les habillages de couleur et la nouvelle présentation muséographique caractérisent ce « musée-promenade » que l'on qualifia également d'« anti-musée⁸⁹ ». En 1969, Louis Miquel reprend la formule du musée à croissance illimitée de Le Corbusier⁹⁰ ou toute l'étude était réglée au Modulor. En effet, l'articulation de ces espaces qui s'interpénètrent, était souple et variée à l'image de l'ensemble des services du musée qui représentent autant de blocs distincts qui s'articulent librement entre eux ce qui permettrait de reconverter ou de redistribuer les locaux selon les besoins. Miquel avait donc tenté d'appliquer ici l'idée d'un musée « flexible, adaptable et évolutif ».



Fig. 29 Louis Miquel, Vue sur les rampes du Musée de Besançon, Doubs, France, 1965-1970.
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 22/1.

⁸⁸ Le musée d'art moderne Solomon R. Guggenheim situé à New York, aux États-Unis conçu par Frank Lloyd Wright et caractérisé par son espace muséal en hélice a été inauguré en 1959.

⁸⁹ Colannes (2003), n° 21, p.20.

⁹⁰ Série d'études préliminaires effectuées entre 1969-1978 pour la construction du musée des Beaux-Arts à Grenoble. Projet resté non réalisé, commandé par la Direction des Musées de France, Voir : Dossier 007 I.F.A. 25.

Conclusion partielle

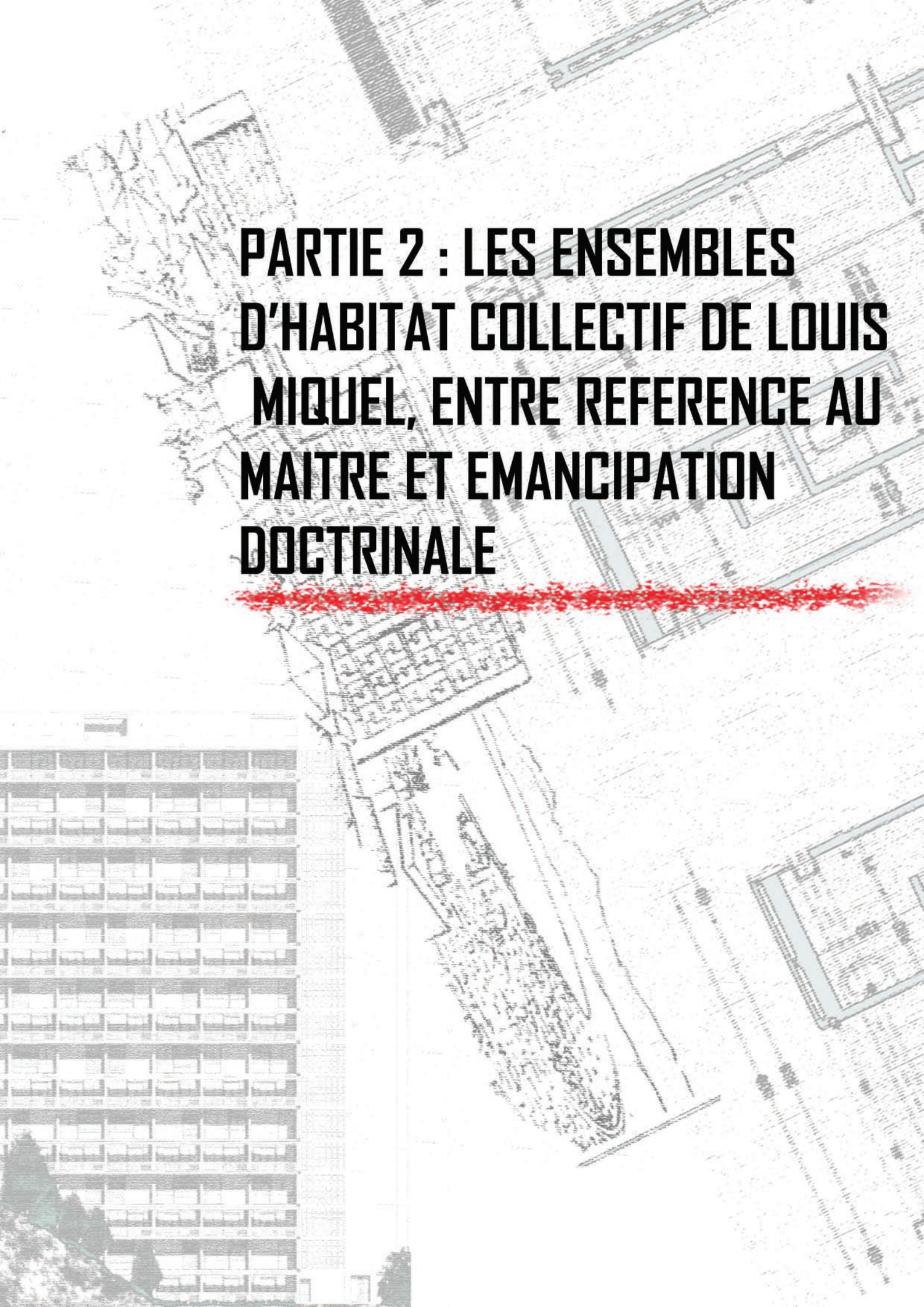
En 1981, Louis Miquel démissionne de l'Ordre des architectes et décide de quitter Paris et de s'installer à Sète, séduit par le charme de la ville et son caractère très maritime. Victime d'un arrêt du cœur, il disparaît inopinément en 1986 familièrement connu des confrères français de sa génération, oublié des suivantes, laissant derrière lui, une œuvre construite et une production de papier notable et stimulante, objets l'une et l'autre de cette recherche. En effet, né peu avant la première guerre mondiale, Louis Miquel a eu un parcours professionnel étincelant. Collaborateur précoce de Le Corbusier et Pierre Jeanneret dans l'entre-deux guerres, membre des C.I.A.M., reconstruteur original après la Libération de la France, initiateur de solutions urbaines originales, il a multiplié les propositions singulières, depuis l'échelle du mobilier jusqu'à celle de l'urbanisme passant par les décors de théâtre, enchaîné les chantiers outre-mer (Algérie, Maroc) et participé aux débats architecturaux de son temps (C.I.A.M. 9, C.I.A.M. Otterlo, triennale de Milan, World Design Conference au Japon, l'Exposition Française en URSS en 1961, etc.). Ce parcours atypique, étayé par une expression architecturale toute personnelle, lui a ouvert à plusieurs reprises les colonnes des revues d'architecture tant pour ses réalisations que pour ses propositions plus théoriques.

De son vivant, Louis Miquel a donc joui d'une certaine aura professionnelle, liée en particulier à ses positions critiques vis-à-vis de la modernité architecturale telle qu'elle s'est diffusée en France durant les années de Reconstruction et de croissance économique (1945-1975). Cette reconnaissance s'est pourtant très vite affaiblie, dès avant même sa disparition. Entre 1932 et 1981, Louis Miquel a parcouru la planète pour tenter d'édifier ses projets, rencontré certains des plus grands architectes de son époque et proposé des solutions singulières aux problèmes de son temps. Louis Miquel se démarque par son insistance sur une architecture de climat, sur l'association souhaitable des matériaux naturels et nouveaux, sur la compréhension et la prise en compte des traditions et la réalisation d'une architecture qui ne soit pas liée à des conditions de frontière (internationalisme puis nationalisme). Ce qui illustre parfaitement la thèse classique défendu depuis les années vingt sur une certaine capacité de l'architecture moderne à s'adapter et à se culturaliser.

Jusqu'à la fin de sa carrière, Louis Miquel n'a jamais arrêté de prendre la défense de son maître. Après son passage à l'atelier, il eut des contacts permanents avec Le Corbusier. Ces contacts se prolongèrent au sein des C.I.A.M. Les deux hommes partageaient les

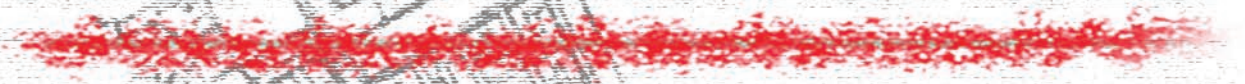
mêmes idées sur l'architecture: se dégager de toute référence stylistique du passé et se mettre en accord avec la civilisation industrielle ; sont leurs deux principaux objectifs. En 1942, il participa à la mise au point du dernier plan d'Alger de Le Corbusier ; dans les années 43-44, il fréquenta de nouveau l'atelier où Le Corbusier avait monté l'Ascoral (Assemblée de Constructeurs pour une Rénovation Architectural). Sa réflexion sur les espaces libres collectifs le conduit à remettre très tôt en question la notion d'espaces verts et ainsi que le modèle des grands-ensembles. De plus, l'architecte s'affiche en défenseur de la charte d'Athènes et refuse qu'on le tienne pour responsable de ce que l'on nomme les grands ensembles en affirmant qu'il s'agit d'une incompréhension de son œuvre. Il affirme que c'est les méconnaître ou ne pas les avoir comprises.

Louis Miquel était donc très imprégné de la pensée Corbuséenne tout en gardant le sens des réalités en vigueur, ce qui l'incite à la recherche d'un compromis entre l'intransigeance visionnaire du maître et les sensibilités d'une société septique envers toute nouveauté. Par son esquisse d'une étude critique sur la Charte d'Athènes qu'il publia en décembre 1975, Louis Miquel s'était fixé pour objectif de réexaminer les théories Corbuséennes pour les divulguer de nouveau. Il voulait répandre davantage cette Charte qu'il défendait fermement. Il ne faut pas oublier qu'à cette période il était secrétaire général du conseil d'administration de la Fondation Le Corbusier; il se dévouait pour faire connaître l'œuvre de Le Corbusier qu'il considérait comme l'un des plus grands architectes du XX^e siècle. La défense de la charte d'Athènes constitue donc la suite de son grand combat pour imposer ses théories concernant « la division des espaces libres collectif dans les pays méditerranéens » dont les prémisses se retrouvent au sein de ses participations au groupe C.I.A.M.-Alger et qu'il tentera d'appliquer au sein de l'Aéro-habitat et de la cité Henri Sellier qui représentent les deux seuls ensembles d'habitat qu'il a eu l'occasion de construire durant sa carrière Algérienne.

The background features a detailed architectural drawing of a residential complex, showing various building footprints, courtyards, and structural elements. A prominent red scribble, resembling a thick marker stroke, is drawn horizontally across the middle of the page, partially overlapping the text and the drawing below it.

**PARTIE 2 : LES ENSEMBLES
D'HABITAT COLLECTIF DE LOUIS
MIQUEL, ENTRE REFERENCE AU
MAITRE ET EMANCIPATION
DOCTRINALE**

Chapitre 4 : Echelle urbaine, Essai de solution d'un problème d'urbanisme en milieu méditerranéen



Introduction

Après la deuxième guerre mondiale, au début des années cinquante, Alger connaît une importante crise de logement due en partie à l'exode rural. Louis Miquel sera chargé à Alger de diverses études de cités de logements sociaux (cité satellite d'El-Harach, Unité résidentielle Aéro-habitat, cité Henri-Sellier). Demeurées à l'état de projet ou en partie réalisées, ces études le conduisent à une réflexion sur les espaces libres collectifs et les problèmes spécifiques au climat méditerranéen et à remettre en question la notion d'espaces verts et le modèle des grands-ensembles. Cette réflexion intitulée « *Essai de solution d'un problème d'urbanisme en climat méditerranéen*¹ » est exposée à maintes reprises par l'architecte².

De plus, tout au long de sa carrière, Louis Miquel a donné un appui indéfini aux « Constatations et directives sur la ville fonctionnelle », plus connues sous le nom de la « Charte d'Athènes ». Ainsi, l'architecte affirme que si cette Charte est contestée et fait l'objet d'attaques plus ou moins sournoises, c'est la méconnaître ou ne pas l'avoir bien comprise. Bien sûr, la Charte d'Athènes, même avec les commentaires de Le Corbusier, reste très schématique. Selon lui, ce n'est absolument pas nécessaire pour une doctrine qui se veut universelle d'entrer davantage dans le détail car une charte comme celle-ci ne peut, et même ne doit que définir de grands principes de base. Même si Le Corbusier précise que les villes analysées, à l'occasion du congrès d'Athènes « illustrent l'histoire de la race blanche³ » mais il n'en reste pas moins que la plupart des points de la Charte sont cependant valables universellement d'après-lui.

Louis Miquel rejoint les paroles de son maître concernant le possible nuancement des règles de la Charte d'Athènes affirmant que chaque région devrait « la compléter pour l'adapter à sa propre situation, ses propres problèmes et sa culture⁴ ». Pour Louis Miquel, la Charte d'Athènes⁵ dicte des règles qui lui paraissent être « l'A.B.C. de l'urbanisme⁶ » : choix des meilleurs emplacements pour l'habitat ; densités en fonction des formes d'habitat déterminées ; nombre minimum d'heures d'ensoleillement des logements ; non alignement des habitations le long des voies de communication. Pour lui la Charte n'est qu'un instrument mis à disposi-

¹ Miquel L. (n.d.), « Essai... ». Dossier 007 I.F.A. 2/11.

² Miquel L. (1959), Miquel L. (1960), p.175-206 et Miquel L., (1980), p.64.

³ Le Corbusier (1943), §71, s.p.

⁴ Miquel L. (1975), p.12.

⁵ La Charte d'Athènes compte 95 points, elle constitue l'aboutissement du IVe Congrès international d'architecture moderne (CIAM), tenu lors d'un voyage maritime entre Marseille et Athènes 1 en 1933 sous l'égide de Le Corbusier. Le thème en était « la ville fonctionnelle ».

⁶ Miquel L. (1975), p.7.

tion des architectes qui ne garantit pas forcément d'avoir un bon résultat tout comme le Modulor ne fait pas forcément de la bonne architecture. Tout est question d'application. À partir de là, Louis Miquel va tenter d'accorder ces principes au climat et aux coutumes répandus en Afrique du Nord.

1. Etude des caractéristiques urbaines intrinsèques de l'ensemble

Pour Louis Miquel, lorsque l'urbaniste contemporain établit le projet d'un ensemble, sous l'influence en général mal digérée des théories de Le Corbusier, il plante une série d'immeubles largement espacés avec plus ou moins de bonheur suivant son talent et dessine des jardins entre ses constructions. Il affirme aussi qu'il s'agit d'une incompréhension de l'œuvre de Le Corbusier qui recèle des qualités qui font cruellement défaut aux « grands ensembles » pour lesquelles le maître est tenu pour responsable. Dans les ensembles qu'il construit, Louis Miquel accorde donc une très grande importance au rapport au site par le choix des « emplacements les meilleurs », la prise en compte de la topographie du site par la construction de sa contreforme, la recherche des « vues les plus agréables » et le respect du climat, ainsi qu'aux différentes conformations urbaines des « espaces libres urbains », des rapports entre immeubles et voiries ainsi et ceux entre piétons et véhicules.

1.1. Le rapport au site

Jusqu'en 1950, le rapport entre la construction et son site se résumait à Alger en un rapport de spéculation. En effet, le développement de l'habitat sur les hauteurs d'Alger a été amorcé dès 1937 avec l'approbation du Plan Régional d'Urbanisme (PRU) offrant de ce fait un climat plus salubre aux constructions. Ainsi, de toutes parts, dans les situations les plus imprévues, des maisons se sont élevées au hasard des lotissements et ont dépassé en hauteur les dimensions usitées antérieurement ; et des immeubles se sont élancés à l'assaut des collines dominant la ville à l'aide d'escaliers aux pentes raides et de voies étroites souvent sans issue. L'urbanisme à coup de bulldozer est donc lancé en cette période en raison des difficultés importantes dues à la topographie tourmentée du site⁷. Louis Miquel⁸ s'est élevé violemment contre ce genre de pratique en prônant pour : le choix des « emplacements les meilleurs », le respect de la topographie du site par la construction de sa contreforme et enfin le respect du climat et la recherche des « vues les plus agréables » conformément aux directives de la Charte d'Athènes (**Voir Annexe n°5**).

⁷ Malverti X. (1992), p.38.

⁸ Miquel L. (1980), p.59.

1.1.1. Le choix des « emplacements les meilleurs »

En donnant un appui indéfinie aux « Constatations et directives sur la ville fonctionnelle », Louis Miquel rejoint les exigences de son maître en ce qui concerne le choix des « emplacements les meilleurs » pour l'implantation de ses projets. En effet, selon la Charte, l'architecte se doit de rechercher à la fois les vues les plus belles et l'air le plus salubre et ce en tenant compte des vents et des brouillards, des pentes les mieux exposées, et enfin utiliser les surfaces vertes existantes, les créer si elles sont absentes ou les reconstituer si elles ont été détruites⁹.

En ce qui concerne l'emplacement de l'Aéro-habitat, il s'agit du parc Malgaive (actuellement transformé en jardin public : le jardin Beyrouth) dont l'analyse faite par les architectes met en évidence trois principales caractéristiques¹⁰ (**Fig. 1**). Tout d'abord, l'aspect verdoyant du site dû à la présence de plusieurs parcs publics qui se trouvent dans les environs immédiats du site lui-même couvert de plusieurs typologies d'arbres. Ensuite, les travaux de voirie qui étaient alors à l'étude dans les services d'urbanisme de la préfecture et de la ville : aménagement du Télémy (actuel boulevard Krim Belkacem), dont les boucles devaient être coupées par des ponts et des tunnels et l'aménagement du boulevard Saint-Saëns (actuel boulevard Mohammed V) qui devait être dévié pour passer en dessous du Télémy. Enfin, la proximité du centre-ville et son excellente accessibilité (**Voir Planche n°01**).



Fig. 1 Vue Aérienne sur le parc Malgaive (Actuel Jardin de Beyrouth), Alger, 2014.

Source : Google Earth.

⁹ Le Corbusier (1943), §23, *s.p.*

¹⁰ *Technique et Architecture* (1951), n°7-8, p.64.

La cité Henri Sellier a été conçue par Louis Miquel en collaboration avec Pierre Bourlier (Voir Annexe n°6 et 7). Pour ce projet la coopérative Aéro-habitat ainsi que l'office HLM ont choisi d'implanter leur projet dans le lotissement « Henri Sellier¹¹ » qui lui donne d'ailleurs son nom (Fig. 2). Ce lotissement est situé dans une partie d'Hydra¹² qui redescend sur le ravin de Sidi Yahia et qui était appelée à cette époque à connaître un très important développement immobilier autour d'une nouvelle voie joignant El-Biar à la place de Birmandreïs. La cité est donc accessible soit par Birmandreïs et Sidi Yahia, soit par Hydra et le Paradou (Voir Planche n°02). Cette banlieue Algéroise était déjà recherchée par les habitants d'El Djézair qui venaient bâtir leurs maisons de campagne dans ses vallons bien ensoleillés et aérés. Le lotissement originel s'est développé à cette période au point de devenir une véritable petite ville, une « ville-dortoir », dont les habitants exerçaient, en général, leurs activités professionnelles à Alger. En 1953 déjà, un article réservé au « développement d'un quartier suburbain d'Alger¹³ », prévoyait que ce quartier d'Hydra sera englobé dans le « Grand Alger » dont le territoire était prévu de s'étendre sur toutes les communes de la banlieue immédiate.



Fig. 2 Vue Aérienne sur le lotissement Henri Sellier, Alger, 2014.

Source : Google Earth.

¹¹ Sénateur de la Seine de 1935 à sa mort en 1943, figure marquante du champ de l'urbanisme français, il fonde en 1919, avec Marcel Poète, l'École des hautes études urbaines (EHEU), qui devient l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris en 1924 et qui existe toujours aujourd'hui sous le nom d'Institut d'urbanisme de Paris. Sa grande cause est l'amélioration de l'habitat des populations défavorisées. Président de l'Office départemental des Habitations à bon marché de la Seine, son œuvre reste dans l'histoire avec la création de onze cités jardins créées autour de Paris dans l'entre-deux-guerres implantés en fonction du marché du travail. Voir : Guerand R.-H. et Moissinac Ch. (2005).

¹² Ce nom d'Hydra provient de Hadri (citadin) et servait à désigner avant 1830, toute la campagne, au site vallonné, qui s'étendait sur la rive droite de l'oued Kniss, depuis l'aqueduc Turc, situé au Nord, jusqu'au cimetière de Sidi Yahia, au sud.

¹³ Nougier P L. (1953), *s.p.*

1.1.2. La topographie : La construction de la contreforme du site

Le terrain périlleux et pentu dans lequel a été implanté l'Aéro-habitat est constitué de deux plans inclinés à 45° dont l'intersection forme une croupe de direction nord-ouest/sud-est (**Voir Planche n°03**). Suivant l'idée du bâtiment en « contreforme¹⁴ » du terrain, les architectes ont décidé d'affirmer la topographie générale du terrain en implantant la plus grande construction (le bâtiment 2) suivant l'arrête déterminée par les deux grands plans inclinés du sol en plus d'une autre construction perpendiculaire implantée dans l'autre extrémité pentu du site (le bâtiment 4). Ces deux bâtiments perpendiculaires à la pente s'affirment en contact direct avec le sol pour mieux suivre son inclinaison. Entre ces deux bâtiments, les architectes ont décidé d'implanter des bâtiments parallèles aux courbes de niveaux (les bâtiments 1 et 3) et profitent des quelques accidents de terrain pour introduire des niveaux souterrains (**Voir Planche n°04**).

Dans l'ensemble de la cité, un seul niveau de référence a été maintenu : celui de la courbe de niveau supérieure du terrain, c'est-à-dire, celui de la ruelle reliant la rue Sfindja au chemin Sidi Brahim. Ce niveau de référence est vigoureusement exprimé dans la plastique de l'ensemble par la galerie marchande du bâtiment 2. Cette galerie est accessible depuis le boulevard Salah Bouakour au moyen d'un ascenseur de grosse capacité, décrit par Louis Miquel comme une sorte « de tramway verticale¹⁵ ». D'ailleurs, élément de passage, il offre au piéton la possibilité de franchir plus facilement la trentaine de mètres de dénivellation séparant le boulevard Salah Bouakour de la ruelle. De ce fait, l'Aéro-Habitat exalte la topographie impressionnante, non domestiquée, par sa contreforme, impressionnante elle aussi. Le bâtiment 1, dont une partie se trouve juste au-dessus d'un repliement local des courbes de niveau, répond à la contrainte de la topographie par l'introduction de trois étages souterrains (deux étages de garage et une salle de réunion transformé en atelier de couture actuellement) qui bénéficient d'un accès indépendant depuis la ruelle par un escalier extérieur suspendu au pignon de ce bâtiment. Grâce à cet escalier, le niveau référentiel de la ruelle est rattrapé et relié à la rue Sfindja. L'immeuble 3 contient quant à lui un étage souterrain prévu pour accueillir une laverie et des studios (**Voir planche n°05**).

A la cité Henri Sellier, le terrain est constitué, tout comme pour celui de l'Aéro-habitat, d'une croupe bordée de deux vallons confluant aux pentes relativement fortes dont la

¹⁴ Concept développé par Le Corbusier consistant à souligner les particularités topographiques du terrain. Voir : Le Corbusier (1946), « *propos...* », p.17.

¹⁵ *Technique et Architecture* (1951), n°7-8, p.64.

ligne de crête est orientée sensiblement nord-est/sud-ouest¹⁶. Le bâtiment principal est situé sur la principale ligne de crête. Dans l'esquisse du projet, ce dernier est bordé de deux autres bâtiments situés à ses deux extrémités. Un quatrième bâtiment été aussi prévu au sud-est du bâtiment de croupe. Ceci dit, seul ce bâtiment de croupe et celui qui se trouvent à son extrémité ouest ont été réalisés (**Voir planche n°06**). Les architectes profitent de la déclivité du terrain pour faire en sorte que le sol du rez-de-chaussée du bâtiment principal ne soit pas sur terre plains mais qu'il soit posé sur plancher en béton armé légèrement surélevé par rapport au terrain naturel. Ce dispositif devait permettre d'éviter les remontées d'humidité et faciliter la pose de toutes les canalisations d'adduction et d'évacuation¹⁷.

Afin d'épouser au mieux les différentes déclivités du terrain, les architectes de la cité Henri Sellier ont prévu de disposer des niveaux en entresols. Dans la première esquisse du projet¹⁸, le nombre d'étages des immeubles se situant au deux extrémités du bâtiment de croupe (les immeubles 2 et 3) varié entre 8 et 12 étages et celui de l'immeuble 4 varié entre 4 et 10 étages. Par contre, le bâtiment de croupe (l'immeuble 1) était prévu pour comporter uniquement 7 étages. Dans le projet réalisé¹⁹, le bâtiment 1 comporte 7 étages à son extrémité est et 9 à son extrémité ouest et le bâtiment 2 comporte 6 étages à son extrémité sud et 11 à son extrémité nord. Quant aux maisons individuelles, elles se répandent sur les pentes et sont assemblées en bandes parallèles aux courbes de niveaux constituant une trame urbaine assez dense dont la desserte se fait par des chemins piétons. Cette opération, qui permet de compenser les déblais et les remblais, étant menée sans bulldozers ni grues, entraîne la superposition de couches construites qui forment une sorte d'« orographie artificielle » (**Voir planche n°07**).

1.1.3. La recherche des « vues les plus agréables »

Pour Louis Miquel, la recherche des « vues les plus agréables » est indispensable et le fait d'habiter un appartement avec le voisin d'en face à une dizaine de mètres est impossible²⁰. L'architecte rejoint de ce fait les recommandations de Le Corbusier qui préconise pour l'implantation de ses Unités le choix d'effets perspectifs qui soient d'une grande source de variété paysagère. Il s'agit là d'un principe de composition que Le Corbusier a pu observer sur

¹⁶ La nature du sol est excellente, il est composé de tuf compact avec une épaisseur d'une dizaine de mètres ce qui permet de ne pas avoir recours à des fondations spéciales. Voir. Travaux Nord-Africain (1956), n°3253, p.4.

¹⁷ Travaux Nord-Africain (1956), n°3255, p.4.

¹⁸ Travaux Nord-Africain (1956), n°3253, p.2

¹⁹ Uniquement les bâtiments 1 et 2 ont été réalisés.

²⁰ Miquel L. (1981), p.4. Dossier 007 I.F.A. 1/7.

les traces d'Auguste Choisy à l'Acropole d'Athènes, mais également au Campo Santo de Pise et qu'il formule comme suit : « je conserve l'herbe et les troupeaux, les arbres séculaires et toutes les échappées ravissantes du paysage²¹ ».

A l'Aéro-habitat, l'intention de Louis Miquel de préserver les vues sur le parc Malglaive se déclare dès les premiers dessins du projet présenté à la presse en novembre 1950. En effet, le projet n'est pas vue de face mais par derrière, vers la baie. La composition des masses se présente en léger arc de cercle convexe, face à la baie. La vue dominante sur Alger s'impose donc comme le sujet principal du dessin comme pour démontrer le grand intérêt des architectes pour la sauvegarde de ces vues (**Voir planche n°08**). Sheila Crane, chercheuse qui travaille sur les transversalités et les transferts des connaissances et des pratiques architecturales et urbaines entre Alger et Marseille, affirme que l'Aéro-habitat reprend l'idée de « la tour dans le parc » de l'Unité d'habitation et représente un « mécanisme d'exploitation des vues panoramiques de la ville et de la mer²² » (**Fig. 3**).



Fig. 3 Vue sur l'Aéro-habitat dans son site, Alger, 1955.

Source : *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n° 60 p.7.

Le projet de l'Aéro-habitat connut de nombreux désagréments avant que Louis Miquel n'ait pu finaliser sa construction. En effet, après l'approbation du projet, une véritable bataille idéologique s'est engagée par le Comité de défense des Hauts d'Alger : d'un côté les partisans du Mouvement moderne et de l'autre les tenants de l'Académie qui estimait que cette construction allé défigurer le paysage Algérois (**Voir planche n°09**). La bataille est finalement gagnée par le groupe de l'Aéro-habitat grâce au soutien de Jean de Maisonseul et à celui de

²¹ Le Corbusier (1960), p.50.

²² Crane Sh. (2011), « On the edge... », p. 947.

Claudius Petit, alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ce dernier lève les interdictions et aplanit les difficultés, comme il le fit plus tôt pour l'Unité d'habitation de Marseille de Le Corbusier. Ce sera d'ailleurs lui qui inaugurerait l'Aéro-habitat le 21 mai 1955. En effet, pour apaiser les esprits, le projet est modifié à plusieurs reprises : de 400 logements répartis en huit immeubles de 12 m de large dont le plus élevé avait 76 m de haut pour vingt étages²³ on passa à sept (**Fig. 4**) puis six (**Fig. 5**) puis cinq immeubles allant de trois à dix-huit étages, de 10 à 12 m de large et de 55 m de haut au maximum (**Fig. 6**) pour aboutir au projet des quatre immeubles-ci.

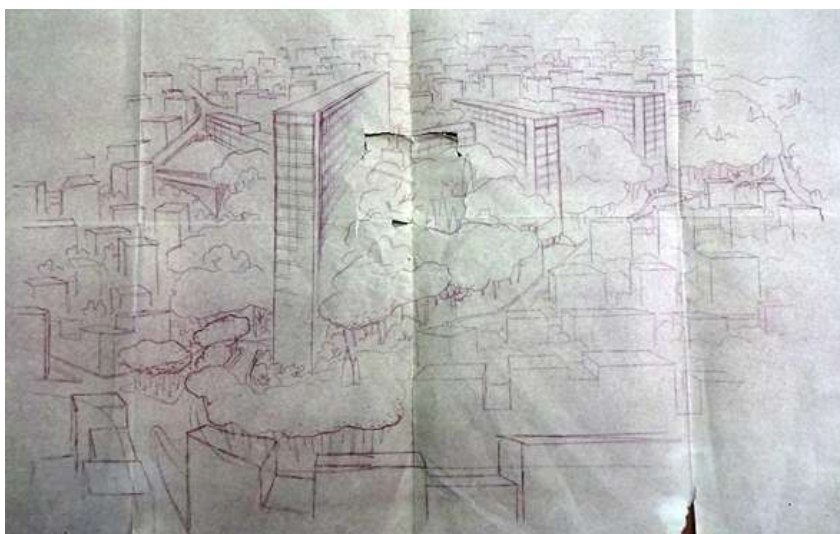


Fig. 4 Croquis, Aéro-habitat (7 immeuble), n.d.
Source : Association des habitants de l'Aéro-habitat.



Fig. 5 Louis Miquel, Maquette de l'Aéro-habitat (6 immeubles), n.d.
Source : Dossier 007 I.F.A. 61/15.

²³Groupe HLM Aéro-habitat, Dossier 007 I.F.A. 2/7.

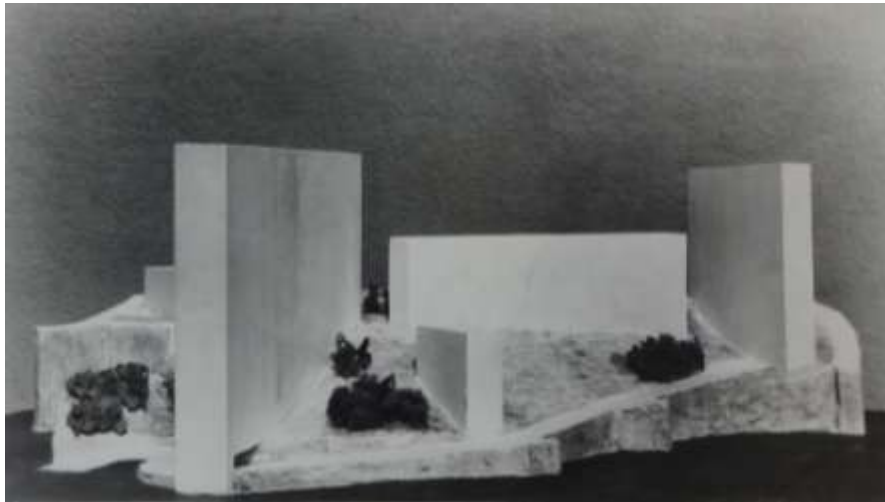


Fig. 6 Louis Miquel, Maquette de l'Aéro-habitat (5 immeubles), n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 61/15.

En ce qui concerne la cité Henri Sellier, le positionnement des bâtiments en haut de la croupe, la surélévation du bâtiment 1 sur un socle et la disposition des maisons individuelles en gradins suivant la pente du terrain, leur permet de bénéficier des vues les plus dégagées sur les vallons. Dans les deux cas d'études, la réduction morphologique à laquelle la ville a été soumise, a pour but de supprimer tout obstacle pouvant gêner la jouissance de la nature et d'atteindre une communion sans entraves ni intermédiaires entre le logis et la majesté omniprésente de la nature. Elevé au-dessus du paysage, on en découvre mieux la splendeur. La concentration verticale de la ville sur un sol artificiel a permis de livrer à la contemplation la nature dans toute son étendue ; au lieu d'un petit jardin limité, on reçoit la nature à la grandeur d'un vaste paysage. Ainsi le panorama devient l'arrière-plan de la vie quotidienne et le spectacle du paysage devient un élément constitutif du logement, qui est alimenté par tout moyen technique que la société industrielle rend disponible pour garantir le confort (**Fig. 7**).

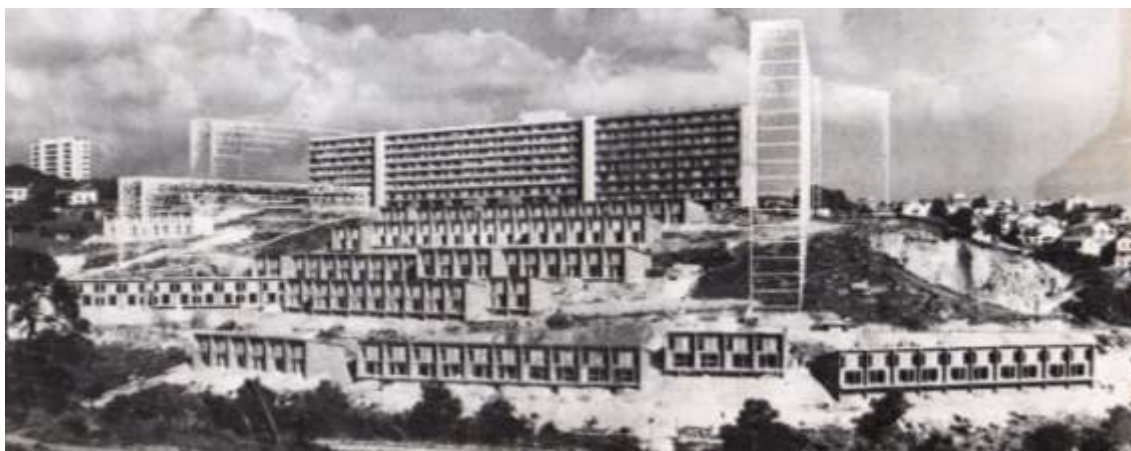


Fig. 7 Louis Miquel, Photomontage de la cité Henri Sellier, Alger.

En filigrane à droite et à gauche, les bâtiments prévus dans le plan de masse et qui n'ont pas été réalisés.

Source : *Technique et Architecture* (1980), n°329, p. 64.

1.1.4. Le respect du climat

En proposant d'émettre quelques précisions et amendements aux différents articles de la Charte d'Athènes afin de l'adapter à son temps et aux différents milieux dans lesquels elle pourrait être appliquée, Louis Miquel rejoint son maître qui précise dans ses commentaires de la Charte que la densité de population ou le pourcentage de surface libre et de surface bâtie peuvent varier selon les fonctions, les lieux et même selon « les climats²⁴ ». En effet, l'aspect thermique de l'implantation fait plutôt exception en Afrique du Nord jusqu'aux années 50 et à Alger, le déplacement des constructions vers les hauteurs est justifié par la recherche de meilleures conditions climatiques et de salubrité mais il pose à l'architecte le problème de l'implantation dans des sites exceptionnels²⁵. A ce propos, Louis Miquel préconise de remplacer les terminologies « orientation au nord » et « espaces verts » dans la Charte d'Athènes par « mauvaise orientation » et « espaces libres » en ajoutant à la notion d'ensoleillement, celles d'ombre et / ou de ventilation sous certains climats²⁶.

D'abord, le fait de remplacer « orientation au nord » par « mauvaise orientation » démontre que pour l'architecte, l'orientation au Nord n'est pas forcément « La » mauvaise orientation lorsqu'il s'agit d'habitations construites dans des zones plus au moins arides comme l'Afrique du Nord mais qu'il faut définir « La » mauvaise orientation qui concerne chaque situation. Ensuite, le fait de remplacer la terminologie d'« espaces verts » par « espaces libres » démontre que pour l'architecte, les espaces verts ne doivent pas être les seuls espaces libres mais qu'il faut trouver d'autres façons de traiter ces espaces libres afin de répondre au mieux aux exigences de climat. De plus, Louis Miquel propose de limiter la règle concernant l'ensoleillement optimal pour les logements, aux zones tempérées ou froides et de mettre l'accent sur la protection du rayonnement solaire dans les zones torrides où l'ombre et la ventilation doivent être recherchés de préférence²⁷.

Louis Miquel affirme que dans un pays marqué par la sécheresse et les pluies violentes, les espaces verts lui paraissent inadaptés et coûteux. Louis Miquel propose donc de réduire ces espaces, de les réaffecter individuellement, et aussi de les densifier, à l'image des villages méditerranéens, afin de favoriser l'intimité et les échanges. Pour lui, « nous baptisons sur nos plans espaces verts ce qui ne sera que désert poussiéreux, torride en été et balayé en

²⁴ Le Corbusier (1943), § 34, *s.p.*

²⁵ Miller-Chagas Ph. (1992), p. 352.

²⁶ Miquel L. (1974), p. 9.

²⁷ Miquel L. (1975), p.14.

hiver par les pluies brutales sous ce climat ». Pour que la végétation se développe, un arrosage abondant est nécessaire durant les longues périodes sèches alors que l'eau est rare et coûteuse dans ces régions. D'autre part, Louis Miquel affirme que l'homme méditerranéen a peu de respect pour la végétation et pour les espaces communs. Son intérieur pourra être d'une propreté méticuleuse, mais il souillera sans vergogne tout ce qui est lieu public. C'est pourquoi l'aménagement et l'entretien de parcs dans cette zone s'avèrent extrêmement onéreux.

En ce qui concerne les orientations des bâtiments de l'Aéro-habitat, l'axe des bâtiments 2 et 4 est sensiblement orienté nord-ouest/sud-est. C'est-à-dire que les bâtiments présentent des façades orientées nord-est (façade de la galerie) et sud-ouest ainsi qu'une façade latérale orientée sud-est. L'orientation de la galerie de desserte des deux bâtiments 2 et 4 sur la façade nord-est permet d'avoir un meilleur ensoleillement et une meilleure luminosité à l'intérieur des appartements desservis par celle-ci. En ce qui concerne les deux bâtiments parallèles aux courbes de niveau (les bâtiments 1 et 3), leur orientation reprend exactement celles des voies de desserte bordant l'îlot. Le bâtiment 1 est orienté est-ouest, c'est-à-dire qu'il présente des façades orientées plein nord et plein sud. Le bâtiment 3 quant à lui présente un axe sensiblement orienté nord-est/sud-ouest, c'est-à-dire qu'il présente des façades orientées nord-ouest/sud-est. Louis Miquel a donc opté pour une double orientation presque généralisée de l'ensemble des immeubles (**Voir planche n°04**). Philomena Miller-Chagas affirme, que dans ce projet, « les rapports au climat est incorporé à la composition et contribue à la marquer de façon originale²⁸ ».

Pour l'orientation des bâtiments de la cité Henri Sellier, Le bâtiment principal est sensiblement orienté tout comme le bâtiment principal de l'Aéro-habitat nord-ouest/sud-est. Le grand axe du bâtiment 2 ainsi que celui du bâtiment 4 qui n'a pas été construit est sensiblement orienté nord-est/sud-ouest tout comme pour les bâtiments 1 et 3 de l'Aéro-habitat. Le troisième bâtiment de la cité Henri Sellier, qui n'a pas non plus été construit, présente lui une double orientation assez particulière par rapport à l'ensemble. En effet, la forme du bâtiment reprend celle du projet de « radiateur de vie²⁹ » que Louis Miquel propose en 1933 lorsqu'il était à l'atelier de Le Corbusier. La plus grande partie de ce bâtiment est orientée suivant l'axe nord-sud, c'est-à-dire qu'il présente des façades orientées plein nord pour l'une et plein sud pour l'autre. La deuxième partie du bâtiment qui est nettement plus petite que la première est orientée suivant axe nord-est/sud-ouest tout comme le bâtiment 2 de la cité Henri Sellier et les

²⁸ Miller-Chagas Ph. (1992), p352.

²⁹ Immeuble d'habitation "Le radiateur de vie" (1933), Dossier 007 I.F.A. 61/4.

bâtiments 1 et 3 de l'Aéro-habitat (**Voir planche n°10**). Les coursives du bâtiment 1 de la cité Henri Sellier sont positionnées de la même façon que celles des immeubles 2 et 4 à l'Aéro-habitat. Ceci dit, celles du bâtiment 2, sont positionnées sur la façade sud-est, reléguant curieusement l'ensemble des espaces du logement vers la façade nord-ouest.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement des espaces verts à la cité Henri Sellier qui devait être une tentative d'application d'un urbanisme méditerranéen, le principe consistait à accompagner le tracé des immeubles hauts, d'un tissu de logements individuels de deux niveaux sur les pentes exposées au sud (**Fig. 8**). Chaque villa bénéficie d'un jardin privatif qui se trouve en dehors des ombres portées des immeubles. Les jardins privatifs de ceux-ci et ceux des logements des rez-de-chaussée des immeubles, réduisaient au strict minimum les espaces publics. La pente exposée au nord, non ensoleillée est aménagée en parc³⁰. Ce parti renvoyait à la nécessité de couvrir au maximum le sol de constructions et d'espaces privés, le climat méditerranéen rendant impossible l'existence et l'entretien d'espaces verts qui deviendraient rapidement des « déserts de poussières³¹ ». L'architecte affirme d'ailleurs que les emplacements des espaces libres ont été déterminés par les ombres portées des immeubles³². Les espaces publics se trouvaient ainsi réduits au strict minimum; ils correspondaient aux zones d'ombres portées par les immeubles et aux voies de circulation (**Voir Planche n°10**).



Fig. 8 Vue sur la configuration urbaine de la cité Henri Sellier prise à partir de la galerie du bâtiment 2 (Tissus serré de maisons individuelles disposées au pied d'un immeuble barre), juin 3013.

Source : Photos prise par l'auteure.

³⁰ *Techniques et Architecture* (1980), n° 329, p.64.

³¹ *Architectural design* (1960), p. 200.

³² Miquel L. (n.d), « Essai ... », Dossier 007 I.F.A. 2/11.

Afin de démontrer la pertinence de sa théorie sur le partage du sol entre habitations collectifs et celles individuelles dans la cité Henri Sellier, Louis Miquel réalise deux croquis prévu pour être exposés à la World Design Conference au Japon en 1960³³. Le premier croquis schématique montre un plan des immeubles barres disposés en « L » : l'un perpendiculaire à l'autre, et le deuxième croquis, montre une coupe schématique sur un immeuble au pied duquel est disposé de l'habitat horizontal. Il ressort de cette comparaison, que la hauteur ainsi que l'espace dégagé autour des immeubles rend impossible l'introduction du regard extérieur à l'intérieur des appartements et que les vues ne sont pas plus directes dans un cas comme dans l'autre. Dans le deuxième croquis, l'une des faces d'un patio détermine à l'intérieur de celui-ci, une zone hors des vues de l'immeuble et permet de minimiser les ombres portées sur chacune des habitations que ce soit celle des immeubles collectifs ou bien celle des maisons individuelles disposées au pied de celui-ci (**Fig. 9 et 10**).

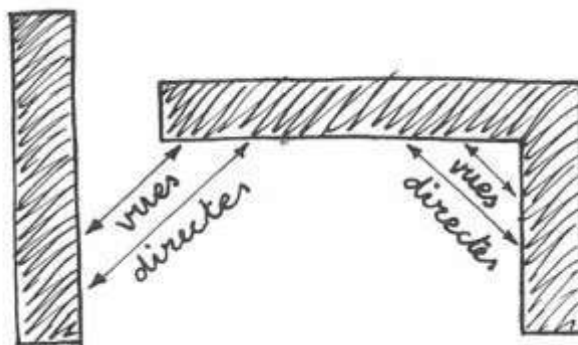


Fig. 9 Croquis schématique immeubles barres disposés en « L ».

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

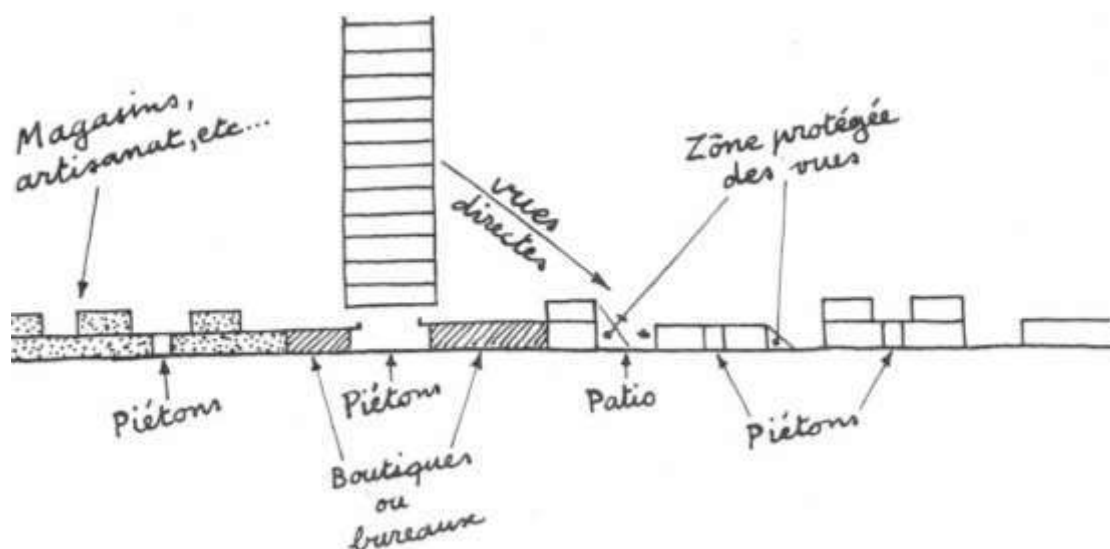


Fig. 10 Coupe schématique sur un immeuble au pied duquel est disposé de l'habitat horizontal.

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

³³ World Design Conference au Japon (1960), Dossier 007 I.F.A. 1/5.

1.2. Les conformations urbaines

Louis Miquel tout comme son maître Le Corbusier, n'adhère absolument pas aux conformations urbaines répondeuse dans la ville du 19^{ème} siècle et dans les nouvelles cités-jardin qui avaient commencé à ce répondre partout en Europe au début du 20^{ème} siècle. En effet, dans l'urbanisme du 19^{ème} siècle, les rues dessinent, en se recoupant, des surfaces de formes diverses nécessitant le recours à des cours intérieures de dimensions généralement très restreintes ne permettant pas le bon ensoleillement des façades. L'alignement traditionnel des immeubles le long des rues entraîne donc un « dispositif obligé du volume bâti³⁴ » qui amène à la fragmentation des espaces libres collectifs en de petits patios dont la fonction n'est rien d'autre que la soit disant aération de pièces donnant dessus. Les espaces vert se trouvent dans ce cas de figure aux limites extérieures du quartier et ne servent qu'à l'embellissement de ce dernier.

1.2.1. Les « espaces libres urbains »

Faisant suite à ses réflexions sur la Charte d'Athènes, Louis Miquel propose une série de modifications qui selon lui cadrent parfaitement avec l'esprit même de la Charte³⁵. L'architecte se demande si les constructions doivent forcément libérer le sol uniquement en faveur de larges surfaces vertes. En effet, de par son expérience personnelle, l'architecte déduit, qu'en région méditerranéenne, il est nécessaire de couvrir au maximum le sol de constructions et d'espaces privés. Louis Miquel invite donc ses collègues architectes à repenser les espaces libres urbains et à « recréer l'intimité et les échanges des villages méditerranéens³⁶ » qui se caractérisent par la présence d'espaces d'ordre intermédiaire que les habitants s'approprient, et qui comportent une dimension collective (**Voir Annexe n°6**).

A l'Aéro-habitat, à l'exception de la voirie, du parking et des prolongements des loggias du bâtiment3 (**Fig. 11 et 12**), tous les espaces utilisables se situent à l'intérieur de l'enveloppe définie par les bâtiments, y compris les espaces privés extérieurs, accrochés en saillie aux façades sous forme de loggia. Par contre, le sol naturel reste hors d'usage. En aucun endroit, il n'est possible de sortir de l'immeuble pour se rendre directement dans la nature environnante. En effet, il serait même erroné d'appeler cet extérieur un parc, vu sa quasi inaccessibilité : des talus le séparent de la rue Professeur Vincent et des murs de soutènement sont dis-

³⁴ Le Corbusier (1943), § 36, *s.p.*

³⁵ Voir : Miquel L. (1975), p.14.

³⁶ Miquel L. (*n.d.*), p.3, Dossier 007 I.F.A. 2/11.

posés du côté de la ruelle; un seul escalier longeant le pignon du bâtiment 3 y donne accès. Même les loggias et les parties des coursives situées au niveau du sol n'offrent pas de passage vers l'extérieur.



A Gauche Fig. 11 Vue sur le mur de soutènement séparant le bâtiment 3 de l'Aéro-habitat de l'extérieur, *n.d.* Source : Dossier 007 I.F.A. 61/3.

A droite Fig. 12 Vue sur le mur de soutènement séparant le bâtiment 3 de l'Aéro-habitat de l'extérieur, février 2014. Source : Photos prise par l'auteur.

La cité Henri Sellier est l'occasion pour Louis Miquel de démontrer que seules deux formes d'habitat sont valables : l'horizontale compacte en logements individuels, avec l'échelle humaine de ses ruelles et son intimité par l'emploi du patio ; la verticale en grands immeubles collectifs, avec ses vastes prospects apportant une autre forme d'intimité, et ses fortes densités nécessaires aux échanges humains sans lesquelles toute ville est morne. Cette notion de densité est souvent oubliée. Certains urbanistes essaient d'y remédier par des immeubles peu élevés et très rapprochés. Pour Louis Miquel, c'est une formule absolument condamnable qui représente « une marche arrière sous prétexte de sensibilité qui n'est que sensiblerie³⁷ ». Les espaces libres sont ainsi divisés et partagés au maximum entre : les jardins privatif des maisons individuelles, les jardins privatifs des habitants du rez-de-chaussée, les parkings, les voies mécaniques et les voies piétonnes (**Fig. 13**). L'esquisse de la cité Henri Sellier datant de mai 1954³⁸ montre que le tissu d'habitat individuel était à l'origine plus dense à l'image des villages méditerranéens. Le projet devait comprendre quatre immeubles groupant 500 logements (un tiers en cinq pièces et deux tiers en quatre pièces) ainsi qu'environ 200 maisons individuelles ; soit une population pouvant varier entre 3.000 et 4.000 habitants et

³⁷ Miquel L. (*n.d.*), p.3. Dossier 007 I.F.A. 2/11.

³⁸ Plan de masse de mai 1954 conservé aux Archives de Fontainebleau. Versement du Ministère de l'Équipement, n° 900492/Art. 93. Cité dans : Labé F. (1992), p.134. Nous n'avons pu avoir accès à ce plan de masse.

une densité allant de 250 à 300 habitants à l'hectare³⁹. Ces logements étaient regroupés sur un terrain de treize hectares présentant une forte pente. Ces logements étaient « serrés comme des nids de guêpes⁴⁰ ». Dans l'absolu, la solution consistait à bâtir, toute la surface à urbaniser, sur un ou deux étages percés de patios (la croûte de maisons individuelles). Ce serait une sorte de plaque de gruyère composée d'habitations individuelles, de bureaux, disposés de préférence aux pieds des buildings. Les espaces libres, plantés ou non, réduits au minimum indispensable, pourraient être certainement beaucoup mieux aménagés et entretenus⁴¹.



Fig. 13 Vue sur le bâtiment 1 et les maisons individuelles disposées au sud du terrain, *n.d.*

Source : Dossier 007 I.F.A. 66/12.

C'est ainsi que trois garages collectifs avaient été prévus dans le plan initial de la cité Henri Sellier. Le premier devait se trouver sous une plateforme comblant une partie du talweg nord, le deuxième dans la carrière existante à l'extrémité est de la croupe, le troisième à l'entrée ouest de la cité. Un garage était aussi prévu le long de la façade sud-ouest de l'immeuble de croupe⁴² (**Voir Planche n°10**). Deux terrains étaient réservés aux écoles et un troisième à des équipements collectifs non définis. Dans le projet définitif, seul le parking prévu le long de la façade sud-ouest de l'immeuble 1 et un autre parking le long de la façade de nord-est de celui-ci, ont été réalisés (**Fig. 14 et 15**). En ce qui concerne les équipements, une seule école à l'est de la cité a été réalisée. Ceci dit, aucun des trois garages qui avaient été prévus dans l'esquisse n'a été réalisé.

³⁹ Une partie des logements se rattachait à la Société Coopérative Aéro-Habitat, l'autre à l'Office Public d'H.L.M du département d'Alger.

⁴⁰ Miquel L. (1959), p.3.

⁴¹ Miquel L. (*n.d.*), p.3, Dossier 007 I.F.A. 2/11.

⁴² *Travaux Nord-Africain* (1956), n°3253.



Fig. 14 Vue sur le parking au sud-ouest de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.



Fig. 15 Vue sur le parking aménagé au nord-est de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

1.2.2. La dissociation entre immeubles et voiries

Dans son « Esquisse d'une étude critique de la Charte d'Athènes », Louis Miquel affirme que l'alignement traditionnel des habitations sur les bords des voies mécaniques donne en général une mauvaise orientation à une grande partie des logis, d'où condamnation des blocs issus de cet alignement⁴³ (**Voir Annexe n°3**). La maison, dès lors, n'est plus soudée à la

⁴³ Miquel L. (1975), p.14.

rue par son trottoir. Elle se dressera dans son milieu propre où elle jouira de soleil, d'air pur et de silence. Ce principe est baptisée par Jean-Pierre Faure «Principe de Le Corbusier⁴⁴». Il consiste en la rupture simultanée avec le système urbain européen où le tracé de la voirie précéderait l'implantation des bâtiments et avec le système musulman où, à l'inverse, ce que laissent deux maisons voisines entre elles sera la circulation. La voie ne doit plus suivre les façades. Elle peut désormais «éventrer nos maisons pour passer à travers [...] ou au-dessus d'elles, les enjamber, prenant toutes les directions nécessaires⁴⁵ ».

La révision de la circulation en cours dans la zone du parc Malglaive dans lequel est inséré l'Aéro-habitat a eu des répercussions inévitables sur l'immeuble principal de l'ensemble (dédoublé du Télémy et passage du boulevard Saint-Saëns en viaduc sous ce dernier). Alors que les premiers dessins ne montrent qu'un seul passage sous l'immeuble 2 (la rue Professeur Vincent), le projet définitif aura à traverser une artère de plus, de grande importance d'ailleurs puisque le trafic direct, détourné du Télémy, auquel s'ajoute celui provenant du boulevard Saint-Saëns passera également sous l'immeuble 2 qui doit enjamber la rue Professeur Vincent pour former pignon sur le Télémy (**Fig. 16 et 17**). D'ailleurs, cet immeuble sera le dernier à être construit⁴⁶.



Fig. 16 Vue sur le passage du Boulevard du Télémy (actuel boulevard Krim Belkacem) sous l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

⁴⁴ Faure J.-P. (1936), p.43.

⁴⁵ *Ibid.* p.45

⁴⁶ Les immeubles sont bâtis dans l'ordre 1, 3, 4 et enfin 2. Le chantier de construction proprement dit se terminera en 1955, sauf le passage de la voie en tunnel sous le pied en aval de l'immeuble 2. La clôture finale ne sera pas acquise avant 1959, bien que les immeubles aient été habités au fur et à mesure. Voir : Guerrier (2012), p.123.



Fig. 17 Vue sur le passage de la rue Professeur Vincent (actuel rue Mirad Salah) sous l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteure.

Dans les premières esquisses de l'Aéro-habitat parue dans les journaux en novembre 1950⁴⁷, l'accent est surtout mis sur le caractère unifiant du système routier. En effet, comme le montre clairement le plan de masse conservé aux archives de l'architecte, le système routier décrit une large boucle entre le Télémy (actuel boulevard Krim Belkacem) et Laperlier (actuel chemin Sfindja) partant par la rue professeur Vincent (actuel rue Mirad Salah), continuant par le chemin bifurquant depuis cette rue (appelé rue C et E), touchant au nord de l'immeuble 4 au chemin Sidi Brahim (non dessiné dans ce plan) pour gagner, dans le dos du groupe, la ruelle de la côte 131 (côte de la galerie commerciale), passé au-dessus de l'immeuble 2 et aboutir sur le chemin Laperlier (**Voir planche n°11**).

Dans le plan de masse parue dans la revue *Techniques et architecture* en 1951 (**Voir planche n°12**) ainsi que dans celui paru dans la même revue en 1953 (**Voir planche n°13**), le chemin bifurquant de la rue Professeur Vincent, la dite rue "C et E" (ces ruelles ne porte pas de nom sur ce plan), ne se prolonge plus au-delà de l'immeuble 4. Il s'élargit au bas de cet immeuble en un petit parking. L'abandon de la boucle qui devait relier le Télémy au chemin Laperlier révèle que le rôle d'unification de l'ensemble n'est plus confié au système routier. Les architectes ont renoncé à la fiction du boulevard entre les chemins Laperlier et Sidi-Brahim et ont tenté de redéfinir le système de rapports entre les composants de l'ensemble et entre l'ensemble et son environnement. Ils décrivent ce système comme suit : « L'entrée prin-

⁴⁷ Coupures de presse de "Travaux Nord-Africains" et du quotidien "L'Echo d'Alger" (1953-1955. Dossier 007 I.F.A. 2/7.

cipale de l'ensemble serait sur le Télémy, à l'extrémité du plus grand immeuble [...]. En ce point, une importante batterie d'ascenseur avec liftiers montera au plancher de 129 ou une circulation horizontale desservira tous les immeubles et joindra les chemins Laperlier et Sidi-Brahim ou sont prévues des entrées secondaires⁴⁸ ». Sur le plan de masse, on ne retrouve plus de clair tracé de ruelle au dos de l'ensemble. Les quatre bâtiments sont reliés au moyen de passerelles. Les vestibules avec cages d'escalier aux extrémités des immeubles 1 et 4, indiqués de façon schématique sur les plans, en forment les « entrées ». Depuis ces entrées on peut atteindre n'importe quel logement dans l'ensemble sans sortir. L'Aéro-Habitat devient donc un seul bâtiment avec, à ses extrémités, des « entrées » où on quitte l'espace public et où on pénètre dans l'ensemble.

Le plan de masse publié en 1954 dans la revue *Chantiers Nord-africain* annonce en quelque sorte le plan de masse définitive. Les passerelles sont supprimées dans ce plan mais la ruelle passant au dos de l'ensemble continue à passer au-dessus de l'immeuble 2 (**Voir planche n°14**). En 1955, la séparation des circulations s'est accusée. En fin de compte, les architectes décrivent la solution comme suit : « L'entrée principale de l'ensemble se trouve sur le Télémy à l'extrémité du grand immeuble [...] En ce point, un hall groupe un bureau de renseignements et les boîtes aux lettres. Il conduit à deux ascenseurs montant à la cote 129,50 où une galerie marchande rejoint une circulation horizontale desservant tous les immeubles. De ce niveau partent les ascenseurs et les escaliers conduisant aux étages supérieurs. Des entrées secondaires sont prévues sur les chemins Laperlier et Sidi-Brahim⁴⁹ ». En effet, les modifications de voirie prévues –doublure des boulevard Télémy et Saint-Saëns – ont été exécutés ce qui a nécessité un second passage sous l'immeuble 2. La rue Professeur Vincent et ses prolongements (les rues C et E) sont réduits au statut de simple desserte pour véhicules. Les voitures se garent dans la rue et les piétons se promènent au dixième. Au lieu d'établir entre les chemins Laperlier et Sidi-Brahim un chemin public on y envisage une desserte semi-privé accessible aux seuls habitants de l'ensemble que les architectes nomment « circulation horizontale ». Dans le projet définitif, les passerelles entre les immeubles ont disparu. La « circulation horizontale » se fait de nouveau à l'extérieur, le long d'une étroite ruelle passant dans le dos de l'ensemble. Cette déserte est protégée par des entrées « secondaires » puisque les chemins Laperlier et Sidi-Brahim, comparés au boulevard Télémy, ne sont eux aussi que d'importance secondaire (**Voir planche n° 15**).

⁴⁸ *Technique et Architecture* (1951), n° 7-8, p. 65.

⁴⁹ *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n°60, p.6-9.

A la cité Henri Sellier, le système de voirie est constitué principalement d'une voie passant sous l'extrémité nord de l'immeuble 2 et bordant ensuite la façade nord-est de l'immeuble 1, pour passer après juste au-dessus de son extrémité est et longer cette fois-ci sa façade sud-ouest et terminé en cul de sac sur un parking. Ces deux passages de la voie mécanique en dessous des deux bâtiments de la cité Henri Sellier démontrent des grandes possibilités qu'offre ce principe de dissociation entre immeubles et voirie (**Fig. 18 et 19**). Deux autres voies mécaniques passent entre les bandes d'habitation individuelle sans se joindre à aucun moment donné. Louis Miquel a donc vraisemblablement laissé tomber l'idée du système unifiant des voies au profit d'un schéma de circulation beaucoup plus ouvert pour le cas de la cité Henri Sellier. De plus, les immeubles implantés par l'architecte ne sont pas forcément parallèles aux voies de circulation mécanique. Bien au contraire, ces les immeubles sont très souvent implantés perpendiculairement aux voies (immeuble 2, 3 et 4) mis à part l'immeuble 1 qui est alignées à la voie mécanique le bordant.



A Gauche Fig. 18 Vue sur le passage de la voie mécanique sous l'immeuble 1, cité Henri Sellier, juin 2013.

A Droite Fig. 19 Vue sur le passage de la voie mécanique sous l'immeuble 2, cité Henri Sellier, juin 2013.

Sources : Photos prises par l'auteur.

1.2.3. La séparation piéton/véhicule

En optant pour le principe de dissociation entre immeuble et voiries, Louis Miquel rejoint donc les propositions de son maître qui affirme que la circulation doit se dédoubler par le moyen des voies de parcours lent à l'usage des piétons et de voies de parcours rapide à l'usage des voitures. Ces voies rempliront l'une et l'autre leur fonction tout en n'approchant l'habitation qu'occasionnellement. Pour Louis Miquel, « la rue traditionnelle, faite pour

l'homme et le cheval, est rendue infernale par la circulation motorisée : bruit et pollution⁵⁰ » et vue que les moyens de transport rapides ne disparaîtront sans doute pas, les nuisances qu'ils créent et les dangers qu'ils représentent pour les piétons, exigent donc que des voies leur soient réservées (**Voir Annexe n°3**). Dans l'idéologie Corbuséenne, le piéton doit pouvoir suivre d'autres chemins que l'automobile. Ce point est considéré pour le maître comme aussi fondamental dans le domaine de l'urbanisme que la condamnation de toute orientation du logis au Nord dans le domaine de l'habitation. La Charte d'Athènes exige que les rues doivent, selon leur catégorie, connaître des régimes différents au lieu d'être livrées à tout et à tous⁵¹. Pour permettre aux logis et à leurs « prolongements » de jouir du calme et de la paix qui leur sont nécessaires, les véhicules mécaniques devraient être canalisés dans des circuits spéciaux.

En analysant le système de distribution à l'Aéro-habitat, deux interprétations s'imposent. Dans la première, la cité est considérée comme un seul « bâtiment », auquel on accède depuis la ville par une entrée. Dans cette interprétation, la cité n'est parcourue que par les gens qui y habitent : on ne traverse pas l'Unité pour se rendre ailleurs; dans ce type de ville « les quartiers » sont juxtaposés, non entrelacés. Plusieurs particularités de l'Aéro-Habitat soutiennent cette interprétation. Le hall au boulevard Salah Bouakour se veut l'entrée du complexe entier : il est muni des sonnettes et des boîtes aux lettres des 4 bâtiments et d'une petite loge de concierge. Par son architecture, il joue le rôle d'une sorte de sas entre la ville et la cité. Depuis cet endroit, on monte au niveau de référence, d'où on peut atteindre toute la cité par des cages d'ascenseur et d'escalier différentes, les autres bâtiments depuis la ruelle. Le garage souterrain du bâtiment 1 constitue la seconde entrée. La communication avec le niveau de référence se fait par un escalier suspendu au pignon du bâtiment sans traverser l'immeuble même. Quant aux deux extrémités de la ruelle (côté Sfindja et chemin Sidi Brahim), elles constituent des entrées virtuelles, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas marquées de façon architecturale (**Fig. 20 et 21**). Il s'ensuit une hiérarchie distributive très claire. Hormis l'ascenseur « tramway » (avec des arrêts en bas et au 10^{ème} uniquement) et l'escalier suspendu de l'immeuble 1, qui relie tous deux les « entrées » de l'ensemble au niveau référentiel, tous les tracés sont équivalents : tous sont des tracés internes à la cité⁵². Ceci dit, Tandis que la galerie rythmée et garnie de boutiques suscite des connotations semi-publiques, la ruelle passant au dos de l'ensemble suscite plutôt des connotations semi-privées.

⁵⁰ Miquel L. (1981), p.5.

⁵¹ Le Corbusier (1943), § 63, *s.p.*

⁵² Loeckx A. et *Al.* (1988), p.14.

Cependant, plusieurs autres observations donnent lieu à une seconde interprétation opposée à la première. Le réseau urbain pénètre dans la cité et touche aux bâtiments en de nombreux endroits, coupant ainsi court à la hiérarchie distributive propre à l'Unité et suggérant qu'il y a continuité entre les tracées urbains et ceux de la cité. Hormis son entrée sur la ruelle, le bâtiment 4 donne sur le chemin Sidi-Brahim et la rue C et E, qui est le branchement de la rue Professeur Vincent prolongée jusqu'au pied de l'immeuble. Les entrées virtuelles de la ruelle donnent directement sur les rues à l'extérieur de la cité. Là où la rue Professeur Vincent coupe le bâtiment 2, elle coupe également une coursive qui de ce fait donne directement sur la rue. Le hall du Boulevard Salah Bouakour est également accessible par une porte de l'autre côté de l'immeuble 2, échappant donc au contrôle du concierge. D'ailleurs, la position de la loge par rapport à la porte principale et à l'ascenseur rend difficile le contrôle effectif des va-et-vient. Ceci dit, la continuité urbaine est suggérée surtout par le contexte morphologique. L'ascenseur et la galerie du bâtiment 2 répondent à la configuration morphologique plus générale des raccourcis piétonniers entre deux rues dénivelés et invitent au passage.



A Gauche Fig. 20 Vue sur la « circulation horizontale » passant au dos de l'ensemble de l'Aéro-habitat (à droite, immeuble 3 ; au fond, immeubles 4), avril 2014.

A Droite Fig. 21 Vue sur la « circulation horizontale » passant au dos de l'ensemble de l'Aéro-habitat (à droite, immeuble 1 ; au fond, immeuble 2), avril 2014

Sources : Photos prises par l'auteur.

En ce qui concerne la cité Henri Sellier, la séparation entre piéton et véhicule s'accuse de deux sortes. La première concerne la séparation obtenue par la différence de niveau existante entre la plate-forme sur laquelle est disposé le bâtiment 1 d'une part et le parking longeant ce dernier sur sa façade nord-ouest d'autre part. La deuxième concerne la séparation

obtenue par le dédoublement des voies de circulation mécanique par des voies de circulation piétonne longeant les bâtiments. Ce cas de figure concerne la rue piétonne longeant la façade sud-est de l'immeuble 1 ainsi que la rue piétonne longeant et contournant les deux façades de l'immeuble 2. Ces rues piétonnes sont donc séparées physiquement des parkings et des voies mécaniques desservant les immeubles. Elles sont insérées entre les jardins privées des logements du rez-de-chaussée et la voie mécanique en ce qui concerne la plate-forme piétonne longeant la façade nord-est du bâtiment 1 (**Fig. 22**) et celle longeant le bâtiment 2 (**Fig. 23**). Ces voies piétonnes sont donc principalement réservées aux habitants de l'immeuble.



Fig. 22 Vue sur la plate-forme piétonne bordant l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.
Source : Photos prise par l'auteur.



Fig. 23 Vue sur une rue piétonne bordant l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier, juin 2013.
Source : Photos prise par l'auteur.

Ceci dit, dans une première esquisse, les voies carrossables ne pénétraient pas dans les zones d'habitat individuel, mais s'arrêtaient en bordure de celles-ci. Devant l'opposition de certains services officiels, les architectes ont été amenés à un compromis. Dans le projet réalisé, la desserte des villas se fait par des chemins piétons qui joignent les circulations et points de stationnements desservant leurs îlots et jalonnant les espaces réservés en parc (**Fig. 24**). En effet, dans la première esquisse de la cité Henri Sellier, l'intérieur des îlots n'était censé être traversé que par des circulations piétonnières. Cependant, la distance maximum à parcourir à pied pour atteindre un parking, ne devrait pas dépasser cent cinquante mètres⁵³.



Fig. 24 Vue sur une rue piétonne passant entre les bandes de maisons individuelle et l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juillet 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

2. Etude transversale et comparative : « la ville radieuse » comme modèle ?

En apportant un appui indéfini au « Constatations et directives sur la ville fonctionnelle », connues sous le nom de la « Charte d'Athènes », Louis Miquel soutient directement le modèle de Ville Radieuse conçue par Le Corbusier au début des années trente et publiée en 1935. Ce modèle de ville a reçu plusieurs applications théoriques de la part du maître, notamment pour les projets de Buenos Aires, Monte-vidéo, Sao Paulo, Rio de Janeiro, Alger, Barcelone, Stockholm, Anvers, etc. Chacune de ces applications constitue une variante déterminée qui reprend le concept même de Ville Radieuse pour l'intégrer dans un site donnée suivant des paramètres qui divergent d'un projet à l'autre.

⁵³ Miquel L. (n.d.), « essaie... », p.3, Dossier 007 I.F.A. 2/11.

2.1. Le concept de base du modèle

La Ville Radieuse est l'un des projets de villes idéales. Le plan de cette ville présente un système s'affranchissant de toute contrainte urbaine et utilisant des arguments d'air et de lumière répondant aux impératifs hygiénistes⁵⁴. Ce système de planification urbaine, cherche à bien conjuguer forte densité de population, espaces verts et lumière naturelle : « Soleil, espace, verdure », séparation définitive de l'automobile et du piéton. Sport au pied des maisons. Constitution des nouvelles Unités d'habitation. Dans de telles zones d'habitation, la rue n'existe plus. La ville est devenue une ville verte. Les édifices de l'enfance sont dans les parcs. Les adolescents et les adultes pratiquent le sport quotidien au pied même de leur logis. Les automobiles passent ailleurs, là où elles sont utiles à quelque chose.

2.1.1. Les espaces verts comme « prolongement de l'habitation »

La façon dont Le Corbusier conçoit le rapport entre architecture et nature dans ses Villes Radieuses est contenue dans la formule : « soleil, espace, verdure ». Pour Le Corbusier, les surfaces vertes ne doivent pas avoir pour unique fonction l'embellissement de la cité mais doivent constituer des « prolongement de l'habitation⁵⁵ ». Elles doivent, avant tout, jouer un rôle utile, et leur pelouse doit être occupés par des installations de caractère collectif : crèches, organisations pré ou post-scolaires, cercles de jeunesse, centres de délasserment intellectuel ou de culture physique, salles de lecture ou de jeux, pistes de courses ou piscines de plein air⁵⁶. De ce fait, contrairement à ce qui se passe dans la ville du 19^{ème}, les espaces collectifs ne sont pas fragmentés en de petits patios réservés à chaque immeuble d'habitation ; et les surfaces vertes ne sont pas non plus compartimentées en de petits éléments d'usage privé comme ce qui se passe dans les cités jardins, mais ils sont plutôt consacrés à l'essor des diverses activités communes⁵⁷. La conception du parc des Villes Radieuses dans lesquelles sont insérées ses Unités d'habitation décline le thème du « parc urbain⁵⁸ ». Aux tracés géométriques qui structurent les espaces de ce parc, vient s'ajouter, un travail sur les textures par l'utilisation de sols de différentes natures (gravier, dalles en *opus incertum*, pelouses, ...) jouant sur l'opposition végétal/minéral, et sur la lumière, qu'elle soit naturelle ou artificielle (**Fig. 25**).

⁵⁴ Surface bâtie: 12% du sol total. Surface disponible: 88% du sol total. Corps de logis sur pilotis au rez-de-chaussée, dont l'effet est de mettre le 100% du sol à la disposition des piétons. Voir : Le Corbusier (1935), p. 124.

⁵⁵ Le Corbusier (1968), §37, *s.p.*

⁵⁶ *Ibid.* 24,29, 30 et 37, *s.p.*

⁵⁷ *Ibid* (1968), § 35, *s.p.*

⁵⁸ Sbriglio J. (2010), p.112.



Fig. 25 Vue aérienne de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiouse.org.

À l'Aéro-habitat, l'extérieur n'est pas un parc que l'on peut pratiquer en toute liberté comme aux Unités d'habitation et ce malgré sa très grande étendue au pied des immeubles. On pourrait considérer que l'attitude envers le site découle du concept Corbuséen de l'Unité d'habitation : la « commune verticale » entière s'érige sur un « sol artificiel », élevé par les pilotis bien au-dessus du sol naturel, d'où un éloignement réel entre chaque habitation et le sol. Ceci-dit, l'extérieur tel qu'il est présenté au sein des Unités d'habitation est accessible et praticable par l'ensemble des habitants de l'Unité. A l'Aéro-habitat, l'extérieur se présente comme une opposition dialectique entre nature et ville, c'est-à-dire non pas comme une commodité urbaine mise au service des citoyens, mais plutôt comme un élément opposé à la ville, qui, par contraste, la met en valeur : « antithèse plutôt qu'interpénétration⁵⁹ ». Tout habitant a devant soi une vue imprenable sur la quasi-totalité de la baie d'Alger⁶⁰. Le site boisé n'a été ni morcelé, ni caché derrière les immeubles, ni remodelé par des terrassements. Dans ce terrain pratiquement inaltéré, naturel, les bâtiments se dressent rigoureusement. La cité et son site sont « antithétiques⁶¹ » : artefact audacieux contre nature sauvage. Vu sa quasi-inaccessibilité et sa relative impraticabilité, le rôle de cette verdure dans l'ensemble est plutôt visuel ce qui va à l'encontre du principe de la Ville Radieuse qui exige que les espaces verts jouent avant tout un rôle « Utile » dans la vie des habitants et qu'il soit réellement pratiqué et vécu par eux.

⁵⁹ Loeckx et Al., (1988), p.43.

⁶⁰ *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n°60, p.6.

⁶¹ Loeckx et Al. (1988), p.47.

À la cité Henri Sellier par contre, les espaces verts sont fragmentés au maximum. Nous ne retrouvons donc pas de grandes étendus d'espaces verts dans cette cité. Ceux-ci sont répartis soit en de petits espaces privés soit en des espaces résiduelles. Les espaces verts privés sont partagés entre : les jardins privatifs des maisons individuelles et les jardins privatifs des habitants du rez-de-chaussée des deux immeubles d'habitation. Ces espaces bénéficient donc d'un rôle « Utile » certes, mais pas « Commun » à l'ensemble des habitants tout comme pour les cités-jardins décrites par Le Corbusier. Les espaces verts résiduelles quant à eux, se répartissent dans quelques coins de la cité ainsi que sur le talus séparant le parking longeant la façade sud-est du bâtiment 1 et la plate-forme piétonne sur laquelle donne la galerie commerciale du même bâtiment. Ces espaces ont un rôle plutôt « visuel » dans la cité tout comme pour les espaces verts de la ville du 19^{ème} siècle décrite elle-aussi par Le Corbusier. Ce concept de « partage des espaces libres » a été adopté par Louis Miquel pour la première et seule fois à la cité Henri Sellier. Ceci dit, même si elle n'a pas été réalisée, Le Corbusier, émet l'idée de partager les vastes superficies de terrain qui se trouve au pied des Unités d'habitation en espaces réservés au sport quotidien (terrain de marche, de course, de balle, de ballon, piscines, etc.) d'une part, et en des jardins potager individuels d'autre part. De ce fait, la culture maraîchère, dont l'utilité constitue le principal argument en faveur des cités jardins est prise en considération dans le plan de Ville Radieuse de Le Corbusier. En effet, un pourcentage du sol disponible; divisé en des parcelles individuelles, lui est affecté⁶².

2.1.2. L'opposition dialectique entre bâtiments et voiries

D'après Le Corbusier⁶³ : Les cubes bâtis doivent être indépendants du sol. Le cube bâti (en hauteur) et la surface de circulation (en étendue) sont pour lui deux ordres de fonctions entièrement différentes qui suivent des paramètres tout aussi différents : la circulation serait ainsi commandé par la topographie (le sol) et le logis serait lui commandé par : le soleil, les vents, la vue, etc. Ceci dit, contrairement aux Unités d'habitation qui sont généralement implantés en diagonales par rapport aux voies importantes (**Fig. 26**), les bâtiments de l'Aérohabitat respectent parfaitement le tracé urbain des voiries entourant le site. Nous retrouvons ce même schéma dans le plan d'urbanisation de la rive gauche à Anvers qui est la conjugaison fidèle du concept de la Ville Radieuse sur un site concret : les immeubles s'alignent de chaque côté des voiries, mais toutes les voies transversales, ainsi que les circulations diagonales traversant la trame, sont enjambées par les immeubles qui forment de longs rubans (**Fig. 27**).

⁶² Le Corbusier (1943), § 36, *s.p.*

⁶³ Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.27

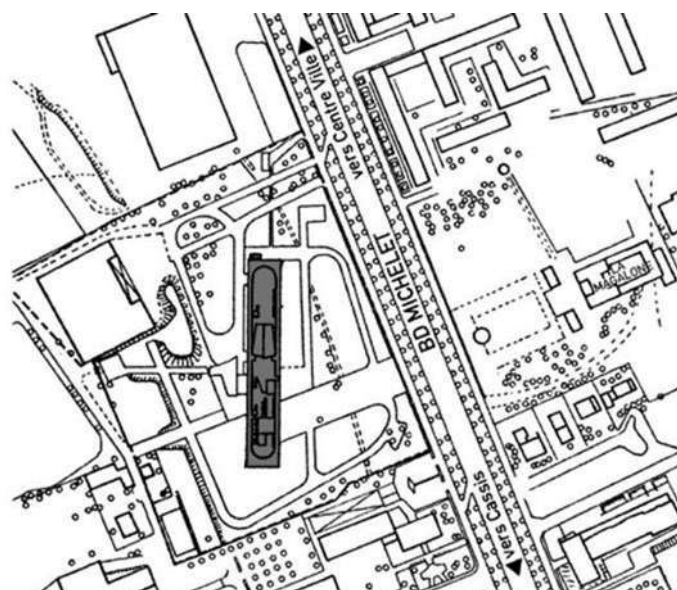


Fig. 26 Le Corbusier, Plan de masse de l'Unité d'habitation de Marseille, 1950.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org.

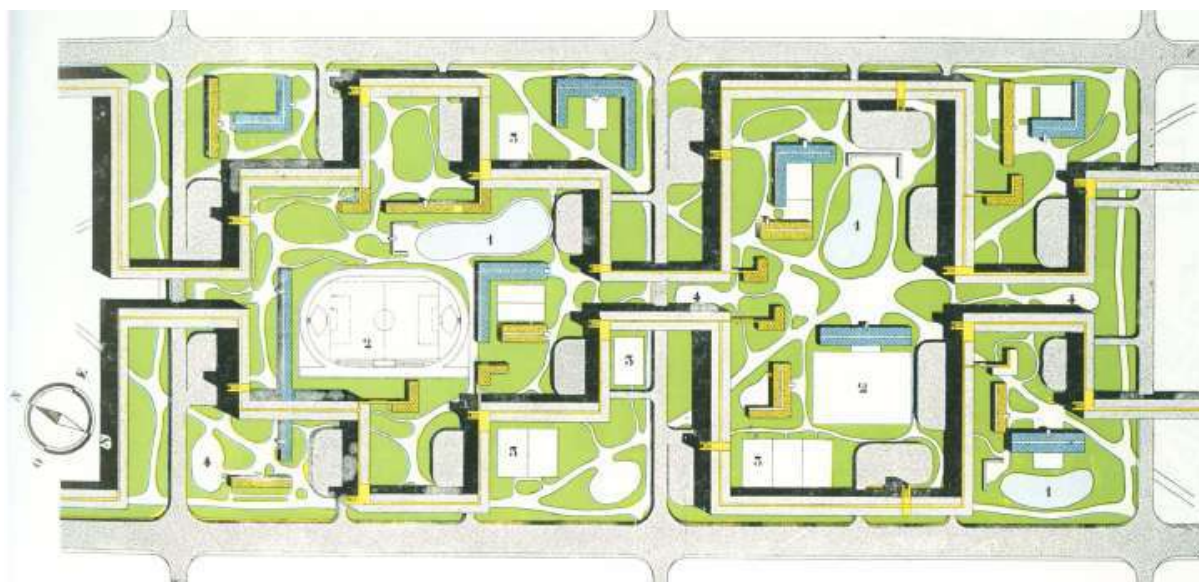


Fig. 27 Le Corbusier, Plan d'urbanisation de la ville d'Anvers, 1943.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, Paris, p.13.

En effet, à l'Aéro-habitat ainsi qu'à la cité Henri Sellier, le rapport entre immeubles et voirie est non-conventionnel. Le résultat de l'« indépendance des bâtiments » par rapport aux tracés de voiries n'est pas leur « écartement » comme dans la plupart des projets du mouvement moderne qui sont érigés sur la base de ce même concept, mais plutôt leur « superposition ». Cette superposition est obtenue en grande majorité grâce à l'enjambement de la voirie par le bâtiment 2 de l'Aéro-habitat qui fait transcender ce dernier d'un simple immeuble à un point de référence urbaine majeure ainsi que grâce à l'enjambement des deux bâtiments de la cité Henri Sellier des voies mécaniques les desservant.

En sortant du hall des Unités d'habitation implantées dans la Ville Radieuse, il faut encore traverser une partie du parc environnant ainsi que les parkings, pour se retrouver dans l'espace public de la rue, accessible aux voitures. Les logements sont ainsi environnés, comme enveloppés par de multiples espaces intermédiaires jouant un rôle de transition entre espace public et espace privé, dont le statut est ambigu, balançant entre public et privé⁶⁴. Ceci dit, en sortant du hall de l'immeuble principal de l'Aéro-habitat, les habitants se trouvent directement sur l'espace public du boulevard du Télémy tout comme pour l'immeuble 4 où les habitants se retrouvent directement sur le chemin Sidi Brahim sans passé par aucun espace de transition. Par contre, en sortant des immeubles bas de l'Aéro-habitat, il faut traverser la rue piétonne longeant leurs façades pour arriver à l'espace public proprement dit. La même chose équivaut pour la cité Henri Sellier, les entrées principales et secondaires donnent sur des rues piétonnes séparées des voies mécaniques soit par une différence de niveau pour le bâtiment 1 soit par des petits espaces verts et des petits murets pour le bâtiment 2.

2.2. Les éléments formels du modèle

Dans la « Ville Radieuse », la détermination du « nouvel ordre de grandeur » a permis de dénouer et de dissoudre définitivement les différents niveaux morphologiques imbriqués entre logement et ville : l'urbanisme par juxtaposition est inauguré : non pas par la répartition dans la verdure de maison individuelles séparées, exilées hors de la ville, mais par la répartition dans la verdure d'Unités détachées, grands collecteurs de maisons comprenant à l'intérieure toutes les commodités que la ville peut offrir.

2.2.1. La fragmentation du programme

Dans ses plans de « Villes Radieuses », Le Corbusier imaginait intégrer plusieurs Unités d'habitation dans un plan d'urbanisme global. Dans l'esprit de l'architecte, leur vocation était d'être multipliée pour former des quartiers résidentiels où la nature prédominerait. Toutefois, aucune des cinq Unités réalisées n'a été intégrée dans un programme urbain d'ensemble. Dans ce sens, Le Corbusier n'a jamais pu, en Europe⁶⁵, mettre en application ses « théories » sur l'habitat urbain dans un vrai projet de ville. Dans ce sens, le projet d'Unité d'habitation de grandeur conforme est amputé d'une partie de sa dimension urbanistique, celle, chère à Le Corbusier.

⁶⁴ Denèfle S. (2006), p.157-158.

⁶⁵ En Inde, Le Corbusier a réalisé le plan d'urbanisme (1952-1963) de Chandigarh, nouvelle capitale administrative du Pendjab désirée par le premier ministre Nehru.

Louis Miquel⁶⁶ affirme que l'urbanisme équivaut au « rythme » et aux « rapports harmoniques » entre les constructions. Selon lui ce ne sont pas les règles qui font un bon urbanisme tout comme l'instrument merveilleux du Modulor ne fait pas la bonne architecture ; c'est plutôt une affaire d'intelligence et, avant tout, de talent⁶⁷. L'architecte accordera donc beaucoup d'attention à la distribution des masses bâties dans chacun de ses projets tout au long de sa carrière. Les deux cas d'étude rejoignent la pensée Corbuséenne qui interdit de morceler le terrain en lotissements et stipule qu'il faut construire haut et augmenter la densité dans les lieux non construits afin de préserver les espaces libres. Cette pensée se heurte à la règle qui prévaut durant cette période : densifier là où la densité est élevée et construire de façon peu dense là où les densités sont faibles ; ce qui explique la large polémique engendré par le projet de l'Aéro-habitat.

Dans son ouvrage phare sur l'architecture moderne en France, Maurice Besset affirme que : « dès avant que soit achevée la construction de l'Unité de Marseille, Louis Miquel en faisait éclater la forme pour en dégager, à l'Aéro-habitat d'Alger⁶⁸ ». Le choix des architectes de répartir le programme suivant plusieurs bâtiments pour l'Aéro-habitat ainsi que pour la cité Henri Sellier peut ainsi être considéré comme allant à l'encontre du principe de l'Unité d'habitation ; cela dit, il faut savoir que dans la première proposition de l'Unité d'habitation de Marseille, situé sur un terrain de forme irrégulière avec une topographie très marquée⁶⁹, Le Corbusier avait lui-même projeter une composition en trois éléments avec un bâtiment principal d'une centaine de mètres de longueur, d'une vingtaine de mètres d'épaisseur et d'une cinquantaine de mètres de hauteur⁷⁰ (**Fig. 28 et 29**).

Même si le projet de l'Aéro-habitat est fait de volumes séparés, le thème principal de l'Unité d'habitation considérant la ville comme un grand « intérieur » où l'ensemble ne forme qu'un seul bâtiment est repris grâce à l'entrée de l'ensemble par un hall qui rassemble les boîtes aux lettres des quatre bâtiments. De plus, les passerelles reliant les immeubles entre eux (ces passerelles n'ont pas été réalisées) devaient participer largement à donner ce caractère de grand intérieur des Unités d'habitation. Loeckx considère que la multiplication des entrées à l'Aéro-habitat est un fait paradoxal qui va à l'encontre du principe même d'Unité

⁶⁶ Miquel L. (1974), p.7.

⁶⁷ Miquel L. (1975), p.12.

⁶⁸ Besset M. (1967), p.14.

⁶⁹ Le premier terrain désigné confidentiellement en août 1945, soit deux mois avant la commande officielle, est situé dans le nord industriel et populaire de la ville : la Madrague, zone littorale nord du port. C'est à partir de ce terrain que l'épannelage du prototype de l'Unité va être mis en place.

⁷⁰ Sbriglio J. (2010), p.33.

d'habitation⁷¹. Ceci dit, Le Corbusier lui-même avait proposé une Unité à trois halls d'entrée lors d'un concours à Antony en 1947⁷². De ce fait, la multiplication des entrées à l'Aéro-habitat ne déforme en aucun cas le principe général de l'ensemble.

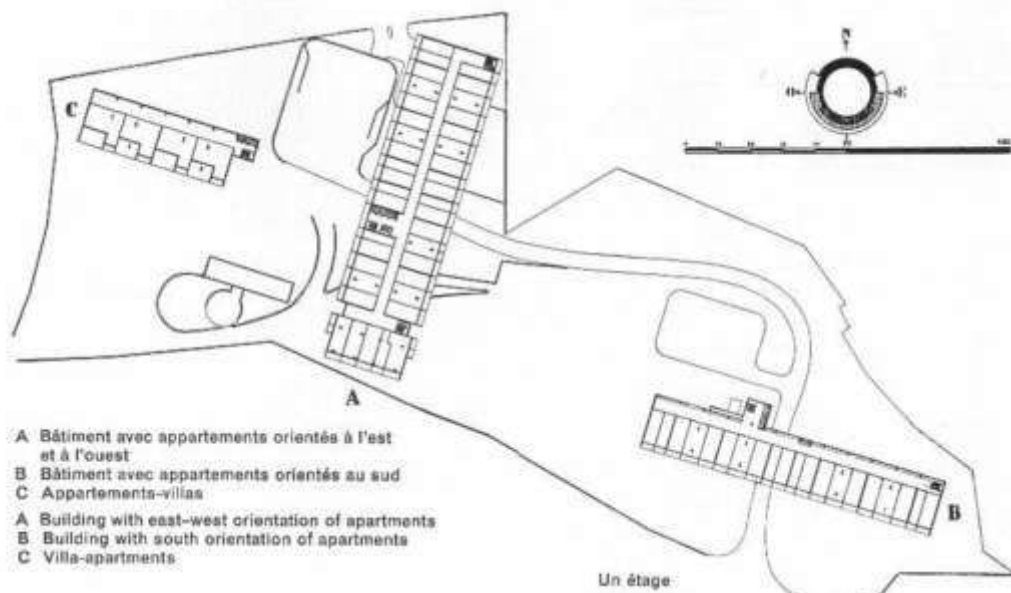


Fig. 28 Le Corbusier, Premier projet de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», Plan de masse, 1945.
 Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, p.173.



Fig. 29 Le Corbusier, Premier projet de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», 1945.
 Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, p.172.

Pour la cité Henri Sellier par contre, le thème de l'Unité considérant la ville comme un grand « intérieur » n'a pas été repris par Louis Miquel. En effet, les différentes entrées du bâtiment 1 sont complètement indépendantes les unes des autres et les boîtes aux lettres de

⁷¹ Loeckx et Al. (1988), p.44-46.

⁷² Sbriglio J. (2010), p.134.

chaque appartement se trouvent au niveau de l'entrée de la cage d'escalier de celui-ci. Aucune des entrées du bâtiment ne représente donc un passage obligé pour les habitants de l'immeuble. Par contre, Pour le bâtiment 2 de cette même cité, le caractère de grand « intérieur » a plus ou moins été respecté par la présence d'une entrée virtuelle (pas de présence de porte ni d'aucun dispositif architecturale de mise en valeur de cette entrée) desservant la galerie du rez-de-chaussée qui dessert par la suite les autres cages d'escalier.

2.2.2. L'implantation en contreforme du terrain

En ce qui concerne l'implantation des bâtiments, elle rejoint elle aussi la pensée Corbuséenne sur deux principaux aspects. Le premier aspect concerne la disposition des volumes en contreforme du terrain au lieu de l'« assimilation mimétique du paysage⁷³ », il est matérialisé par l'implantation de la plus grande construction suivant l'arête déterminée par les deux grands plans inclinés du terrain dans les deux cas d'étude. Le deuxième aspect concerne l'implantation parallèlement aux courbes de niveaux. Il est matérialisé à l'Aéro-habitat par l'implantation des bâtiments à petite hauteur sur les arrêtes les reliant les bâtiments implantés perpendiculairement aux courbes de niveaux et à la cité Henri Sellier par l'implantation des deux bâtiments perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain et des maisons individuelles parallèlement à ces dernières.

Ce double principe d'implantation parallèlement et perpendiculairement aux courbes de niveaux reprend à l'essentiel les deux types d'Unité d'habitations proposées pour les sites en pente par Le Corbusier dans son ouvrage intitulé « *Les trois établissements humains* » paru en 1944. Le premier type est nommé par Le Corbusier, le « type épine » ; perpendiculaire aux courbes de niveau (type dominant dans le Plan Directeur pour Alger, 1942). Un croquis présenté par Le Corbusier dans *Propos d'urbanisme* expose une application particulière de ce type de construction : à mi-hauteur les immeubles rejoignent une route qui longe la pente en corniche; depuis cette route une galerie pénètre dans les immeubles (**Fig. 30**). Le Corbusier commente : « une seule route suffit, à mi-chemin de la pente, la hauteur des cages d'ascenseur est divisée en deux: économie sur toute la ligne⁷⁴ ». Le deuxième type est nommé par Le Corbusier, « le type frontal »; les immeubles sont disposés parallèlement aux courbes de niveau en forme d'échiquier (type proposé par Le Corbusier dès 1934 pour le projet de la ville de Nemours en Algérie).

⁷³ Le Corbusier (1935), *La ville...*, p. 243.

⁷⁴ Le Corbusier (1946), p.6.

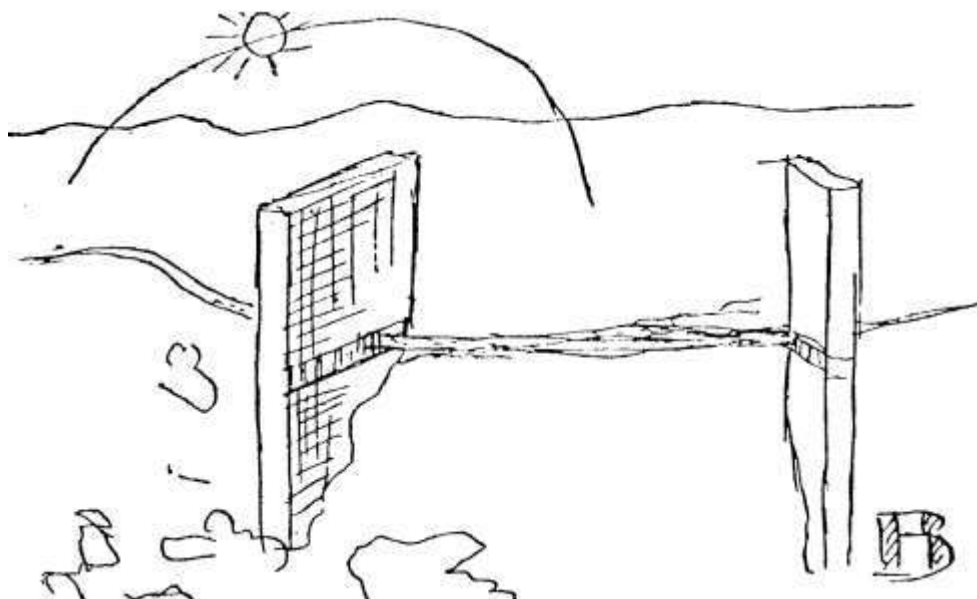


Fig. 30 Le Corbusier, Croquis, immeuble en épis dans un site en pente, 1946.

Source : Le Corbusier (1946), *propos...*, p.17.

Ce principe d'urbanisation en contrefort du terrain trouve deux applications intéressantes dans deux propositions de Villes Radieuses de Le Corbusier. Le premier consiste en le plan d'urbanisation de Stockholm (1933)⁷⁵ (**Fig. 31**). Dans ce projet, deux pentes douces descendent vers la mer, sur l'arête se trouve une route, flanquée de chaque côté de redents type Ville Radieuse, coudés donc en angles droits - de sorte que les ailes perpendiculaires à la route tranchent le relief. L'horizontal de l'arête se prolonge dans les immeubles au moyen d'une galerie de dessert. Le deuxième consiste en le plan d'urbanisation de Saint-Gaudens (1945-1946). Dans ce plan, la cité de résidence, implantée au sommet d'une falaise, consiste en de longues barres courbées de telle sorte que leur côté concave s'ouvre sur la vallée et que leurs extrémités se dressent en proue sur le bord de la falaise⁷⁶. Ceci dit, l'application la plus intéressante de ce principe reste celle des redents de « Fort-L'Empereur » figurant dans le Plan Obus (1930-1932) qui en sont le point de départ évident. Courbés en lignes souples, s'ouvrant sur le spectacle du paysage comme un théâtre s'ouvre sur une scène, ils posent leurs extrémités perpendiculairement par rapport-aux courbes de niveau, entaillant de ce fait la pente.

Dans les deux cas d'étude, le but de préserver autant que possible le terrain dans son entièreté a été atteint par la concentration des constructions en structures verticales et par une implantation judicieuse de ces dernières. Les immeubles s'élèvent dans la proximité des li-

⁷⁵ Le Corbusier (1947), p.150.

⁷⁶ Sbriglio J. (2010), p.17.

mites du terrain, ou encore sur les lignes marquant les discontinuités topographiques : d'une part la corniche en haut, d'autre part l'arête séparant les deux plans inclinés qui constituent la pente. Ainsi les deux projets dégagent le terrain et accentuent sa forme par la construction de sa contreforme. Sur ce point, la position des architectes de l'Aéro-habitat et de la cité Henri Sellier rejoint celle du maître. En effet, à propos de l'urbanisation d'Alger, Le Corbusier déclare : « Je ne vois pas à Alger de gratte-ciel démesurés, mais des bâtiments très longs, d'un seul tenant, perpendiculaires à l'horizontale de la ville, formant en quelque sorte des promontoires. Construits sur pilotis, ils laisseraient le sol libre pour la circulation et l'aménagement de parcs⁷⁷ ». D'ailleurs, dans une série de dessins réalisés par Le Corbusier en août 1931⁷⁸ au moment de son départ d'Alger, Le Corbusier propose une construction en épine, en avancée sur la mer en plus de cinq gratte-ciel gigantesques couronnant la colline de Fort l'Empereur.

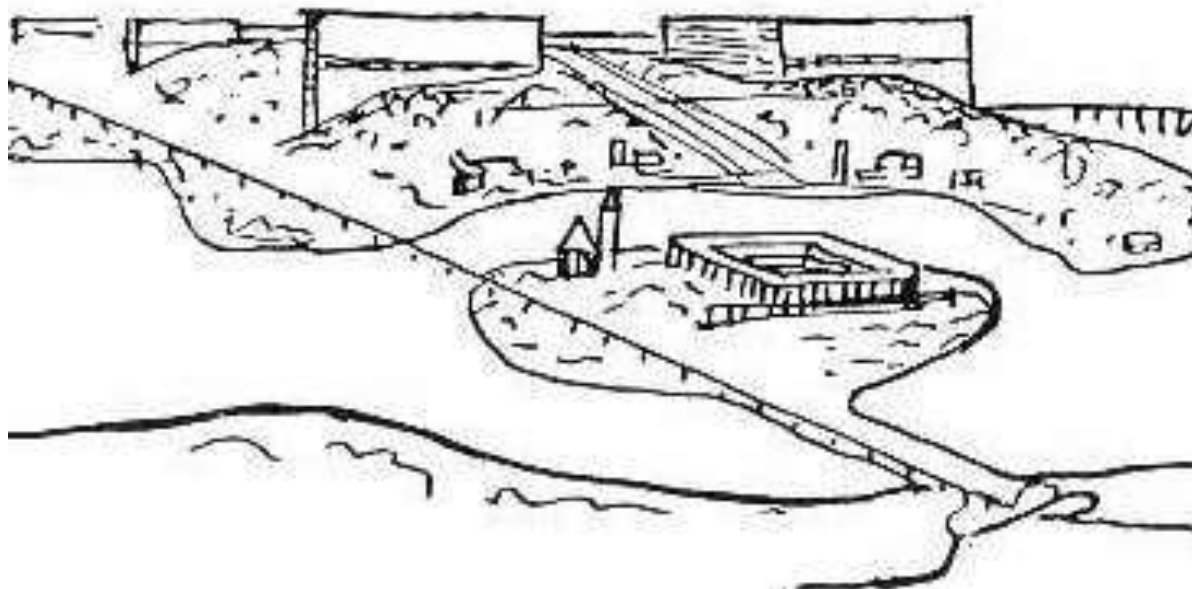


Fig. 31 Le Corbusier, Plan d'urbanisation de Stockholm, Croquis, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, p.155.

2.2.3. L'antithèse absolue : la Casbah des temps moderne

Même si les deux immeubles de la cité Henri Sellier garderont cette caractéristique forte issue de la poétique corbuséenne de l'objet qui « s'impatronise » dans son site, la trame de tissu continu des maisons individuelles de la Cité Henri Sellier reprend le même type de morphologie alvéolaire que le projet de Roq et Rob (Fig. 32) qui prend la forme d'une « agglomération de maisons individuelles⁷⁹ ». Les Unités sont étroitement regroupés pour former

⁷⁷ Francis G. (1931), p.1.

⁷⁸ Fondation Le Corbusier (1981), p. 463-465.

⁷⁹ Frampton K. (2007), p.225.

des grappes étagées dans ce que Maurice Besset appelle « structures déployées⁸⁰ », très semblable à un ksar, mais évidemment, plus géométrique, et certainement très différent de ses immeubles d'habitation précédentes.



Fig. 32 Le Corbusier, le projet de Roq et Rob, Maquette, Cap martin, 1949.

Source : www.fondationlecorbusier.org

Ce modèle dérive essentiellement de l'observation directe de Le Corbusier de la Casbah d'Alger et sera tout d'abord repris par Roland Simounet dans le projet Djenan el-Hasan (**Fig. 33**) sous le nom de « typologie casbah⁸¹ ». La densification horizontale obtenue par l'association en bandes trouve un contrepoint dans l'ouverture des parcours, qui s'articulent selon un double principe. Djenan el-Hasan, les carrières Jaubert, Timgad, montrent tous l'ouverture de parcours transversaux à ciel ouvert, qui lient les différents niveaux du projet en formant une trame orthogonale à celle des logements. Cette dernière, comme remarqué à Mahieddine, est toujours nourrie par un système de circulation à coursives couvertes, qui font progressivement la médiation entre l'extérieur et l'intérieur. Ces choix de fond définissent soit la relation au sol que la volumétrie des opérations. Dans les choix d'ancrage au sol des interventions, l'interaction avec le site s'avère toujours déterminante⁸². Djenan el-Hasan associe les logements en bandes horizontales parallèles aux courbes de niveau. Cette opération, qui permet de compenser les déblais et les remblais, en étant menée sans bulldozers ni grues, entraîne la superposition de couches construites qui forment une sorte d'orographie artificielle.

⁸⁰ Besset, M. (1992), p.126.

⁸¹ Simounet R. (1997), p13.

⁸² La cité de transit de Djenan el-Hasan dans le Frais-Vallon, à Alger, dont le 207 logements auraient accueilli des familles arrivant de la campagne (1954), sera suivie par celle de première urgence au quartier algérois de la Maison Carrée (1955), par celle de relogement aux carrières Jaubert, à Alger (1957-'58) et par la reconstruction et la cité de compensation du quartier Bokat-Sahnoun à El-Chliff (ex Orléansville) suite au tremblement de terre, en 1958. Dans les mêmes années, des projets à affectation différentes, telle que la ville nouvelle de Timgad, près de Batna (1958-'60), afficheront déjà l'application des mêmes principes à un cadre architectural plus vaste.

Superposée au territoire, l'architecture échelonne le paysage. Ce système dérive de l'observation de la Casbah d'Alger et des modalités d'assise remarquées à Mahieddine. C'est là la différence fondamentale avec les modèles véritablement nouveaux élaborés dans le cadre du Team-Ten basés sur l'idée de tissu continu, de nappe dans les trois dimensions.



Fig. 33 Roland Simounet, Vue sur la cité Djenan el-Hasan, 1957.

Source : *Technique et Architecture* (1980), p.65.

Conclusion partielle

Pour les deux cas d'étude, la proximité de la ville et de ses facilités, protège les ensembles d'habitat de l'isolement auquel serait condamnée toute opération qui ne serait légitimée que par sa cohérence dans une ville hypothétique, contrairement aux quatre Unités d'habitation de Le Corbusier qui sont implantées au milieu de parcelles vacantes, en dehors de tout plan d'urbanisme ou le modèle de « cité radieuse » se trouve, ici, réduit à un unique immeuble perdu dans la campagne. Les deux sites d'implantation des deux projets étudiés sont dotés d'une abondante végétation ce qui répond plus ou moins aux conditions présupposées dans le Plan Directeur proposé par Le Corbusier en 1942 et se prête donc parfaitement au déploiement de l'alternative Corbuséenne.

Tout comme pour Le Corbusier, topographie, climat et vues représentent donc les trois facteurs déterminants du rapport entre construction et site dans les ensembles d'habitat construit par Louis Miquel. Ceci dit, les paramètres de choix de l'implantation des bâtiments des deux cas d'études ne respectent absolument pas celles de Le Corbusier pour l'implantation de ses Unités d'habitation. En effet ces dernières sont de trois ordres : d'abord installer l'Unité dans la partie basse du terrain, la plus plate, c'est donc la prise en compte de la topographie du site; ensuite donner à l'axe longitudinal de ce bâtiment une direction nord/sud afin d'échapper au vent dominant, tout en favorisant l'ensoleillement des cellules traversantes est/ouest ce qui représente donc le rapport entre architecture et climat; enfin, obtenir un effet perspectif qui soit une « grande source de variété paysagiste » même s'il faut pour cela choisir une position oblique par rapport à l'axe de la voie. Ce dernier point représente donc la prise en compte des vues « les plus agréables ».

L'Unité résidentielle Aéro-habitat ainsi que la cité Henri Sellier gardent cette caractéristique forte issue de la poétique Corbuséenne de l'objet qui « s'impatronise » dans son site. Cette opposition dialectique entre le bâtiment et le site se trouve au niveau des plans Obus où la ville entière est transformée en un bâtiment immense, en un grand « intérieur », s'opposant à un « extérieur » dont la majesté est envahissante. En effet, cet extérieur n'est plus, comme dans les précédents plans directeurs conçus par Le Corbusier pour d'autres villes qu'Alger, une nappe verte, grand terrain de sports auquel quelques mares et touffes d'arbres donnent une note bucolique ; à Alger, l'extérieur est devenu un paysage concret et poignant, traité à l'ordre de grandeur d'une configuration géographique : la Méditerranée, la baie, le promontoire de l'Atlas, etc. Le plan ne cherche pas à domestiquer ni à morceler cette nature, mais à la rendre

tangible dans son état « sauvage », à en exalter la présence si envahissante en, la bravant par un artefact de la même envergure. Le bâtiment-ville pousse à outrance la dialectique entre nature, donnée primordiale, et construction, objet artificiel. Ainsi la concentration de la ville dans un seul bâtiment résulte dans la réduction extrême de la surface de contact entre nature et artefact, ce qui donne à cette confrontation une intensité sans égale.

A la cité Henri Sellier, les architectes profitent de la déclivité du terrain pour faire en sorte que le sol du rez-de-chaussée de l'immeuble principal ne soit pas sur terre plains mais qu'il soit posé sur plancher en béton armé légèrement surélevé par rapport au terrain naturel. Cette disposition rappelle l'occupation créative du site du Bidonville Mahiedine qui aboutit aussi à des paysages urbains intéressants, animés par des éléments intermédiaires liant entre eux les espaces publics et privés. Une basse et continue le long de la façade partiellement ombragée par le toit en saillie, constitue un élément entre intérieur et extérieur dans un geste développé la maison vers la ville. Les grandes barres se retrouvent donc disposées à côté d'une construction horizontale et à des services de proximité (une crèche, un centre sportif et un centre culturel).

The background of the page is a detailed architectural drawing of a multi-story residential building facade. The drawing shows a grid of windows and balconies, with a prominent red scribble or brushstroke across the middle section. The text is overlaid on this drawing.

Chapitre 5 : Echelle architecturale : Du « Radiateur de vie » à l' « Unité Résidentiel-le »

Introduction

Dans le catalogue de l'exposition réalisée en hommage à Louis Miquel par la Fondation Le Corbusier en 1981 -alors qu'il avait démissionné du poste de secrétaire générale de cette même fondation depuis six années déjà- Louis Miquel affirme que les ensembles d'habitations qu'il a construit en Algérie représentent de véritables « Unités d'habitation¹ ». En effet, Louis Miquel n'hésite pas à donner le nom d'« Unité résidentielle² » à son premier ensemble de logements construit en Algérie³, paraphrase peu voilée de l'« Unité d'habitation ». Ceci rejoint les propos écrits de l'architecte, dans un autre contexte, lorsqu'il affirme, que l'Unité d'habitation de Marseille née du concept d'Unité d'habitation de grandeur conforme représente l'œuvre architecturale la plus importante réalisé au début du 20^{ème} siècle⁴ et qu'il est « absurde de vouloir réinventer l'architecture tous les jours, comme il est de mode...[tout comme le fait de] tomber dans l'historicisme et le retro⁵ » et invite les architectes de son époque à reprendre les recherches de leur prédécesseurs ou elles ont été arrêté sans les remettre en question sans raison.

L'« Unité d'habitation » telle que vue par Louis Miquel reprend donc à l'essentiel son esquisse du « Radiateur de vie⁶ » réalisé lors de son séjour à l'agence de la rue des Sèvres en 1933. Dans cette esquisse, Louis Miquel met au point les différents concepts qui le suivront pendant toute sa carrière nord-africaine. L'idée de la ville en un seul bâtiment prend donc ici des dimensions plus modestes et elle est consommée par l'Unité à une échelle plus pragmatique. Un objectif plus réaliste est fixé : concentration d'un quartier de ville en un immeuble car si la ville ne peut être regroupée dans le sens vertical d'un seul bâtiment il vaut mieux procéder par tranches. Le principal objectif de ces propositions reste toujours de doter les logis des services communs destinés à réaliser dans l'aisance le ravitaillement, l'éducation, l'assistance médicale ainsi que l'ensemble des loisirs⁷. L'idée du bâtiment-ville que le Plan Obus voulait imposer à l'échelle de l'agglomération, est donc consommée ici par l'Unité d'Habitation à une échelle plus pragmatique qui permettrait d'en réaliser sur des sites réels sans avoir à se confronter aux contraintes budgétaires, urbaines, etc. imposées par la première idée.

¹Miquel L. (1981), Brochure..., Dossier 007 I.F.A. 1/6, p.2.

² *Techniques et Architecture* (1951), n°5-6, p.63-64.

³ Il s'agit de l'Unité résidentielle Aéro-habitat.

⁴ Louis Miquel, Correspondance avec M. Parinaud, directeur de "La Galerie", au sujet d'une participation à un jury, 14 oct. 1970; lettre ouverte de L. Miquel au Ministre, août 1971, Dossier 007 I.F.A. 1/7.

⁵ Louis Miquel (1981), « Le temps... », p.1.

⁶ Voir : Brochure-catalogue de l'exposition "Louis Miquel, travaux d'architecte", n.d, Dossier 007 I.F.A. 1/6.

⁷ Le Corbusier (1943), § 88, s.p.

1. Etude des caractéristiques intrinsèques de l'« Unité »

Dans la conception de Louis Miquel tout comme dans celle de Le Corbusier, la question de l'habitat déborde des frontières du logis. En effet, les deux architectes accordent une attention particulière tant aux espaces internes du bâtiment qui assurent la transition entre l'espace privé du logement proprement dit et l'espace public qu'à l'enveloppe extérieure de l'Unité (dispositifs d'entrée, utilisation du béton brut, le système de résille en façade). Ces deux différents points représentent les caractéristiques intrinsèques essentielles caractérisant le projet proprement dit de l'Unité.

1.1. La transition espace privé-espace public

Louis Miquel tout comme son maître, accorde une très grande importance aux espaces de transition espace privé-espace public. Il s'agit, d'une part, de montrer que l'habitat collectif n'est pas simplement destiné à répondre rapidement à des besoins urgents de logement, mais qu'il constitue une solution à long terme pour l'urbanisme en mettant en évidence les avantages du groupement des habitations et de services en ensemble collectif, et d'autre part, de rendre acceptable le voisinage induit par ce regroupement. Ces espaces de transition sont de trois ordres : les dispositifs d'entrée au bâtiment, les réseaux internes de distribution et les prolongements du logis accompagnés des services communs.

1.1.1. Les dispositifs d'entrée

L'auvent ainsi que le hall d'entrée représente l'un des axes de réflexion les plus problématiques des architectes du mouvement moderne en raison de sa fonction très délicate qui est d'assurer une entrée digne de ce nom dans leurs architectures de « barre⁸ ». Le thème est celui du pare-soleil ou du parapluie, appliqué à un objet dont la fonction est l'accueil des personnes et des voitures conduisant visiteurs et résidents au pied du bâtiment. Ce dispositif nommé « autoport », caractéristique des gratte-ciel américains, substitue à l'ancienne notion de perron un nouvel espace destiné à régler la relation entre logement et automobile.

À l'Aéro-habitat, le volume de l'entrée principale est judicieusement placé au niveau de l'extrémité du bâtiment principal donnant sur le boulevard du Télémly. Cet emplacement a été décidé depuis les premières esquisses du projet. En effet, quoique sur le plan de masse de 1950 de l'Aéro-habitat (**Voir Planche n°11**), le vestibule ne figure pas encore, les journaux

⁸ Le Corbusier avait lui-même été confronté à ce problème pour la Cité du Refuge (1929-1933) ainsi que pour le Pavillon Suisse (1932).

précisent déjà que l'entrée principale du groupe sera située à l'extrémité de l'immeuble 2 vue que la plus grande partie des locataires arrivent de la ville par le carrefour Télémy- St. Saëns. Ni baldaquin, ni porche monumental, cette gracieuse construction indépendante et transparente est placée à côté de l'imposant bâtiment opaque auquel elle donne accès. Marquant l'entrée du bâtiment, cet élément se place entre celui-ci et l'espace urbain sur lequel il donne directement (**Fig.1**). Le comptoir d'accueil, les batteries d'ascenseurs, la loge de concierge ainsi que le regroupement de l'ensemble des boîtes aux lettres des 4 bâtiments dans cet espace, fonctionnent sur un registre qui renvoie plus à l'ambiance des immeubles de bureaux, voire d'un grand hôtel international, qu'à celle d'un immeuble d'habitation. A la jonction entre sas et immeuble, le plafond baisse, le hall rétrécit et devient couloir, l'entrée dans le bâtiment 2 est accompagnée d'un contraste en luminosité(**Fig.2**). De cette entrée, une batterie d'ascenseurs monte au niveau de la rue commerçante, où une vaste circulation dessert tous les autres immeubles (**voir Annexe n° 16**).



Fig. 1 Vue sur l'entrée principale de l'Aéro-Habitat, janvier 2014.

Fig. 2 Vue sur le hall de l'entrée principale de l'Aéro-Habitat, janvier 2014.

Sources : Photos prises par l'auteur.

Tandis que l'entrée du bâtiment 2 est marquée par un volume à part entière, celle du bâtiment 4 ne reçoit aucun traitement architectural (**voir Annexe n° 17**) tout comme pour les entrées des bâtiments 1 (**voir Annexe n° 18**) et 3 (**voir Annexe n° 19**). De plus, les « entrées » aux chemins Laperlier et Sidi Brahim ne sont que virtuelle, c'est-à-dire qu'elles n'ont aucune substance architecturale. La ruelle au dos de l'ensemble relie simplement les deux chemins Laperlier et Sidi-Brahim, sans que ses extrémités ne soient marquées ou protégées par

quoique ce soit⁹. Ce dispositif de mise en valeur d'une seule entrée principale pour l'ensemble des quatre bâtiments renforce l'idée que « l'ensemble » forme une seule et unique « Unité ».

En ce qui concerne les deux immeubles de la cité Henri Sellier, aucun dispositif architectural de mise en valeur des entrées qu'on pourrait appeler par « principales » n'a été mis en place. En effet, pour ce qui est des deux entrées principales du bâtiment 1, elles ne se démarquent des 10 autres entrées secondaires de l'immeuble que par la présence des cages d'ascenseur qui relient la galerie du rez-de-chaussée à celle des étages supérieurs (**Fig. 3**). Pour le bâtiment 2, même si l'entrée principale de celui-ci n'a reçu aucun traitement architectural comme pour les deux entrées principales du bâtiment 1, celle-ci est néanmoins démarquée des autres entrées par ses caractéristiques spatiales. En effet, cette entrée

Chacune des 12 entrées de l'immeuble 1 (**voir Annexe n° 20**) et des 8 entrées de l'immeuble 2 (**voir Annexe n° 21**) mènent vers une cage d'escalier desservant deux logements par palier. Pour la plupart des entrées des bâtiments de la cité Henri Sellier, quelques marches séparent l'entrée de l'immeuble de l'extérieur en raison de la différence de niveau entre ces entrées et le niveau naturel du sol (**Fig.4**). Ceci dit, l'accès aux cages d'escalier donnant sur la galerie commerciale du rez-de-chaussée de l'immeuble 1 se fait de plain-pied depuis la plate-forme sur laquelle est dressé le bâtiment et ce par de simples portails qui ne se lisent pas en façade. Chaque cage d'escalier comporte les boîtes aux lettres des logements qui sont directement desservies par elle ce qui réduit d'autant plus l'importance fonctionnelle du hall d'entrée principal de l'immeuble. Chaque cage d'escalier est équipée d'une vide ordure et de locaux de services tels que : les locaux à voitures d'enfants, à poubelles et loges de concierge répartis en différents points de l'immeuble. Dans le bâtiment 1, chaque cage d'escalier dessert deux appartements trois pièces (**voir Annexe n° 22 et 23**). Dans le bâtiment 2, chaque cage d'escalier dessert un appartement quatre pièces et un autre cinq pièces (**voir Annexe n° 24**) et la cage d'escalier comportant l'ascenseur dessert un appartement trois pièces et un autre quatre pièces (**voir Annexe n° 25**). Ceci dit, les galeries des deux bâtiments desservent uniquement des appartements deux pièces (**voir Annexe n° 26 et 27**).

⁹ Aujourd'hui, l'extrémité de la ruelle, donnant sur la rue Sfindja, est protégée par une double porte métallique, qui informe, à grands coups de pinceau, des heures d'ouverture. Ainsi les habitants ont tranché l'ambiguïté qui marquait déjà le statut de cette desserte dans le processus du projet : les architectes hésitant entre un boulevard et une coursive, les habitants en ont fait une impasse. La coursive du bâtiment 2 donnant sur la rue Professeur Vincent est obturée par une porte en fer fermée à clef. La deuxième porte du hall, incontrôlable par le concierge, est condamnée. La hiérarchie court-circuitée a été réparée et l'invitation au passage affichée par le bâtiment 2 anéantie autant que possible.



Fig. 3 Vue sur le hall de l'entrée principale du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier, ce hall permet l'accès à la galerie de desserte du r.d.c et il n'est délimité par aucune porte, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.



Fig. 4 Vue sur les marches permettant de faire la relation entre une des entrées du bâtiment 1 de la cité Henri Sellier et la plate-forme piétonne sur laquelle se trouve le bâtiment, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

1.1.2. Le réseau interne de distribution

Dans les immeubles collectifs, l'espace privé de l'appartement s'ouvre généralement sur un palier commun à 1, 2 ou 3 autres logements donnant sur une cage d'escalier qui conduit d'abord à l'entrée principale de l'immeuble et ensuite à l'espace public extérieur de la rue marqué par la circulation automobile. Dans les cas de figure où l'architecte introduit des cour-sives de desserte, les logements s'ouvrent sur un espace dont le statut est plus « semi-public »

que « semi-privé ». Ces coursives traversent l'ensemble du bâtiment dans sa longueur et mènent aux ascenseurs regroupés au centre ou à l'extrémité du bâtiment et donc communs à tous les habitants de l'immeuble.

Pour les deux principaux bâtiments de l'Aéro-habitat (2 et 4), Louis Miquel a opté pour l'utilisation de coursives de dessertes donnant sur les façades et desservant une vingtaine de logements pour le bâtiment 2 et une dizaine d'autres pour le bâtiment 4 (**Voir Annexe n°16 et 17**). Ces coursives n'offrent cependant aucun passage direct vers l'extérieur mise à part la galerie marchande de l'immeuble 2 qui s'ouvre sur la petite ruelle passant au dos de l'ensemble. Cette galerie, qui relie la batterie d'ascenseurs accessible du boulevard Télémly à la galerie marchande et à la ruelle, a adopté son rôle-clé dans la desserte de l'ensemble depuis les toutes premières esquisses du projet exposées dans les journaux en 1950¹⁰. En effet, les architectes affirmaient que c'est de là que « partiront les ascenseurs secondaires et les escaliers desservant les étages au-dessus et au-dessous de la cote 131¹¹ ». Pourtant cette galerie ne se distinguait que très peu des galeries des autres étages qui desservent une vingtaine de logements chacun. En ce qui concerne les éléments de circulations verticales, ils sont regroupés au centre et à l'extrémité des bâtiments faisant la relation entre les coursives et les halls d'entrée des bâtiments.

En ce qui concerne le bâtiment 4, il comporte deux noyaux de circulation verticale. Le premier noyau se trouve à l'extrémité sud-est du bâtiment comme pour le bâtiment 2. Il est accessible directement depuis le chemin Sidi Brahim et se compose d'un ascenseur ainsi que d'une cage d'escalier (**Voir Annexe n°17**). Ce volume de circulation relie donc le chemin Sidi Brahim à l'ensemble des coursives de circulation longeant la façade nord-est du bâtiment. Les bâtiments bas (1 et 3) de l'Aéro-habitat se caractérisent, par contre, par un système de distribution classique. Ils comprennent respectivement 2 et 4 cages d'escalier accessibles directement depuis les entrées donnant sur la ruelle piétonne passant au dos de l'ensemble. Ces bâtiments ne comportent donc aucune coursive de desserte (**Voir Annexe 18 et 19**).

Le bâtiment principal de l'Unité résidentielle Aéro-habitat comporte quatre noyaux de circulation verticale et un réseau de galerie longeant la façade sud-est tous les deux étages. Ce réseau de coursive constitue donc un réseau de circulations horizontales traversant le bâtiment de bout en bout. Le premier noyau de circulation verticale est accessible depuis l'entrée prin-

¹⁰ Coupures de presse de "*Travaux Nord-Africains*" et du quotidien "*L'Echo d'Alger*" (1950-1955). Dossier 007 I.F.A. 2/7.

¹¹ *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n°60, p. 8.

cipale du bâtiment. Il est composé d'une batterie de deux ascenseurs auquel les architectes donnant l'appellation de « tramway vertical¹² » qui relie le niveau de l'entrée au niveau supérieur de la galerie marchande. Un deuxième noyau de circulation vertical composé uniquement d'une cage d'escalier se développe à partir du 11^{ème} étage (le même niveau où s'arrête l'escalier du premier noyau de circulation) pour arriver jusqu'à l'avant dernier étage du bâtiment (le niveau 22). Le troisième noyau de circulation verticale démarre à partir du centre de la galerie marchande pour arriver jusqu'à l'avant dernier étage du bâtiment. Ce noyau est composé de deux cages d'ascenseurs. Le quatrième noyau de circulation verticale est un escalier de secours qui est fermé par une porte métallique qui se trouve à l'extrémité nord-ouest de la galerie marchande et qui relie cette dernière à l'avant dernier étage du bâtiment (**Voir Annexe n°16**).

Il existe donc deux types de circuit à l'immeuble 2 de l'Unité résidentielle Aéro-habitat. Le premier circuit concerne les habitants des étages inférieurs au 10^{ème} étage où se trouve la galerie marchande ainsi que ceux de l'étage juste en dessous d'elle. Ces habitants accèdent soit par l'entrée principale du bâtiment donnant sur le boulevard du Télémy pour emprunter ensuite l'un des trois volumes de circulations verticales qui se trouvent dans le hall de cette entrée (deux ascenseurs et une cage d'escalier) et monter à l'étage qui leur convient, soit par la ruelle qui se trouve au dos de l'ensemble et qui mène directement vers la galerie marchande. Dans ce dernier cas de figure, les habitants doivent traverser l'ensemble de la galerie marchande pour arriver aux volumes de circulation qui font la liaison entre le hall d'entrée principale et la galerie marchande. En ce qui concerne le deuxième circuit, il concerne les habitants des étages supérieurs par rapport à la galerie marchande. Ces habitants peuvent soit accéder par l'entrée principale du bâtiment et monter jusqu'à la galerie marchande soit accéder directement par la galerie marchande grâce à la ruelle qui se trouve au dos du bâtiment (**Voir Annexe n°16**).

Dans les deux cas de figures donc, on doit emprunter l'un des trois autres volumes de circulation au centre du bâtiment. L'ensemble de cages d'escaliers à l'Unité résidentielle Aéro-habitat ont reçu la même largeur et la même finition, aussi bien ceux qui montent et descendent depuis la galerie marchande, desservant plusieurs coursives d'une vingtaine de logements chacune, que ceux des bâtiments 1 et 3, ne donnant accès qu'à 8 ou 10 logements, deux par paliers. Au niveau des galeries de desserte des bâtiments 2 et 4, les cuisines, font saillie

¹² *Techniques et Architecture* (1951), n°5-6, p.63-64.

sous une gaine horizontale. Ces avant-corps plus bas que le plafond de la coursive donnent un air plus spacieux à la cette dernière et créent des niches pour les portes d'entrée, articulant ainsi les coursives « comme des rangées de maisons individuelles¹³ ».

En ce qui concerne la cité Henri Sellier, le bâtiment 1 comporte deux coursives de desserte qui donnent sur la façade sud-est. La première galerie se trouve au rez-de-chaussée (**Voir Annexe n°20**). Elle dessert six entrées dont deux entrées principales comportant des ascenseurs. Ces deux entrées principales se trouvent aux deux extrémités de la galerie. En plus de sa fonction de desserte, cette galerie comporte divers locaux de commerces de proximités destinés aux habitants du quartier. La deuxième galerie se trouve à l'avant dernier niveau du bâtiment (le 6^{ème} niveau). Elle est accessible depuis l'ensemble des 12 cages d'escalier du bâtiment (**Voir Annexe n°28**). L'ensemble des appartements donnant sur cette galerie ne sont pas accessibles directement depuis-elle mais sont séparée de cette dernière par le hall suivie d'une porte métallique qui constituent un espace tampon entre la galerie et la cage d'escalier desservant les appartements donnant sur celle-là. Dans le projet initial, les coursives entaient prévus tous les quatre étages et devaient comporter des cages d'ascenseurs prévue tous les 100 m¹⁴.

En ce qui concerne le bâtiment 2 de la cité Henri Sellier, il comporte -tout comme le bâtiment 1 de celle-ci- deux galeries de desserte qui donnent sur la façade nord-est cette fois-ci. La première galerie se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Elle est accessible par une entrée virtuelle qui constitue donc l'entrée principale du bâtiment. Cette entrée n'est pas séparée de l'espace extérieur par aucune porte ni autre dispositif de sécurité. La galerie a pour fonction de desservir l'ensemble des entrées de cages d'escalier donnant sur elles. Ces entrées sont par contre toutes munies de portes matérialisant la séparation entre les passagers de la galerie et les habitants des différents appartements donnant sur ces cages (**Voir Annexe n°21**). Ceci dit, les appartements du rez-de-chaussée sont directement accessible à partir de cette galerie. Le passage de l'espace public à l'espace privée est donc ici assez radical ; on passe de l'espace public proprement dit à un espace semi public mais qui n'est muni d'aucun dispositif de sécurité pour arriver directement à l'espace privée. Les habitants de ce bâtiment doivent donc passer par une entrée principale, pour ensuite traverser la galerie et arriver aux cages d'escalier desservant leurs appartements qui se situent aux niveaux supérieurs, inférieurs ou bien au niveau même de la galerie.

¹³ Loeckx et Al., (1988), p.47.

¹⁴ *Travaux Nord-Africains* (1958), p.2.

À certains endroits qui permettent un contact direct entre la galerie du rez-de-chaussée de l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier et la nature environnante, la galerie est munie de grillage empêchant le passage direct vers la nature et obligeant les habitants à passer par la porte d'entrée principale. La deuxième galerie se trouve au 7^{ème} niveau (avant dernier niveau du bâtiment comme pour le bâtiment 1), elle est accessible par l'ensemble des 8 cages d'escalier du bâtiment comme pour la galerie du 6^{ème} étage du bâtiment 1 (**Voir Annexe n°29**). Contrairement au bâtiment 1, les appartements donnant sur cette galerie sont directement accessibles depuis celle-ci. Ceci dit, les entrées de ces appartements ne s'ouvrent pas directement sur elle mais sont plutôt en retrait par rapport à elle et s'ouvrent sur un hall donnant directement sur la galerie. La galerie du rez-de-chaussée du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier est accessible à partir d'un passage qui n'est marquée par aucun dispositif architectural. Cette ouverture dans la galerie requiert une autre fonction qui est celle de faire la relation entre l'espace extérieur et la galerie de desserte du rez-de-chaussée. Cette différence s'explique certainement par la différence fonctionnelle qui existe déjà entre la galerie du rez-de-chaussée du bâtiment 1 qui est une galerie commerciale et celle du bâtiment 2 qui est une simple galerie de desserte des autres cages d'escalier de l'immeuble et donc qui nécessite une certaine intimité (**Voir Annexe n°29**).

Les galeries de desserte qui se trouvent aux étages supérieurs des bâtiments de la cité Henri Sellier ne représentent absolument pas un passage obligatoire pour les habitants de l'immeuble. En effet, les seuls habitants qui sont obligés de passer par la galerie du 6^{ème} étage pour le bâtiment 1 et celle du 7^{ème} étage pour le bâtiment 2 sont les habitants des logements qui se trouvent dans le même étage qu'elles (des studios en ce qui concerne les logements bordés par les galeries et des cinq pièces en ce qui concerne ceux qui se trouvent à leurs deux extrémités). Ceci dit, d'autres habitants sont susceptibles d'emprunter ces deux galeries, comme les habitants du dernier niveau qui empruntent l'ascenseur pour arriver à l'étage de galerie pour monter ensuite les marches d'escaliers d'un seul étage ainsi que les habitants de l'étage où des deux étages juste en dessous de la galerie.

L'ensemble des galeries de desserte et des cages d'escalier qu'elles soient accessibles depuis l'une des entrées principales ou bien par une des entrées secondaires ont reçus le même traitement et la même qualité de finition. Les compteurs d'eau, gaz, électricité ne sont pas accessibles de l'extérieur comme pour l'Aéro-habitat. Il faut noter qu'à cette période, la généralisation de l'accessibilité de ces compteurs depuis l'extérieur de l'appartement n'était pas

encore réalisée dans toutes les constructions mais que le cas de l'Aéro-habitat représente plutôt l'un des premiers cas d'application à Alger.

1.1.3. Les équipements communs

Selon Louis Miquel, l'Unité résidentielle doit disposer des équipements communs nécessaires à la facilitation des rencontres sociales et de la vie quotidienne des habitants. Ces équipements concourent au même titre que les logements à donner une identité au projet de l'« Unité » et se divisent en deux catégories : les « services communs¹⁵ », réservés à des fonctions comme l'alimentation et autres commerces quotidiens et les « prolongements du gis¹⁶ » destinés à l'éducation, aux loisirs, au sport et à la santé ; ce sont: centres de ravitaillement, services médicaux, crèches, maternelles, écoles, auxquels on ajoutera les organisations intellectuelles et sportives et les terrains de sport.

Au niveau du bâtiment principal de l'Aéro-habitat, Louis Miquel utilise le principe d'une rue intérieure qui regroupe commerces et services et se situe à mi-hauteur de l'immeuble (**Voir Annexe n°16**). Cette galerie commerciale rend le bâtiment autonome et simplifie les tâches ménagères. Ceci dit, dans les premières esquisses de 1950¹⁷, les garages, magasins, buanderies étaient prévus dans les sous-sols, et une vaste garderie d'enfants sur la terrasse de l'un des immeubles bas et les services en communs étaient prévus en soutènement le long de la rue Professeur Vincent. Dans l'article de *Technique et Architecture* de 1951¹⁸, on constate peu d'évolution quant aux équipements par rapport à l'état précédent du projet bien que la future galerie commerciale a déjà adopté son rôle-clé dans la desserte de l'ensemble et que le remaniement du schéma de circulation ait augmenté son importance. L'idée capitale d'installer des boutiques au niveau de la galerie marchande -idée qui devait valoriser son caractère de passage semi-public et en même temps avantageait la concentration urbaine à laquelle aspire toute Unité d'Habitation- n'était pas encore survenue lors des premières esquisses du projet. Les architectes lancent même une proposition contraire à l'idée de concentration en affirmant qu' « une petite école pourrait être construite sur les terrains restant libres¹⁹ ». Ce n'est qu'en 1955 que les commerces sont finalement intégrés au dixième étage

¹⁵ Le Corbusier (1960), p.101.

¹⁶ Le Corbusier (1957), §24, s.p.

¹⁷ Coupures de presse de "*Travaux Nord-Africains*" et du quotidien "*L'Echo d'Alger*" (1950-1955). Dossier 007 I.F.A. 2/7.

¹⁸ *Techniques et Architecture* (1951), n°7-8.

¹⁹ *Technique et Architecture* (1951), n°5-6, p. 64.

de l'immeuble 2²⁰. Cet étage, à l'importance si cruciale dans la distribution de l'ensemble ne comporte plus de logements: il est intégralement voué au passage et aux commerces. Ainsi est créée, au lieu d'une simple coursive, une véritable galerie marchande.

Les contraintes budgétaires imposées à Louis Miquel ne lui ont pas permis de mettre en place l'ensemble des services de proximité ou des équipements socioculturels et sportifs prévues. De son projet initial, l'architecte a été contraint de supprimer l'école maternelle qui devait se trouver sur le toit-terrasse. En 1955²¹, l'ensemble des services et équipements en communs sont fixés : deux étages de garages et une salle de réunion au sous-sol du bâtiment 1 (Fig. 5), une blanchisserie coopérative au sous-sol de l'immeuble 3²². Les sous-sols assez importants des immeubles 2 et 3 sont utilisés sans créer de logements unilatéraux. Bien que dans l'emploi actuel il ne reste rien de la connotation coopérative entendue dans le projet initial, cette perte n'affecte pas la multifonctionnalité de l'ensemble, c'est-à-dire, sa capacité d'héberger des fonctions autres que l'habitat.

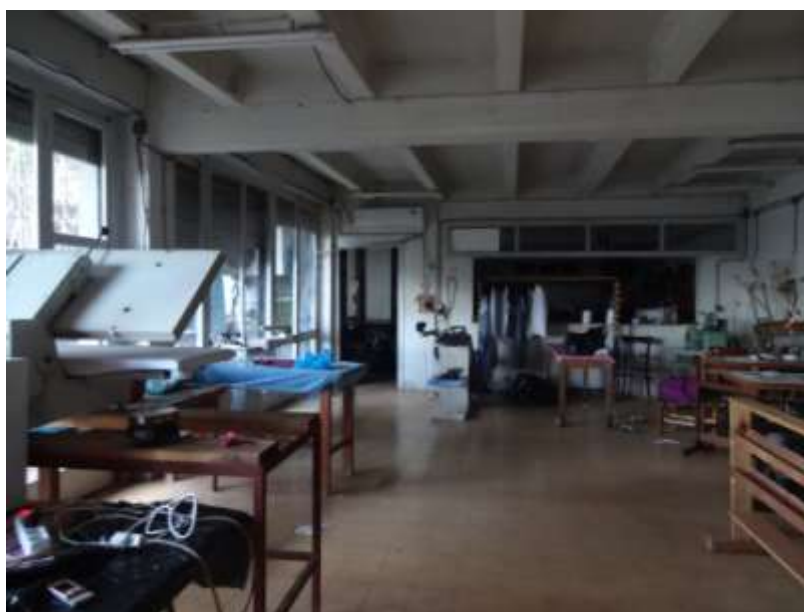


Fig. 5 Vue sur l'espace de la salle de réunion du bâtiment 1 de l'Aéro-habitat (actuellement l'atelier), juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteure.

A la cité Henri Sellier, des boutiques au rez-de-chaussée de l'immeuble de crête et dans chaque îlot de villas étaient prévues. Finalement, seuls les commerces prévus sur la gale-

²⁰ *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n°60, p. 6.

²¹ *Ibid.* p7.

²² Aujourd'hui une partie des locaux réservés à ces services ont reçu une autre fonction. La laverie dans le sous-sol de l'immeuble 3 est transformée en logements. La salle de réunion sous le garage a été accaparée par un confectionneur pour en faire un atelier. Le garage fait toujours fonction de parking, et un atelier de mécanique y soit installé également. Au niveau de la galerie, seules quelques boutiques continuent à être exploitées.

rie du rez-de-chaussée de l'immeuble 1 ont été réalisés. Deux terrains étaient réservés aux écoles et un troisième à des équipements collectifs non définis mais pour les écoles aussi, seule l'école qui était prévue à l'est de l'ensemble a vu le jour. Par contre, aucun équipement de service n'a été réalisé. Les galeries du 6^{ème} et du 7^{ème} étage des deux immeubles ne comportent donc pas de commerces et constituent de simples galeries de desserte sans avoir un rôle dans l'approvisionnement du bâtiment. Les différents articles dont nous disposons concernant les études préliminaires du projet ne comportent aucun signe sur une éventuelle volonté des architectes de prévoir des commerces ou autres dans ces galeries. Les commerces disposés le long d'une partie de la galerie du rez-de-chaussée du bâtiment 1 dénotent d'un caractère semi-public en raison de la séparation topographique entre la voir mécanique et la plateforme sur laquelle est dressé cet immeuble.

1.2. L'enveloppe extérieure de l'« Unité »

Pour Louis Miquel, les architectes doivent trouver « l'expression plastique » qui convient le mieux à la civilisation machiniste auquel ils appartiennent en créant un style qui soit l'expression des techniques modernes et qu'il est absurde de « vouloir réinventer l'architecture tous les jours, comme il est de mode actuellement, ou de tomber dans l'"historicisme" et le "retro"²³ » car « contrairement à ce que l'on veut nous faire croire aujourd'hui, les époques antérieures n'ont pas hésité à juxtaposer sinon à substituer, leurs propres styles à ceux des précédentes²⁴ » (**Voir Annexe n°09**). De plus, il affirme que si la maison est une « machine à habiter », la conception du logement ne doit pas se résumer à la seule mise en ordre des éléments fonctionnels de la vie quotidienne mais doit aussi et surtout provoquer l'émotion.

1.2.1. Entre exaltation et effacement de la structure

Du côté des coursives, les colonnes se trouvent dans le plan de la façade, afin de rythmer coursives et façades. Dans les immeubles hauts de l'Aéro-habitat, les sections en T des colonnes permettent de différencier les poutres transversales et longitudinales, d'où en façade des traits plus minces, ce qui contribue certes à l'élégante légèreté caractérisant ces immeubles malgré leur robustesse. Les poteaux en T se prolongent de façon continue dans les poteaux à section rectangulaire aux étages supérieurs. La construction s'alourdit aux extrémités des immeubles et au milieu, autour des noyaux rigides constitués par les circulations verticales.

²³ Miquel L. (1981), p.2.

²⁴ *Ibidem*.

Cette particularité augmente d'ailleurs l'intérêt de la galerie et elle est également à la base de la tripartition majeure caractérisant la façade.

Mise-à-part les poteaux de sections en T des coursives, il n'y a pas de poteaux isolés dans l'ensemble des bâtiments de la cité. Les sections en T permettent d'ailleurs une transition lisse entre poteau et paroi. La démarche esthétique adoptée par l'architecte ne consiste donc pas en une exaltation de l'indépendance des cloisons par rapport à la structure porteuse. Cependant, à bien des occasions les architectes ont exploité les possibilités offertes par le plan libre. Dans les appartements duplex, la paroi séparant les logements adjacents à l'étage supérieur n'est pas au-dessus de celui à l'étage inférieur, c.-à-d. il ne suit pas la ligne de travée, ce qui permet d'accoupler à chaque fois un logement 3 pièces et un 4 pièces. Dans, le bâtiment 1 également, les parois mitoyennes partagent une travée en deux.

Des premières esquisses de l'Aéro-habitat au projet réalisé, jamais le principe de la loggia ne sera remis en cause, les modifications portant plutôt sur l'inscription de celle-ci dans le corps même du bâtiment. C'est ainsi que les façades est et ouest subiront peu de changements. Ceux-ci porteront uniquement sur le jeu horizontal/vertical représenté par la relation entre les ensembles des loggias, la galerie commerciale et les espaces des halls de distribution des ascenseurs. En effet, dès les premiers dessins du projet de l'Aéro-habitat présentés à la presse en novembre 1950 (**Voir Planche n°08**), un écran expressif en béton émanant du thème des duplex jumelés qui fait saillie sur la façade du bâtiment 2 apparaît déjà. Chaque case du « brise-soleil » est formée d'un tel couple où figurent un logement 3 pièces et un 4 pièces, emboîtée à l'étage supérieur. Il en résulte une division asymétrique de la case, dont le centre est fortement marqué par un balcon en porte-à-faux appartenant au logement 4 pièces. L'entaille horizontale de la galerie, caractérisant le projet définitif, ne se manifeste pas encore dans les premiers dessins du projet. Ceci dit, la façade des cases est déjà tranchée sur une travée simple par un long pan vertical indiquant les circulations verticales.

Dans les immeubles hauts, la composition de la façade prend en compte les vastes dimensions de l'immeuble et est articulée à différents échelles (**Voir Planches n°30, 31 et 32**). La façade des loggias est caractérisée par la tripartition appliquée par l'horizontale de la galerie et la verticale de l'ascenseur menant aux étages supérieurs. La vigueur de ces grandes lignes tient au détail de l'architecture : ainsi les garde-corps de la galerie ne sont pas des panneaux perforés comme ceux des loggias et des coursives mais de fines grilles métalliques. Par contre, au niveau de la dalle juste au-dessus de cette galerie marchande du 10^{ème}, le garde-

corps est carrément en corps plein afin de d'assurer l'emboîtement. L'écran en béton n'est pas composé d'éléments larges d'une travée et hauts d'un étage mais d'éléments de la grandeur de deux duplex jumelés, divisés à leur tour de façon horizontale et verticale par des éléments en béton dont le rôle est de réduire l'échelle des principaux éléments de composition. Les pans fermés et peints en blanc, indiquant la partie du logement 4 pièces imbriquée dans la travée du 3 pièces, donnent la note asymétrique à la division du brise soleil. A l'échelle de la façade entière ils appliquent un dessin d'échiquier qui au deuxième plan interfère avec le quadrillage tracé à l'avant-plan par les cases de l'écran. La façade sud-est du bâtiment 2 de l'Aéro-habitat 2 (Voir Planche n° 33) ne présente cependant aucuns jeux d'échelle.

Pour les façades postérieures des bâtiments 1 et 3 (Voir Planches n° 34 et 36) ainsi que pour la façade sud-ouest de l'immeuble 1 (Voir Planche n° 37) et celle nord-ouest du bâtiment 2 (Voir Planche n° 38), l'architecte adopte le même principe du dessin d'échiquier que pour les façades des immeubles hauts de l'Aéro-habitat mais à l'échelle d'un seul niveau et non pas de deux niveaux. Pour les façades principales des petits immeubles (Voir Planches n° 35 et 36) ainsi que pour les façades nord-est du bâtiment 1 (Voir Planche n° 37) de la cité Henri Sellier et sud-est du bâtiment 2 de la même cité (Voir Planche n° 39), l'unité de façade comprend une seule travée de simple hauteur : les lignes horizontales dominant tandis que les verticales se déplacent légèrement d'étage en étage ce qui révèle la relative indépendance de la composition des façades par rapport à la structure. Ces des projets présentent donc deux variantes du brise-soleil/loggia - une unité quadruplée pour les hautes façades de grande surface (immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat) et des verticales qui se déplacent dans les longues façades horizontales (façades postérieures immeubles 1 et 3, l'Aéro-habitat et façades nord-est de l'immeuble 1 et sud-est de l'immeuble 2, cité Henri Sellier).

1.2.2. Entre esthétique du « béton brut » et revêtement

L'expression plastique recherchée par Louis Miquel dans l'ensemble de ses projets se manifeste dans ce que la critique a appelé plus tard par le style « brutaliste ». Ce style apparaît dans les années de l'après-guerre marquées par les économies de chantier imposées par la reconstruction. Ainsi, le montage soigné et parfait des planches des coffrages aboutit à la découverte de la beauté inattendue et déconcertante de toutes les inévitables imperfections générées par les coffrages eux-mêmes et par le coulage²⁵. Avec l'Unité d'habitation de Marseille, cette découverte devient le fondement d'une esthétique du béton, celle du « béton brut de dé-

²⁵ Voir à ce sujet : Rosellini A. (2013).

coffrage²⁶ » qui se caractérise par un choix délibéré de témoigner sans faux-semblant, des conditions de fabrication des projets. Les coffrages ne sont donc rien d'autre qu'un immense moule et le bâtiment, le produit d'un processus artistique.

Pour les deux cas d'études, l'architecte Louis Miquel a opté pour l'utilisation de deux types de béton : le « béton brut coulé » pour les éléments de structure et le « béton brut démoulé » pour les éléments de revêtement et les garde corps des loggias et des coursives de dessertes. Ces deux formes de surface de béton dépendent de deux processus constructifs différents. Le premier processus est fondé sur l'utilisation de moules vibrés pour obtenir des éléments préfabriqués (parapets, etc.) et le deuxième sur des coffrages dans lesquels le béton est coulé²⁷.

A l'Unité Résidentielle Aéro-habitat, seul l'escalier longeant le mur pignon du bâtiment 1 ainsi que les éléments de structures apparents en façades sont laissés à leur état brut (sans l'application d'aucun type de revêtement ou d'enduit). Quant aux murs pignons, ceux des logements qui se trouvent sur les façades latérales et celui de la tour des ascenseurs, ils sont recouverts de panneaux de béton préfabriqués en béton vibré revêtus sur leurs faces extérieures de graviers. Ces panneaux viennent s'accrocher sur la structure du bâtiment à partir d'un calepinage précis²⁸. C'est donc à travers la granulométrie que Louis Miquel tout comme son maître différencie les panneaux de revêtement (dont la surface est piquée par les reliefs du gravier) des structures porteuses (dont la surface est au contraire d'un béton plus lisse et plus homogène²⁹).

Quant aux bandes formant les garde-corps des loggias elles sont réalisées par des grilles de béton préfabriqué en béton vibré. Ces grilles sont formées de petits carreaux de 10 cm et ne sont pas revêtus de graviers comme pour les éléments de revêtement. En ce qui concerne les immeubles bas de l'Aéro-habitat, leur façades donnant sur rue sont traités de façons différentes. En effet, dans les façades de l'immeuble 1 donnant sur la ruelle, les poteaux sont

²⁶ Sbriglio J. (2011), p.174.

²⁷ La trame constructive de l'ensemble des immeubles des deux cas d'étude consiste en une ossature de colonnes et de poutres en béton avec un emploi varié des possibilités du porte-à-faux. La largeur de travée dans les deux immeubles hauts de l'Aéro-habitat est de 4.50 m. Cette largeur correspond à la celle d'un séjour. Les mesures constructives et spatiales se confondent donc dans ces deux immeubles. Le gros œuvre des bâtiments 1 et 2 de la cité Henri Sellier est constitué d'une ossature de béton armé avec remplissage de briques creuses. Les trames constructives alternent des travées de 5.30m avec d'autres de 2.60m qui constituent les trames des cages d'escalier.

²⁸ Sbriglio J. (2011), p.153.

²⁹ C'est à partir des chantiers de Chandigarh et d'Ahmedabad que le béton armé apparent va être élevé au rang de finition prédominante dans tout l'édifice avec une granulométrie identique et sans plus aucun panneau de revêtement. Pour ces questions nous renvoyons à l'ouvrage de : Cargiani R. et Rosellini A. (2011).

en recul par rapport à la façade; l'alternance des panneaux en béton de revêtement et des panneaux de menuiserie ne révèle pas, ou seulement de façon très indirecte, la division en travées. Ceci dit, pour l'immeuble 2 les éléments de structure sont légèrement en saillie par rapport à la façade.

A la cité Henri Sellier, les remplissages des façades sont effectués en briques creuses enduites au mortier bâtard. Les bétons de l'ossature resteront apparents et bruts de décoffrage. Les parties enduites sont peintes au Spectrol teinté³⁰. La principale originalité technique des immeubles et des villas est la manière dont sont constituées les façades. Elles comportent des plaques composites préfabriquées lourdes, dont certaines dépassent deux tonnes. Ces plaques comprennent une dalle en béton armé de 7,5 cm d'épaisseur qui joue un rôle mécanique et d'étanchéité, un béton de vermiculite de 5 cm d'épaisseur qui joue le rôle d'isolant thermique et un enduit au plâtre appliqué après la mise en place de la plaque sur la face intérieure. La qualité du béton armé, sérieusement vibré, évite les enduits de façade avec tous les inconvénients qu'ils comportent. Les plaques sont armées pour servir de poutres entre les poteaux qui supportent les charges du bâtiment. Seule la partie supérieure des poutres est coulée sur place et sert de liaison entre les plaques inférieures, les plaques supérieures et les planchers. A cet effet les plaques comportent des aciers en attente pour couturer les bétons préfabriqués et coulés sur place³¹. Ces plaques participent avec les poutres coulées sur place à la résistance aux efforts statiques et sismiques³².

2. Etude transversale et comparative : l'« Unité d'habitation » comme modèle ?

En affirmant que les ensembles d'habitat qu'il a construit en Algérie sont de véritables Unités d'habitation, Louis Miquel rejoint donc les différents auteurs qui considèrent que l'Aéro-habitat est un « avatar » de l'Unité d'habitation construit dans un site en pente (**Voir Annexe n°07**). L'Unité d'habitation cristallise, chez Le Corbusier, plus de vingt ans de recherches en matière d'architecture et d'urbanisme. En effet, l'assimilation d'immeuble et ville se fait dans l'œuvre de Le Corbusier en diverses étapes, dont les plus emblématiques sont la Ville Radieuse (1931-1935) où la population est logée dans un nombre réduit de très longs immeubles linéaires; le Plan Obus (1930-1932) où la ville entière est remplacée par une mégastructure, et enfin « l'Unité d'Habitation de grandeur conforme » (dès 1945), immeuble de dimensions déterminées, englobant toutes les fonctions urbaines nécessaires pour servir ses

³⁰ *Travaux Nord-Africains* (1956), n°3252.

³¹ Miquel L. (n.d.), « Essai ... », p.5.

³² *Travaux Nord-Africains* (17 Juillet 1958), p.2.

occupants. La concentration d'une agglomération entière en un seul bâtiment ayant, échoué, la cité-jardin verticale prend des dimensions plus modestes.

2.1. Les concepts de base du modèle

Le concept de base de l'Unité d'habitation repose sur la nécessité d'augmenter la hauteur des immeubles de logements, pour permettre une plus grande densité d'habitation et préserver dans le même temps de vastes espaces verts entre les constructions. Ce groupement compact de villas permet de bénéficier de services communs combinant ainsi l'intimité de la maison individuelle et le confort de l'hôtel. L'idée directrice exprimée par son nom est la concentration de maisons individuelles dans une structure verticale desservie par des coursives collectif et munie de certains équipements communs. Si la ville ne peut regrouper dans le sens vertical d'un seul bâtiment il vaut mieux procéder par tranches de grandeur conforme et transformer celles-ci en communication verticales³³ ». Un objectif plus réaliste est fixé : concentration d'un quartier de ville en un immeuble.

2.1.1. La notion de « grandeur conforme »

Avec l'Unité d'habitation, un « nouvel ordre de grandeur des éléments urbains³⁴ », est fixé. Mille à deux mille personnes³⁵, ainsi regroupées, peuvent constituer une communauté dont la gestion ordonnée assure les libertés individuelles, tout en facilitant le quotidien en collectif. En effet, pour qu'il soit plus facile de doter les logis des services communs destinés à réaliser dans l'aisance le ravitaillement, l'éducation, l'assistance médicale ou l'utilisation des loisirs, il est nécessaire de les grouper en Unités d'habitation de grandeurs efficaces : la population nécessaire et suffisante pour rendre favorable la vie de ces équipements collectifs. La notion de « grandeur conforme » signifie ainsi que « cette grandeur n'est pas arbitraire mais correspond à une juste échelle de groupement collectif, à une Unité de caractère sociologique telle que le village ou la petite ville³⁶ ».

Cette grandeur conforme doit impérativement s'inscrire pour Le Corbusier dans des volumes d'à peu près 50 m de hauteur avec une longueur et la largeur qui peut varier d'un projet à l'autre. En effet, la longueur de l'Unité, variera d'un projet à l'autre et aucune des Unités réalisées, n'aura la même longueur. Cette indétermination quant à la longueur de l'Unité

³³ Le Corbusier (1945), p.35.

³⁴ Le Corbusier (1943), § 89, *s.p.*

³⁵ Equivalent de 300 ou 400 familles selon Le Corbusier. Voir : Le Corbusier (1945), p.17.

³⁶ Wogenscky A. (1982), *s.p.*

d'habitation offre ainsi l'image d'un bâtiment que l'on peut couper à volonté, comme un simple ruban en fonction des besoins. La hauteur, en revanche, ne souffre d'aucune contestation. Le Corbusier a été très clair sur ce point : « cinquante mètres, telle est l'altitude des berges dans la vallée moyenne d'une rivière à méandres ; telle est aussi la règle d'établissement de nombreuses fondations monastiques qui ont traversé les siècles³⁷ ». Cette hauteur correspond au : choix de la vue la plus agréable, la recherche de l'air le plus pur et de l'insolation la plus complète, enfin la possibilité de créer à proximité immédiate du logis les installations collectives, locaux scolaires, centres d'assistance et terrains de jeux³⁸. Quant à l'épaisseur requise pour les Unités, elle évoluera en fonction de la profondeur choisie pour les appartements³⁹.

Ceci dit, pour Louis Miquel, les constructions ne doivent pas forcément être « hautes et implantées à grande distance l'une de l'autre⁴⁰ » mais peuvent être de types très divers : immeubles hauts, immeubles bas, collectifs horizontaux, groupements cellulaires, habitat individuel, etc. Ceci dit, l'architecte affirme que ne sont pas les ... "R+3" ou "R+4", qui résoudront l'angoissant problème de l'étalement urbain. Pour y répondre, la seule solution est de « resserrer les agglomérations par de très fortes densités⁴¹ » mais pour être « humainement acceptables », elles doivent être aérées, et seules des constructions relativement élevées le permettront d'après lui.

Ceci dit, Louis Miquel ne respectera pas ce principe de hauteur fixe de cinquante mètres. Dans les deux cas d'études, les bâtiments constituant le plan de masse bénéficient chacun d'une hauteur spécifique (plus de 70 pour le bâtiment 2 de l'Aéro-habitat et moins de 13 m pour les deux immeubles bas du même ensemble ; moins de 30 m pour les deux bâtiments de la cité Henri Sellier). Le seul immeuble qui aura une hauteur approximative de cinquante mètres est l'immeuble 4 de l'Aéro-habitat ; en son temps, il fut « avec la Tour Perret d'Amiens, la construction en béton la plus haute d'Europe occidentale et d'Afrique du Nord et, parmi les immeubles destinés à l'habitation, certainement le plus haut du monde⁴² ». En ce qui

³⁷ Le Corbusier et De Pierrefeu F. (1942), p.80.

³⁸ Le Corbusier (1943), § 28, *s.p.*

³⁹ Le plan de la cellule donne au projet de l'Unité d'habitation son épaisseur qui est obtenue par l'addition de cinq trames de format carré de 4,19 m d'entre-axe (côte de la série bleue du Modulor), soit un total de 20,95 m, augmentée de part et d'autre de deux loggias en porte-à-faux de 1,625 m de profondeur (côte de la série rouge du Modulor). L'épaisseur du bâtiment atteint ainsi une dimension totale de 24,20 m hors œuvre. La largeur de cette cellule est de 3,66 m (côte de la série rouge du Modulor) ; sa hauteur, qui par sa multiplication fournit celle de l'Unité, utilise la dimension de 2,26 m (côte de la série bleue du Modulor). Voir à ce propos : Sbriglio J. (2010), p. 30.

⁴⁰ Miquel L. (1975), p.7.

⁴¹ Miquel L. (1981), p.4.

⁴² Extrait du curriculum vitae de Louis Miquel daté de décembre 1971, Paris. (I.F.A. dossier D.A.U n° 63).

concerne le choix de Louis Miquel de réaliser des immeubles de longueurs différentes dans les deux cas d'études, ce type de solution fut déjà adopté par Le Corbusier lors du premier projet de l'Unité d'habitation de Marseille en août 1945 où ce dernier avait projeté une composition formée d'un bâtiment principale et de deux autres bâtiments moins importants sur un terrain accidenté de forme irrégulière⁴³. La longueur des bâtiments des deux cas d'étude varie donc entre une cinquantaine de mètres pour les deux immeubles bas de l'Aéro-habitat et un peu moins de cent mètres pour les deux grands immeubles du même ensemble (96.60 m et 83.30 m respectivement). Quant aux deux immeubles de la cité Henri Sellier, leur longueur varie entre 126.40 m pour l'immeuble 1 et 114.60 m pour l'immeuble 2. La largeur des bâtiments des deux cas d'études varie entre 12 m pour les deux bâtiments principaux de l'Aéro-habitat et 10.70 m pour les bâtiments parallèles aux courbes de niveaux à l'Aéro-habitat ainsi que pour les deux bâtiments de la cité Henri Sellier. Ces largeurs sont donc moins que la moitié de celle des Unités d'habitation de Le Corbusier (24 m de largeur).

2.1.2. Les équipements communs

Pour Le Corbusier, afin que l'immeuble soit complet en tant qu'organisme urbain, et afin qu'il soit tout à fait indépendant de son environnement, il est essentiel que les équipements communs se trouvent à l'intérieur de l'enveloppe même de l'immeuble. S'ils se trouvaient en dehors de l'immeuble, ils annuleraient la concentration de la ville sur une surface réduite, qui permettait justement de remettre le sol urbain à la nature, ce serait maculer de nouveau le sol en servitudes urbaines. Ceci dit, dans l'avant-projet de l'Unité d'habitation de Marseille (1946), les services communs : les équipements réservés à des fonctions comme l'alimentation et autres commerces quotidiens ; sont positionnés dans le bâtiment tandis que les prolongements du logis : les équipements destinés à l'éducation, aux loisirs, au sport et à la santé ; ce sont : les centres de ravitaillement, les services médicaux, les crèches, les maternelles ainsi que les écoles auxquels s'ajoutent les organisations intellectuelles et sportives et les terrains de sport ; sont répartis aux alentours. En fin de chantier, ces dispositions vont être modifiées dans la mesure où les services communs et les prolongements du logis, dont le programme est singulièrement réduit, vont cohabiter à l'intérieur du même bâtiment.

Conçus à partir des notions de culture du corps et de l'esprit, c'est bien à une pratique collective que Le Corbusier semble destiner son toit-terrasse (**Fig. 6**). Ceci dit, les services d'éducation n'étaient pas prévus à l'intérieur du bâtiment lors des études consacrées en 1930

⁴³ Sbriglio J. (2005), p.33.

aux services communs de la Ville Radieuse⁴⁴. Pour Le Corbusier la construction de l'école sur le toit de l'Unité d'habitation représente un enjeu considérable, une sorte d'ultime combat à mener pour sauver la dimension sociale de son projet. Cette école aura donc un caractère d'exemplarité que Le Corbusier répercutera dans ses projets ultérieurs d'Unités, que ce soit à Nantes ou à Firminy. Un autre équipement revêt d'une importance capitale dans la conception Corbuséenne de l'Unité est celle du sol artificiel qui parcourt toute la longueur du bâtiment. Par ce dispositif, Le Corbusier entendait rationaliser l'accès aux installations techniques du bâtiment et faciliter sa maintenance et son entretien notamment par le biais d'orifices qui sont aménagés pour permettre la circulation du personnel de service⁴⁵.



Fig. 6 Vue sur le toit terrasse de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : Sources : Sbriglio J. (2009), p.113.

Dans les deux cas d'étude, les services communs consistent uniquement dans les commerces. A l'Aéro-habitat, ceux-ci se situent au niveau de la galerie marchande qui traverse le bâtiment 2 en son milieu de bout en bout. A la cité Henri Sellier, la localisation des services communs rejoint celle de l'immeuble-redent, ou les services communs se situaient au niveau juste au-dessus des pilotis qui était également le niveau où se garaient les voitures contrairement à l'Unité où on les trouve dans la galerie à mi-hauteur de l'immeuble, endroits inaccessibles par excellence pour le monde extérieur.

Pour ce qui est du positionnement des prolongements du logis dans les deux cas d'étude par contre, le pragmatisme complaisant de la suggestion des architectes de l'Aéro-

⁴⁴ Dessins FLC 24912-24913-24914. Cité dans : Sbriglio J. (2010), p.68.

⁴⁵ Sbriglio J. (2010), p.66.

habitat de placé les écoles au bord des bâtiments du projet de l'Aéro-habitat en 1951⁴⁶ et de la cité Henri Sellier en 1956⁴⁷ contraste de façon remarquable avec l'amère déception de Le Corbusier lorsqu'en 1953 à Nantes, il devait se résigner à accepter l'implantation des services communs hors de son Unité d'Habitation au sujet de laquelle ce dernier déclare : « au pied de l'immeuble, de l'autre côté de la route [...] l'économie d'un budget ou d'une législative vient ici amputer l'idée⁴⁸ ». Ceci pourrait être expliquer par des exigences du programme imposées par les maîtres d'ouvrage car il ne faut pas oublier que les Unités d'habitations de Le Corbusier revêtaient d'un caractère « expérimental » qui offrait au maître l'occasion de lever beaucoup d'interdits à cette époque.

De plus, l'ensemble des prolongements du logis y compris l'école n'étaient pas prévue dans le premier projet d'Unité de 1945 (Fig.7). Notons tout de même que dans ce même article de 1951 sur l'Aéro-habitat, les architectes annoncent qu'une garderie d'enfants sera aménagée sur la terrasse de l'un des immeubles bas sans préciser lequel. Ceci dit, en ce qui concerne les autres prolongements du logis à l'Aéro-habitat tel que : la buanderie et la salle de réunion, les premières informations que nous avons sur eux affichent directement que ceux-ci seront placés à l'intérieure de l'enveloppe des bâtiments⁴⁹. Néanmoins, malgré la grande importance que donne Le Corbusier à cet élément, le sol artificiel est inexistant dans les deux cas d'étude. En effet, nous n'avons retrouvé aucune trace d'un supposé projet de ce sol-artificiel dans l'ensemble des documents dont nous disposons concernant les deux cas d'étude.



Fig. 7 Schéma de fonctionnement de l'« Unité d'habitation grandeur conforme », 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète 1938-1945*, p.175.

⁴⁶ *Techniques et Architecture* (1951), n°5-6, p. 63-65.

⁴⁷ *Travaux Nord-Africains* (1956), n° 3254, p.2.

⁴⁸ Le Corbusier (1947), p.166.

⁴⁹ *Chantier Nord-Africain* (1954), n°14, s.p.

2.1.3. Les coursives de distribution

Dans sa quête de nouvelles typologies et de nouveaux dispositifs d'articulation entre les formes architecturales et urbaines, Le Corbusier accorde une place très importante à la reformulation du modèle de la rue. En effet, le maître propose de déplacer la « rue-corridor » à l'intérieur des habitations et de la remplacer par des « rues intérieures⁵⁰ ». Il annonce donc à ce sujet : « les rues qui étaient sur le sol de la ville en plein air, se transformeront alors en rues intérieures desservant tous les étages d'immeubles de 15 à 20 étages par exemple⁵¹ ». Ces rues sont de deux types (H et I). Le type H, présente un couloir desservant des appartements d'un seul cote, il est censé être employé lorsque l'axe des bâtiments est orienté Est-Ouest, pour éviter une exposition des façades au Nord. Le type I représente la configuration de deux rangées parallèles d'appartements desservis par un couloir central, une « rue intérieure ». Ce type est censé être adopté lorsque l'orientation de l'axe des bâtiments est Nord-Sud favorisant des expositions des façades à l'Est et à l'Ouest (**Fig. 8**).

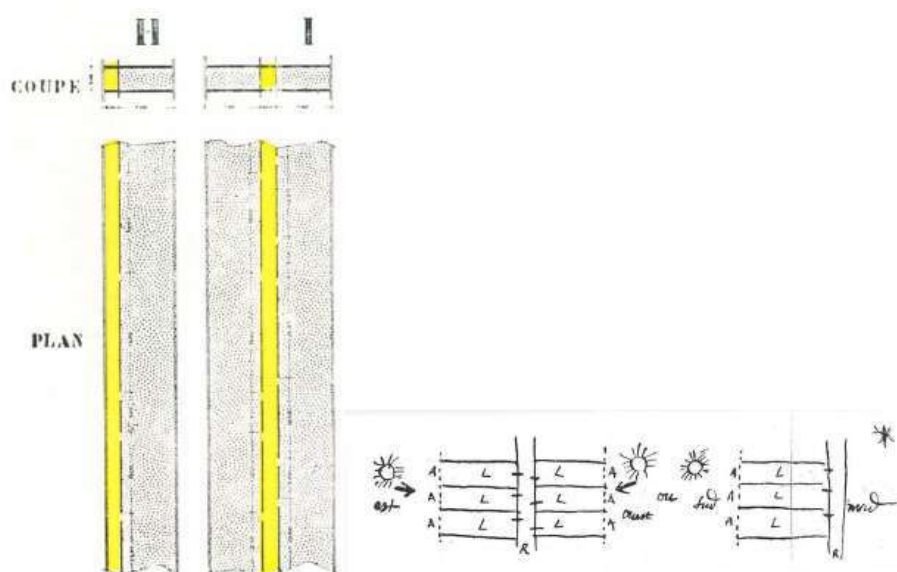


Fig. 8 Le Corbusier, Types H et I de disposition des appartements

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.13.

Aux Unités d'Habitations, cet espace est complètement intérieur au bâtiment, il n'offre pas d'ouverture sur l'extérieur (Type I donc). La lumière naturelle pénètre dans les rues intérieures uniquement par les ouvertures rectangulaires des paliers d'attente des ascenseurs. La lumière y est donc principalement artificielle, produite par des lampes qui éclairent chaque

⁵⁰ « Nous avons donné tout le sol de la ville au piéton, sur la terre même : gazons, arbres, terrains de jeu : à peu près 100% du sol à l'usage de l'habitant. Et comme nos maisons d'habitation sont en l'air, sur pilotis, on traverse la ville en n'importe quel sens ». Le Corbusier (1935), *La ville...*, p.35.

⁵¹ *Ibid*, p.30.

porte d'appartement et qui en relèvent ainsi la couleur, dans une relative pénombre ambiante. Ses parois, traitées en panneaux préfabriqués de béton de gravillons lavés introduisent une dimension urbaine dans le bâtiment. La polychromie des entrées de chaque appartement mise en valeur par un système d'éclairage artificiel indirect participe activement à l'ambiance quasi mystérieuse de cette rue intérieure (**Fig.9**).



Fig. 9 Vue sur une des « rues intérieures2 de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org.

Pour les deux cas d'études, Louis Miquel ne prendra pas le parti pris d'une « rue intérieure » desservant les appartements, mais celui d'une « coursive extérieure », sorte de « rue publique à l'air libre⁵² » dérogeant au modèle Corbuséen de rue intérieure éclairée et aérée artificiellement et sans relation directe avec l'espace extérieur. En venant s'ajouter au premier rang de la façade, les coursives extérieures de l'Aéro-habitat ainsi que ceux de la cité Henri Sellier, jouent en même temps le rôle de brise-soleil. D'après Jean-Lucien Bonillo⁵³, si la paternité de la rue-pont (ou rue suspendue à l'air libre) comme reformulation critique de la coursive intérieure (ou rue intérieure) de l'Unité d'habitation est aujourd'hui attribuée aux Smithson c'est parce que les historiens d'architecture ne s'étaient pas avisés jusqu'ici de l'antériorité de l'Aéro-habitat (1950-1954) à Alger sur le projet du concours de Golden Lane⁵⁴ des Smithson (1955).

⁵² Loeckx A. et Al. (1988), p.30.

⁵³ Bonillo J.-L., Massu C. et Pinson D. (2006), p.332.

⁵⁴ Le projet Golden Lane Housing des Smithson est un contre-modèle typologique de l'Unité d'habitation de Le Corbusier. Cf : Secci C. (2010), p. 17-31.

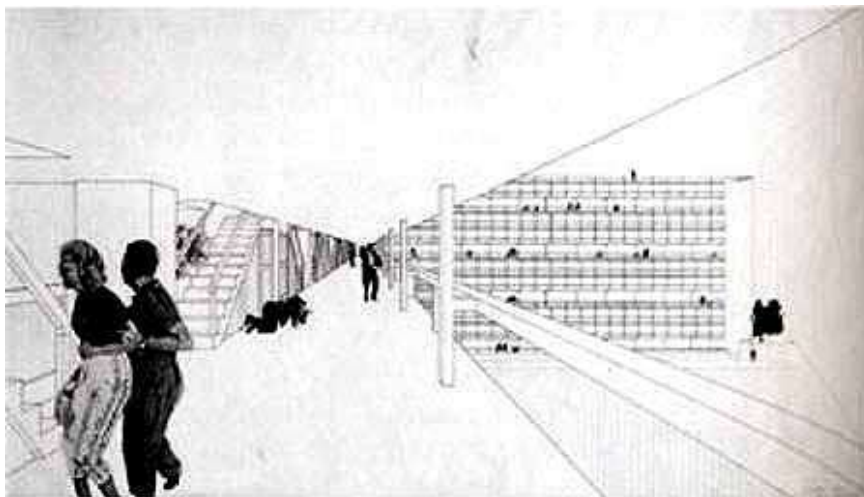


Fig. 9 Projet Golden Lane des Smithson (1955).

Source : Secci C. (2010), p. 20.

Ceci dit, le principe de rejeter la galerie de distribution sur la façade nord a aussi été utilisé par Le Corbusier au niveau du premier projet d'Immeuble-villas exposé au Salon d'Automne de 1922, les duplex étaient mono-orientés et desservis par une coursive côté cour tandis que la partie supérieure était traversante tout comme pour les duplex des bâtiments 2 et 4 de l'Aéro-habitat⁵⁵. Ce dispositif a aussi été utilisé par le maître au niveau de l'immeuble principal du premier projet de l'Unité d'habitation de Marseille en 1945⁵⁶ ainsi qu'au niveau du Pavillon Suisse à la cité universitaire de Paris (**Fig. 10**). Ceci dit, la galerie de desserte au niveau du Pavillon Suisse n'est pas ouverte sur l'extérieure mais fermée et ponctuée par de petites ouvertures.



Fig. 10 Projet Golden Lane des Smithson (1955).

Source : www.fondationlecorbuiser.org.

⁵⁵ Nivet S. (2011), p.38.

⁵⁶ Monnier G. (2002), p.48.

La rue intérieure destinée à desservir les appartements des Unités d'habitation n'est pas un simple couloir ; sa fonction première n'est pas uniquement la distribution des personnes mais aussi la distribution des marchandises et les cuisines sont munies de plusieurs dispositifs le permettant. Le premier de ces dispositifs est le portillon situé en partie basse et à droite de la porte d'entrée. Celui-ci donne accès à la glacière positionnée sous le plan de travail de la cuisine qui peut donc être desservie directement depuis la rue intérieure. Le deuxième est le casier destiné à entreposer les différentes livraisons. Le troisième de ces dispositifs concerne le placard destiné aux compteurs électriques, accessibles également depuis la rue intérieure. Enfin, une boîte aux lettres est incorporée à chacune des portes d'entrée⁵⁷. A l'Unité d'habitation ainsi qu'à la cité Henri Sellier par contre, les coursives ne desservent que les personnes et non pas les marchandises car aucun dispositifs de réception des marchandises n'a été pensée pour les logements. Les fenêtres des cuisines donnant sur les coursives sont toutes munies d'un grillage très fin qui ne permet aucun passage de marchandise à travers celle-ci. De plus, les boîtes aux lettres sont regroupées au niveau du hall d'entrée du boulevard du Telemly pour l'Aéro-habitat et au niveau de chaque cage d'escalier pour la cité Henri Sellier au lieu d'être positionnée au niveau de chaque appartement comme pour l'Unité d'habitation de Marseille. Notant que le Corbusier abandonnera ce dispositif de regroupement des boîtes aux lettres dans les Unités construites après. Ceci-dit, les compteurs sont néanmoins accessible de l'extérieure de l'appartement.

Dans les Unités d'habitation, Le Corbusier, contraint d'aligner les descentes des gaines des cuisines, a opté pour placer ces derniers du côté de la rue intérieure, en surépaisseur par rapport à la trame. Cet écart de mise en œuvre crée une différence de nu qui génère, dans la pénombre de cette rue intérieure, une synchronisation caractéristique du rythme de la trame et renforçant l'aspect d'alignements de maisons individuelles tant voulue par l'architecte⁵⁸ (**Fig 11**). A l'Aéro-habitat, les cuisines, font saillie sous une gaine horizontale. Ces avant-corps plus bas (que le plafond) donnent un air plus spacieux à la coursive et créent des niches pour les portes d'entrée, articulant ainsi les coursives comme des rangées de maisons individuelles tout comme pour les appartements des Unités d'habitation⁵⁹ (**Fig. 12**).

⁵⁷ La présence des boîtes aux lettres à la porte de chaque cellule ainsi que l'absence d'ouvre-porte collectif dans le hall d'entrée de l'Unité, indiquent la volonté de Le Corbusier de maintenir cette idée d'immeubles-villas, chaque entrée d'appartement étant conçue comme celle d'une entrée d'une maison individuelle.

⁵⁸ Sbriglio J. (2010), p. 68.

⁵⁹ Loeckx et Al., (1988), p.47.



A droite Fig. 11 Vue sur une des « rues intérieures » de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.fondationlecorbuiser.org.

A gauche Fig. 12 Vue sur une des coursives de déserte de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteure.

Tandis que les rues intérieures des Unités d'habitation desservent les appartements en duplex chaque trois niveaux, celles de l'Aéro-habitat les desservent, chaque deux niveaux seulement et celles de la cité Henri Sellier ne sont carrément qu'au nombre de deux par immeuble (au rez-de-chaussée et à l'avant dernier étage). Le principe de l'emboitage des logements au-dessus et au-dessous de la rue intérieure (caractéristique des Unités d'habitation) n'a donc pas été repris pour les deux cas d'étude. Ceci dit, le principe de desserte « chaque deux niveaux » a déjà été utilisé par Le Corbusier au sein du projet Wanner à Genève⁶⁰ (1930-1932). Ce projet abrite des appartements de deux niveaux disposés de part et d'autre d'un couloir central. De plus, tandis que les « rues intérieures » des Unités d'habitation desservent une cinquantaine d'appartements, les coursives extérieures du bâtiment 2 de l'Aéro-habitat et celles du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier ne desservent-elles qu'une vingtaine seulement, et que celles du bâtiment 4 de l'Aéro-habitat et du bâtiment 1 cité Henri Sellier qu'une petite dizaine. Enfin, dans les Unités d'habitation, les « rues intérieures » représentent un élément de circulation horizontale par lequel chaque habitant est obligé de passer afin d'accéder à son logement tandis qu'à la cité Henri Sellier, les habitants des étages supérieurs et inférieurs aux coursives ne sont absolument pas obligés de passer par elles afin d'accéder à leur logement.

⁶⁰ Monnier G. (2002), p.24.

La galerie marchande de l'Aéro-habitat peut aussi être rapprochée de la galerie de la côte 150 des redents du fort l'empereur, divisant le corps bâti en deux et rejoignant la voirie ainsi qu'au deux projets de maison locative à Alger conçu par Le Corbusier en 1933 illustrant le mariage de la route et de l'édifice et suggérant aussi la « rue en l'air » qui caractérisera l'Unité d'habitation. En effet, calés dans les ravins franchis par les lacets du chemin du Télémy, le chemin sinueux est raccourci, car il traverse les immeubles au milieu de leur hauteur. Le « tramway verticale » situé à l'entrée du bâtiment principal de l'Aéro-habitat reliant le boulevard Krim Belkacem à la ruelle supérieure interne du projet et desservant les trois autres immeubles rappelle « la proposition de réglementation pour boulevard en corniche » et « le projet de la maison locative » de Le Corbusier pour Alger en 1933 ainsi que la première étude théorique de Louis Miquel pour Alger réalisé en 1933 ou il propose d'insérer des immeubles perpendiculairement à la pente générale du site dégagant ainsi les vues sur les collines environnante.

2.2. Les éléments formels du modèle

Même si on ne trouve aucun des « évènements plastiques » propres au côté sculpteur de Le Corbusier ni au niveau des pilotis de l'Aéro-habitat ni au niveau des volumes disposés en toitures des deux cas d'étude (sorties de cheminées, Etc.) et malgré l'élimination des pilotis dès les premières esquisses de l'Aéro-habitat et leur non existence dans la cité Henri Sellier, les références formelles et même iconographiques à l'Unité d'habitation sont tout de même très présentes dans les deux cas d'études. Ces références apparaissent sous des formes très prononcées telles que la reprise de l'écran épais de loggia entrecoupé par une galerie tranchante, l'esthétique du béton brut combinée aux plaques de revêtement et enfin l'exaltation formelle du dispositif d'entrée.

2.2.1. Les dispositifs d'entrée

Les entrées des Unités d'habitation se caractérisent par la mise en place d'un auvent, dont la dimension plastique tire parti de toutes les capacités techniques du béton armé. Libéré en ce lieu de la rationalité structurale du reste de l'édifice, Le Corbusier construit cet abri en donnant libre cours à une exaltation formelle très poussée qui a été reprise par Louis Miquel au sein du projet de l'Aéro-habitat dans lequel l'entrée principale de l'ensemble se fait par un grand hall dont le volume se détache du corps du bâtiment principal comme pour l'ensemble des Unités d'habitation (**Fig. 13**). Ceci dit, pour la cité Henri Sellier aucun dispositif architec-

tural de mise en valeur des entrées n'a été réalisé. La fonction symbolique de l'auvent au sein des Unités d'habitation est moins de marquer l'entrée dans le bâtiment que de se placer entre celui-ci et la nature représentée par le parc afin de « sauver cette vue admirable des montagnes⁶¹ ». Ceci dit, à l'Aéro-habitat, Louis Miquel positionne l'auvent d'entrée de façon à ce que ce dernier constitue plutôt un intermédiaire entre la ville et le bâtiment (**Fig. 14**). De plus, ce volume d'entrée n'apparaît sur aucune des différentes esquisses dont nous disposons sur l'Aéro-habitat ce qui pourrait être expliqué par le fait que ça soit une décision de dernière minute prise par l'architecte.



A droite Fig. 13 Vue le porche d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.fondationlecorbuiser.org.

A gauche Fig. 14 Vue sur le volume d'entrée de l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteure.

Le hall d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille est composé de deux espaces sensiblement carrés, organisés en léger décalé qui se caractérisent par un fort contraste de lumière avec l'extérieur. A l'Aéro-habitat, le hall d'entrée est organisé de la même manière sauf que le premier espace du hall ne marque pas de fort contraste de lumière avec l'extérieur. La continuité entre ces deux salles avec l'extérieur est assurée par le choix d'un dallage en *opus incertum* qui prolonge à l'intérieur de l'Unité celui du parvis. A l'Aéro-habitat par contre, une rupture dans le traitement au sol marque la différenciation entre l'extérieur, l'espace du hall et le reste des espaces communs du bâtiment.

Le premier espace du hall d'entrée de l'Unité d'habitation constitue en une petite salle hypostyle comprenant des bancs de béton qui renforcent le caractère public de cet espace qui concentre un certain nombre de signes évoquant les images de la modernité architecturale

⁶¹ Recommandation de chantier est accompagnée d'un croquis où l'auvent cadre le paysage. Cité dans : Sbriglio (2004), p.17.

américaine diffusées, en Europe, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale⁶². En effet, tout dans le hall des Unités d'habitation, renvoie à cet univers très particulier des rez-de-chaussée des *World trade center* qui peuplent les *downtown* américains⁶³. Bien sûr l'échelle est différente, mais la cabine téléphonique, le comptoir d'accueil, etc. fonctionnent sur un registre qui renvoie plus à l'ambiance des immeubles de bureaux, voire d'un grand hôtel international, qu'à celle d'un immeuble d'habitation (**Fig. 15**). A l'Aéro-habitat, même si le premier hall d'accueil ne comporte aucun banc, le caractère commun de cet espace est marqué par la disposition de l'ensemble des boîtes aux lettres des quatre immeubles dans cet espace. De plus, les images de modernité américaine sont présentes dans cet espace grâce à la présence d'une sorte de salle des gardes sous forme d'un comptoir d'accueil. Dans les Unités d'habitation, la première salle du hall d'entrée permet d'accéder au hall des ascenseurs qui est traité dans un registre plus technique : tableau de contrôle du fonctionnement des ascenseurs, salle des gardes et accès à la salle des machines par une passerelle métallique⁶⁴. Ceci dit, à l'Aéro-habitat, même si la première salle du hall donne accès au hall des ascenseurs, l'accès vers ce dernier n'est pas conditionné par le passage par la première salle du hall d'entrée du bâtiment. En effet, on peut directement passer de l'espace extérieur vers le hall des ascenseurs sans passé par le premier hall.



A droite Fig. 15 Vue le porche d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.fondationlecorbuiser.org.

2.2.2. L'esthétique du béton brut

Pour Le Corbusier, L'Unité d'habitation représente le premier chantier important de Le Corbusier en béton armé laissé apparent. Le Corbusier écrit d'ailleurs à ce sujet : « la réalisa-

⁶² Il ne faut pas oublier que les voyages de Le Corbusier aux Etats-Unis sont nombreux au cours des années couvrant la réalisation de l'Unité de Marseille.

⁶³ Le Corbusier (1937). p.34.

⁶⁴ Sbriglio J. (2010), p. 63.

tion de l'Unité d'habitation de Marseille aura apporté à l'architecture contemporaine la certitude d'une splendeur possible du béton armé mis en œuvre comme matériau brut au même titre que la pierre, le bois ou la terre cuite. L'expérience est d'importance⁶⁵ ». Ceci dit, les parties de l'ossature en béton armé de l'Unité d'habitation de Marseille qui restent visibles sont limitées au « sol artificiel », aux volumes qui se trouvent sur le toit-terrasse et à l'escalier de secours du pignon nord⁶⁶.

A l'Unité d'habitation de Marseille, les murs du pignon nord, ceux des côtés des logements tournés vers le sud, celui de la tour des ascenseurs et même ceux des « rues intérieures » sont recouverts de panneaux de béton préfabriqués en béton vibré⁶⁷. Pour les piliers de l'auvent, il est préconisé un type de coffrage à petites planches de trois centimètres environ exécuté d'une façon particulièrement soignée afin de laisser le béton apparent⁶⁸. Toutes les surfaces du béton sont rayées par une trame serrée de lignes (les empreintes des joints entre les planches et des veines du bois). La mosaïque de panneaux de planches alternées, qui caractérise le sol artificiel, est aussi utilisée pour les murs du hall et ceux de la tour des ascenseurs, avec des variations visant à réduire l'effet de damier. Pour les deux cas d'études, Louis Miquel a opté pour l'utilisation des deux types de béton : le « béton brut coulé » pour les éléments de structure et le « béton brut démoulé » pour les éléments de revêtement et les garde-corps des loggias et des coursives de dessertes. C'est donc travers la granulométrie que Louis Miquel tout comme son maître différencie les panneaux de revêtement. Ceci dit, Le Corbusier distingue ces revêtements grâce aux agrégats de graviers en relief, qui confèrent à certaines parties une forme carrément murale, presque d'apparence rustique ou de bossage vermiculé chose que nous ne retrouvons ni à l'Aéro-habitat ni à la cité Henri Sellier.

Plusieurs sources d'inspirations peuvent être convoquées pour saisir l'utilisation des briques creuses pour le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du pignon du bâtiment 2 au niveau duquel joue avec subtilité des effets de textures produits par la disposition en damiers de brique de 10 cm d'épaisseur (**Fig.16**). La mise en œuvre de ses matériaux, qui joue principalement sur les contrastes entre une franche ossature en béton armé et des remplissages en éléments de brique creuse, rappellerait le travail de la fin des années vingt d'Auguste Perret (réalisé par ailleurs en briques pleines), en particulier pour les maisons-ateliers de Chana Orloff (1926-1929) ou encore de Georges Braque (1927-1930) ainsi que pour la petite chapelle d'Arcueil

⁶⁵ Le Corbusier (1953), p.190.

⁶⁶ Sbriglio J. (2013), p.153.

⁶⁷ *Ibidem*.

⁶⁸ Voir le dessin du 22 janvier 1950 [FLC 25275]. Cité dans : Sbriglio J. (2013), p.166.

(Fig. 17 et 18). Jean De Maisonseul affirme que l'idée de Louis Miquel d'introduire la brique dans le traitement de façades des bâtiments modernes lui aurait été inspirée par lui à après lui avoir fait découvrir l'oasis de Tozeur⁶⁹. En effet, ce petit village est très connu pour son jeu de façades ouvragées, de claustras, mais de claustras fabriqués avec les briques elles-mêmes, c'est-à-dire avec la manière dont les murs étaient appareillés (Fig. 19).



En haut à gauche Fig. 16 Vue sur la façade sud-est du bâtiment 2 de l'Aéro-habitat.
Source : photos prise par l'auteur.

En haut à droite Fig. 17 Auguste Perret, villa Georges Braque, 1927-1930.
Source : www.cité-architecture.com.

En bas à droite Fig. 18 Auguste Perret, chapelle d'Arcueil, 1930.
Source : www.cité-architecture.com

En bas à gauche Fig. 19 Vue sur une des maisons du village de Tozeur.
Source : www.tourisme-tunis.com.

⁶⁹ Entretien de Xavier Dousson avec Jean De Maisonseul, Cité dans : Dousson X. (2010), Volumes 2, p.14.

2.2.3. Le système de résille en façade

La référence iconographique la plus frappante de l'Aéro-habitat et de la cité Henri Sellier aux Unités d'habitation de Le Corbusier est certainement la reprise de l'écran épais de loggia constituant une trame quadrangulaire appliquée à l'ensemble des façades sud-ouest des immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat et des façades sud-est et sud-ouest des deux immeubles de la cité Henri Sellier. D'après Loeckx⁷⁰, la recherche sur le brise-soleil étant menée à bien par Le Corbusier dans le projet du gratte-ciel d'Alger, cette esthétique caractérisera ensuite tous les grands édifices verticaux de Le Corbusier, substituant ainsi aux façades lisses en « pan de verre » préconisées avant, l'écran en béton, inscrivant dans les façades « l'échelle humaine » et l'articulation « biologique » de tout organe du bâtiment.

Tout comme pour les Unités d'habitation, il ne sera jamais question dans le projet de l'Aéro-habitat de remettre en cause le principe de la loggia. En effet, l'ensemble des loggias formera une résille modelant les façades et tamisant le soleil au solstice d'été. La citation de la loggia Corbuséenne s'étend jusque dans les détails, notamment dans la trame de petits carrés, caractéristique pour Marseille, des panneaux en béton du parapet. Le garde-corps des galeries est réalisé avec des plaques de béton préfabriqué qui reprennent un motif de grille de 7 cm de largeur sur l'ensemble de la galerie. Dès les premières esquisses de l'Aéro-habitat, la loggia des duplex de l'Aéro-habitat a été pensée puis réalisée à partir d'une seule dalle tout comme pour l'ensemble des Unités d'habitation et ce contrairement à l'avant-projet de l'Unité d'habitation de Marseille où la loggia était conçue à partir d'une double dalle brise-soleil (Fig.20).

Les modifications porteront plutôt sur l'inscription de cet élément au sein de la façade ainsi que sur le jeu horizontal/verticale représenté tout comme à l'Unité par la relation entre les ensembles de loggias, la galerie commerciale et les noyaux de circulation verticale. Les différentes esquisses du projet de l'Aéro-habitat accompagnés chacune de maquette nous démontrent que les façades sont le fruit d'un long processus de recherches menées esquisse après esquisse. Dans les immeubles hauts, la composition est articulée à différentes échelles et prend en compte les grandes dimensions de l'immeuble. La façade des loggias de l'immeuble 2 est caractérisée par la tripartition obtenue par l'horizontale de la galerie et la verticale de l'ascenseur desservant la partie supérieure de l'immeuble. La force de ces grandes lignes tient aux détails de composition et d'architecture : « premièrement, les « garde-corps » de la gale-

⁷⁰ Loeckx et Al., (1988), p.21.

rie ne sont pas des panneaux perforés comme ceux des loggias et des coursives mais de fines grilles métalliques. Deuxièmement, l'écran en béton n'est pas composé d'éléments larges d'une travée et hauts d'un étage mais d'éléments de la grandeur de deux duplex jumelés, divisés à leur tour de façon horizontale et verticale sur la moitié inférieur du carré⁷¹ ».

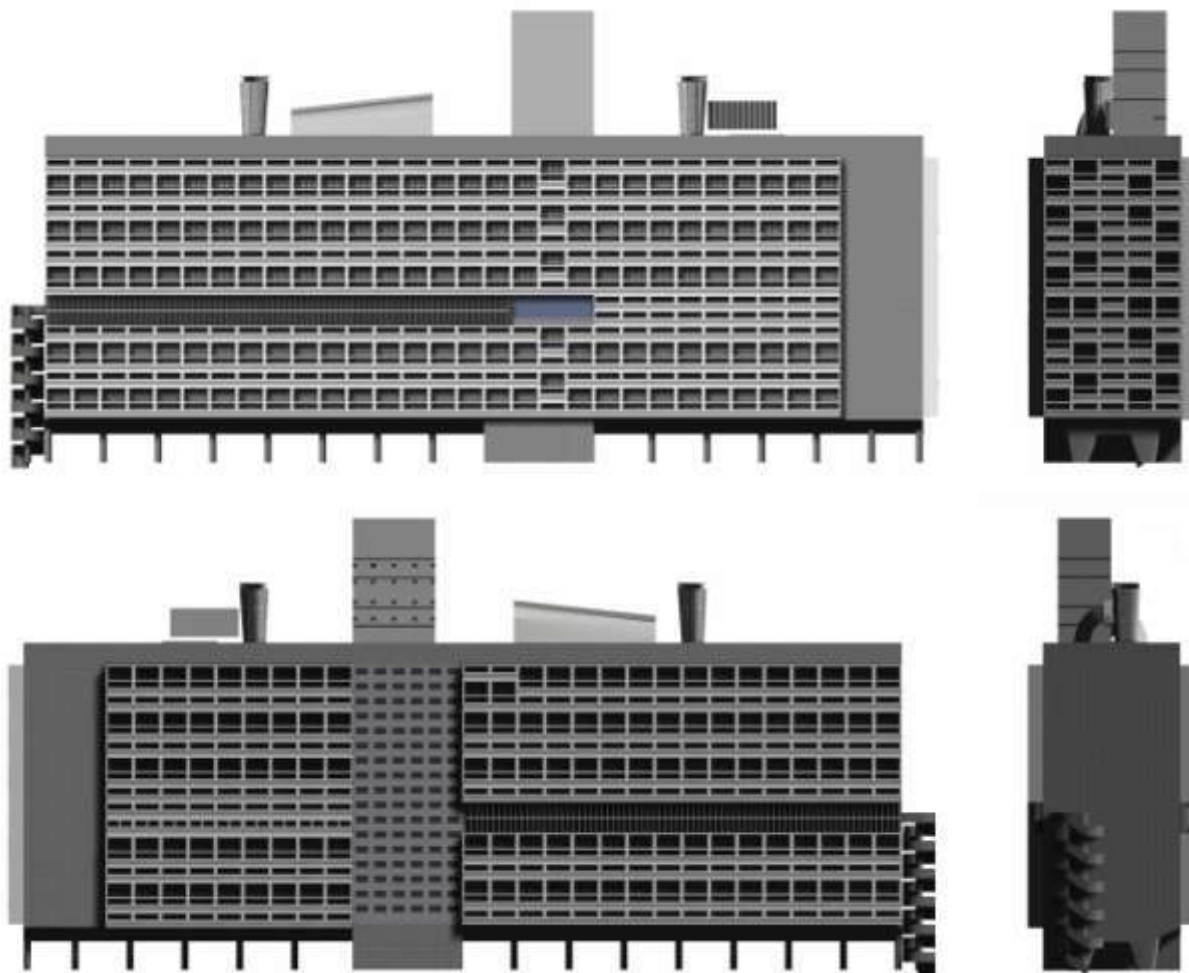


Fig. 20 Le Corbusier, Unité d'Habitation de Marseille, façades.

Sources : Sbriglio J. (2009), p.13.

Dans les deux cas d'étude ainsi que dans les Unités d'habitation, la profondeur de la loggia et l'emploi d'éléments en forme de claustra pour son garde-corps, en font un espace dans lequel les effets d'ombre et de lumière sont savamment mis en scène. Ces effets sont rehaussés dans l'Unité d'habitation de Marseille par l'emploi de la polychromie appliquée directement au béton brut sur chacune des parois latérales ainsi qu'en sous-face des dalles brise-soleil⁷². A l'Aéro-habitat, seuls certains remplissages au fond des loggias sont enduits et

⁷¹ Loeckx et Al., (1988), p.48.

⁷² Ce choix fut décidé assez tardivement, en 1951. La codification de cette polychromie des façades ainsi que la

peints en jaune paille⁷³, ou encore les trames béton des façades comportant les coursives sont remplies avec des panneaux composites assemblant des moucharabiés bois, des plaques de fibro-ciment, des vitrages, etc. Même la polychromie sera régulièrement rythmée, relativement austère et adoucie par rapport aux couleurs primaires employées par Le Corbusier et distribuées de façon apparemment aléatoire. Ainsi, alors que Pierre Bourlier et Louis Miquel ont utilisé le blanc dans la plupart de leurs œuvres, pour l'Aéro-habitat, ils refusèrent catégoriquement de le « blanchir » selon la tradition algéroise, comme le leur demandait notamment l'Association des amis du vieil Alger, condition minimale pour retirer son recours. Et, bien que la ville ait été blanchie depuis, seul l'Aéro-habitat demeure fidèle à lui-même, c'est-à-dire à ses architectes ayant traduit au niveau du détail de la réalité, certaine vision abstraite de l'Alger de Le Corbusier. Ceci dit, à la cité Henri Sellier, les façades étaient peintes en beiges foncés dès leur construction d'après les habitants du quartier qui les ont connus dans les années 60. Aujourd'hui, ces bâtiments ont reçus une nouvelle peinture blanche après l'opération de réhabilitation des loggias et des coursives qu'ils ont subies en 2012-2013.

Ceci dit, avec l'application du système de grille, Le Corbusier se réserve le droit d'affirmer ou de nier certains éléments internes du bâtiment. Ainsi la grille homogénéise des dispositifs intérieurs hétérogènes. Le même dessin exprime au dehors la trame de l'école maternelle, celle des chambres d'hôtel de l'Unité et de façon plus générale, les parties hautes des duplex ce qui n'est pas le cas à l'Aéro-habitat ou les autres fonctions que l'habitat tel que : le garage et la salle de réunion du bâtiment 1, les bureaux du bâtiment 2 ainsi que la buanderie collectif du bâtiment 3, sont très lisibles depuis l'extérieur (**Fig.21**). En effet, ces espaces ont tous reçus un traitement architectural très différent de celui des appartements. Ce traitement qui consiste en l'application d'une large grille formée de carrées de (0.45 x 0.45 m) a aussi été appliqué à l'ensemble des cages d'escalier des bâtiments 2 et 4. Même si les cages d'escalier du bâtiment 1 de l'Aéro-habitat n'ont reçus aucun traitement architectural spécifique, leur emplacement est néanmoins lisible en façade car ceux-ci sont ponctués par un mur pratiquement aveugle avec des fenêtres de (1.3 x 0.60 m) contrairement aux cages d'escalier du bâtiment 3 de la même cité dans lequel les ouvertures de la cage d'escalier donnent sur les loggias des appartements ce qui rend très difficile leur lisibilité sur la façade.

Pour la cité Henri Sellier, les deux bâtiments ne comportent aucune autre fonction mis à part l'habitat et le commerce du rez-de-chaussée ce qui ne nous permet d'établir la compa-

palette des couleurs sont dues à Le Corbusier et Wogenscky.

⁷³ Guerrier E. (2012), p. 134.

raison avec les Unités d'habitation sur ce point précis. Ceci dit, mis-à-part les deux principales cages d'escaliers, accompagnées chacune d'une cage d'ascenseur, qui font saillie sur la façade sud-ouest (la façade comportant les loggias) ; les autres cages d'escalier de ces bâtiments ne se lisent pas du tout en façade. En effet, celle-ci ne comporte soit pas d'ouverture (cas de la cage d'escalier du bâtiment 1) soit elles comportent des ouvertures de dimension exactement identiques à celle des chambres donnant qui plus est sur les loggias des appartements (tout comme pour le bâtiment 3 de l'Aéro-habitat).



Fig. 21 Vue sur le bâtiment 1 de l'Aéro-Habitat, janvier 2014.

Sources : Photos prises par l'auteur.

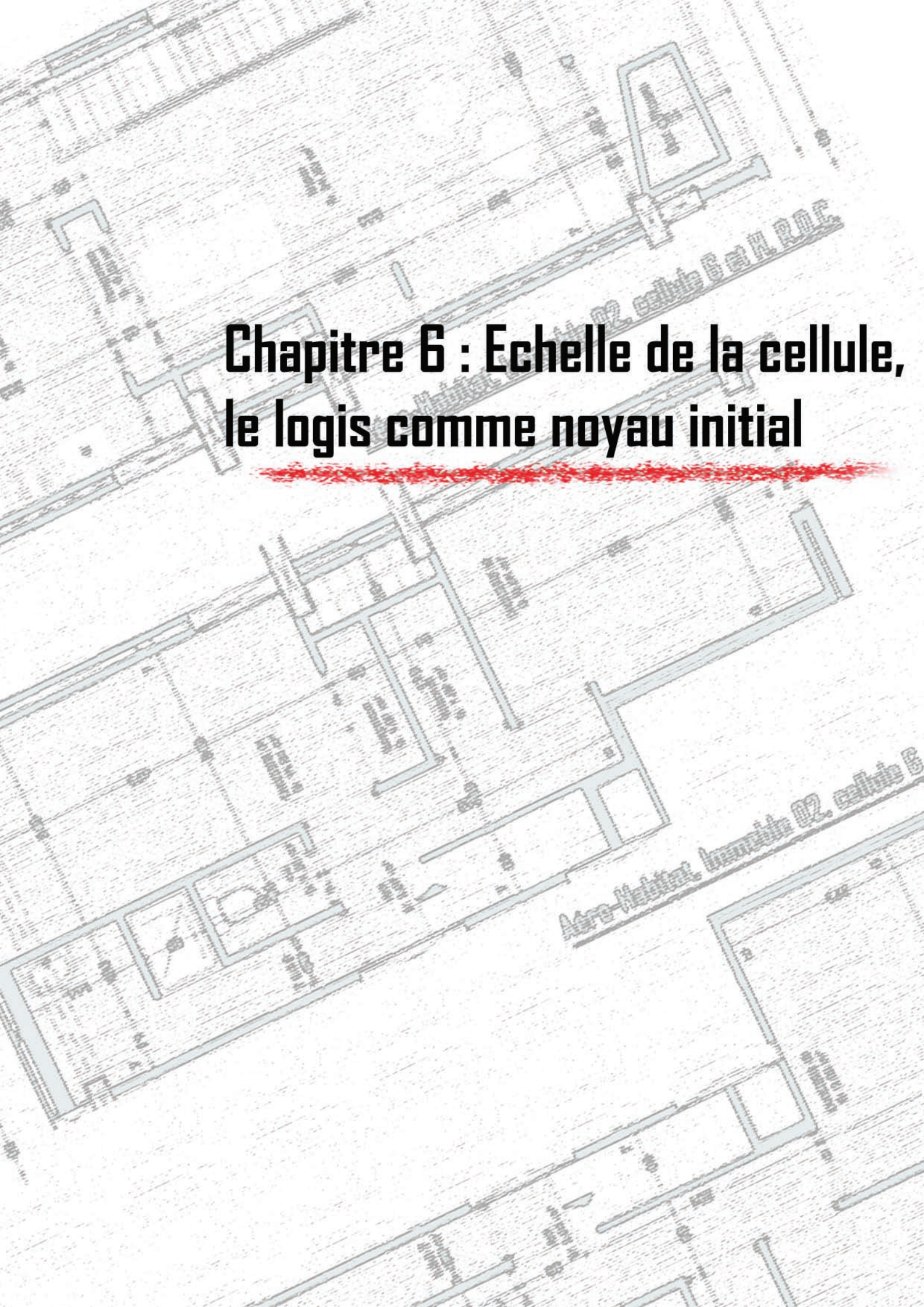
Conclusion partielle

Dans le projet d'« Unité d'habitation de grandeur conforme » duquel s'est inspiré Louis Miquel pour les deux cas d'étude, Le Corbusier réinvestit des dispositifs et les thèmes préexistants et intègre dans son plan certains de ses projets antérieurs. En effet, pour élaborer ses « Unités d'habitation », Le Corbusier puise dans un corpus de références hétérogènes qu'il associe à des dispositifs déjà largement mis en œuvre par d'autres architectes parisiens depuis le début du vingtième siècle, tels que la coursive, la loggia, le duplex, la mise en commun des services ou les équipements intérieurs intégrés. En effet, l'idéal de conciliation entre maison et immeuble est un thème récurrent chez les architectes mais aussi dans l'imaginaire populaire depuis les années 1920 déjà.

Dans les deux cas d'études, malgré la disparition du sol artificiel ainsi que des équipements sur le toit-terrasse caractéristiques des Unités d'habitation, le projet architectural n'a pas été amputé des principes chers à Le Corbusier : des équipements et services de proximité ont été implantés à proximité de la cité Henri Sellier, des garages ainsi qu'une buanderie et une salle de réunion ont été réalisés au sein même des bâtiments de l'Aéro-habitat, une école maternelle devait être édifiée sur le toit de l'un des immeubles bas de l'Aéro-habitat, des commerces sont installés au niveau de la galerie du 10^{ème} étage de l'Aéro-habitat et du rez-de-chaussée de la cité Henri Sellier. Dans ces deux cas d'études tout comme dans les Unités d'habitation, les fonctions autres que l'habitation qui y sont intégrées ne prétendent plus au statut Métropolitain (autoroutes, boulevards etc.) comme pour le plan Obus mais se réfèrent plutôt au prolongement immédiat du logis familial, ou à la vie du quartier. Ils adoptent le concret de la quotidienneté : Salon de coiffure, épicerie, restaurant, bureau de poste, hôtel, club de jeunes, services de santé, crèche, école, gymnase.

La circulation par coursive a déjà été mise en œuvre à plusieurs reprises à Paris avant-guerre dans des programmes de logements populaires. Elle a été mise en œuvre dans d'autres pays européens, le plus souvent dans le cadre de politiques municipales de construction de logements à bon marché, notamment en Angleterre et aux Pays Bas. Assimilée à un dispositif de surveillance réservé aux plus pauvres, grevant l'intimité des logements et peu confortable car exposée aux intempéries, la coursive n'a pas été appliquée à l'immeuble bourgeois, bien qu'elle puisse rappeler, dans sa forme couverte, les couloirs ou galeries de certains grands hôtels de villégiature. Ceci dit, les galeries de dessertes de l'Unité résidentielle Aéro-habitat ainsi que celles de la cité Henri Sellier, représentent une intéressante combinaison

entre le principe de la « promenade intérieure, protégée de l'extérieur » des coursives intérieures des Unités d'Habitation et les éléments permettant un « lien extérieur-intérieur » que l'on retrouve au niveau des redents-Obus (1942). De plus, l'esprit est toujours le même, les coursives de l'Aéro-habitat et de la cité Henri Sellier qui se déploient tout le long de la façade donnent vraiment le sentiment de rues extérieures empruntés pour rentrer chez soi.

The background is a detailed architectural floor plan of a prison cell block, showing various rooms, corridors, and structural elements. The plan is oriented diagonally. A prominent red scribble is drawn horizontally across the middle of the page, partially obscuring the text and the underlying drawing. The text is centered over the plan.

Chapitre 6 : Echelle de la cellule, le logis comme noyau initial

Introduction

Il est difficile de définir clairement la façon dont Louis Miquel envisage théoriquement l'espace du logis familial, puisque cette question n'apparaît dans aucun des textes ou interviews de l'architecte. En effet, on ne retrouve pas chez Miquel, comme on le retrouve chez Le Corbusier, de déclaration sur la façon dont l'architecture peut simplifier la vie de la ménagère et de sa famille, ni de règle d'architecture sur la distribution des espaces dans le logis, ou de réflexion sur la production en série des cellules.

Pour Louis Miquel, tous les hommes depuis la préhistoire sont munis des mêmes membres qui accomplissent les mêmes fonctions, occupant le même espace et se servant des mêmes dimensions. De ce fait, tous les objets employés par les hommes peuvent être dimensionnés suivant des normes absolument fixes. Par son insistance sur l'importance de la standardisation, Louis Miquel s'injurie devant les partisans de la diversité des fonctions entre les hommes qui affirment qu'il est impossible de produire en série les équipements nécessaires à la vie de l'homme¹. Ceci dit, l'architecte défend la nécessité d'introduire les paramètres climatiques et culturels dans les conceptions de logements afin de répondre au mieux aux exigences de la population concernée.

Dans son approche du logis familial, Le Corbusier considère quant à lui que l'habitation représente « la cellule sociale primordiale de tout urbanisme² ». Le maître se base sur des exemples dans la nature tel que la multiplication cellulaire, l'évolution des micro-organismes, le processus de digestion, etc., afin de montrer que c'est la cellule, la plus petite unité, qui détermine n'importe quel ensemble. Le logis représente donc pour lui, le noyau initial de l'urbanisme qui protège la croissance de l'homme et abrite les joies et les douleurs de sa vie quotidienne. Telle que décrite par Le Corbusier, l'organisation spatiale de la cellule doit être adaptée au modèle de la famille nucléaire de la première moitié du XX^e siècle et reprendre la conception des Unités d'habitation de Le Corbusier.

¹ Rappelons qu'en 1954, en France, seul un logement sur dix dispose du chauffage central, un sur dix également, d'une baignoire ou d'une douche, et 26,6 % de WC intérieurs. Plus de 40 % des habitations n'ont pas encore l'eau courante. Source : INSEE — Division Études sur le logement. Cité dans : Sabrina Bresson, *Du plan au vécu. Analyse sociologique des expérimentations de Le Corbusier et de Jean Renaudie pour l'habitat social*, université François – Rabelais de Tours, encadré par Sylvette Deneffe, soutenue en 2010.

² Le Corbusier (1943), § 36, *s.p.*

1. Etude des caractéristiques intrinsèques de « la cellule »

Tout en affirmant qu'il ne cherche pas à faire de la machine « le sommet de l'art », Louis Miquel souligne que les nouvelles technologies de l'industrialisation offrent toutes sortes de possibilités dont aucune autre époque n'avait bénéficié auparavant et que les architectes n'ont aucune raison de ne pas en tirer profit³. La rationalité scientifique, les possibilités permises par les techniques modernes ainsi que la nécessité d'accès au confort moderne pour tous sont donc au fondement de la conception de l'habitation chez Louis Miquel qui estime que les techniques modernes doivent permettre de répondre efficacement aux exigences de la fonction d'habiter.

1.1. Les cellules typologiques

Chaque immeuble des deux cas d'étude est constitué d'une « cellule typologique de base⁴ » qui se répète le long de l'immeuble. Ces cellules sont de deux principaux types, le type duplex qui se trouve uniquement à l'Aéro-habitat et le type simplex qui se trouve dans les deux cas d'études. Chacune de ces cellules types se décline en des variantes qui servent à répondre aux exigences du programme en premier lieu et à absorber les exceptions de la trame de l'immeuble en question en deuxième. Ces exceptions sont dues soit à des contraintes topologiques tel que le retournement du plan sur le mur pignon, soit à des exigences fonctionnelles tel que le passage des trémies des escaliers et des ascenseurs, soit encore à des contraintes liées au site et au type d'implantation des bâtiments tels que l'implantation perpendiculaire à la pente.

1.1.1. Le duplex : La cellule typologique de base et ses variantes

Les appartements types des bâtiments 2 et 4 de l'Aéro-habitat sont constitués de deux niveaux séparant les espaces jour des espaces nuit. A Alger, ça sera « la première fois que l'on verra [...] des appartements construits en série sur ce type⁵ » en ce qui concerne les duplex de l'Aéro-habitat. Le premier niveau comprend une cuisine et un séjour qui donne sur une assez large loggia. Dès l'entrée qui s'organise sur un sas de communication destiné à protéger la cellule des nuisances extérieures, le regard est saisi par la lumière abondante diffusée par le grand pan de verre du séjour. Située sur la droite ou sur la gauche de l'entrée, selon le type de la cellule, la cuisine est en communication directe avec le coin-repas du séjour par un meuble

³ Miquel L. (1946), p.7

⁴ *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n° 60, p.8.

⁵ Lecuyer G. (1950), p.3.

passé-plat. Une des parois du séjour est équipée de deux grandes niches de format carré pouvant faire office de bibliothèque. La loggia se situe dans le prolongement du séjour apportant ainsi à l'usage de celui-ci un véritable espace extérieur (**Voir Planche n°40**).

Le second niveau comprend quant à lui les installations sanitaires, les espaces de rangements ainsi que les chambres réservées au couple parental et aux enfants. Un escalier longitudinal, situé le long de la paroi opposée à la cuisine, permet d'accéder à l'étage des chambres au-dessus. Cet espace est constitué du bloc sanitaire (WC et salle de bain), d'un espace de rangements et de deux ou trois chambres équipées chacune de leurs rangements. Aucune communication n'a été prévue entre les chambres. Les duplexes sont soit de trois pièces (70.40 m² de surfaces habitable) soit de quatre pièces (88.75 m² de surface habitable). Dans les appartements quatre pièces, la quatrième pièce occupe une partie de la trame de l'appartement qui lui est accolé (**Voir Planche n°40**).

Les contraintes topologiques dus au retournement du plan sur le mur pignon, amènent Louis Miquel à définir des sous-variantes du duplex type. La première sous-variante concerne les cellules donnant sur la façade latérale sud-est du bâtiment 2. D'une surface habitable de 117 m², cette cellule est constituée de cinq pièces et reprend exactement le même principe que la cellule type mis à part que l'entrée ne se trouve pas en face du séjour mais en face de la porte de la cuisine. De plus l'escalier menant à l'étage des chambres n'est pas accessible depuis le séjour comme dans la cellule type mais il est plutôt accessible directement depuis l'entrée. Cet escalier a été rapproché de l'entrée afin de permettre l'accès vers une chambre supplémentaire accessible depuis le séjour et positionnée dans la trame consacrée à la cage d'escalier. Cette cellule occupe donc un espace plus important que celui inscrit dans la trame structurelle. A l'étage se trouve trois autres chambres ainsi que les sanitaires. Même si cet étage ne reprend pas exactement la même organisation de la cellule type en raison du déplacement de l'escalier, il reprend tout de même les mêmes composantes spatiales (**Voir Planche n° 41**).

La deuxième sous-variante des contraintes topologiques concerne les cellules donnant sur la façade latérale sud-est du bâtiment 4. Cette cellule de quatre pièces fait 90 m² habitable. Tout comme pour la première sous-variante, l'entrée de cette cellule se trouve en face de la porte de la cuisine. Une chambre avec placard est accessible directement depuis cette entrée ce qui constitue une transgression au modèle traditionnel du duplex exigeant la parfaite séparation entre espaces jour et espaces nuit. L'escalier faisant la relation entre le rez-de-chaussée

et l'étage est par contre accessible depuis le séjour tout comme pour la cellule type. A l'étage, les espaces sont beaucoup plus dégagés que dans le duplex type. En effet, deux grands espaces de distribution desservent deux chambres ainsi que les sanitaires contrairement à la cellule type où les sanitaires sont directement accessibles depuis le palier de l'escalier et où les chambres sont desservies par un très étroit couloir (**Voir Planche n° 42**).

Les variantes dues à des contraintes fonctionnelles du bâtiment tel que le passage des escaliers et des batteries d'ascenseur se caractérisent par le piétinement de la cellule en question sur une des trames (ou une partie d'une des trames) réservées aux batteries de circulation verticale. Ces cellules se déclinent en deux principales sous-variantes.

La deuxième catégorie des sous-variantes dues à des contraintes fonctionnelles concerne les appartements qui se trouvent au-dessus de la batterie centrale de l'immeuble 2 et ceux accolés à l'escalier de secours du bâtiment 4 (**Voir Planche n° 43**). Les surfaces de ces cellules varient entre 96 m² pour les appartements quatre pièces et 107 m² pour les cinq pièces. Dans ces variantes, la taille, ainsi que l'emplacement de la cuisine, du séjour et de la loggia ne change pas. Le rez-de-chaussée et l'étage sont donc identiques au duplex type sauf qu'ils comportent un espace supplémentaire qui correspond à l'espace resté libre entre la batterie d'ascenseur et la façade. Cette adduction qui se situe du côté opposé à la cage d'escalier du duplex, correspond au prolongement du séjour au niveau du rez-de-chaussée et au prolongement de la deuxième chambre au niveau de l'étage. Un seul appartement qui se situe juste au-dessus de la cage d'escalier donnant sur le boulevard du Télémly au niveau du bâtiment 2 de l'Aéro-habitat fait exception. En effet, l'entrée de cet appartement de 62 m² habitable comporte uniquement un séjour et une chambre accessible directement à partir de celui-ci. La salle d'eau avec douche et WC intégré est accessible uniquement par cette chambre⁶.

1.1.2. Le simplex : une réinterprétation du duplex type

Les contraintes naturelles du site sont absorbées à l'Aéro-habitat par l'introduction de logements en simplex aux endroits où les bâtiments perpendiculaires à la pente s'affirment en contact direct avec le sol pour mieux suivre son inclinaison. Dans ces appartements, l'accès se trouve à un étage au-dessous de l'espace de l'appartement proprement dit. Ces appartements sont organisés sur le même principe de séparation entre espaces communs et espaces privées mis-à-part que la séparation se fait cette fois-ci en plan et non pas en coupe. L'entrée de

⁶ La spécificité de cet appartement réside dans le fait qu'il bénéficie de sa propre cage d'escalier permettant le passage entre le 11^{ème} étage de la galerie et le 12^{ème} étage où se trouve l'appartement.

l'appartement donne sur la cuisine qui est elle-même en relation avec le séjour grâce au meuble passe-plat tout comme pour le duplex type. Les espaces privés (les deux chambres et les sanitaires) sont complètement isolés de l'entrée par un second hall accessible depuis le séjour⁷.

A l'immeuble 1 de l'Aéro-habitat, les appartements quatre pièces bénéficient d'une surface habitable de 93 m² et les appartements trois pièces de 73 m² (**Voir Planche n° 44**). Dans les appartements quatre pièces, la porte d'entrée donne sur un hall qui dessert une chambre à droite (façade sud-ouest) et une salle de bain ainsi qu'un WC à gauche (façade nord-est). Un couloir démarre à partir de ce hall d'entrée et dessert la cuisine à gauche et le séjour qui se trouve au fond. Ce dernier donne sur la façade sud-ouest et bénéficie d'un prolongement vers l'extérieur. Dans les appartements trois pièces, la porte d'entrée ouvre sur un hall qui dessert à sa droite la cuisine et le WC et à sa gauche une chambre et un séjour. Dans les deux types d'appartements, le séjour dessert une chambre donnant sur la façade nord-ouest. La première chambre et la cuisine bénéficient d'une deuxième loggia qui se situe sur la même façade que celle du séjour. La relation axiale entrée-cuisine-séjour-loggia caractéristique des duplex type de l'Aéro-habitat n'a donc pas été respectée dans les appartements de l'immeuble 1 de la même cité.

Les appartements cinq pièces de l'immeuble 3 de l'Aéro-habitat bénéficient d'une surface habitable de 100.80 m² (**Voir Planche n° 45**). Leur porte d'entrée donne sur un hall qui dessert deux chambres de part et d'autre. Un couloir démarre à partir de ce hall d'entrée et dessert la cuisine à gauche et les sanitaires (salle de bain + WC) à droite. Le séjour se trouve au fond du couloir, il donne sur la façade sud-est et bénéficie d'un prolongement vers l'extérieur. Deux autres chambres orientées nord-ouest sont ensuite desservies directement à partir du séjour. La première chambre et la cuisine donnent sur une deuxième loggia qui se situe sur la même façade que celle du séjour.

Les appartements quatre et trois pièces de l'immeuble 3 de l'Aéro-habitat bénéficient d'une surface habitable respective de 85,35 m² et de 63.00 m² (**Voir Planche n° 45**). Ces deux types de cellules répondent à la même organisation spatiale que celle des cellules cinq

⁷ Ces cellules se trouvent au 5^{ème} niveau (trame K L et trame H I) ainsi qu'au 7^{ème} niveau (trame P Q) du bâtiment 2. C'est-à-dire que ces cellules sont respectivement accessibles depuis les galeries du 4^{ème} et du 6^{ème} étage du bâtiment en question. Ce sont soit des trois pièces dont la taille varie entre 88.60 m² et 87.80 m² habitable soit un deux pièces de 57.90 m². Un autre appartement de ce type d'une superficie de 93 m² comportant trois pièces se trouve au niveau du 2^{ème} étage du bâtiment 4 desservie ainsi par la coursive du 1^{er} étage.

pièces du même immeuble. Ceci dit, contrairement aux cinq pièces ou le séjour dessert deux chambres situées sur la façade nord-ouest, le séjour du quatre pièces dessert une seule chambre qui se situe sur la même façade et celui du trois pièces ne dessert quant à lui aucune chambre. De ce fait, tous les appartements bénéficient de deux loggias indépendantes : une dans le prolongement du séjour et une autre donnant sur les chambres. La relation axiale entrée-cuisine-séjour-loggia caractéristiques des duplex type de l'Aéro-habitat n'a donc pas été respectée dans les appartements de l'immeuble 3 de la même cité aussi.

En ce qui concerne les appartements trois pièces du bâtiment 1 de la cité Henri Sellier (**Voir Planche n° 46**), l'entrée de la cellule donne sur un hall qui mène vers un couloir donnant directement sur le séjour ouvert sur celui-ci. Le séjour est donc directement accessible depuis le couloir et aucune séparation physique n'existe entre les deux espaces. Ceci-dit, l'intimité de l'appartement est garantie grâce au désaxement du hall d'entrée et son éloignement par rapport à l'espace de regroupement familial qu'est le séjour. Le hall d'entrée dessert également une chambre qui donne directement sur celui-ci. La deuxième chambre, la salle de bain ainsi que la cuisine sont accessibles directement depuis le séjour. Le séjour joue ainsi le rôle d'espace de distribution. La cuisine ne bénéficie d'aucun prolongement vers l'extérieur. Le séjour ainsi que la chambre qui est accessible directement depuis ce dernier bénéficie d'une loggia d'une profondeur de 1 m donnant sur la façade sud-est.

Dans les appartements deux pièces donnant sur les galeries du rez-de-chaussée et du 6^{ème} étage du bâtiment 1 de la cité Henri Sellier (**Voir Planche n° 47**), le séjour est directement accessible depuis le couloir donnant sur le hall d'entrée tout comme pour l'appartement trois pièces du même bâtiment. La première chambre accessible depuis le hall d'entrée dans l'appartement trois pièces est transformée en salle de bain et l'emplacement de la cuisine et de la salle de bain dans l'appartement trois pièces est remplacé par la cuisine. L'unique chambre de l'appartement est accessible directement depuis le séjour. La loggia est ouverte sur les deux pièces de vie de l'appartement. La cuisine ne bénéficie donc d'aucun prolongement vers l'extérieur tout comme pour les appartements trois pièces.

La distribution des pièces de l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier répond à la même logique que ça soit dans l'appartement quatre pièces ou bien dans celui trois pièces (**Voir Planche n° 48**). L'entrée de l'appartement donne sur un petit hall qui comporte un placard et qui désert directement le séjour. Ce hall est désaxé par rapport au reste de l'appartement et ne permet de ce fait aucune relation visuelle directe à partir de la porte d'entrée sur le reste de

l'appartement. La séparation entre l'entrée de l'appartement et cet espace de regroupement familial est donc réalisée uniquement par le désaxement du hall d'entrée contrairement aux appartements de l'immeuble 1. Une porte fait la séparation entre le séjour et les chambres qui sont desservies par un couloir en L pour les appartements cinq pièces et par un petit hall pour les appartements quatre pièces. Cet espace de distribution comporte un placard et dessert aussi les pièces d'eau (salle de bain et WC). L'espace privé est donc séparé du séjour et constitue une seconde cellule à l'intérieure de la cellule mère. Une chambre fait par contre exception dans l'appartement quatre pièces. En effet, cette chambre qui peut être une chambre d'amis est directement desservie à partir du hall d'entrée.

Dans l'appartement cinq pièces donnant sur la façade latérale sud-est du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier (**Voir Planche n° 49**), les espaces de liberté individuelle (les chambres et la salle de bain) sont séparés des espaces de l'efficiences du groupe par une porte tout comme pour les autres types d'appartement du bâtiment. Ceci dit, le WC est directement accessible depuis le hall d'entrée tout comme la cuisine. Ceci dit, le séjour n'est pas ouvert sur le hall d'entrée comme dans les autres types du même bâtiment mais il est séparé de ce dernier par une porte. La présence de cette porte pourrait être justifiée par la configuration de l'appartement qui n'a peut-être pas permis à l'architecte de désaxer l'entrée de l'appartement par rapport au séjour et l'a obligé à recourir à l'utilisation d'une porte contrairement aux autres types d'appartements de la cité. Le séjour ainsi que deux autres chambres bénéficient d'un prolongement vers l'extérieur. Dans ce dernier type du bâtiment 2 seulement, la cuisine n'a pas d'ouverture sur une loggia comme dans les autres types.

En ce qui concerne les appartements deux pièces donnant sur la galerie du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier (**Voir planche n° 50**), un hall d'entrée mène directement au séjour et la chambre est accessible uniquement à partir du séjour et ne possède aucune relation directe avec le hall d'entrée. Les pièces d'eau (cuisine, WC, sdb) sont séparées du séjour par une porte et un deuxième hall qui distribue ces trois entités. La relation axiale cuisine-séjour est donc complètement rompue par l'introduction du dispositif : séjour-porte-hall-porte-cuisine. Les pièces de ces appartements ne bénéficient d'aucun prolongement vers l'extérieur.

1.2. L'enchaînement ergonomique et rationnel des fonctions

Pour Louis Miquel, la qualité spatiale résulte d'une définition et d'une localisation très précise des fonctions à l'intérieur de la cellule. De ce fait, tous les mouvements des occupants

doivent être étudiés et analysés dans le but de réduire l'espace de vie tout en le rendant le plus fonctionnel possible. C'est donc sur le principe de « l'enchaînement rationnel de fonctions⁸ » que repose la conception de Louis Miquel du logement. Les espaces sont de ce fait divisées en trois principales catégories : la cuisine : « lieu de centrale mécanisé du foyer », les espaces communs (séjour, loggia) permettant « l'efficacité du groupe », les chambres et sanitaires qui représentent les espaces de « liberté première individuelle ».

1.2.1. La cuisine : le « lieu de centrale mécanisé du foyer ».

Si la cuisine est par définition l'espace du logement où se préparent les repas, c'est également la pièce de la maison où les innovations ont été les plus importantes au XX^e siècle ; ce qui renvoie aux évolutions technologiques et sociétales de cette période⁹. La conception de la cuisine comme « lieu de centrale mécanisé du foyer¹⁰ » intègre les données des travaux menés autour de l'idée d'une économie domestique développée aux Etats-Unis dès 1910. En effet, c'est à ce moment qu'apparaissent les prémices de la cuisine « ouverte », reprise par Le Corbusier dans ses Unités d'habitation de grandeur conforme. Dans la cuisine, ce passage s'est manifesté par une transformation de la qualité architecturale, des équipements, du mobilier, et même de la décoration. Ceci dit, il est difficile de définir clairement la façon dont Miquel envisage théoriquement l'espace de la cuisine, puisque cette question n'apparaît dans aucun des textes ou interviews de l'architecte. En effet, on ne retrouve pas chez Miquel, comme on le retrouve chez Le Corbusier, de déclaration sur la façon dont l'architecture peut simplifier la vie de la ménagère et de sa famille, ni de règle d'architecture sur la distribution de la cuisine dans le logis, ou de réflexion sur la production en série d'équipements domestiques et autres mobiliers.

Dans les cellules des bâtiments 2 et 4 de l'Aéro-habitat, Louis Miquel met donc en jeu, une conception alternative de la cuisine : face à une cuisine « espace fermé » que s'approprie une maîtresse de maison revendiquant sa suprématie dans « son » domaine, il propose un espace ouvert, plus facile à partager, mais qui suppose aussi une visibilité du travail culinaire impliquant une certaine « transgression des modèles traditionnels¹¹ ». Par ailleurs, la cuisine qui entretient une relation visuelle avec le coin-repas, participe à la sociabilité de la cellule. Ainsi, elle est placée à l'entrée de l'appartement et elle est totalement intégrée à l'espace de

⁸ Miquel M. (1981), p.1.

⁹ Voir : Eleb M. et Debarre A. (1999).

¹⁰ Cité par Gauthier J.-M. (1986), p.34.

¹¹ Bresson S. et Al. (2006), p. 157-158.

vie du foyer en s'ouvrant sur le séjour, grâce au meuble passe-plat (**Fig.1**). C'est une cuisine conçue comme un laboratoire, en fonction des gestes et des opérations de la ménagère. Dans ces deux immeubles, la forme, les dimensions ainsi que l'emplacement de la cuisine ne change pratiquement pas quel que soit la variante. Avec un espace de travail en forme de L, la cuisine est de forme légèrement rectangulaire (2.70 m x 2.90 m). Elle est constituée, en partie basse, d'un plan de travail avec évier, pouvant intégrer une armoire frigorifique et une cuisinière ; en partie haute, d'une hotte et des étagères. En face de l'espace de travail, le meuble passe-plat, composé d'une table de préparation et de casiers pour la vaisselle, s'ouvre des deux côtés, séparant ainsi la cuisine du coin séjour où se trouve la table des repas (**voir Planche n° 40**).



Fig.1 Vue sur le passe-plat d'un duplex type à l'Aéro-habitat.

Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.

Dans les cellules des deux immeubles bas de l'Aéro-habitat, la cuisine n'est pas positionnée à l'entrée du logement mais à l'extrémité du couloir desservant les chambres, les sanitaires et le séjour (**voir Planches n° 44 et 45**). Malgré sa proximité du séjour, la cuisine reste assez isolée du reste de l'appartement et ne bénéficie d'aucune relation directe avec les autres espaces de l'appartement mis à part la cuisine de l'immeuble 3 qui bénéficie d'un prolongement vers l'extérieur qu'elle partage avec le séjour donnant sur la façade sud-est. La cuisine de l'immeuble 1 par contre donne sur la façade sud-ouest et ne bénéficie d'aucun

prolongement vers l'extérieur. La relation axiale entrée-cuisine-séjour-loggia caractéristiques des duplex type de l'Aéro-habitat n'a donc pas été respectée dans les appartements simplex des immeubles bas de la même Unité résidentielle. Si ces cuisines occupent le même emplacement dans la disposition du logement, leurs formes et leurs dimensions varient d'un immeuble à l'autre.

La forme des cuisines des appartements du bâtiment 1 de l'Aéro-habitat est presque identique que ça soit dans les appartements trois ou quatre pièces (**voir Planche n° 44**). En effet, un petit espace de circulation (1.60 m x 1.30 m), comprenant un placard, précède l'espace utile de la cuisine dans les deux types d'appartements¹². L'espace utile de la cuisine est de forme carrée (2.60 m x 2.60 m) dans les appartements trois pièces et de forme légèrement rectangulaire (2.30 m x 2.60 m) dans les appartements quatre pièces. Les cuisines des appartements trois pièces et des appartements quatre pièces font donc respectivement 6.75 m² et 9.50 m² de surface total avec un espace perdu de 2.20 m² ; ce qui laisse en réalité des surfaces utiles respectives de 4.25 m² et de 7.3 m². La fenêtre est positionnée en face de la porte de la cuisine et l'espace de travail est positionné sur la largeur de la cuisine.

Les cuisines des appartements du bâtiment 3 de l'Aéro-habitat sont identiques que ça soit dans les appartements trois, quatre ou bien cinq pièces (**voir Planche n° 45**). De forme rectangulaire très allongées, la longueur de ces cuisines fait deux fois et demie leur largeur (1.84 m x 4.65 m). L'espace de travail ainsi que la fenêtre sont positionnés en face de la porte sur le plus petit côté du rectangle. Malgré la relative importance de la surface de ces cuisines (8.70 m²) par rapport à celle des duplex type dans les immeubles haut, la configuration de celles-ci ne permet cependant pas le positionnement d'une table à manger surtout que l'architecte a prévue de positionnée un meuble de rangement le long du grand côté du rectangle.

A l'Aéro-habitat, un soin particulier a été porté aux équipements techniques. La cuisine notamment, qui représente le laboratoire du foyer familial auquel s'étaient attachés les architectes des premiers C.I.A.M., semble avoir fait l'objet d'une étude particulière. Dans la cuisine : table de travail avec éviers inoxydable, garde mangé et un placard double face accessible du séjour. L'ouverture de la cuisine sur le séjour dans les appartements en duplex a été permise grâce au « truffage » des parois intérieures du bâtiment par des gaines de ventilation constituant un système de « respiration exacte » de la cellule. Cette innovation décisive à cette

¹² Cet espace est dû au positionnement du WC dans l'appartement.

époque, autorise la migration de la cuisine en second jour et la dispense d'ouvertures sur l'extérieur. Cet agencement, réalisé dans le cadre de ces bâtiments expérimentaux à Alger, anticipe sur les règlements sur les ventilations secondaires en Algérie.

Dans les cellules de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, la cuisine se situe au fond de l'appartement et ouvre directement sur le séjour qui est complètement ouvert sur le hall d'entrée (**voir Planche n° 46**). De forme rectangulaire très allongées, la longueur de ces cuisines fait presque deux fois et demi leur largeur (1.58 m x 3.68 m) dans les appartements trois pièces et presque une fois et demi dans les studios (2.35 m x 1.98 m). La cuisine est disposée en largeur par rapport au séjour dans les appartements trois pièces (**voir Planche n° 46**) alors que dans les studios celle-ci est disposée en longueur (**voir Planche n° 47**). Dans cette surface variant entre 6.10 m² et 4.70 m², l'espace de travail est disposé juste au-dessous de la fenêtre qui se trouve face à la porte de la cuisine et ce dans les deux types de logement. L'espace de travail fait donc 1.58 m de longueur dans les appartements trois pièces et 2.35 m dans les studios (espace réservé au réfrigérateur compris). L'étroitesse de la cuisine ainsi que la configuration du plan de travail ne permet donc absolument pas de positionner une table à manger.

Dans les cellules types de l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier, la cuisine se situe au fond du séjour qui est complètement ouvert et directement accessible depuis le hall d'entrée. Une porte sépare ce dernier de la cuisine qui est positionnée en longueur par rapport à celui-ci. La cuisine bénéficie d'un prolongement vers l'extérieur (donnant sur la façade nord-ouest) qu'elle partage avec le séjour auquel elle est contiguë (**voir Planche n° 48**). Ceci dit, la relation entre ces quatre espaces est tout de même très fluide même s'ils ne sont pas positionnés sur un seul axe. D'une surface variante entre 7.25 m² (pour les cinq pièces types et les quatre pièces ouvrant sur la trame d'ascenseur) et 6.95 m² (pour les quatre pièces types et les trois pièces ouvrant sur la trame d'ascenseur), la cuisine est de forme rectangulaire avec une longueur qui fait plus d'une fois et demie sa largeur (2.20 m x 3.30 m pour les cinq pièces et 2.10 m x 3.30 m pour les quatre pièces). Dans ces cuisines, l'espace de travail est disposé en longueur par rapport à la cuisine mais la très faible largeur de celle-ci ne permet tout de même pas de disposer une table à manger (**Fig. 2**).



Fig.2 Vue sur le passe-plat d'un duplex type à l'Aéro-habitat.
Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.

Dans les cellules cinq pièces donnant sur la façade latérale du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier, la cuisine se situe à droite du hall d'entrée et bénéficie de son propre prolongement vers l'extérieur disposé sur la façade sud-ouest. La séquence axiale entrée-cuisine-séjour-loggia n'a donc absolument pas été respectée comme dans les cellules types du même immeuble et dans celles de l'immeuble 1 de la même cité. Le séjour et la cuisine sont séparés par leur portes respectives ainsi que par le hall d'entrée et chacun des deux espaces bénéficie de sa propre loggia qui ne communiquent pas entre elles en raison de leur disposition sur de différentes façades. D'une surface de 8.5 m², la cuisine est de forme rectangulaire (3.40 x 2.5), sa longueur fait presque une fois et demi sa largeur. Dans ces cuisines, l'espace de travail est disposé en longueur par rapport à la cuisine mais la très faible largeur de celle-ci ne permet tout de même pas, comme pour les cuisines des autres cellules, de disposer une table à manger (**voir Planche n° 49**).

Les cuisines des cellules deux pièces donnant sur les coursives de dessertes du rez-

de-chaussée et du 7^{ème} étage de l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier sont complètement isolées de l'entrée du logement. En effet, la cuisine qui donne sur la coursive de desserte, est séparée du hall d'entrée par un autre hall qui donne sur le séjour. La séquence axiale entrée-cuisine-séjour-loggia n'a donc absolument pas été respectée comme dans les autres cellules du même immeuble et dans celles de l'immeuble 1 de la même cité. D'une forme rectangulaire dont la longueur fait plus que deux fois la largeur (3.55 m x 1.7 m), la surface de la cuisine est de 6 m². L'espace de travail est disposé en longueur par rapport à la cuisine et se situe juste en dessous de la fenêtre ouvrant sur la coursive. La très faible largeur de celle-ci ne permet tout de même pas, comme pour les cuisines des autres cellules, de disposer une table à manger (**voir Planche n° 50**).

De plus, contrairement à l'Aéro-habitat, les cellules de la cité Henri Sellier sont beaucoup moins fournies en matière d'équipements techniques intérieurs. En effet, les appartements sont équipés de la façon suivante : cuisine avec évier, égouttoir et palliasse, un placard, un emplacement de fourneau à gaz et un chauffe-eau, salle d'eau munie d'un bac à laver avec douche, et d'un lavabo¹³. La cuisine ne comporte donc ni table de travail ni garde-manger et la salle d'eau n'est pas livrée avec baignoire mais avec une douche seulement. Un système d'extraction de l'air vicié depuis le rez-de-chaussée jusqu'au toit-terrasse à travers la cuisine a été pensé.

1.2.2. Les espaces de « l'efficacité du groupe »

Jusqu'aux années 50, les plans courants de logements proposaient une grande cuisine et une salle à manger : les repas pouvaient être pris dans l'une ou l'autre pièce. La cuisine était plutôt dédiée aux repas quotidiens et la salle à manger réservée aux invités. Dans sa conception du logement, Le Corbusier donne une grande part à l'« efficacité du groupe familial » et insiste sur le fait que ce dernier ne pourra s'exercer que si on lui attribue un espace précis. Etant donné que dans la cuisine de l'Aéro-habitat ainsi que dans celle de la cité Henri Sellier, il n'y a pas la possibilité d'aménager un coin-repas dans la cuisine, la table à manger doit obligatoirement être installée dans le séjour. Ainsi sera conçue la salle qui intégrera la cuisine et permettra de réunir l'ensemble de la famille autour de la fonction fondamentale de la vie domestique qu'est le repas quotidien.

¹³ *Travaux Nord-Africain* (1956), n°3253, p.2.

À l'Aéro-habitat, le séjour des cellules des bâtiments perpendiculaires à la pente, se situe dans le prolongement du hall d'entrée à partir duquel il est directement accessible. Cet espace sur lequel s'ouvre la cuisine grâce au meuble passe plat, s'ouvre lui-même sur l'extérieur grâce à une grande baie vitrée qui donne sur la loggia. D'une forme rectangulaire dont la longueur fait presque une fois et demie la largeur (5.44 m x 3.90 m) dans les duplex type de l'immeuble 2 et 4 (**voir Planche n° 40**) et plus qu'une fois et demie (6.84 m x 4.25 m) dans les duplex donnant sur la façade latérale de l'immeuble 2 (**voir Planche n° 41**), la surface du séjour de ces duplex varie entre 22.95 m² et 29.05 m². Le séjour comporte des rangements intégrés selon le principe du *storage wall*¹⁴ sur toute la hauteur de la paroi se situant en face de l'escalier ainsi qu'en haut de la paroi accueillant le meuble passe-plat. Le séjour apparaît d'abord comme « monofonctionnel », il semble avoir été pensé comme seule salle à manger. Néanmoins, c'est avant toute chose la cellule centrale du foyer, ouverte sur le reste de l'appartement : la cuisine et la loggia évidemment, mais encore l'étage dédié aux « espaces de nuit », auquel on accède par un escalier ouvert à la fois sur le séjour et sur le dégagement qui dessert les chambres.

Les photos intérieures des duplex type de l'Aéro-habitat retrouvées aux archives de l'Institut Français d'Architecture permettent de reconstituer la façon dont l'architecte avait prévue l'aménagement du séjour¹⁵. Le séjour a donc été prévue pour accueillir une table à manger avec quatre chaises, un fauteuil trois places, deux autres chaises, une table basse, un petit meuble de rangement qui peut faire office de bahut positionné juste en-dessous de la cage d'escalier et une chaise longue (clin d'œil à la fameuse chaise longue conçus par Le Corbusier) disposée à proximité de la grande baie vitrée ouvrant sur la loggia. Les niches font office de rangements, de bibliothèque ou de décoration. Une petite jarre a été disposée dans un des coins du séjour (coin entre l'escalier intérieur et la loggia) (**Fig.3 et 4**).

Dans les immeubles bas de l'Aéro-habitat, le séjour est situé au fond de l'appartement. Cet espace fermé distribue une à deux chambres qui ne sont accessibles que par celui-ci. De forme légèrement rectangulaire, le séjour bénéficie d'une surface qui fait 22.00 m² pour les trois et quatre pièces de l'immeuble 1, 20.43 m² dans les trois pièces, 21.56 m² pour les quatre pièces de l'immeuble 3 et 25.00 m² dans les cinq pièces du même immeuble. Ce séjour est donc conçu de façons à permettre des pratiques différenciées, les habitants ont la possibilité

¹⁴ En français « murs utilitaires », cette notion consiste en un système de casiers modulables, de niches...etc disposés sur toute la hauteur du mur.

¹⁵ Groupe HLM Aéro-habitat, Alger (1950-1959), Dossier 007 I.F.A. 61/15.

d'installer le coin-repas dans divers endroits du séjour. Chaque séjour bénéficie de sa propre loggia.



Fig.3 Vue sur le séjour du duplex type des immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat, *n.d.*
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/15.



Fig.4 Vue sur le séjour du duplex type des immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat, *n.d.*
Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/15.

A la cité Henri Sellier, le séjour se situe au fond du couloir pour le bâtiment 1 et juste à l'entrée de l'appartement pour le bâtiment 2. Dans les deux cas de figures, cet espace est complètement ouvert sur le hall d'entrée mais ne se situe cependant pas dans son prolongement direct. Dans l'immeuble 1, le séjour d'une surface de 12.40 m² est de forme rectangulaire très allongée (5.00 m x 2.90 m) dont la largeur fait presque deux fois la longueur dans les séjours. Dans l'immeuble 2 par contre, le séjour fait 15.00 m² et il est de forme presque carrée (3.05 m x 2.50 m). Les dimensions très restreintes du séjour de ces immeubles ainsi que sa forme très allongée dans l'immeuble 1, ne permet donc pas une très grande liberté dans la disposition des meubles. Par ailleurs, un conduit de fumée est prévu dans chaque séjour afin de permettre la pause d'un anémostat¹⁶.

1.2.3 La loggia : Le prolongement du logement vers l'extérieur

La généralisation des espaces extérieurs privés sous la forme de jardins d'hiver, bow-windows, vérandas ou loggias, a été avalisée à Paris dès 1902, par un règlement urbain autorisant les encorbellements correspondant ainsi à la diffusion des thèses sur les bienfaits du soleil et du jardinage. Le jardin suspendu présente donc une sorte d'alternative critique au jardin domestique issu des théories de la cité-jardin traditionnelle et se justifie à partir d'une double finalité. La première spécifiquement architecturale, vise à donner aux bâtiments d'habitation, une nouvelle échelle urbaine, par l'utilisation d'un nouveau module en façade¹⁷. La seconde de ces finalités, à la fois biologique et psychologique, cherche à apporter la nature dans le logement. Une nature retenue pour ses qualités chlorophylliennes : « L'alvéole est une prise d'air, l'immeuble est comme une immense éponge qui prendrait de l'air : l'immeuble respire¹⁸ ». Pour Louis Miquel, la loggia constitue « un prolongement agréable...et même indispensable sous le climat méditerranéen¹⁹ » et l'ensemble des loggias formera une résille modelant les façades et tamisant le soleil au solstice d'été.

En ce qui concerne les duplex type des immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat, la loggia donne sur la façade sud-ouest et se situe dans le prolongement de l'axe reliant l'entrée de l'appartement, la cuisine et le séjour. Dans les deux bâtiments, la loggia bénéficie d'une profondeur de 1.4 m, d'une surface de plus de 5.5 m² et d'une double hauteur de 6.2 m qui pro-

¹⁶ *Travaux Nord-Africain* (1956), n°3253, p.4.

¹⁷ On peut être surpris par la générosité des dimensions de cet espace. Cela provient du fait que Le Corbusier reconduit dans ses immeubles-villas, les dimensions observées à la Chartreuse d'Ema.

¹⁸ Le Corbusier (1980), p. 205.

¹⁹ *Technique et Architecture* (1951), n° 5-6, p. 64.

cure une échelle urbaine à la façade du projet. Un bac à fleur est installé au fond des loggias afin de faire réellement pénétrer la nature dans chaque logement. Dans un article de *Technique et Architecture* publié en 1951, les architectes affirment avec une certaine fierté qu'à partir de la côte 125 environ (le niveau de la galerie marchande), la vue sur la baie est assurée pour chaque logement.

Pour les appartements bas de l'Aéro-habitat, chaque logement bénéficie de deux loggias. La première loggia est réservée au séjour tandis que la deuxième est réservée à l'une des chambres ou aux deux chambres du logement selon les cas. Ces loggias font deux mètres de largeur et se situent sur la façade sud-ouest pour l'immeuble 1 et sud-est pour l'immeuble 2. Dans les deux cas, ces loggias ouvrent sur les pentes boisées du parc Malglaive sans pour autant bénéficier d'un accès direct vers lui. Dans un plan du rez-de-chaussée de l'immeuble 1 daté de février 1952 et retrouvé au bureau de l'association des habitants de l'immeuble, les loggias des chambres sont moins large que celles des séjours. En effet, tandis que les loggias des séjours bénéficient d'une profondeur de 2 m, celles des chambres ne bénéficient que de 1.25 m de largeur. Cette proposition a du peut-être être abandonnée après l'étude des façades qui se caractérisent par leur linéarités depuis les toutes premières esquisses du projet jusqu'au projet réalisé (**Voir Planche n°40**).

A la cité Henri Sellier par contre, chaque logement bénéficie d'une seule loggia attenante au séjour donnant sur la façade sud-ouest du bâtiment 1 et sur la façade nord-est du bâtiment 2. Cette loggia peut être partagée avec la cuisine dans certains cas. La profondeur de ces loggias est de 1 m pour les deux bâtiments. Dans le bâtiment 1, la loggia se situe dans le prolongement de l'axe cuisine-séjour et n'est accessible qu'à partir de ce dernier (**Voir Planche n°46**). Dans le bâtiment 2 par contre, la loggia est accessible depuis le séjour ainsi que depuis la cuisine et comporte aussi la fenêtre de la chambre qui donne sur elle. Les cellules qui se trouvent dans le rez-de-chaussée du bâtiment 2 bénéficient d'un prolongement direct vers l'extérieur sous forme de petite courette qui remplace la loggia et ce comme il a été prévue par l'architecte dans son « étude d'un urbanisme méditerranéen » (**Voir Planches n°48 et 49**). Ce concept n'a cependant pas pu être appliqué pour les cellules qui se trouvent dans le rez-de-chaussée du bâtiment 1 de la même cité en raison de la différence de niveau entre les deux façades de l'immeuble.

1.2.4. Les espaces de la « liberté première individuelle »

Dans la perception de l'architecte Louis Miquel, la cellule doit être conçue à partir de l'idée d'un regroupement de personnes destiné à partager des tranches de vie collective, avec toutefois la possibilité d'assurer l'isolement de chacun à l'intérieur de cette même cellule²⁰. Pour lui, la « liberté première individuelle²¹ » doit s'exercer en un lieu précis qui est « la chambre », mais une chambre, polyfonctionnelle susceptible d'offrir toutes les fonctions propre ou repos, au travail et même à l'hygiène dans certains cas. C'est ainsi que sera développé le principe de la séparation entre les espaces réservés au regroupement familiale et ceux réservés à l'isolement individuelle des personnes. Cette séparation des parties communes (séjour, cuisine) et des pièces plus intimes (chambres, salle de bain) protège de l'intrusion d'éventuels visiteurs dans les espaces les plus personnels du logement²².

Dans les duplex des immeubles principaux de l'Aéro-habitat, la seule délimitation entre les espaces accessibles aux visiteurs et ceux qui sont réservés à l'intimité de la vie familiale (chambres et sanitaires) est constituée par la disposition en duplex de la plupart des appartements. La séparation nette optée par le changement d'étage compense ainsi partiellement la limitation du dispositif d'entrée qui se caractérise par l'ouverture du séjour sur ce dernier²³. Les chambres d'enfants ainsi que la chambre des parents se situent donc au second niveau dédié aux espaces de l'intimité. Les chambres d'enfants sont conçues de façon à ce que les enfants puissent y travailler, jouer, dormir, indépendamment des parties communes, davantage réservées aux adultes. Dans l'article de *Travaux Publics et bâtiment* publié en 1950²⁴, une salle d'eau attenant à la chambre des parents été prévu en plus de la salle d'eau commune à l'étage supérieur (**Voir Planche n°40**).

Dans les immeubles bas de l'Aéro-habitat, les chambres sont desservies soit directement depuis le hall d'entrée de même que les sanitaires ; soit carrément à partir du séjour. Dans les appartements trois pièces de l'immeuble 1, la chambre accessible depuis hall

²⁰ Miquel L. (1981), p.3.

²¹ *Le Point* (1950), p.31.

²² Afin d'assurer l'isolation de la cellule par rapport au bâtiment, Louis Miquel compte sur les techniques que la grande industrie qui s'est emparée du bâtiment doit permettre de mettre en œuvre. L'isolation phonique représente pour lui une condition sine qua non de l'habitat collectif, c'est pourquoi il fait une place importante au travail d'insonorisation des logements. Pour les deux cas d'étude, il applique un système de doubles cloisons, qui dissocient chaque cellule d'habitation de l'ossature du bâtiment afin d'éviter la propagation des bruits. C'est le vide d'air, renforcé par des couches de matériaux isolants, qui assure l'isolation acoustique. Cette technique d'isolation n'était pas répondue à cette période.

²³ Bresson S. et AL. (2006), p.153-154.

²⁴ Lecuyer G. (1950).

d'entrée fait 12.40 m² et celle accessible depuis le séjour fait 17.20 m² avec un placard de 1.20 m² inclus. Dans les appartements quatre pièces du bâtiment 1, les deux chambres accessibles depuis hall d'entrée font 8.50 m² et la chambre accessible depuis le séjour fait 17.20 m² avec un placard de 1.20 m² inclus (**Voir Planche n°44**). Dans l'immeuble 3, les chambres des appartements trois pièces font 11.45 m² et 12.40 m² de surface (**Voir Planche n°45**). Dans les appartements quatre pièces, les chambres accessibles depuis le hall d'entrée font 11.45 m² et 12.40 m² et celle accessible depuis le séjour fait 14.25 m². Dans les appartements cinq pièces, les chambres accessibles depuis le hall font 11.35 m² et 11.44 m² alors que celle accessibles depuis le séjour font 10.95 m² et 15.05 m². Une grande différence existe donc entre les surfaces des deux types de chambres. Dans les deux bâtiments, les chambres accessibles depuis le hall d'entrée bénéficient par contre d'une loggia d'une profondeur de 2m.

Les salles de bains de l'ensemble des appartements de l'Aéro-habitat sont livrées toutes équipées, comprennent une baignoire sabot, un lavabo et un accumulateur d'eau chaude fonctionnant au gaz. L'eau chaude est donnée sur l'évier par l'accumulateur de la salle de bain²⁵. Ceci dit, l'emplacement de la machine à laver n'a pas été prévu à l'intérieur des salles de bains car l'architecte avait imaginé une autre solution pour l'entretien du linge. La surface très limitée de la salle d'eau est donc conçu uniquement pour les soins corporels. En effet, l'architecte a prévu d'installer des buanderies collectives pour les habitants au niveau du sous-sol du bâtiment 3 de l'Unité résidentielle Aéro-habitat.

Dans les deux immeubles de la cité Henri Sellier, les espaces de la « liberté première individuelle », comprenant les chambres ainsi que les sanitaires, sont complètement isolées du reste de l'appartement. Elles sont desservies soit par un hall de distribution isolé du reste de l'appartement par une porte soit par un couloir complètement désaxé par rapport au reste de l'appartement isolé ou pas par une porte. Ceci dit quelques exceptions existent tout de même dans le projet, il s'agit d'une des chambres de l'appartement quatre pièces type de l'immeuble 2 ainsi que d'une des chambres de l'appartement trois pièces type de l'immeuble 1. En effet, ces chambres appartenant à des cellules types sont situées étrangement juste à l'entrée de la cellule (**voir Planches n° 46 et 48**).

Dans les deux bâtiments de la cité Henri Sellier, les chambres sont positionnées sur les deux façades de l'immeuble et ne bénéficient pas de loggia dans la plupart des cas. Dans l'immeuble 1, la chambre accessible depuis le hall d'entrée fait 11.55 m² alors que celle ac-

²⁵ *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n° 60, p.8.

cessible depuis le séjour fait 8.70 m². Dans l'immeuble 2, la surface des chambres ne dépasse pas 10 m². Dans les deux pièces donnant sur la galerie la surface de la chambre est de 7.70 m² avec une largeur de 1.82 m. Les chambres de l'appartement cinq pièces de la façade latérale sont très petites et leurs surfaces sont de 7.00 m² pour la chambre d'amis comportant un lavabo et entre 7.70 m² et 8.85 m² pour les deux autres chambres.

2. Etude transversale et comparative : Le « couple de case » de l'Unité d'habitation comme modèle ?

Pour l'échelle de la cellule nous nous sommes référés au modèle du couple de case des Unités d'habitation qui s'est naturellement imposé à nous comme suite logique après le choix de l'Unité d'habitation de Marseille comme modèle de référence pour l'échelle architecturale. Suite à la série de recherches qu'il a déjà effectué, Le Corbusier va définir une cellule de base destinée à abriter une famille comprenant deux à quatre enfants. C'est à partir de l'étude de cette cellule qu'il va mettre définitivement au point son « couple de cases », c'est-à-dire un ensemble de deux cellules en duplex traversantes (la longueur de la cellule occupe toute la largeur de l'immeuble) orientées est/ouest et imbriquées autour d'une rue intérieure. Il aboutit ainsi à un système d'étage courant qui s'organise sur trois niveaux. Ces appartements sont soit montants (le second étage se trouve au-dessus de l'étage d'accès à l'appartement) ou descendants (le second étage se trouve au-dessous de l'étage d'accès à l'appartement), ils sont tous constitués de trois modules standards : le premier comporte l'entrée, le couloir d'accès, la cuisine et le séjour, le deuxième la chambre parentale, la salle de bain et les toilettes, le troisième les chambres d'enfants²⁶.

2.1. Le concept de base du modèle

Le Corbusier définit le logis comme le contenant « d'une famille ». Ce contenant peut être inséré non pas dans un immeuble traditionnel mais dans une « ossature portante », conçue comme une structure d'accueil. Le Corbusier va définir une cellule de base. Elle va donner naissance à un ensemble de deux cellules orientées Est/Ouest et imbriquées autour d'une rue intérieure. Il aboutit ainsi à un système d'étage courant qui s'organise sur trois niveaux. Entre les cellules de chaque côté du bâtiment se trouvent de larges couloirs. Ils sont conçus comme un espace de circulation et de rencontre entre les habitants.

²⁶ Sbriglio J. (2010), p.345.

2.1.1. La tripartition de la cellule

Dans les deux cas d'étude, la cellule peut être décomposée en deux principales micro-cellules. La première micro-cellule comprend l'entrée, la cuisine et le séjour et la deuxième les chambres d'enfants, la chambre des parents et les salles d'eau. Cette composition ne respecte donc pas celle imposée par Le Corbusier dans les Unités d'habitation. En effet, dans ses recherches sur les Unités d'habitation, Le Corbusier propose des logements composés à partir de trois micro-cellules : la première comprend l'entrée, la cuisine et le séjour ; la deuxième la chambre des parents avec accès à la salle de bain ; la troisième les chambres d'enfants. À partir de ces trois cellules-types, toutes les combinaisons sont possibles pour produire des appartements qui diffèrent par leurs dispositions et leurs dimensions et qui s'adaptent du studio au six-pièces pour famille nombreuse. De plus, certaines cellules telles que celles de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier ne peuvent même pas être décomposée en des micro-cellules. Dans ces appartements, les chambres n'entretiennent aucune relation avec les sanitaires et peuvent même être directement accessibles depuis le hall d'entrée.

Dans les deux ensembles de logements étudiés, la cuisine a été prévue seulement pour la préparation des repas et non pour leur consommation, qui doit s'effectuer dans la salle de séjour. Dans l'espace de la cuisine, il n'y a pas de place pour mettre une table à manger, le coin cuisine est uniquement destiné à la préparation des repas, que la mère peut effectuer tout en ayant un œil sur le séjour²⁷. En effet, dans cette conception, la mère peut ne pas être coupée de la vie familiale. Même dans sa cuisine, elle peut participer aux conversations qui se déroulent dans le séjour comme l'explique Charlotte Perriand, proche collaboratrice de Le Corbusier pour qui la « cuisine-bar²⁸ », totalement intégrée au séjour, met en communication la maîtresse de maison avec sa famille et ses amis. La maîtresse de maison n'est donc plus reléguée au fond d'un couloir, au nord, comme une esclave au temps des « bonnes à tout faire » mais profite pleinement de l'harmonie des lieux²⁹.

Ceci dit, la destination de la cuisine et les intentions de l'architecte sont encore plus affirmées à l'Aéro-habitat car Louis Miquel y reprend le principe exact de l'Unité d'habitation où le coin-cuisine n'est séparé de la salle de séjour que par un meuble passe-plat qui a préfiguré une modalité aujourd'hui communément admise, avec la diffusion de la cuisine « à l'américaine », et qui a même acquis un statut de signe de distinction. En effet, les cuisines des

²⁷ Clarisse C. (2004), p. 124.

²⁸ Chombart-De-Lauwe P.-H., (dir.) 1967, p. 80.

²⁹ Perriand Ch. (1998).

deux immeubles principaux de l'Aéro-habitat sont conçues à partir des mêmes idées majeures à partir desquelles ont été conçues les cuisines des Unités d'habitation. D'abord une ergonomie extrêmement poussée, autour des fonctions clefs de la cuisine, ensuite l'ouverture de cette cuisine sur le coin repas grâce à l'utilisation d'un meuble passe-plat³⁰ (**Voir Planche n°40**).

Néanmoins, la cuisine des duplex de l'Aéro-habitat, de forme légèrement rectangulaire, ouverte sur la galerie de desserte de l'immeuble, d'une surface qui peut aller jusqu'à 10 m², muni d'une porte la séparant du hall d'entrée, jouissant d'une aération et d'un ensoleillement naturel complété par un système artificiel d'extraction de l'air, ne disposant d'aucun système d'entreposage accessible de l'extérieur et enfin un meuble passe-plat arrêté à la hauteur du bassin de la ménagère ; présente donc quelques dissemblances avec la cuisine des Unités d'habitation caractérisée par : la forme carrée de la cuisine, sa surface qui ne dépasse pas 4.80 m², l'ouverture de la cuisine sur le hall d'entrée fait qu'elle n'est protégé du regard par la porte du sas d'entrée qui se déploie vers elle, l'ensoleillement et l'aération artificielle, la glacière positionnée sous le plan de travail de la cuisine qui peut donc être desservie directement depuis la rue intérieure, le casier destiné à entreposer les différentes livraisons que l'on peut récupérer depuis l'intérieur de la cuisine et enfin le meuble passe-plat qui est arrêté à la hauteur des épaules de la ménagère (**Fig. 5**).



Fig.5 Vue sur l'entrée, la cuisine et le séjour de l'appartement témoin de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.marseille-citeradiouse.org.

³⁰ Gauthier J.-M. (1986).

Dans les deux principaux immeubles de l'Aéro-habitat, la forme, les dimensions ainsi que l'emplacement de la cuisine ne change pratiquement pas quel que soit la variante. Dans les cellules des deux immeubles bas de l'Aéro-habitat, la cuisine n'est pas positionnée à l'entrée du logement mais à l'extrémité du couloir desservant les chambres, les sanitaires et le séjour. Malgré sa proximité du séjour, la cuisine reste assez isolée du reste de l'appartement et ne bénéficie d'aucune relation directe avec les autres espaces de l'appartement mis à part la cuisine de l'immeuble 3 qui bénéficie d'un prolongement vers l'extérieur qu'elle partage avec le séjour donnant sur la façade sud-est (**Voir Planche n°44**). A la cité Henri Sellier, il n'y a donc nul précepte, il existe presque autant de variété de cuisines que d'appartements. Ces dernières ne disposent même pas d'emplacement préétabli dans le logement ; elles ne répondent à aucun impératif de surface, d'ouverture, ou de forme ; elles dépendent uniquement de l'organisation d'ensemble du logement. Tantôt en longueur ; tantôt carrée ; tantôt ouvertes sur les coursives, tantôt munies de simples fenêtres ; tantôt bénéficiant d'un plongement vers l'extérieur ; tantôt communiquant directement avec une autre pièce ; tantôt plus en retrait, etc.

Dans les appartements des deux cas d'études, pour les cellules des Unités d'habitation, la plupart des appartements bénéficient de deux loggias (l'une à l'est et l'autre à l'ouest), ce qui signifie que selon le type de duplex, le séjour n'en profite pas toujours : dans les montants, une des loggia est située au niveau cuisine/séjour pouvant assurer la fonction d'espace de réserve et permettant le stockage des légumes par exemple, alors que dans les descendants, les deux loggias sont situées au niveau des chambres ; dans ce cas la baie vitrée dans le séjour s'ouvre à mi-hauteur comme une simple fenêtre.

2.1.2. La séquence axiale entrée / cuisine / séjour

Bien que symétriques en coupe, les deux cellules types de l'Unité d'habitation de Marseille ne présentent pas le même schéma de fonctionnement. En effet, si dans le type dit « supérieur », la séquence spatiale cuisine / séjour / loggia est continue, il en est autrement pour la cellule dite « inférieure », où le séjour se trouve à l'étage situé au-dessous de la cuisine. Il est alors nécessaire de descendre et de passer devant la grande chambre éclairée en second jour pour accéder à cette partie du logement. Cette incohérence fonctionnelle provient du fait que toutes les cuisines de l'Unité sont situées au même niveau de part et d'autre de la même paroi. Les duplex type de l'Aéro-habitat reprennent ce même principe de relation axiale entre les différents espaces constituant le rez-de-chaussée du duplex (**Fig. 6**). A la lumière du 9^{ème}

congrès des CIAM consacré à l'Habiter le modèle typologique de la cellule du bidonville est précisément analysé et l'équipe du CIAM-Alger fait ressortir la relation axiale entre la salle principale et la cour comme élément de permanence dans le logis étudié³¹. Pour Zeilla Tesoriere³², le dispositif salle-loggia laisse apercevoir de claires références à d'autres figures de base de la maison nord-africaine, dont l'élément de configuration principale est la relation axiale entre la salle principale et la cour.

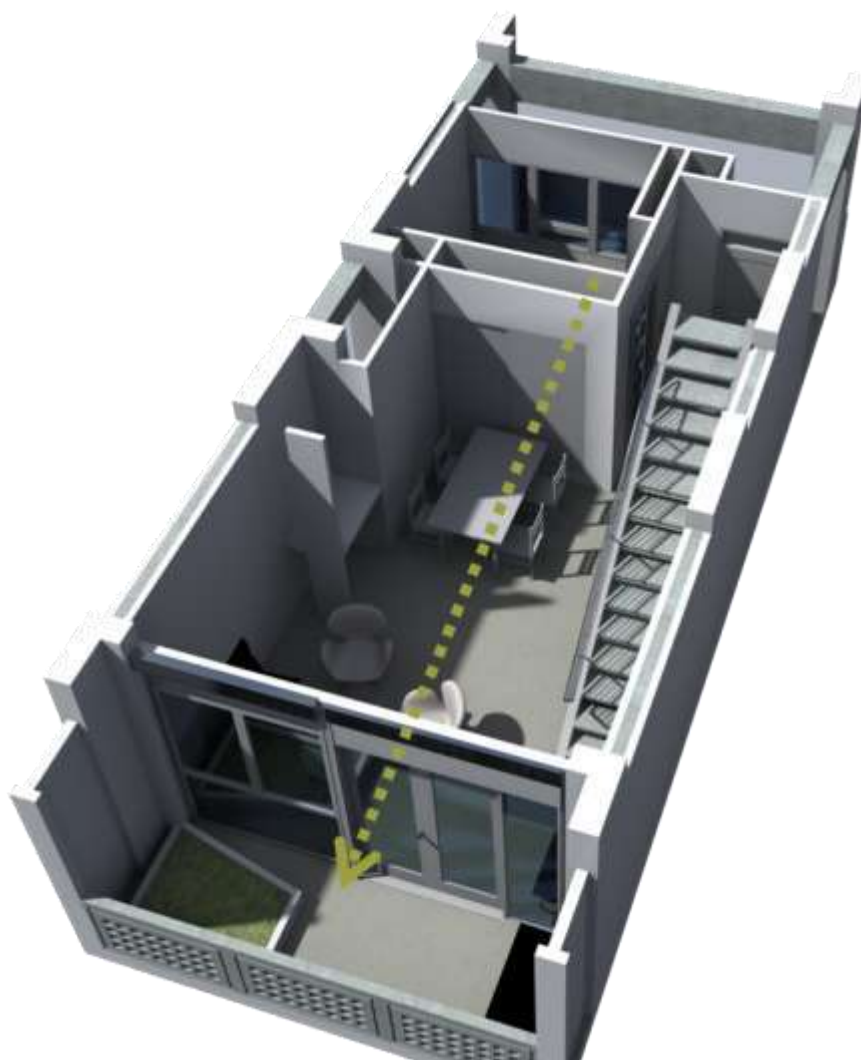


Fig.6 Perspective d'un duplex type de l'Aéro-habitat

Source : Réalisée par l'auteur.

La relation axiale entrée-cuisine-séjour-loggia caractéristique des duplex type de l'Aéro-habitat n'a pas été respectée dans les appartements simplex des immeubles bas de la même Unité résidentielle et dans les cellules des deux immeubles de la cité Henri Sellier.

³¹ FLC R2-110 14/143-4. Cité dans : Çelik Z. (2003), « Learning... », p.69.

³² Tesoriere Z. (2004), p.34.

Cette relation a été abrégée en une séquence axiale comprenant uniquement cuisine-séjour-loggia. Les relations spatiales qu'entretiennent les pièces entre-elles constituent dans ces cellules du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier un véritable réseau enchevêtré à l'intérieur même de l'appartement. En effet, le circuit : séjour-hall de distribution des chambres- salle de bain-cuisine-séjour forme donc un circuit en boucle à l'intérieur des deux types d'appartement. Dans l'appartement cinq pièces un autre circuit vient s'ajouter à celui-ci, il s'agit du circuit : séjour-couloir de desserte de chambres qui vient contourner le bloc d'eau (salle de bain+ cuisine). Ce regroupement des pièces d'eau constitue donc un bloc central autour duquel sont desservies les autres espaces. Dans les appartements deux pièces donnant sur la galerie du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier, la relation axiale cuisine-séjour est complètement rompue par l'introduction du dispositif : séjour-porte-hall-porte-cuisine.

2.2. Les éléments formels du modèle

D'après Maurice Besset, les réalisations des anciens de l'atelier Le Corbusier s'inscrivent presque toutes dans une même ligne de recherche: recherche de solutions ouvertes permettant d'établir de façon durable un rapport harmonieux entre besoins individuels et besoins collectifs³³. En effet, dans les deux cas d'étude, Louis Miquel accorde une attention particulière aux dispositifs d'isolation de la cellule tout comme il en est pour les Unités d'habitation conçues par Le Corbusier.

2.2.1. Les dispositifs spatiaux

Pour Le Corbusier, une chambre est une « surface pour circuler librement, un lit de repos pour s'étendre, une chaise pour être à l'aise et travailler, une table pour travailler, des casiers pour ranger vite chaque chose à sa "right" place³⁴ ». À l'Unité d'habitation de Marseille, comme dans les trois autres Unités qui l'ont suivie, Le Corbusier a pensé les chambres d'enfants comme des espaces essentiellement destinés au sommeil, d'où des superficies relativement restreintes. En effet, les chambres d'enfants, étroites et tout en longueur (la largeur est inférieure à deux mètres), mesurent chacune 10,70 m². Le Corbusier a néanmoins, imaginé des chambres où les petits pourraient s'amuser – en témoignent la possibilité d'ouverture par un panneau coulissant entre les chambres d'enfants et la présence d'un grand tableau noir sur cette cloison amovible – et travailler – à en croire l'ensemble mobilier lit-armoire-bureau produit par l'équipe Le Corbusier-Perriand-Jeanneret pour les chambres d'enfants.

³³ Besset M, (1992), p.13.

³⁴ Le Corbusier (1995), p. 89.

En ce qui concerne le vide de double hauteur (caractéristique des cellules de l'Unité d'habitation), il ne se manifeste à l'Aéro-habitat qu'au niveau des loggias (**Fig. 7**). Dans la conception Corbuséenne, la chambre des parents, en mezzanine, est également ouverte, surplombant le séjour et libérant alors une double hauteur, qui magnifie le volume de la pièce et l'illumine grâce au vaste pan de verre du séjour (**Fig.8 et 9**). C'est ainsi que les appartements de Marseille ont été conçus, mais pas ceux des Unités qui l'ont suivie. En effet, Le Corbusier, contraint par un budget serré, a dû revoir ses plans et supprimé la mezzanine. À la Rezé par exemple, le séjour présente des dimensions plus restreintes³⁵, mais reste un espace aéré, ouvert en partie grâce à la « façade-rideau » qui permet l'ouverture complète du séjour sur la nature environnante, par des baies vitrées³⁶. Le Corbusier abandonnera donc le dispositif de double hauteur au niveau du séjour dans les Unités d'habitation construites après celle de Marseille. Dans les propositions des grilles du CIAM Alger, la loggia dont le plancher et le plafond sont légèrement rabaissés, est articulée en deux partis plus ou moins directement connectés à la salle, correspondant aux espaces ouverts et collectifs des patios et des cours des maisons traditionnelles algériennes³⁷. L'ouverture de la chambre conjugale sur l'espace du séjour à l'immeuble 1 de l'Aéro-habitat renvoie certainement à l'ouverture de la chambre conjugale qui donne en mezzanine sur le séjour de l'Unité d'habitation de Marseille.

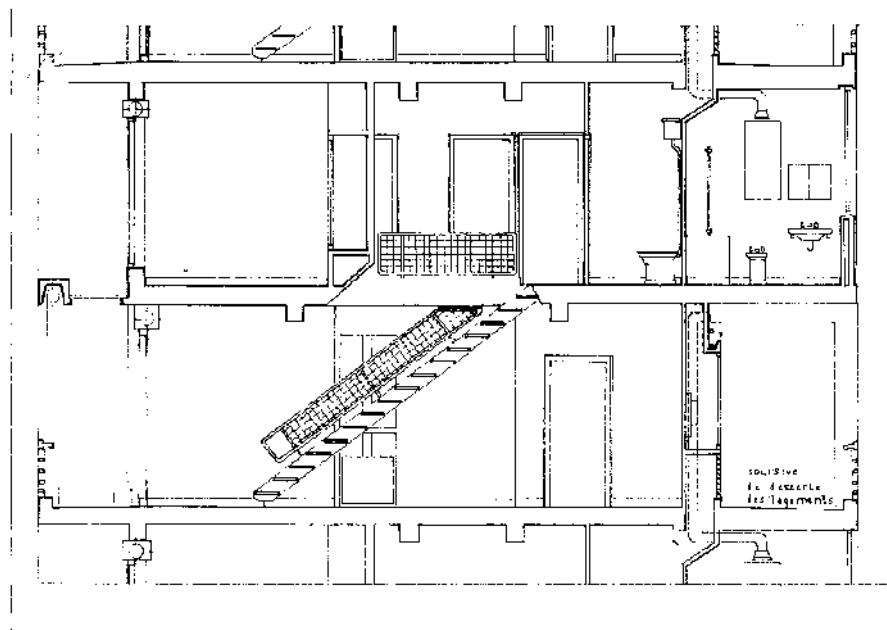


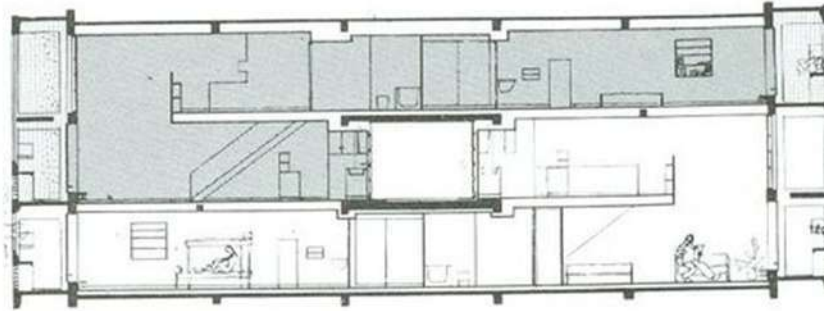
Fig.7 Coupe sur un duplex type à l'Aéro-habitat.

Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.

³⁵ Largeur : 3m66. Longueur : 3m69 (cuisine non comprise). Hauteur : 2m26

³⁶ Sbriglio J. (2004), p. 87.

³⁷ FLC R2-110 14/143-3. Cité dans: Çelik Z. (2003), « Learning... », p.70.



En haut, Fig.8 Coupe sur un duplex type de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org.

En bas, Fig. 9 Vue sur la chambre des parents en mezzanine sur le séjour d'un duplex de l'Unité d'habitation de Marseille, 2014.

Source : www.dbf.org.

Dans les duplex des immeubles principaux de l'Aéro-habitat, la seule délimitation entre les espaces accessibles aux visiteurs et ceux qui sont réservés à l'intimité de la vie familiale (chambres et sanitaires) est constituée par la disposition en duplex de la plupart des appartements. La séparation nette optée par le changement d'étage compense ainsi partiellement la limitation du dispositif d'entrée qui se caractérise par l'ouverture du séjour sur ce dernier. Dans les immeubles bas de l'Aéro-habitat, les chambres sont desservies soit directement depuis le hall d'entrée de même que les sanitaires ; soit carrément à partir du séjour. Dans les deux immeubles de la cité Henri Sellier, les espaces de la « liberté première individuelle », comprenant les chambres ainsi que les sanitaires, sont complètement isolées du reste de l'appartement. Elles sont desservies soit par un hall de distribution isolé du reste de l'appartement par une porte (**Voir Planches n°40, 41, 42 et 43**). Dans les deux immeubles bas de l'Aéro-habitat, le principe de séparation entre espaces jour et espace nuit n'a pas été res-

pecté. Au contraire ces deux types d'espaces s'entremêlent entre-eux. Nous retrouvons de ce fait des chambres desservies directement par le hall d'entrée et d'autre desservies carrément à partir de l'espace de regroupement familial. Le séjour se situant au fond du couloir (**Voir Planches n°44 et 46**).

D'après Loeckx³⁸ et al., les plans initiaux des duplex types de l'Aéro-habitat publiés dans l'article de *Technique et Architecture* en 1951³⁹, présentent une opposition au logement-type de l'Unité d'habitation de Marseille de par la disposition « traditionnelle » des plans : un étage séjour et un étage chambres nettement séparés l'un de l'autre, un escalier à double volées isolé du séjour ne permettant aucun contact visuel entre les deux étages. Ceci dit, les cellules développées par Le Corbusier en 1944 ; afin de faire face à l'urgence nationale de la reconstruction l'amène à développer des cellules qui fonctionnent en deux niveaux reliées à l'intérieur par un escalier à deux volées. De plus l'escalier double volé a aussi été utilisé dans le premier projet de l'Unité d'habitation de Marseille⁴⁰. Dans le projet d'exécution de l'Aéro-habitat, un changement important est survenue dans le plan des duplex : l'escalier est déplacé du centre de l'appartement vers le séjour, la double volée a été supprimée au profit d'un escalier d'une seule volée dont l'emplacement et le détail reprennent exactement ceux de l'Unité d'habitation de Marseille.

On peut donc conclure que les plans initiaux des duplex types de l'Aéro-habitat ne présentaient pas une opposition au duplex type de l'Unité d'habitation de Marseille comme l'affirme Loeckx, mais qu'au contraire, ils respectaient tout à fait les plans du projet initial de l'Unité de Le Corbusier. L'évolution de l'escalier des duplex type de l'Aéro-habitat, d'un escalier à double volée isolé du séjour à un escalier à une seule volée ouverte sur le séjour reprend donc l'évolution de celui-ci dans l'Unité d'habitation de Marseille. De plus, les séjours des duplex type de l'Aéro-habitat reprennent le principe des niches disposées dans le séjour des Unités d'habitation. Ce type de niches a été aussi proposé par le groupe C.I.A.M.-Alger lors du CIAM 9. Ainsi, l'épaisseur de la paroi où s'ouvre la porte d'accès des duplex conçus pour la cité Mahiedinne a été accru afin d'y intégrer des placards et des rangements⁴¹ (**Fig. 10**).

³⁸ Loeckx et Al., (1988), p.33.

³⁹ *Techniques et Architecture* (1951), n°5-6, p.63-64.

⁴⁰ Le Corbusier (1947), p.173.

⁴¹ Voir : Le résumé de la Grille proposée par le Groupe Alger, 1952, FLC F9 08-81. Cité dans : Gerber (1992), p.13.



Fig. 10 Vue sur les niches disposées dans le mur du séjour l'appartement témoin de l'Unité d'habitation de Marseille, à gauche.

Source : www.marseille-citeradieuse.org.

2.2.2. Les dispositifs techniques

Dans les immeubles collectifs, la question de l'isolation des logements et de la protection de l'intimité de leurs occupants apparaît comme un problème majeur. La conception de l'immeuble en barre permet l'absence de vis-à-vis, et rend donc impossible l'introduction d'un regard extérieur dans les appartements⁴². Dans sa conception de l'habitat, Louis Miquel tout comme son maître, cherche à préserver l'intimité de chacun, tout en permettant la vie quotidienne des uns à côté des autres : « la vie ne s'épanouit que dans la mesure où s'accordent les deux principes contradictoires qui régissent la personnalité humaine : l'individuel et le collectif. [...] Un plan est sage lorsqu'il permet une collaboration fructueuse tout en ménageant au maximum la liberté individuelle⁴³ ». Dans les Unités d'habitation, il existe un sas d'entrée, aux dimensions certes limitées, mais muni d'une porte permettant l'accès au séjour. Ce système qui double la porte d'entrée du logement remplit une fonction essentielle⁴⁴. Par ailleurs, la disposition en duplex offre une certaine compensation à la limitation du dispositif d'entrée, à travers la séparation nette opérée par le changement d'étage entre les espaces accessibles aux

⁴² Bresson S. et Al. (2006), p.131.

⁴³ Le Corbusier (1943), §2, *s.p.*

⁴⁴ Bresson S. et Al. (2006), p. 123.

visiteurs extérieurs et ceux qui sont réservés à l'intimité de la vie familiale. La protection de l'intimité du foyer est garantie par un sas d'entrée dans chaque appartement, qui sépare l'espace privé de l'espace public.

Les dispositifs d'isolation des bâtiments des deux cas d'étude ne sont pas aussi sophistiqués que ceux utilisés par Le Corbusier pour les Unités d'habitation. En effet, pour les Unités d'habitation, Le Corbusier a renforcé l'isolation phonique des appartements en créant un système d'insonorisation d'une performance très rare pour l'époque. Pour éviter la propagation des bruits via les canalisations, gaines de chauffages et autres ventilations, les cellules d'habitation n'ont de contact avec l'ossature du bâtiment que par l'intermédiaire des boîtes à plomb et calfeutrements en feutre asphalté. Les murs mitoyens sont constitués de deux épaisseurs de béton cellulaire et fibres de bois surfacées de plâtre, n'ayant aucun contact entre elles. Ce « coffrage perdu » garantit l'insonorisation horizontale grâce au « matelas d'air » ainsi obtenu. De même, les planchers sont entièrement indépendants des plafonds des appartements inférieurs. L'isolation verticale est encore renforcée par l'utilisation de divers matériaux isolants (béton cellulaire, panneaux de bois, feutre bitumé...etc.) pour les planchers. Enfin, l'insonorisation des appartements est parachevée par la pose de doubles vitrages afin d'empêcher la pénétration des bruits extérieurs. L'insonorisation entre les appartements est donc obtenue par un système généralisé de vide d'air qui est le seul système à avoir été repris par Louis Miquel dans les deux cas d'étude.

Dans l'ensemble des appartements des deux cas d'étude, la limite entre la loggia et le séjour n'est marquée par aucune différence de niveau contrairement au Unités d'habitation où un banc de bois dissimulant le système de chauffage électrique marque la limite entre le séjour et la loggia (**Fig.11**). Au-dessus de ce banc se trouve le pan de verre dont la partie inférieure peut se déplier dans sa totalité contre les parois de la loggia, apportant ainsi à l'usage du logement un véritable espace extérieur. Cette différence de niveau entre le séjour et la loggia présente dans la conception Corbuséenne n'a donc pas été reprise par Louis Miquel tout comme pour les loggias des cellules proposées par le groupe CIAM Alger pour le congrès d'Aix-en-Provence de 1952.



Fig. 11 Vue sur le banc de bois dissimulant le système de chauffage électrique à l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org.

Conclusion partielle

L'appartement en duplex pourvu d'une double hauteur s'est répandu à Paris à la fin du dix-neuvième siècle. Apprécié des classes aisées, il convoquait deux modèles : celui du hall anglais, dont le volume permettaient d'organiser des réceptions, et celui de l'atelier d'artiste, lieu à la fois professionnel et domestique, convoité par tous ceux qui veulent habiter de manière originale. La diffusion de l'appartement-atelier fut ensuite concomitante de la valorisation sociale de l'artiste et de sa bohème, perçue comme un nouvel art de vivre en rupture avec une bourgeoisie qui, dans le même temps, lui empruntait ses codes.

Bien que les duplex des deux immeuble principaux de l'Aéro-habitat se présentent au premier abord comme des cellules autonomes les unes des autres qui se caractérisant par une relation de juxtaposition, ces cellules sont en réalité jumelés deux par deux tout comme pour les cellules des Unités d'habitation de Le Corbusier. Ceci dit, Louis Miquel opte pour un autre type de jumelage des cellules qui ne consiste pas à imbriquer les duplex autour d'une rue intérieure et (aboutissant à un système d'étage courant qui s'organise sur trois niveaux) mais en faisant piétiner la chambre de la cellule quatre pièces sur la trame de la cellule trois pièces. Ceci dit, les cellules de la cité Henri Sellier, ne sont pas imbriquées les unes avec les autres comme dans les Unités d'habitation mais sont plutôt juxtaposés les unes à côté des autres tout comme pour les premières esquisses de l'Immeuble-Villa ou Le Corbusier écarte volontairement la proposition d'« imbrication » des cellules développées dans ces précédents projets et reprise plus tard dans ses projets d'Unités d'habitation.

La conception de Louis Miquel du logement repose sur le principe de « l'enchaînement rationnel de fonctions ». Les espaces sont de ce fait divisées en trois principales catégories : la cuisine : « lieu de centrale mécanisé du foyer », les espaces communs (séjour, loggia) permettant « l'efficacité du groupe », les chambres et sanitaires qui représentent les espaces de « liberté première individuelle ». A l'intérieur des logements, la démarche des architectes ne consiste pas en une exaltation de l'indépendance des cloisons par rapport à la structure porteuse mais en l'exploitation des possibilités offertes par le plan libre dans certaines parties du bâtiment. Trouver des variantes à la cellule de base aura constitué pour Louis Miquel un véritable casse-tête chinois. En effet, l'architecte trouvera d'énormes difficultés à décliner, à partir de la structure typologique de base, d'autres types de logements nécessaires aux exigences du programme et qui ne soient pas des sous-produits de la cellule type. Cette difficulté est due au fait que l'Unité est conçue de façon idéaliste comme une mécanique spatiale parfaite ce qui

explique que la qualité des espaces internes de ces variantes n'est pas toujours égale à celle des cellules types.

La première catégorie des variantes est due à des contraintes fonctionnelles du bâtiment tel que le passage des escaliers et des batteries d'ascenseur. L'agrandissement de ces cellules sera obtenu par le piétinement de la cellule en question sur une des trames (ou une partie d'une des trames) réservée aux batteries de circulation verticale. La taille, ainsi que l'emplacement de la cuisine, du séjour et de la loggia ne change pas. La deuxième catégorie des variantes est due à des contraintes topologiques telles que le retournement du plan sur le mur pignon. Dans ces variantes, l'organisation spatiale du rez-de-chaussée des duplex type a été maintenue contrairement à celle de l'étage des chambres qui a été complètement revue tout en gardant les mêmes composantes du duplex type. La troisième catégorie des variantes est due à des contraintes naturelles liées au site et au type d'implantation des bâtiments tels que l'implantation perpendiculaire à la pente. Ces contraintes sont absorbées par l'introduction de logements en simplex aux endroits où les bâtiments perpendiculaires à la pente s'affirment en contact directe avec le sol pour mieux suivre son inclinaison. Les espaces privées (les deux chambres et les sanitaires) sont complètement isolés de l'entrée par un second hall accessible depuis le séjour.

Bien que les modèles de cuisine préconisés par Louis Miquel dans l'Aéro-habitat et dans la cité Henri Sellier soient différents, l'espace proposé est, dans les deux cas, relativement restreint de « cuisine laboratoire », à l'Aéro-habitat et à la cité Henri Sellier, la surface des cuisines est réduite au plus strict usage, celui de la préparation des repas. Dans les deux cas d'études, les espaces produits par Miquel pour les cuisines sont des espaces restreints, réduits à leur plus strict usage. Dans la totalité des cas, la cuisine se limite à la préparation des repas et non leur consommation qui doit obligatoirement s'effectuer dans le séjour et il est impossible d'y placer une table pour manger en famille.

CONCLUSION GENERALE



CONCLUSION GENERALE

Louis Miquel fait incontestablement parti des architectes Français nés en Algérie qui étaient à la recherche d'une architecture différente moins anonyme que celle construite couramment dans la métropole dès le début des années 1950. Il s'agissait pour lui de prendre le meilleur des deux architectures (européenne et arabe), c'est-à-dire l'hygiène de la première et l'intimité de la seconde. Cette recherche d'une spécificité de l'urbanisme d'Afrique du nord se fonde à la fois sur des questions bioclimatiques et sur l'expérience de la tradition. Ce mouvement se réfère aux préceptes du Mouvement Moderne qui sont une bonne réponse à la recherche d'une identité méditerranéenne et à des dispositifs adaptés aux spécificités nord-Africaines.

Les deux cas d'étude se font remarquer par leur valorisation de l'enseignement Corbuséen. Si les HLM de Zehrfuss, dans leur loyauté à la Charte d'Athènes ainsi que dans certains détails architecturaux, s'affilient eux aussi à la veine Corbuséenne, l'œuvre de Miquel et de son équipe, manifeste une compréhension plus vive, plus globale des différentes nuances et des différentes formes sous lesquelles s'est présentée la doctrine urbaine de Le Corbusier. En même temps plus fidèles et plus libres, ils réussissent à en donner une preuve audacieuse et non réductrice. Il est possible d'interpréter l'Aéro-Habitat comme la réalisation consciencieuse et concrète, dans les confins de son terrain bien sûr, des directives formulées de façon générale dans le Plan Directeur (1942), dernière tentative de Le Corbusier, à laquelle Louis Miquel a assisté d'ailleurs, d'imposer ses vues sur l'urbanisation d'Alger.

D'abord il y a l'idée de superposer non pas des appartements, mais de véritables maisons. Cette idée fut proposée par Le Corbusier à l'origine sous des formes très littérales et typifiée. Dans la cellule de l'Unité d'Habitation à Marseille le logement duplex, établi en profondeur sur toute l'épaisseur du bâtiment, muni d'une loggia/brise-soleil qui lui restitue un espace extérieur privé et qui s'exprime en façade, par son insertion dans un dessin alvéolaire, une agglomération de maisons. C'est de ce type ultime que s'inspire l'Aéro-Habitat, quoique la 'rue' de desserte, qui dans l'Unité se trouve à l'intérieur du corps du bâtiment, soit transférée en façade pour devenir coursive. On obtient ainsi non seulement des logements plus 'traditionnels' (deux étages d'environ la même surface : 'étage-séjour' et 'étage-chambres'), mais également une épaisseur moindre de l'immeuble (17 m à Marseille, 12 m à Alger). Quoique les modèles de référence soient en grandes lignes similaires - la Ville Verte, où toutes les constructions sont concentrées en immeubles élevés, espacés, indépendants de la voirie - l'Aéro-Habitat et la cité Henri Sellier qui ont été initiés par une coopérative et non par un organisme officiel d'HLM, se distinguent à bien des égards des Unités d'habitations par le site

qu'ils occupent. En effet, nature concrète au lieu de verdure hypothétique, le terrain d'implantation des deux cas d'étude représente une toute autre façon que la nappe verte que Le Corbusier tenait à voir pour ses Unités d'habitation. L'Aéro-habitat et la cité Henri Sellier se distinguent aussi des Unités d'habitation par leur expression architecturale, qui prend en compte le problème esthétique posé par l'échelle inédite des immeubles en incorporant des éléments outrepassant l'échelle d'un étage, la composition s'étend à l'échelle de l'immeuble et s'articule plus en détail lorsqu'on l'approche du regard.

Une deuxième idée directrice est complémentaire à la précédente la ville concentrée dans un bâtiment. Cette idée bouleversante apparaît comme l'objectif à la limite de la recherche incessante de Le Corbusier pour déterminer un nouvel ordre de grandeur des éléments urbains et pour en réduire drastiquement le nombre. Au terme de cette recherche on trouve, encore, l'Unité d'Habitation. Si l'Unité n'est pas une ville en soi, elle est tout de même un quartier complet, une 'commune verticale' comprenant tous les équipements urbains pour garantir son indépendance du reste de la ville. L'Aéro-Habitat aussi incorpore de tels équipements commerces (à mi-hauteur de l'immeuble 2, comme dans l'Unité), garage, salle de réunion, laverie, la garderie d'enfants prévue sur le toit de l'un des immeubles bas n'a pas été exécutée). Elle n'aspire pourtant pas à une indépendance totale comme l'unité : les commentaires des architectes soulignent autant la présence dans l'opération même des dites facilités que l'accessibilité aisée de celles en ville (marchés, écoles, lycées). En outre, le 'nouvel ordre de grandeur' des éléments urbains corbuséens élimine les caractéristiques les plus évidentes jusqu'alors de la morphologie urbaine pour réaliser l'indépendance totale de la voirie et l'absence de vis-à-vis, nouvelles 'acquisitions' dont les deux cas d'étude exploitent à fond les possibilités.

Ensuite, la relation antagonique que les deux cas d'étude établissent avec leur site en relief a également des précédents dans l'œuvre de Le Corbusier, autant en ce qui concerne l'attitude générale dont l'expression emblématique est le Plan-Obus - opposition de bâtiment et nature, le bâtiment en contre forme de la nature - qu'en ce qui concerne la solution spécifique retenue, dont on découvre le principe soit dans divers projets d'urbanisation des années 30 et 40, soit dans ses écrits théoriques de l'époque. Ceci n'empêche pas bien sûr qu'il y ait des raisons particulières de retenir dans ce cas-ci la solution choisie. Elle répond tout d'abord à un usage rationnel de la forme de la parcelle, et surtout à la volonté de dégager en amont des immeubles les vues sur la ville et sur la baie : les bâtiments en épine n'occupent grâce à leur minceur qu'une fraction minime du panorama. Quoi qu'il en soit, son interprétation intelligente de la « Ville Radieuse » qualifie l'Aéro-Habitat de représentant indiqué de l'idéal Corbuséen de l'habitat urbain le logement suspendu, alimenté de toutes les commodités

développées par l'ingéniosité moderne, face à face avec l'étendue du spectacle naturel. Peu importe, dans le cas de l'Aéro-Habitat, que l'avant-plan de cette scène soit envahi par le chaos de la ville pêle-mêle : la surélévation du point de vue permet de percevoir, cachée sous cette croûte irrégulière d'édifices, l'ordonnance du sol naturel qui la structure.

Enfin les deux cas d'étude sont tributaire aussi des nombreux projets urbanistiques et architecturaux que Le Corbusier a étudié pour Alger. D'abord par son emploi du 'brise-soleil' en forme de loggia, élément architectural corbuséen mis au point dans ses divers projets algérois et qu'il n'hésitait pas à qualifier d' « élément fondamental de l'architecture régionale nord-africaine ». Dans le projet du gratte-ciel de la Marine, Le Corbusier a exploré les possibilités esthétiques de cet élément pour les grands bâtiments. Il s'y est servi de l'écran en béton pour 'syncoper' le grand corps bâti, pour l'articuler comme un organisme « biologique ». Les façades épaisses des deux cas d'étude ont clairement tiré parti de cette recherche esthétique. Enfin et surtout, leur emplacement presque stratégique de dans le territoire algérois les rapproche des directives urbanistiques que Le Corbusier défendait pour Alger. L'Aéro-habitat par exemple, en s'installant à la côte 100, juste au-delà de la limite supérieure de la zone agglomérée existante, il occupe le terrain le plus bas de la nouvelle extension sur les hauteurs, prévue dans le Plan Directeur. Constituant ainsi le point de contact entre la ville existante et l'hypothétique Ville Verte des hauts d'Alger adresse son discours réformateur autant vers le bas, à la ville sur densifiée, étouffant dans ses « rues-corridors » et ses étroites cours d'aération, que vers le haut où des lotissements de villas - la « cité-jardin horizontale » - gaspillent le sol naturel. Cette situation capitale, à la pointe d'une urbanisation prenant son élan, au vif, pour ainsi dire, d'une confrontation entre modèles urbains contrastants, se distingue d'ailleurs de l'orgueilleux isolement banlieusard de l'Unité à Marseille.

En définitive; notre recherche a montré à travers les deux exemples que dans l'œuvre de Louis Miquel les éléments de filiation identifiés avec l'œuvre Corbuséenne se situent en rapport avec les premières esquisses de l'unité d'habitation de Marseille et avec les écrits théoriques développés par Le Corbusier durant la période où Louis Miquel travailla dans son atelier. La reprise des concepts Corbuséens reste fidèle à l'énoncé du maître mais leur matérialisation formelle s'adapte au contexte d'intervention (condition de climat, usage local des espaces...). Les aspects d'émancipation par rapport aux concepts du maître s'expriment dans l'originalité de la syntaxe d'éléments formels issus du vocabulaire Corbuséen. L'Aéro-Habitat ainsi que la cité Henri Sellier montre donc plutôt la réalisation, dans l'esprit corbuséen certes, mais personnelle tout de même, d'un petit fragment du Plan Directeur que Le Corbusier légua à Alger en 1942.

Perspectives de recherches

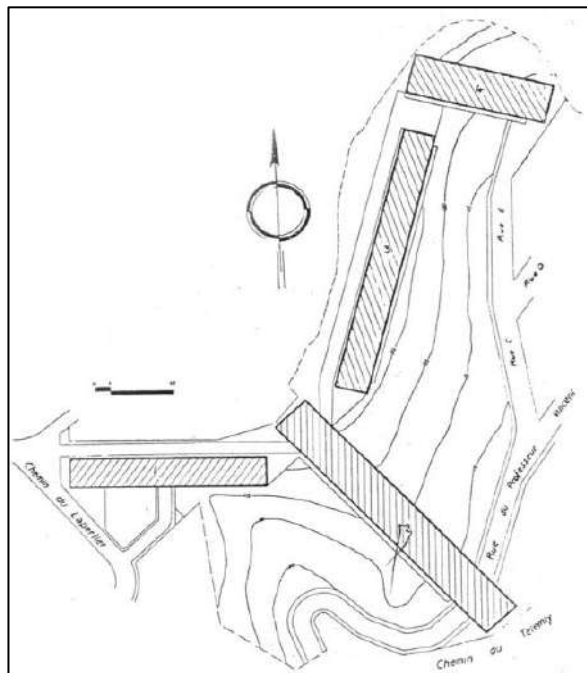
À un moment de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme particulièrement riche en interrogations sur les problématiques urbaines et métropolitaines, où cohabitent une diversité époustouflante de systèmes formels, source d'une infinité d'approches mais également d'une complexité déroutante, où l'architecture ne semble souvent plus en mesure de répondre aux questions de son temps, encore moins de les «anticiper », souvent réduite à un simple jeu plastique, objet d'un marketing publicitaire ou politique asséchant, il convient peut-être de redécouvrir certaines figures récentes de la discipline, témoins indépendants et incisifs de leur époque, capables de porter leurs regards au-delà des simples contingences de celle-ci et cherchant à se construire un discours autonome et singulier. Par ailleurs, dans un pays comme l'Algérie, où les personnalités si lumineuses de Le Corbusier, Fernand Pouillon, et, dans une moindre mesure, Auguste Perret, ont laissé dans l'ombre tant d'architectes de talent du XX^e siècle. Il paraît utile, là également, de restituer la place de certains d'entre eux pour participer à la convergence des nombreux travaux historiques qui visent à rétablir la complexité et la diversité architecturale de ce siècle dernier. Cette recherche ouvre donc plusieurs perspectives potentiels de recherche tels que :

- La réalisation de monographies englobant l'ensemble de la production architecturale des autres architectes de l'Ecole Corbuséenne d'Alger en Algérie (Jean de Maisonseul et Pierre Andrè-Emery¹)
- La réalisation de monographies d'œuvres spécifiques ou de catégorie d'œuvres spécifiques des membres de l'école Corbuséenne d'Alger.
- La réalisation de monographies d'autres figures importantes de l'architecture moderne en Algérie tel que Jean-jacques Deluz dont la production architecturale reste très marginalisé par rapport à son œuvre écrite.

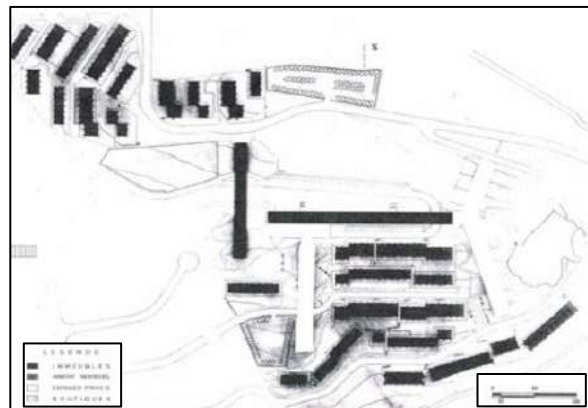
Ces différentes perspectives de recherches auraient pour principale but pédagogique de replacer la production de cette école dans l'histoire d'architecture. Ceci dit, l'objectif réel de telles investigations dépasse largement le cadre théorique et pédagogique mais jouit plutôt d'un rôle principalement culturel et politique car ce genre de recherche permettrait de poser les jalons d'une reconnaissance scientifique et fondée de ce patrimoine moderne en Algérie.

¹ Les monographies concernant les œuvres de Roland Simounet, Jean Bossu et de Gérald Hanning ont déjà été réalisé par des universités étrangères donnant une grande part à la production de ces derniers en Algérie.

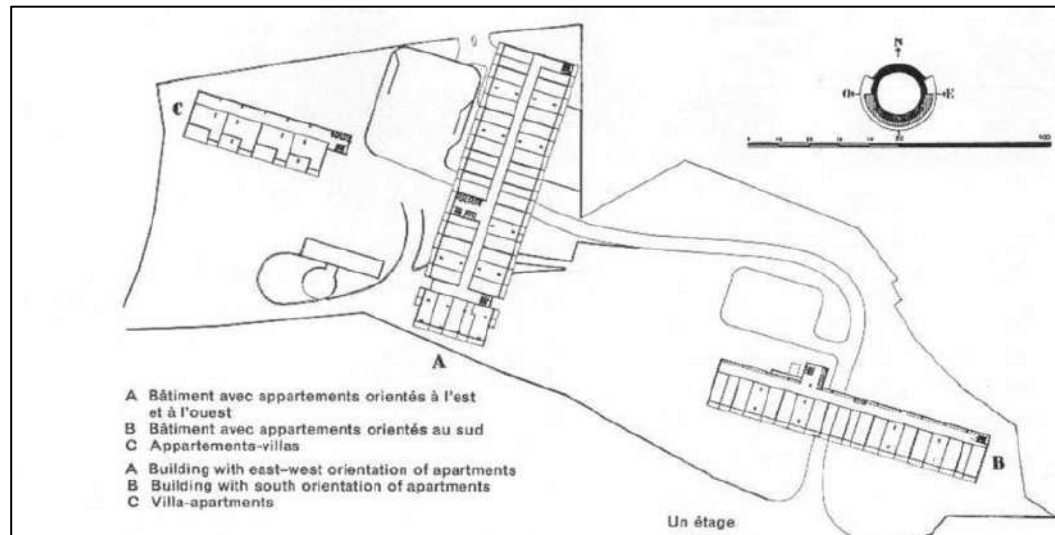
La fragmentation du programme.



Louis Miquel, Plan de masse de l'Aéro-habitat, 1955.
Source : I.F.A. Fond L. Miquel.



Louis Miquel, Plan de masse de la cité Henri Sellier, n.d.
Source : I.F.A. Fond L. Miquel.



Le Corbusier, Premier projet de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», Plan de masse, 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, p.173.



Le Corbusier, Premier projet de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», 1945.

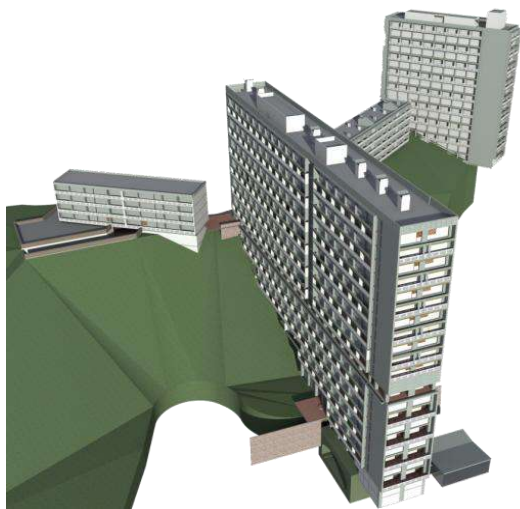
Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, p.172.

Principaux résultat de la recherche

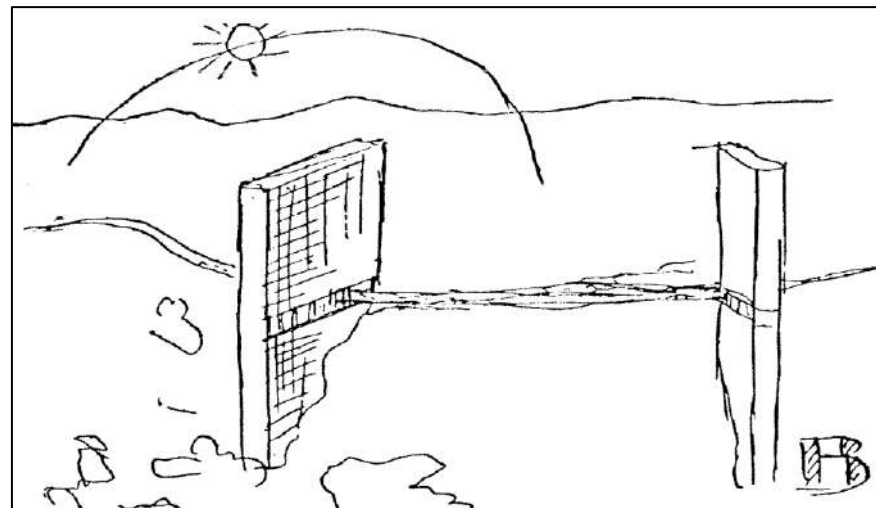
Conclusion générale

L'école Corbuséenne d'Alger : l'œuvre de l'architecte Louis Miquel dans les ensembles d'habitat collectif à Alger

L'implantation en contreforme du site et la recherche des « vues les plus agréables ».



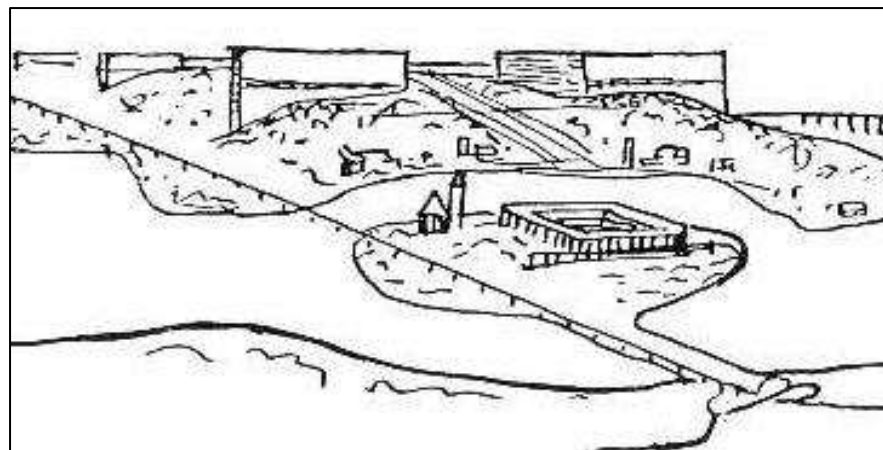
Vue 3d sur l'Aéro-habitat.
Source : Réalisé par l'auteur.



Le Corbusier, Croquis, immeuble en épis dans un site en pente, 1946.
Source : Le Corbusier (1946), propos..., p.17.



Louis Miquel, Photomontage de la cité Henri Sellier, Alger.
Source : Technique et Architecture (1980), n°329, p. 64.



Le Corbusier, Plan d'urbanisation de Stockholm, Croquis, 1933.
Source : Le Corbusier (1935), O.C, p.155.

La dissociation entre immeubles et voiries.



Vue sur le passage du Boulevard du Télémly (actuel boulevard Krim Belkacem) sous l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.



A Gauche, Vue sur le passage de la voie mécanique sous l'immeuble 1, cité Henri Sellier, juin 2013. A Droite, Vue sur le passage de la voie mécanique sous l'immeuble 2, cité Henri Sellier, juin 2013.

Sources : Photos prises par l'auteur.



Le Corbusier, Maquette du plan d'urbanisation de la ville d'Anvers, 1943.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.13.



Le Corbusier, Maquette du plan d'urbanisation de la ville d'Anvers, 1943.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.13.

La séparation piéton/véhicule.



Vue sur la « circulation horizontale » passant au dos de l'ensemble de l'Aéro-habitat, avril 2014.
Source : Photos prise par l'auteure.



Vue sur une rue piétonne bordant l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier, juin 2013.
Source : Photos prise par l'auteure.



Vue sur les rues piétonnes du parc de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.marseille-citeradiouse.org.

Le partage des espaces libres collectifs.



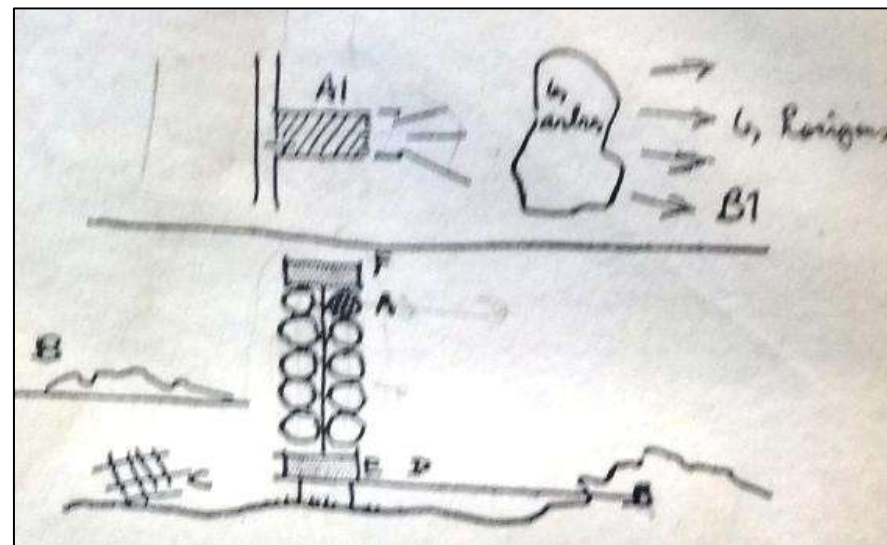
Vue sur le parking au sud-ouest de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur le bâtiment 1 et les maisons individuelles disposées au sud du terrain, n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 66/12.



Le Corbusier, Schéma de fonctionnement des Unités d'habitation, 1946.

Source : Le Corbusier, Manière de penser l'Urbanisme, 1946, p.63.

L'opposition dialectique entre nature et ville.



Vue sur l'Aéro-habitat dans son site, Alger, 1955.
Source : *Architecture d'aujourd'hui* (1955), n° 60, p.7.



Vue aérienne de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.marseille-citeradieuse.org.



Vue sur le mur de soutènement séparant le bâtiment 3 de l'Aéro-habitat de l'extérieur, février 2014.
Source : Photos prise par l'auteur.



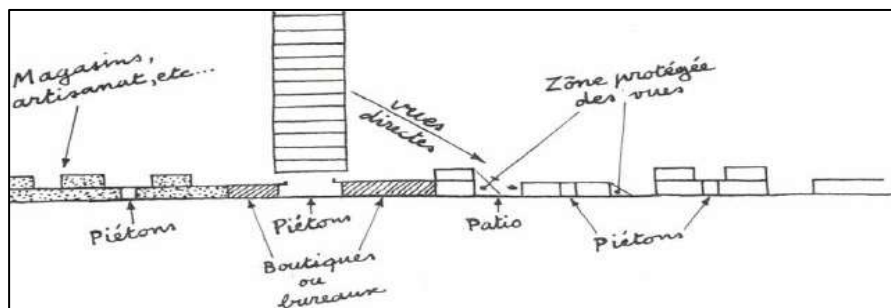
Vue sur le parc de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.marseille-citeradieuse.org.

La notion de « croute urbaine ».



Vue sur la configuration urbaine de la cité Henri Sellier prise à partir de la galerie du bâtiment 2 (Tissu serrée de maisons individuelles disposées au pied d'un immeuble barre), juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.



Coupe schématique sur un immeuble au pied duquel est disposé de l'habitat horizontal.

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.



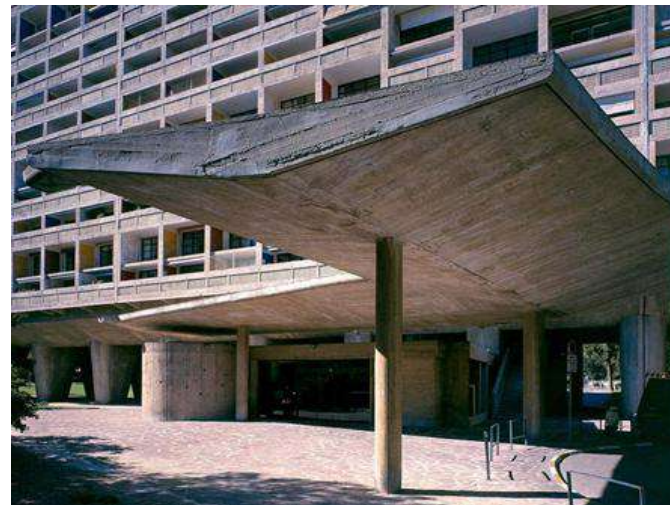
Roland Simounet, Vue sur la cité Djenan el-Hasan, 1957.

Source : *Technique et Architecture* (1980), p.65.

Le hall d'entrée : Le lieu de la modernité architecturale américaine.



Vue sur le volume d'entrée de l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.
Source : Photos prise par l'auteure



Vue le porche d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.fondationlecorbuiser.org.

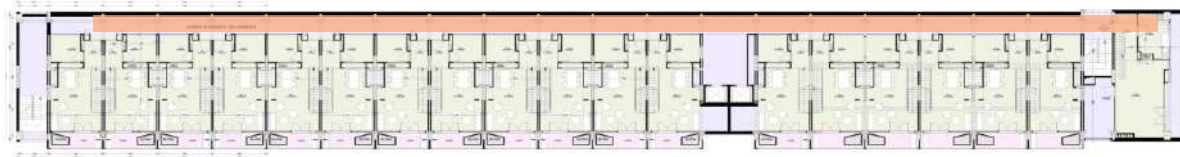


Vue le hall d'entrée de l'Aéro-habitat, avril 2014.
Source : Photos prise par l'auteure



Vue le hall d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.fondationlecorbuiser.org.

Des « rues intérieures » au « coursives extérieures ».



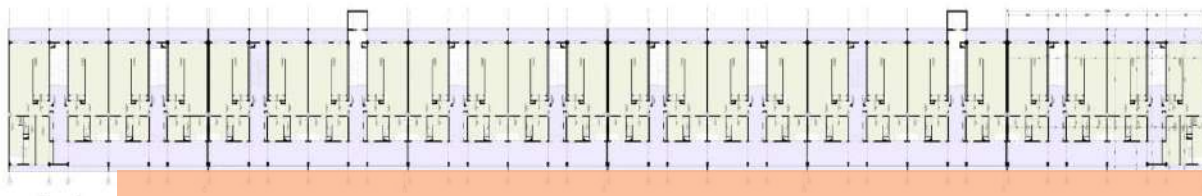
Plan d'assemblage étage galerie de l'immeuble 2 Aéro-habitat.

Source: Relevés et dessins réalisé par l'auteur.



Plan d'assemblage étage galerie de l'immeuble 4 Aéro-habitat.

Source: Relevés et dessins réalisé par l'auteur.



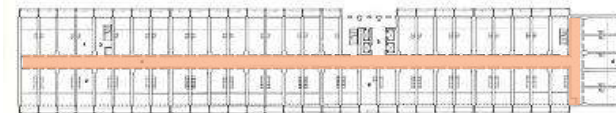
Plan d'assemblage étage galerie 7^{ème} étage de l'immeuble 1 Cité Henri Sellier.

Source: Relevés et dessins réalisé par l'auteur.



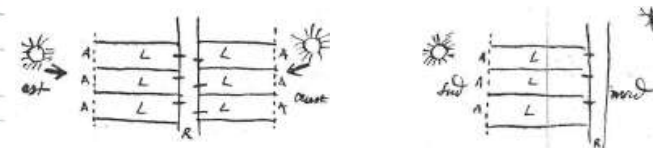
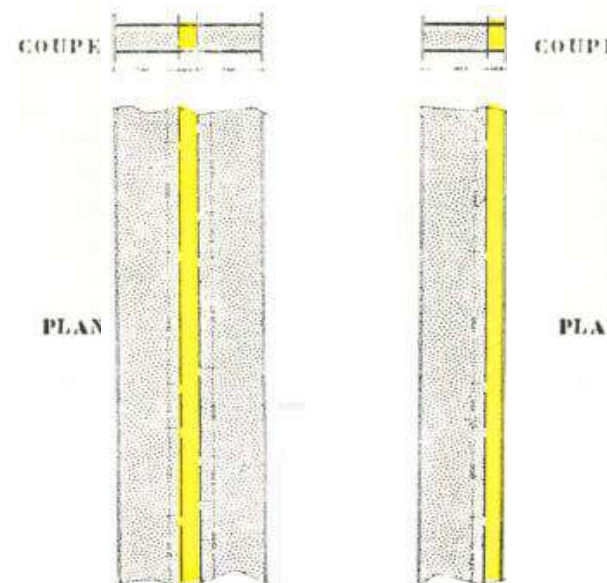
Plan d'assemblage étage galerie 6^{ème} étage de l'immeuble 2 Cité Henri Sellier.

Source: Relevés et dessins réalisé par l'auteur.



Plan étage rue intérieure, Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiouse.org



Le Corbusier, Types H et I de disposition des appartements. Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.13.



Vue sur une des coursives de déserte de l'Aéro-habitat en façade, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur une des coursives de déserte de l'Aéro-habitat avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur la coursive de déserte du 7^{ème} étage de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier prise à partir de la galerie du 6^{ème} étage de l'immeuble 2, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur la coursive de déserte du 6^{ème} étage de l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur une des « rues interieures2 de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org.

L'esthétique du béton brut.



Vue sur les éléments en béton brut coulé de l'immeuble 2 de l'Aérohabitat (aujourd'hui peint en gris), avril 2014. En haut : le tunnel. En bas: La éléments de structure.

Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur les éléments en béton brut coulé de l'Unité d'habitation de Marseille. En haut: Les pilotis. En bas : La façade des circulations verticales.

<http://www.fondationlecorbusier.fr>



Vue sur les éléments en béton brut Démoulé. En haut : les éléments des loggias de l'Aéro-habitat à droite et de la cité Henri Sellier à gauche. En bas: La façade des circulations verticales, avril 2014
 Source : Photos prise par l'auteur.

Vue sur Les éléments des loggias en béton brut démoulé de l'Unité d'habitation de Marseille. En bas : La façade des circulations verticales.
<http://www.fondationlecorbusier.fr/>

Le système de résille en façade.



Vue sur la façade sud-ouest l'immeuble 2 de l'Aérohabitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteure.



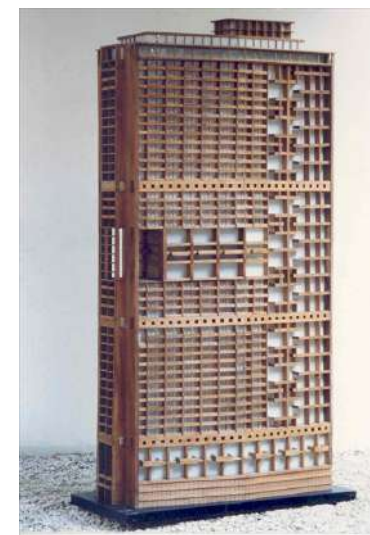
Vue sur la façade sud-est l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteure.



Vue d'ensemble sur l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org



Le Corbusier, maquette du gratte-ciel pour Alger, 1942

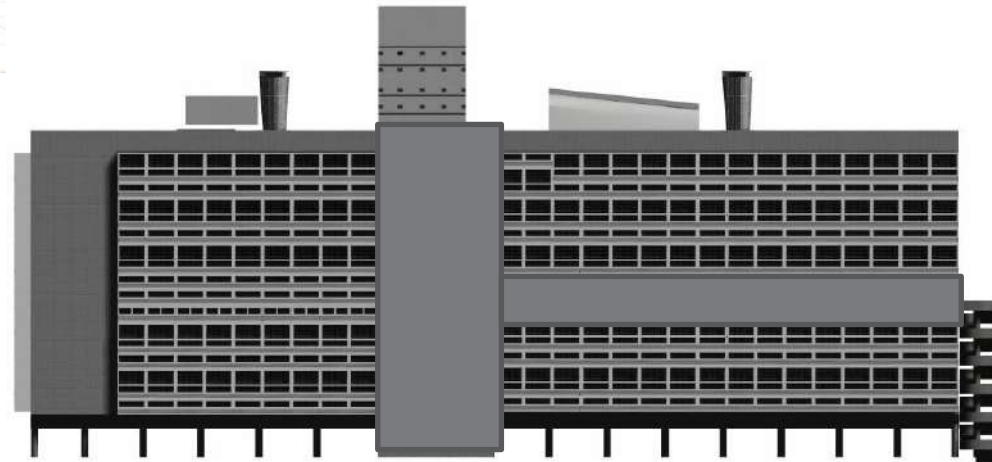
Source : <http://www.fondationlecorbusier.fr>

La tripartition de la façade..



Façade Sud-ouest de l'Aéro-habitat.

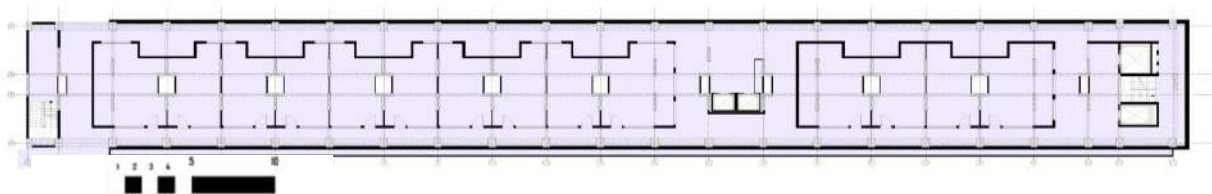
Source: Relevés et dessins réalisé par l'auteur.



Le Corbusier, façade sud-ouest de l'Unité d'Habitation de Marseille.

Sources : J. Sbriglio. (2009).

L'emplacement des services en communs et des prolongements du logis.



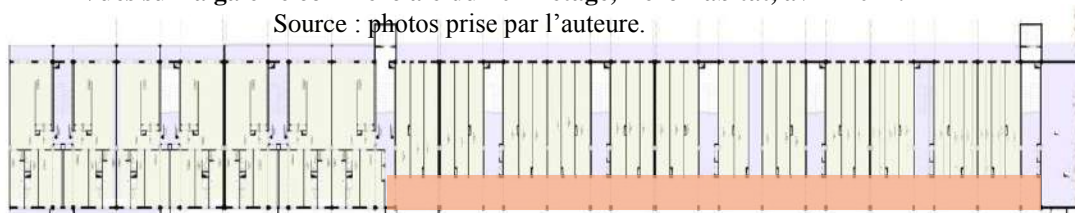
Plan d'assemblage de l'étage galerie commerciale de l'immeuble 2, Aéro-habitat.

Source: Relevés et dessins réalisés par l'auteur.



Vues sur la galerie commerciale du 10^{ème} étage, Aéro-habitat, avril 2014.

Source : photos prise par l'auteur.



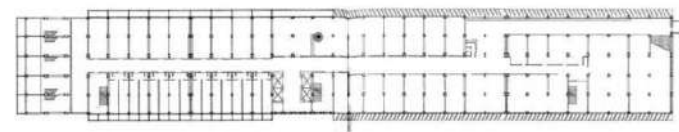
Plan d'assemblage de l'étage galerie commerciale du rdc de l'immeuble 1, Cité Henri Sellier. Source:

Relevés et dessins réalisés par l'auteur.



Vues sur la galerie commerciale du rdc de l'immeuble 1, Cité Henri Sellier, avril 2014.

Source : photos prise par l'auteur.



Plan d'assemblage de l'Unité d'habitation de Marseille niveau galerie commerciale .

Source : www.marseille-citeradiieuse.org



Vue sur la galerie commerciale de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org



Vue sur le bâtiment 1 de l'Aéro-habitat, avril 2014.
En rouge: L'entre-sol.
 Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur la salle de réunion du bâtiment 1 de l'Aéro-habitat transformée en Atelier, avril 2014.
 Source : Photos prise par l'auteur.



Vue sur les équipement disposés sur le toit terrasse de l'Unité d'habitation de Marseille.
 Source : www.marseille-citeradiouse.org

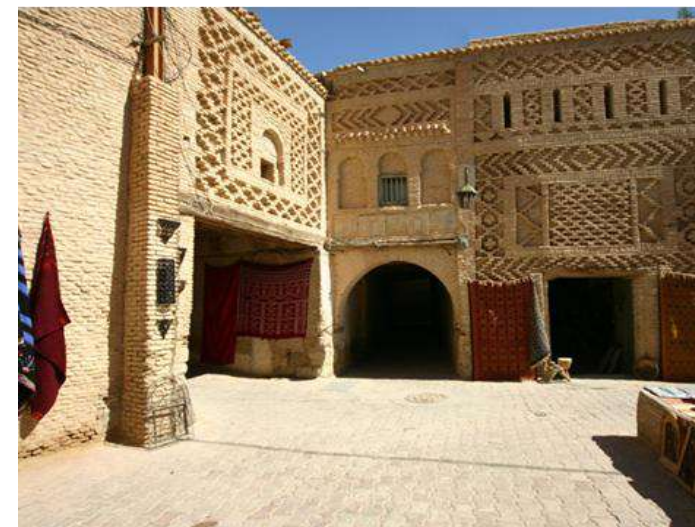
L'utilisation de la brique en façade.



Vue sur la façade sud-est du bâtiment 2 de l'Aéro-habitat.
Source : photos prise par l'auteur.



Auguste Perret, villa Georges Braque, 1927-1930.
Source : www.cité-architecture.com.

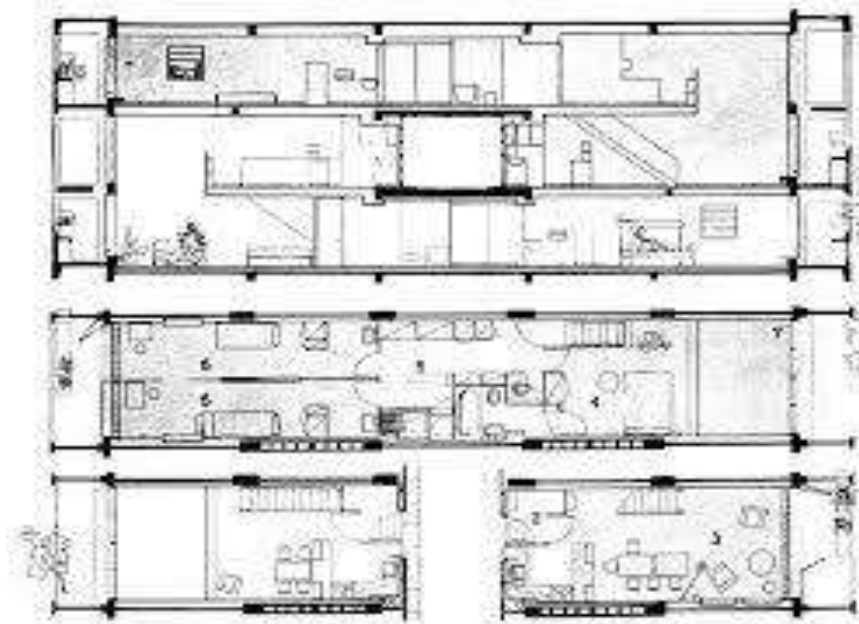


Vue sur une des maisons du village de Tozeur.
Source : www.tourisme-tunis.com.

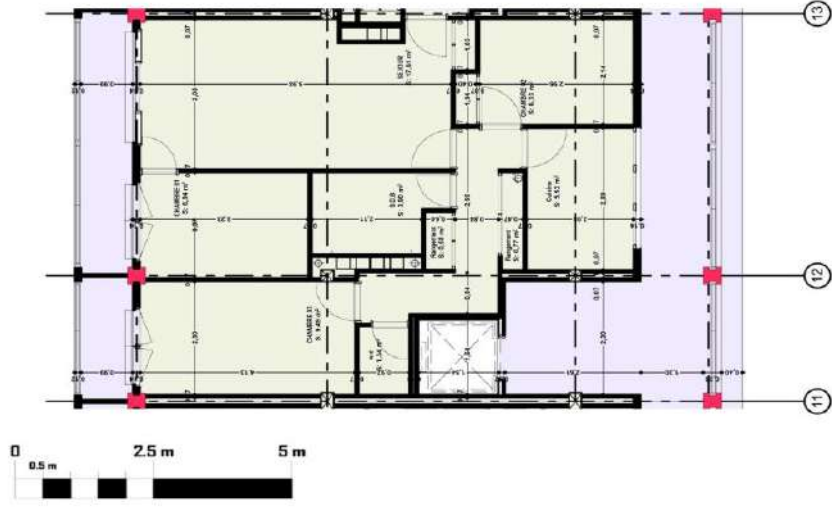
La tripartition de la cellule.



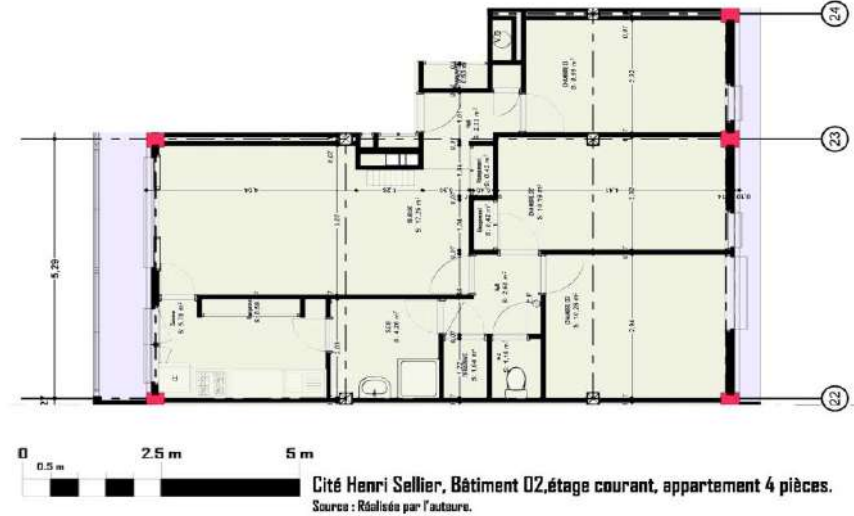
Plans d'un duplex type de l'Aéro-habitat.
Source : Dessin réalisé par l'auteure à partir de relevés métriques.



Coupe, plans, d'un duplex type de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source :J. Sbriglio (2010).

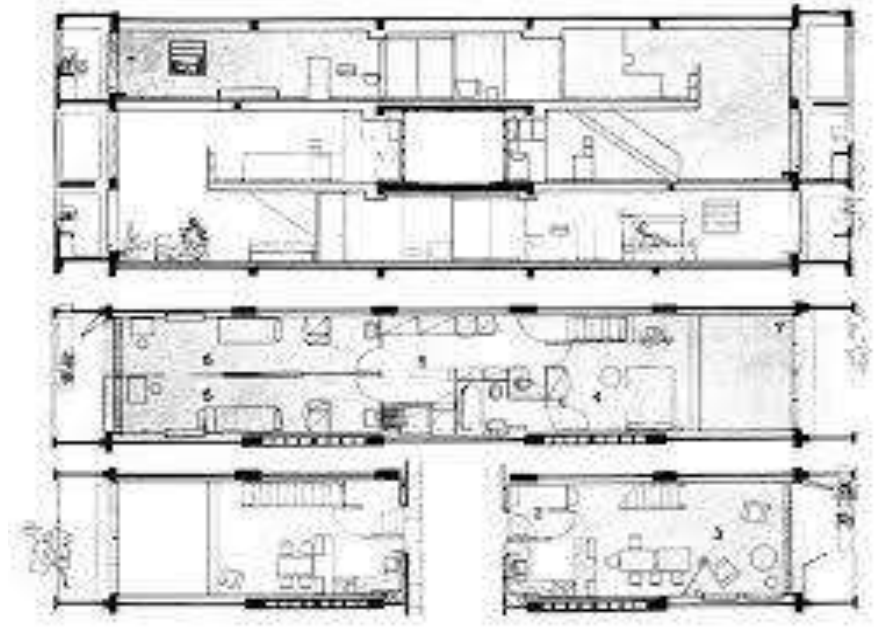


Cité Henri Sellier, Immeuble O2, étage galerie, appartement 4 pièces
Source : Réalisée par l'auteurs.



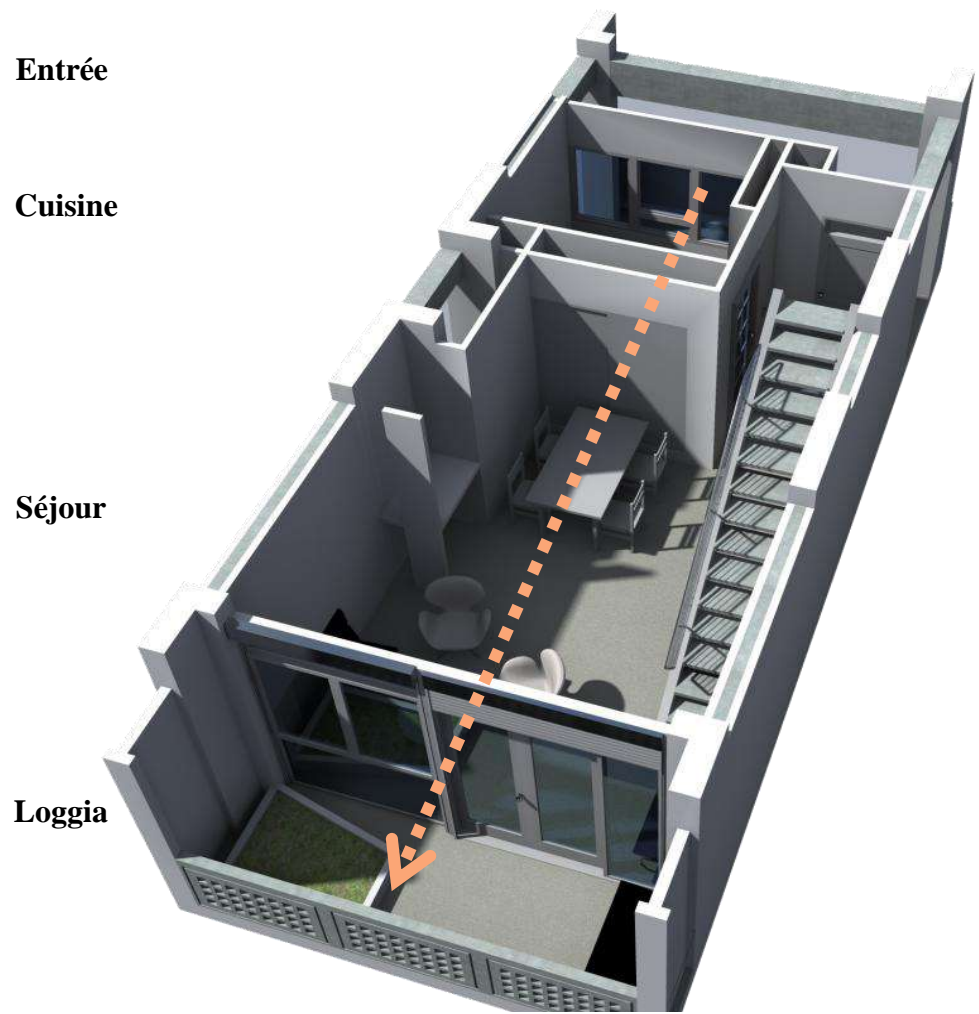
Cité Henri Sellier, Bâtiment O2, étage courant, appartement 4 pièces.
Source : Réalisée par l'auteurs.

Plans d'un simplex à la cité Henri Seliier.
Source : Dessin réalisé par l'auteure à partir de relevés métriques.



Coupe, plans, d'un duplex type de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : Sbiriglio, 2010.

La séquence axiale : Entrée-Cuisine-Séjour-Loggia.



3D d'un duplex type à l'Aéro-habitat.

Source : Réalisé par l'auteur



Vue sur l'entrée, la cuisine et le séjour d'un duplex à l'Aéro-habitat.

Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.



Vue sur le séjour et la loggia d'un duplex à l'Aéro-habitat.

Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.



Vue sur l'entrée, la cuisine et le séjour de l'appartement témoin de l'Unité d'habitation de Marseille, 2010.

Source : www.marseille-citeradiouse.org.



Vue sur le séjour et la loggia de l'appartement témoin de l'Unité d'habitation de Marseille, 2010.

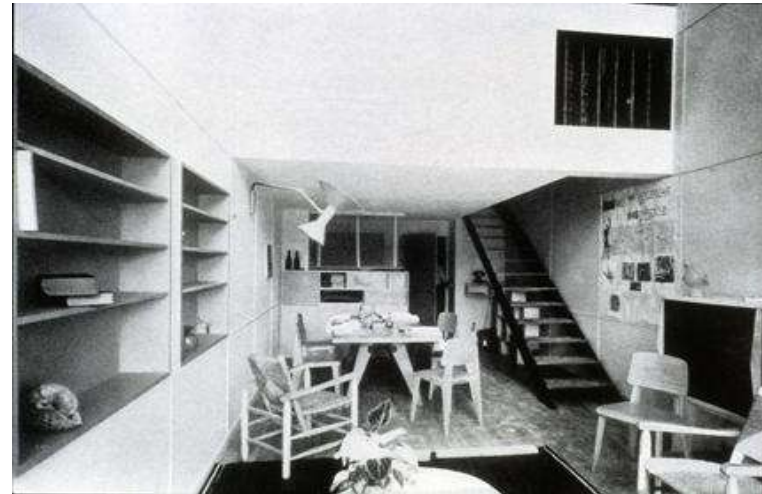
Source : www.marseille-citeradiouse.org.

La notion de mur utilitaire.



Vue sur les niches disposées dans le mur du séjour d'un duplex à l'Aéro-habitat.

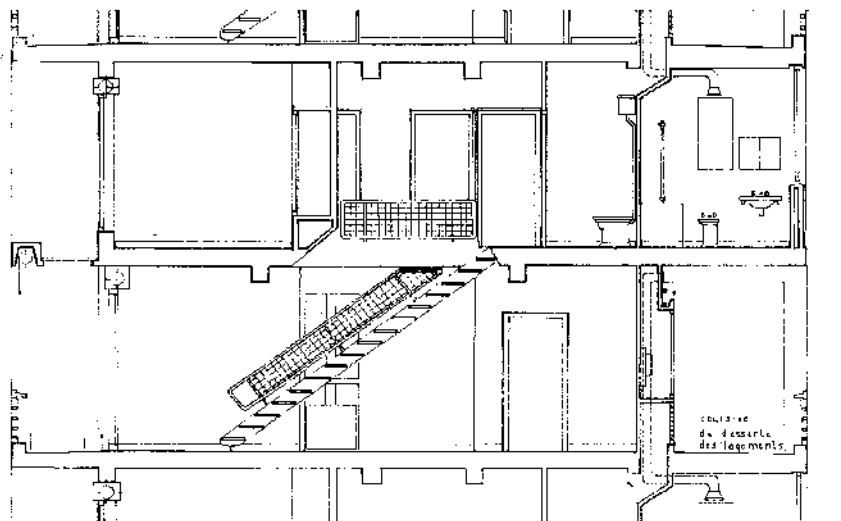
Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.



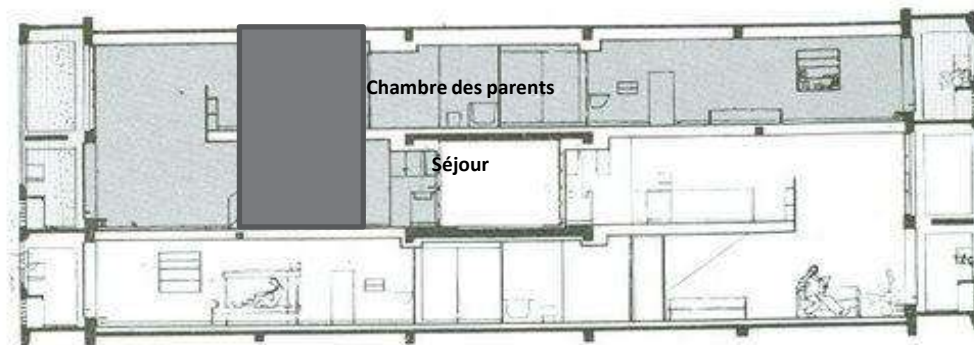
Vue sur les niches disposées dans le mur du séjour l'appartement témoin de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiieuse.org.

La mezzanine sur séjour.



Coupe sur un duplex type à l'Aéro-habitat.
Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.



Coupe sur un duplex type de l'Unité d'habitation de Marseille.
Source : www.marseille-citeradiuse.org.



Vue sur la chambre des parents en mezzanine sur le séjour d'un duplex de l'Unité d'habitation de Marseille, 2014.
Source : www..dbf.org.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

VOLUME 1

PARTIE 1 : LE MAITRE, L'ECOLE ET L'ARCHITECTE, ENTRE MODERNITE ARCHITECTURALE ET ENSEIGNEMENT DU VERNACULAIRE

Chapitre 1 : Le Corbusier et l'Algérie

Fig. 1 Croquis réalisé par Le Corbusier, Alger, 1935.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.230.

Fig. 2 Le Corbusier, Vue générale de la maquette du plan Obus A, Alger, hivers 1931- printemps 1932.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.236.

Fig.3 Le Corbusier, Vue générale de la maquette du projet Obus B, Alger, juillet 1933-mars 1934.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.174.

Fig.4 Le Corbusier, Vue générale du projet Obus C, Alger, mars 1934-hivers 1937.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.17.

Fig. 5 Vue perspectives de la proposition de Le Corbusier pour quartier de la marine, Alger, 1942.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, 1938-1946, p.48.

Fig. 6 Façades projet de maison locatives Ponsik, Rue Laurent Pichat, Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.170.

Fig. 7 Le Corbusier, « Proposition de réglementation pour boulevards en corniche », projet de maison locatives Ponsik, Rue Laurent Pichat, Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.173.

Fig. 8 Le Corbusier, Façade et coupe immeuble viaduc habitable, Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète* 1929-1934, p.192.

Fig. 9 Le Corbusier, Vue perspective sur l'immeuble viaduc habitable Alger, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.247.

Fig. 10 Le Corbusier, Façade Nord des barres du lotissement Oued Ouchaia (Lotissement Durand), El-Harrach, Alger, 1933-1934.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.34.

Fig. 11 Le Corbusier, Vue sur la maquette de la ville de Nemours (Ghazaouet), Oran, 1933-1938.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, 1929-1934, p.166.

Fig. 12 Le Corbusier, Plan directeur d'Alger, 1942.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, 1938-1946, p.45.

Fig. 13 Le Corbusier, Perspective sur le plan directeur d'Alger, 1942.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, 1938-1946, p.45.

Fig. 14 Coupe d'ensemble sur Centre de pèlerinage de la Sainte-Baume (en bas) en 1948 et de la station Roq et Rob à Cap-Martin, près de Nice 1949 (en haut).

Source : Steyn G. (2010), p.94.

Fig. 15 Axonométrie sur le centre de pèlerinage de la Sainte-Baume (à droite) en 1948 et de la station Roq et Rob à Cap-Martin, près de Nice 1949 (à gauche).

Source : Steyn G. (2010), p.89.

Fig. 16 Le Corbusier, Vue sur la maquette du gratte-ciel-de la marine, Alger, 1939.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p.50.

Fig. 17 Le Corbusier, Unité d'Habitation de Marseille.

Source : Sbriglio J. (2012), « Mémoire ... », p.278. Photographie de Paul Kolsowski.

Fig. 18 Le Corbusier, Le Modulor, 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p. 171.

Fig. 19 Le Corbusier, L'urbanisation arabe, Alger, 1939.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, p.46.

Fig. 20 Le Corbusier, L'urbanisation arabe, Alger, 1939.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.230.

Fig. 21 Le Corbusier, Niche dans un des murs de la penthouse, Paris, 1934.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète, 1929-1934*, p.174.

Fig. 22 Le Corbusier, Casier au Pavillon d'Esprit Nouveau (peinture Fernand Léger), Paris, 1925.

Source : Samuel F. (2010), *Œuvre complète*, p.114.

Chapitre 2 : L'école Corbuséenne d'Alger

Fig. 1 Grille du groupe CIAM-Alger, 1952.

Source : FLC R2-12/141-1, 1954.

Fig. 2 Grille du groupe CIAM-Alger, 1952.

Source : FLC R2-12/142-1, 1954.

Fig. 3 Deux propositions de cités nouvelles à réaliser sur la parcelle du bidonville Mahieddine. Grille CIAM-Alger pour le 9e CIAM, 1953.

Source : FLC R2-12/144-1, 1954.

Fig. 4 Esquisses de partis schématiques pour des cités de relogement. Grille CIAM-Alger pour le 9e CIAM, 1953.

Source : FLC R2-12/145-1, 1954.

Fig. 5 Grille du groupe CIAM-Alger, Utilisation du Modulor, 1952.

Source : FLC R2-12/146-1, 1954.

Fig. 6 Grille du groupe CIAM-Alger, croquis d'une cellule type proposée, 1952.

Source : FLC R2-12/148-1, 1954.

Fig. 7 Grille du groupe CIAM-Alger, croquis d'une cellule type proposée, 1952.

Source : FLC R2-12/141-14, 1954.

Fig. 8 Grille du groupe CIAM-Alger, croquis d'une cellule type proposée, 1952.

Source : FLC R2-12/141-7, 1954.

Chapitre 3 : L'architecte Louis Miquel

Fig. 1 Projet Louis Miquel, Salle de dessin dans un parc.

Source : Archives d'architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, 007 IFA 61/3.

Fig. 2 Louis Miquel, Essai d'habitation rationnelle méditerranéenne : un radiateur de vie, Alger, 1933.

Source : Archives d'Architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, 007 IFA 61/4.

Fig. 3 Le Corbusier, Centrosoyus, Moscou, 1929-1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.34.

Fig. 4 Le Corbusier, L'immeuble Molitor, Paris, 1931-1934.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.74.

Fig. 5 Le Corbusier, La Cité refuge, Paris, 1929-1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre...*, p.97.

Fig. 6 Louis Miquel Caligula Décor de Maquette reconstituée. Paris, 1945.

Source : Collections l'Association de la régie Théâtrale de Paris (A.R.T.). <http://www.regietheatrale.com/>

Fig. 7 Louis Miquel, Etude théorique d'urbanisation à flanc de coteaux, Alger, 1941.

Source : Archives d'architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, 007 I.F.A. 61/7

Fig. 8 Louis Miquel, Etude théorique d'aménagement d'un viaduc en habitation, Alger, 1941.

Source : Archives d'architecture du XX^e siècle, Fond Louis Miquel, 007 Ifa 1/10.

Fig. 9 Louis Miquel et Al., Perspective des maisons en bande Tergnier, n. d.

Source : Fond Louis Miquel, 192 ifa 340.

Fig. 10 Louis Miquel, Villa Léonardon à Rouiba 1950.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/6.

Fig. 11 Louis Miquel, Villa Léonardon à Rouiba 1950.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/6..

Fig. 12 Louis Miquel, Villa Léonardon à Rouiba, Alger, 1950.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/6.

Fig. 13 Louis Miquel, Villa Javel à El-Biar, Alger, 1952.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 62/6.

Fig. 14 Louis Miquel, Villa Poncet à El-Biar, Alger, 1952

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 2/9.

Fig. 15 Louis Miquel, Villa Lehalle à Moretti Plage, Alger, 1955.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 62/8.

Fig. 16 Louis Miquel, Villa Lahalle à Rouiba, Alger, 1950.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 62/8.

Fig. 17 Plan de masse du groupe Champ de Manœuvres, Alger, 1949.

Source : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 32, 1950.

Fig. 18 Vue sur l'immeuble E1 du groupe Champ de Manœuvres, Alger.

Source : Photos prise par l'auteur, le 19.09.2012.

Fig. 19 Vue sur les immeubles E2 (à droite) et E3 (à gauche) du groupe Champ de Manœuvres, Alger.

Source : Photos prise par l'auteur, le 19.09.2012.

Fig. 20 Louis Miquel, Maquette de la cité satellite d'El-Harrache, Alger, 1952.

Source : Fond Louis Miquel, I.F.A. 07/30.

Fig. 21 Louis Miquel, Vue sur l'Aéro-habitat prise à partie du Boulevard des Martyres, Alger.

Source : Photos prise par l'auteur, le 19.09.2012.

Fig. 22 Louis Miquel, Vue sur la cité Henri Sellier prise à partie de la croupe de Said-Hamdine, Alger.

Source : Photos prise par l'auteur, le 20.07.2014.

Fig. 23 Louis Miquel, Immeuble d'habitation, rue des sept merveilles, Alger, 1956.

Source : Photos prise par l'auteur, le 30.01.2013.

Fig. 24 Immeuble pour les cadres d'Electricité et gaz d'Algérie, rue Eugène Etienne (Actuel rue Ferradi Yahia), Alger, 1952.

Source : Photos prise par l'auteur, le 30.01.2013.

Fig. 25 Louis Miquel, Immeuble H.L.M rue Zaâtcha, Alger, 1959-1960.

Source : Photos prise par l'auteur, le 20.10.2012.

Fig. 26 Louis Miquel, Immeuble H.L.M rue Zaâtcha, Alger, 1959-1960.

Source : Photos prise par l'auteur, le 20.10.2012.

Fig. 27 Louis Miquel et Al., Centre de jeunesse et de sports Albert Camus d'Orléansville, actuel El-Asnam, Chelef, 1955-1960.

Source : *Techniques et Architecture*, n°329, 1980.

Fig. 28 Louis Miquel, Groupe scolaire à Berrouaghia, Alger, 1951.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/16.

Fig. 29 Louis Miquel, Vue sur les rampes du Musée des Beaux-Arts de Besançon, Doubs, France, 1965-1970.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 22/1.

**PARTIE 2 : LES ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF DE LOUIS MIQUEL,
ENTRE REFERENCE AU MAITRE ET EMANCIPATION
DOCTRINALE**

Chapitre 4 : Echelle urbaine, Essai de solution d'un problème d'urbanisme en milieu méditerranéen

Fig. 1 Vue Aérienne sur le parc Malglaive (Actuel Jardin de Beyrouth), Alger, 2014.

Source : Google Earth.

Fig. 2 Vue Aérienne sur le lotissement Henri Sellier, Alger, 2014.

Source : Google Earth.

Fig. 3 Vue sur l'Aéro-habitat dans son site, Alger, 1955.

Source : *Architecture d'Aujourd'hui* (1955), n° 60 p.7.

Fig. 4 Croquis, Aéro-habitat (7 immeuble), n.d.

Source : Association des habitants de l'Aéro-habitat.

Fig. 5 Louis Miquel, Maquette de l'Aéro-habitat (6 immeubles), n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 61/15.

Fig. 6 Louis Miquel, Maquette de l'Aéro-habitat (5 immeubles), n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 61/15.

Fig. 7 Louis Miquel, Photomontage de la cité Henri Sellier, Alger.

En filigrane à droite et à gauche, les bâtiments prévus dans le plan de masse et qui n'ont pas été réalisés.

Source : *Technique et Architecture* (1980), n°329, p. 64.

Fig. 8 Vue sur la configuration urbaine de la cité Henri Sellier prise à partir de la galerie du bâtiment 2 (Tissus séré de maisons individuelles disposées au pied d'un immeuble barre), juin 3013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 9 Croquis schématique immeubles barres disposés en « L ».

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

Fig. 10 Coupe schématique sur un immeuble au pied duquel est disposé de l'habitat horizontal.

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

A Gauche Fig. 11 Vue sur le mur de soutènement séparant le bâtiment 3 de l'Aéro-habitat de l'extérieur, n.d. Source : Dossier 007 I.F.A. 61/3.

A droite Fig. 12 Vue sur le mur de soutènement séparant le bâtiment 3 de l'Aéro-habitat de l'extérieur, février 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 13 Vue sur le bâtiment 1 et les maisons individuelles disposées au sud du terrain, n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 66/12.

Fig. 14 Vue sur le parking au sud-ouest de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 15 Vue sur le parking aménagé au nord-est de l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 16 Vue sur le passage du Boulevard du Télémly (actuel boulevard Krim Belkacem) sous l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 17 Vue sur le passage de la rue Professeur Vincent (actuel rue Mirad Salah) sous l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 18 Vue sur le passage de la voie mécanique sous l'immeuble 1, cité Henri Sellier, juin 2013.

Fig. 19 Vue sur le passage de la voie mécanique sous l'immeuble 2, cité Henri Sellier, juin 2013.

Sources : Photos prises par l'auteur.

Fig. 20 Vue sur la « circulation horizontale » passant au dos de l'ensemble de l'Aéro-habitat (à droite, immeuble 3 ; au fond, immeubles 4), avril 2014.

Fig. 21 Vue sur la « circulation horizontale » passant au dos de l'ensemble de l'Aéro-habitat (à droite, immeuble 1 ; au fond, immeuble 2), avril 2014

Sources : Photos prises par l'auteur.

Fig. 22 Vue sur la plate-forme piétonne bordant l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 23 Vue sur une rue piétonne bordant l'immeuble 2 de la cité Henri Sellier, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 24 Vue sur une rue piétonne passant entre les bandes de maisons individuelle et l'immeuble 1 de la cité Henri Sellier, juillet 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 25 Vue aérienne de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradiouse.org.

Fig. 26 Le Corbusier, Plan de masse de l'Unité d'habitation de Marseille, 1950.

Source : www.marseille-citeradiouse.org

Fig. 27 Le Corbusier, Plan d'urbanisation de la ville d'Anvers, 1943.

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, Paris, p.13.

Fig. 28 Le Corbusier, Premier projet de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», Plan de masse, 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, p.173.

Fig. 29 Le Corbusier, Premier projet de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète*, p.172.

Fig. 30 Le Corbusier, Croquis, immeuble en épis dans un site en pente, 1946.

Source : Le Corbusier (1946), *propos...*, p.17.

Fig. 31 Le Corbusier, Plan d'urbanisation de Stockholm, Croquis, 1933.

Source : Le Corbusier (1935), *Œuvre complète*, p.155.

Fig. 32 Le Corbusier, le projet de Roq et Rob, Maquette, Cap martin, 1949.

Source : www.fondationlecorbusier.org

Fig. 33 Roland Simounet, Vue sur la cité Djenan el-Hasan, 1957.

Source : *Technique et Architecture* (1980), p.65.

Chapitre 5 : Echelle architecturale : Du « Radiateur de vie » à l'«Unité Résidentielle »

Fig. 1 Vue sur l'entrée principale de l'Aéro-Habitat, janvier 2014.

Sources : Photos prises par l'auteur.

Fig. 2 Vue sur le hall de l'entrée principale de l'Aéro-Habitat, janvier 2014.

Sources : Photos prises par l'auteur.

Fig. 3 Vue sur le hall de l'entrée principale du bâtiment 2 de la cité Henri Sellier, ce hall permet l'accès à la galerie de desserte du r.d.c et il n'est délimité par une aucune porte, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 4 Vue sur les marches permettant de faire la relation entre une des entrées du bâtiment 1 de la cité Henri Sellier et la plate-forme piétonne sur laquelle se trouve le bâtiment, juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 5 Vue sur l'espace de la salle de réunion du bâtiment 1 de l'Aéro-habitat (actuellement l'atelier), juin 2013.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 6 Vue sur le toit terrasse de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : Sources : Sbriglio J. (2009), p.113.

Fig. 7 Schéma de fonctionnement de l'«Unité d'habitation grandeur conforme», 1945.

Source : Le Corbusier (1947), *Œuvre complète 1938-1945*, p.175.

Fig. 8 Le Corbusier, Types H et I de disposition des appartements

Source : Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, p.13.

Fig. 9 Vue sur une des « rues interieures2 de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradieuse.org.

Fig. 9 Projet Golden Lane des Smithson (1955).

Source : Secci C. (2010), p. 20.

Fig. 10 Projet Golden Lane des Smithson (1955).

Source : www.fondationlecorbuiser.org.

Fig. 11 Vue sur une des « rues intérieures » de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.fondationlecorbuiser.org

A gauche Fig. 12 Vue sur une des coursives de déserte de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 13 Vue le porche d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.fondationlecorbuiser.org

Fig. 14 Vue sur le volume d'entrée de l'immeuble 2 de l'Aéro-habitat, avril 2014.

Source : Photos prise par l'auteur.

Fig. 15 Vue le porche d'entrée de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.fondationlecorbuiser.org

Fig. 16 Vue sur la façade sud-est du bâtiment 2 de l'Aéro-habitat.

Source : photos prise par l'auteur.

Fig. 17 Auguste Perret, villa Georges Braque, 1927-1930.

Source : www.cité-architecture.com

Fig. 18 Auguste Perret, chapelle d'Arcueil, 1930.

Source : www.cité-architecture.com

Fig. 19 Vue sur une des maisons du village de Tozeur.

Source : www.tourisme-tunis.com.

Fig. 20 Le Corbusier, Unité d'Habitation de Marseille, façades.

Sources : Sbriglio J. (2009), p.13.

Fig. 21 Vue sur le bâtiment 1 de l'Aéro-Habitat, janvier 2014.

Sources : Photos prises par l'auteur.

Chapitre 6 :

Fig.1 Vue sur le passe-plat d'un duplex type à l'Aéro-habitat.

Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.

Fig.2 Vue sur le passe-plat d'un duplex type à l'Aéro-habitat.

Source : Archives de Louis Miquel 007 I.F.A.

Fig.3 Vue sur le séjour du duplex type des immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat, n.d.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/15.

Fig.4 Vue sur le séjour du duplex type des immeubles 2 et 4 de l'Aéro-habitat, n.d.

Source : Fond Louis Miquel, Dossier 007 I.F.A. 61/15.

Fig.5 Vue sur l'entrée, la cuisine et le séjour de l'appartement témoin de l'Unité d'habitation de Marseille.

Source : www.marseille-citeradieuse.org.

Fig.6 Perspective d'un duplex type de l'Aéro-habitat

Source : Réalisée par l'auteur.

VOLUME 2

Planche n° 01 Plan de situation de l'Aéro-habitat.

Source : www. Alger-map.dz.

Planche n° 02 Plan de situation de la cité Henri Sellier.

Source : www. Alger-map.dz.

Planche n° 03 Relevé topographique du parc Malglaive (Aéro-habitat).

Source : Dossier 007 I.F.A. 66/6.

Planche n° 04 Plan de masse de l'Aéro-habitat, 1955.

Source : Dossier 007 I.F.A. 66/6.

Planche n° 05 Coupes schématiques transversales sur les quatre bâtiments de l'Aéro-habitat.

Source : Réalisée par l'auteur.

Planche n° 06 Plan de masse de la cité Henri Sellier.

Source : Dossier 007 I.F.A. 62/11, Actualisé par l'auteur.

Planche n° 07 Coupes schématiques transversales sur les deux bâtiments de la cité Henri Sellier

Source : Réalisée par l'auteur.

Planche n° 08 Planche 8 Dessin préliminaire de l'Aéro-habitat, novembre 1950

Source : Dossier 007 I.F.A. 66/6.

Planche n° 09 Montage de quelques extraits de la brochure de propagande réalisé par «le Comité de défense des Hauts d'Alger » intitulé : Pour la défense du vieil et du nouvel Alger", 1952.

Source : Tirée du Dossier 007 I.F.A. 2/7. Montage réalisé par l'auteur.

Planche n° 10 Plan de masse de la cité Henri Sellier, n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 62/11.

Planche n° 11 Plan de masse de l'Aéro-habitat, 19 juillet 1950.

Source : Dossier 007 I.F.A. 84.

Planche n° 12 Plan de masse de l'Aéro-habitat, 1951.

Source : *Technique et Architecture* (1951), n° 5-6, p.63.

Planche n° 13 Plan de masse de l'Aéro-habitat, 1953.

Source : *Technique et Architecture* (1953), n° 7-8, p.75.

Planche n° 14 Plan de masse de l'Aéro-habitat, 1954.

Source : *Chantiers Nord-Africains* (1954), n° 14, s.p.

Planche n° 15 Plan de masse de l'Aéro-habitat, 1955.

Source : *Architecture d'Aujourd'hui*, (1955), n° 60, p.7.

Planche n° 16 Aéro-habitat, Immeuble 2, plan d'assemblage 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} niveau.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 17 Aéro-habitat, Immeuble 4, plan d'assemblage rdc et étage courant.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 18 Aéro-habitat, Immeuble 1, plan d'assemblage rdc et étage courant.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 19 Aéro-habitat, Immeuble 3, plan d'assemblage, rdc et étage courant.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 20 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, plan d'assemblage, Niv. -3.20m et Niv. 00.00m.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 21 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, plan d'assemblage, Niv. -6.40m, Niv. 3.20m et Niv. 00.00m.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 22 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, bloc avec ascenseur, étage courant.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 23 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, bloc sans ascenseur, étage courant.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 24 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, bloc sans ascenseur, étage courant, appartements 3 et 4 pièces.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 25 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, bloc avec ascenseur, appartements 4 pièces.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 26 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, bloc avec ascenseur, niveau galerie, appartement 2 pièces.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 27 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, bloc avec ascenseur, niveau galerie, appartements 1 et 4 pièces.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 28 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, plans d'assemblage, niveau 3.20 m, étage courant et étage galerie de distribution.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 29 Cité Henri Sellier, Immeuble 3, plans d'assemblage, étage courant, galerie de distribution et toiture.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 30 Aéro-habitat, Immeuble 2, Façade sud-ouest.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 31 Aéro-habitat, Immeuble 4, Façade sud-ouest.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 32 Aéro-habitat, Immeuble 4, Façade nord-est.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 33 Aéro-habitat, Immeuble 2, Façade sud-est.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 34 Aéro-habitat, Immeuble 1, Façade sud.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 35 Aéro-habitat, Immeuble 1, Façade nord.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 36 Aéro-habitat, Immeuble 3, Façades nord-ouest et sud-est.

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 37 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, Façades nord-est et sud-ouest

Source : Réalisée par l'auteure à partir des relevés.

Planche n° 38 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, Façades nord-ouest

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 39 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, Façade sud-est.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 40 Aéro-habitat, Immeuble 2 et 4, cellule duplex type.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 41 Aéro-habitat, Immeuble 2, cellule duplex façade latérale sud-est.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 42 Aéro-habitat, Immeuble 4, cellule duplex façade latérale sud-est.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 43 Aéro-habitat, Immeuble 2, cellule duplex façade latérale nord-ouest.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 44 Aéro-habitat, Immeuble 1, cellule quatre pièces étage courant et cellule trois pièces rdc.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 45 Aéro-habitat, Immeuble 3, cellules trois, quatre et cinq pièces, étage courant.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 46 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, cellules trois pièces, étage courant et étage galerie.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 47 Cité Henri Sellier, Immeuble 1, cellules deux pièces, étage galerie.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 48 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, cellules trois et quatre pièces, étage courant.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 49 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, cellules cinq pièces, façade sud-ouest-

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

Planche n° 50 Cité Henri Sellier, Immeuble 2, cellules deux et quatre pièces, étage galerie.

Source : Réalisée par l'auteur à partir des relevés.

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1 Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association C.I.A.M.-Alger.

Source : Dossier 007 IFA 01/04.

Annexe n°2 Louis Miquel (1971), Curriculum Vitae.

Source : Dossier 007 I.F.A. 1/2.

Annexe n°3 Certificat de travail délivré par Le Corbusier le 23 juillet 1935 à Paris.

Source : Dossier 007 I.F.A. 1/2.

Annexe n°4 Lettre de Louis Miquel à monsieur Bakema concernant au sujet du congrès d'Otterlo, *n.d.*

Source : Dossier 007 I.F.A. 1/4

Annexe n° 5 Louis Miquel (1976), « Esquisse d'une étude critique de la Charte d'Athènes + Annexe à l'étude critique de la Charte d'Athènes », *n.d.*

Source : Dossier 007 I.F.A. 1/7.

Annexe n°6 Lettre de René Montaldo à Louis Miquel, le 10 Avril 1954.

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

Annexe n°7 Lettre de Louis Miquel à René Montaldo, le 14 avril 1954.

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

Annexe n°8 Louis Miquel (1959), « bâtir les espaces libres ou Un problème d'urbanisme en milieu méditerranéen ».

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

Annexe n°9 Louis Miquel (1981), « Le temps de la confusion ».

Source : Dossier 007 I.F.A 1/7.

Annexe n°10 STAMBOULI Nabila (2014), « L'Aéro-habitat, avatar d'un monument classé ? ».

Source : *Livraisons d'histoire de l'Architecture*, n°27, p.117-127.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Abbondandolo G. et Abbondandolo I. (1999), *Architecture traditionaliste, Les théories et les œuvres*, Mardaga, Liège.190 pages.
- Almi S. (1998), *Urbanisme et colonisation, présence Française En Algérie*, Paris, Mardaga, 160 pages.
- Banham R. (1984), *Architecture of the Well-Tempered Environment*, University of Chicago Press, 319 pages.
- Baudouï R. et Potié Ph. (2003) [dir.], *André Ravéreau, l'atelier du désert*, éditions Parenthèses, Marseille, 186 pages.
- Benevolo L. (1980), *Histoire de l'architecture moderne, Tome 3 : Les conflits et l'après-guerre*, Paris, Dunod. 343 pages.
- Besset M. (1967), *nouvelle architecture française*, Suisse, Teufen Edition Arthur Niggli S.A, 235 pages. (Voir : Groupe d'immeuble Aéro-habitat, p. 40-41).
- Besset M. (1992), *Le Corbusier, To live with the light*, London, Architectural Press, 228 pages.
- Bienvenu F. et Al. (1944), *Problème d'urbanisme contemporain*, Alger, CNRS, 31 pages.
- Bonillo J.-L. (2012), *Le Corbusier visions d'Alger*, XVI^e rencontres de la fondation Le Corbusier, Editions de la villette, 228 pages.
- Bonillo J.-L., Massu C. et Pinson D. [dir.] (2006), *La modernité critique, autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953*, Marseille, Éd. Imbernon, 303 pages.
- Butler R. et Noisette P. (1983), *Le logement social en France, 1815-1981. De la cité ouvrière au grand ensemble*, Paris, Maspero, 155 pages.
- Bresson S., Denèfle S., Dussuet A., ... [et al.] (2006), *Habiter Le Corbusier, pratiques sociales et théorie architecturale*, Presses Universitaire de Rennes, 310 pages.
- Chombart-De-Lauwe P.-H dir. (1967), *Famille et habitation. Tome II. Un essai d'observation expérimentale*, Paris, CNRS, 364 pages (1960).
- Choay F. (19989, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil (1^{ère} éd. 1980), 378 pages.
- Christian Sumi (1990), *Immeuble Clarté Genf 1932*, Zürich, Ammann, 169 pages.
- Clarisse C. (2004), *Cuisine, recettes d'architecture*, Paris, Les Editions de l'Imprimeur, 240 pages.

- Cohen J.-L., Oulebsir N. et Kanoun Y. dir. (2003), *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Paris, l'Imprimeur, 347 pages.
- Curtis W. (1986), *Le Corbusier: Ideas and form*, Oxford, Phaidon, 224 pages.
- Curtis W. (2006), *L'architecture moderne depuis 1900*, Phaidon, troisième éd., 736 pages (1^{ère} éd. en Anglais, 1982).
- Deluz J.-J. (1995), *L'urbanisme et l'architecture d'Alger : Aperçu critique*, Alger, Mardaga, 195 pages.
- Deluz J.-J. (2001), *Alger, chronique urbaine*, éditions Bouchène, Paris, 243 pages.
- Deluz J.-J. (2008), *Fantasmes et réalités: réflexions sur l'architecture*, Editions Barzakh, 171 pages.
- Deluz J.-J. (2010), *Le tout et le fragment*, Alger, Barzakh, 380 pages.
- Descloîtres J.-C., Reverdy-P. (1961), *L'Algérie des bidonvilles*, Paris, La Haye, Mouton et C, 127 pages.
- Dufau P. (1989), *Un architecte qui voulait être architecte*, Paris, Londreys, 217 pages.
- Rouillard D. (2004), *Superarchitecture, le futur de l'architecture 1950-1970*, Paris, éditions de la Villette, 542 pages.
- Eleb M., Debarre A. (1999), *Architectures de la vie privée, XVII^e -XIX^e siècles*, Paris, Editions Hazan, 300 pages.
- Fondation Le Corbusier (1981), *Carnets, tome 1, 1914-1948*, Paris, Herscher : Dessain et Tolra.
- Frampton K. (2007), *The Evolution of 20th-Century Architecture: A Synoptic Account*, New York, Springer, 159 pages.
- Frampton K. (2007), *Modern architecture: A critical history*, 4^e édition, London, Thames & Hudson, 424 pages (la première édition date de 1980).
- Faure J.-P. (1937), *Alger-Capitale*, Alger, Malfère, 90 pages.
- Gauthier J.-M. (1986), *Technologie collective et espaces domestiques : la cuisine de l'unité d'habitation de Marseille*, Paris, Bureau de la Recherche architecturale.
- Girard Ch. (1986), *Architecture et concepts nomades: traité d'indiscipline*. Editions Mardaga, 224 pages.
- Girard Ch. (1995), *Architecture et concepts nomades: traité d'indiscipline*, Editions Mardaga, 224 pages. (1^{ère} éd. en 1986).
- Giorgio P. (1965), *L'architecture contemporaine in France*, Bologne Cappelli, p.62-66.
- Guerrand P.-H. et Moissinac Ch., *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*, éd. La Découverte, Paris, 2005, 123 pages.

- Gutton A. (1985), *Conversations sur l'architecture. De la nuit à l'aurore, La Pierre-qui-Vire*, Zodiaque, Paris, 671 pages.
- H. Allen Brooks [dir.] (1984), *The Le Corbusier Archive*, New York, Garland, Paris, Fondation Le Corbusier, 32 volumes.
- Jencks Ch. (2000), *Le Corbusier and the continual revolution in architecture*, New York, Monacelli, 304 pages.
- Jenger J. (2002), *Le Corbusier, Choix de lettres*, Springer Science & Business Media, 568 pages.
- Le Corbusier (1929), *Œuvre complète, 1910-1929*, Zurich, Girsberger, 216 pages.
- Le Corbusier (1930), *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Cres, 267 pages.
- Le Corbusier (1935), *La ville radieuse*, Paris, Vincent et Fréal, 344 pages.
- Le Corbusier (1935), *Œuvre complète, 1929-1934*, Zurich, Girsberger, 207 pages.
- Le Corbusier (1937), *Quand les cathédrales étaient blanches*, Paris, Gonthier, 248 pages.
- Le Corbusier (1939), *Œuvre complète, 1934-1938*, Zurich, Girsberger, 175 pages.
- Le Corbusier et De Pierrefeu F. (1942), *La maison des hommes*, Paris, Plon, 212 pages.
- Le Corbusier (1943), *Entretien avec les étudiants des Ecoles d'Architecture*, Paris, Denoël, 61 pages.
- Le Corbusier (1945), *Les Trois Etablissements humains*, Paris, Denoël, 199 pages.
- Le Corbusier (1946), *Manière de penser l'urbanisme*, Paris, Edition de l'Architecture d'Aujourd'hui, 184 pages.
- Le Corbusier (1946), *Propos d'urbanisme*, Paris, Editions Bourrelrier et cie, 142 pages.
- Le Corbusier (1947), *Œuvre complète, 1938-1946*, Zurich, Girsberger, 244 pages.
- Le Corbusier (1950), *Poésie sur Alger*, Paris, Falaize, 46 pages.
- Le Corbusier (1950), *Le modulator*, Paris, Denoël-Gonthier, 240 pages.
- Le Corbusier (1953), *Œuvre complète, 1946-1952*, Zurich, Girsberger, 248 pages.
- Le Corbusier (1957), *Œuvre complète, 1952-1957*, Zurich, Girsberger, 223 pages.
- Le Corbusier (1943), *La Charte d'Athènes*, Plon, Paris, 242 pages (rééd. Éditions de Minuit, 1957, éditions du Seuil, 1971).
- Le Corbusier (1960), *My work*, London, Architectural Press, 308 pages.
- Le Corbusier (1960), *L'atelier de la recherche patiente*, Paris, Edition Vincent, Fréal et Cia, 312 pages.
- Le Corbusier (1960), *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Vincent et Fréal, 260 pages (1^{ère} éd. Crès, 1930).

- Le Corbusier (1966), *Mise au point*, Paris, Forces Vives, 18 pages.
- Le Corbusier (1980), *Urbanisme*, Paris, Arthaud, 284 pages.
- Le Corbusier (1988), *Le Voyage d'Orient*, Paris, Fondation Le Corbusier, 174pages.
- Le Corbusier (1988), *Le passé à réaction poétique*, Paris, Caisse nationale des Monuments historiques, 242 pages.
- Le Corbusier (1995), *Vers une architecture*, Paris, Champs-Flammarion (1^{ère} éd. 1923), 253 pages.
- Jencks Ch. (1995), *Mouvements modernes en architecture*, Paris, Pierre Mardaga, 551 pages (1^{ère} éd. en 1973)
- Lévi-Strauss C. (1955), *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 462 pages.
- Monnier G. [dir.] (1999), *L'architecture moderne en France, Du chaos à la croissance 1940-1966*, Paris. Picard. 327 pages.
- Monnier G. (2002), *Le Corbusier : les unités d'habitation en France*, Paris, Belin, 240 pages.
- Monnier G. (2005), *L'architecture du XXe siècle, un patrimoine*, SCEREN-CNDP / CRDP Créteil, 240 pages.
- Morin E. (1991), *La Méthode. Volume 4 : Les idées. Leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation*, Paris, Seuil, coll. « Points », 262 pages.
- Mumford E. (2000), *The CIAM Discourse on Urbanism, 1928-1960*, Cambridge, Mass, Londre, MIT Press, 375 pages.
- Minnaert J.-B. [dir.] (2005), *Histoires d'architectures en Méditerranée, XIXe-XXe siècles. Écrire l'histoire d'un héritage bâti*, Paris, Edition La villette, 399 pages.
- Moos S.-V. (1971), *Le Corbusier, l'architecte et son mythe*, Horizons de France.320 pages.
- Newman O. (1961), *New Frontiers in Architecture*, Tiranti, London, 224 pages.
- Nivet S. (2011), *Le Corbusier et l'immeuble-Villas*, Edition Mardaga, Belgique.159 pages.
- Ockman J., dir (1993), *Architecture Culture 1943-1968*, New York, Columbia University Graduate School of Architecture, Planning, and Preservation, Rizzoli, 464 pages.
- Oulebsir N. (2004), *Les usages du patrimoine, monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, 404 pages.
- Parent C. (1975), *Claude Parent architecte*, Paris, Robert Laffont, 207 pages.
- Perriand Ch. (1998), *Une vie de création*, éditions Odile Jacob, Paris, 425 pages.

- Pouillon F. (1968), *Mémoires d'un architecte*, Éditions du Seuil, 482 pages.
- Ragot G. (1987), *Mathilde Dion, Le Corbusier en France*, Electra Moniteur, p. 9.
- Ragon M. (1972), *Histoire Mondiale De L'architecture Et De L'urbanisme Modernes, Tome 2 : Pratiques et méthodes 1911-1971*, Castermann, 468 pages.
- Rosellini A. (2013), *Le Corbusier e la superficie, dal rivestimento d'intonaco al béton brut*, Rome, Aracne, 200 pages
- Samuel F. (2007), *Le Corbusier in detail*, Netherlands, Elsevier, 232 pages.
- Sbriglio J. (2009), *Habiter : De la villa Savoye à l'unité d'habitation*, Actes Sud, 129 pages.
- Sbriglio J. (2010), *Le Corbusier : l'Unité d'habitation de Marseille*, Marseille, Editions Parenthèses, 172 pages.
- Sbriglio J. [dir.] (2013), *Le Corbusier et la question du brutalisme, LC au JI*, éditions parentheses, 288 pages.
- Simounet R. (1997), *D'une architecture juste*, Paris, Le Moniteur, 207 pages.
- Tafuri M. (1979), *Projet et Utopie, de l'Avant-Garde à la Métropole*, BORDAS, Collection Espace et Architecture, 176 pages (éd. d'origine parue en 1973 en Italien sous le titre *Progetto e utopia. Architettura e sviluppo capitalistico*)
- Taylor B. (1981), *Le Corbusier, la cité refuge*, Edition l'Equerre, Florence, 205 pages.
- Von Moos S., *Le Corbusier l'architecte et son myth*, Paris, horizons de France, 1971.
- William J.R. Curtis (1986), *Le Corbusier: Ideas and form*, Oxford, Phaidon, 240 pages.

Contributions

- Aiche B. et Cherbi F. (2005), « Héritage XIX et XX siècles en Algérie: connaissances et reconnaissance d'un patrimoine », p. 97-130, in Minnaert J.-B. [dir.], *Histoires d'architectures en Méditerranée, XIXe-XXe siècles*, Paris, Edition La villette, 399 pages.
- Boussora K. (2007), Regionalism: Lessons from Algeria and the Middle East, p.121-127, in Vincent B. Canizaro, *Architectural Regionalism, Place, Identity, Modernity, and Tradition*, New York, Princeton Architectural Press, 464 pages.
- Chabou M. (2008), « retrospective on the social housing policy in Algeria glances on the cultural referents of the algerian architects », p.113-127, in Herrle P., Wegerhoff E. [dir.], *Architecture and Identity*, Londres, 504 pages.
- Chebahi M. (2012), « L'entre-deux-guerres : École des beaux-arts d'Alger sous l'influence de Le Corbusier », p. 193-207, in J. L. Bonillo, *Le Corbusier visions d'Alger*, XVI ren-

contres de la fondation Le Corbusier, Editions de la villette, 228 pages.

- Damisch H. (1987), Les tréteaux de la vie moderne, p.13-27, in Lucan J. (dir.), *Le Corbusier, une encyclopédie*, Paris, Centre Georges- Pompidou, 497 pages.

- Deluz, J.-J. (1987), « Quelques réflexions sur Le Corbusier et l'Algérie », p. 23-49, in Lucien J.-L. et Monnier G. (dir.), *La méditerranée de Le Corbusier*, Publications de l'université de Provence, 242 pages.

-Freixa J. (2006), « Josep Luis Sert et la révision de la Cité fonctionnelle », p. 99-109, in Bonillo J.-L., Massu C. et Pinson D. (dir.), *La Modernité critique. Autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953*, Marseille, Imbernon, 304 p.

-Frey J.-P. (2004), « Le miroir brisé de la métropole algéroise », p. 381-395, in *Alger. Lumières sur la ville*, Alger, Dalimen, 395 pages.

- Gerber A. (1991), « Le Corbusier et la leçon du Mzab », p.13-22, in Lucien J.-L. et Monnier G. (dir.), *La méditerranée de Le Corbusier*, Publications de l'université de Provence, 242 pages.

- Djiar K. A. (2007), « Politics and Housing in 1950s French Algiers », in M. Swenarton, I. Troiani and H. Webster, *The Politics of Making*, London, Routledge.

- Guerrier E. (2012), L'Aéro-habitat, p.113-127, in J. L. Bonillo, *Le Corbusier visions d'Alger*, XVI rencontres de la fondation Le Corbusier, Editions de la villette, 228 pages.

- Hakimi Z. (2003), « René Danger, Henri Prost et les débuts de la planification à Alger », p. 140-159, in Cohen J.-L., Oulebsir N. et Kanoun Y. dir., *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Paris, L'Imprimeur, 352 pages.

- Léonardon A., Dion M. (1991), Louis Miquel, *Archives d'architecture du XXe siècle*, Paris IFA, Archives d'architecture du XX^e siècle, Liège, Mardaga.

-Malverti X. (1992), "Alger, méditerranée, soleil et modernité", in *Architectures françaises d'Outre-Mer*, ouvrage collectif, Paris, édition IFA, Mardaga, Liège, 405 pages.

- Miller-Chagas Ph. (1992), Le climat dans l'architecture des territoires français d'Afrique, in Culot M., Hiveaud J.-M. [dir.], *Architectures françaises outre-mer : Abidjan, Agadir, Alep, Alger, Bangui, Beyrouth, Brazzaville, Cansado, Casablanca, Conakry, Dakar, Damas, Hanoï, Libreville, Niamey, Orléansville, Ouagadougou, Riyadh, Tananarive, Tunis, Yaoundé*, Institut français d'architecture, Liège, Mardaga, 405 pages.

- Monnier G. (1987), « L'architecture vernaculaire, Le Corbusier et les autres », p.11-17, in Bonillo J.-L. et Monnier G. [dir.], *La méditerranée de Le Corbusier*, Provence, Publications de l'université de Provence, 242 pages.

- Picard A. (1996), « Méditerranée et modernité », p.219-230, in *L'espace public dans la*

ville méditerranéenne, actes du colloque de Montpellier, 14-15-16 mars 1996 ; Montpellier ; éd L'Espérou, 264 pages.

- Sbriglio J. (2012), Mémoire d'Alger, p. 267-279, in J. L. Bonillo, *Le Corbusier visions d'Alger*, XVI rencontres de la fondation Le Corbusier, Editions de la villette, 228 pages.

- Sobin H. (1991), « De la science à la poésie: L'utilisation de la lumière naturelle dans l'œuvre de Le Corbusier », p.11-18, in *Le Corbusier et la Nature*, Paris, Fondation le Corbusier. 207 pages.

- Klein R. (2006), « L'expérience du bidonville : Roland Simounet et le groupe CIAM-Alger », p.207-211, in Bonillo J.-L., Massu C. et Pinson D. [dir.], *La modernité critique, autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953*, Marseille, Imbernon, 303 pages.

- Van Eyck A. (1993), «Steps toward a Configurative Discipline », in Joan Ockman, dir, *Architecture Culture 1943-1968*, New York, Columbia University Graduate School of Architecture, Planning, and Preservation, Rizzoli.

- Çelik Z. (2003), « Bidonvilles, CIAM et grands ensembles », p. 186-226. in Cohen J.-L., Oulebsir N. et Kanoun Y. (dir.), *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Paris, L'Imprimeur, 347 pages.

Articles

-*Architecture d'aujourd'hui* (1936), n° 3. Numéro spécial consacré à la France d'outre-mer et sera édité à l'occasion de l'exposition de la cité moderne à Alger.

-*Architecture d'Aujourd'hui* (1955), « Alger, habitat de type européen, Aéro-habitat », n°60, p. 6-9.

- Arnaudies F. (1936), « Propos sur le 36° Salon des Artistes Algériens et Orientalistes », *Afrique du Nord illustrée*, n° 774, p.4

- Arnaudies F. (1937), « Le XXXVII salon des orientalistes », *Afrique du Nord illustrée*, n° 822, p.11.

-Brua E. (1973), « Quand Le Corbusier bombardait Alger de Projets Obus », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°167, p. 72-77.

- Bonillo J.-L. (2006), « La modernité en héritage », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 24, p.24.

- Bonillo J.-L. (2006), « Les architectes modernes et les enseignements de la casbah », *La Pensée du Midi*, n° 18, p.37.

- *Chantiers nord-africains* (1932), n° 9, 5, p. 735.

- *Chantiers nord-africains* (1933), n° 3, p. 338.
- *Chantier Nord-Africain* (1954), « Aéro-habitat », n°14, s.p.
- Çelik Z. (1992), « Le Corbusier, Orientalism, Colonialism », *Assemblage*, n° 17, p. 58-77.
- Çelik Z. (2003), « Learning from the Bidonville: CIAM Looks at Algiers », *Harvard Design Magazine*, p. 69-74.
- Cotereau J. (1934), « Un nouveau bombardement à Alger. Destin d'Alger », *Journal Général Travaux Publics et Bâtiment. Alger*.
- *Créé* (1975), « L'architecte Louis Miquel », p.38-45.
- Djjar K. A. (2009), « Locating architecture, post-colonialism and culture: contextualisation in Algiers », *The Journal of Architecture*, n°14, p. 161-183.
- Fagiolo Marcello, Le Corbusier 1930, I planiper l'America lattina e per Algeri, in *Ottogono Milan*, 1977, n°44, p.21-41.
- Maisonneul J. (1945), « Pour une Architecture et un Urbanisme Nord-Africains », *Revue d'Alger*, n° 08, p.354.
- Maisonneul J. (1958), « Interrogations sur un urbanisme nord-africain », *Proportions*, ordre des architectes, conseil régional d'Algérie, n°06, p.11.
- Malverti X. (1999), « Entre orientalisme et mouvement moderne », p. 108-117, in J.-J. Jordi et J.-L. Planche [dir.], *Alger 1860-1939, le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, édition Autrement, n°55.
- Malverti X., (1999), « Heurs et malheurs de l'architecture algéroise », in *Alger 1940-1962 une ville en guerre*, ss direct. J.-J. Jordi et G. Pervillé, Paris, édition Autrement, collection Mémoires, n°56, p. 166-174.
- Miquel L. (1975), « Esquisse d'une étude critique de la Charte d'Athènes », *Le Carré Bleu*, n°4, p. 5-15.
- Miquel L. (1960), « Ciam Team 10 », *Architectural Design*, p.175-206.
- Miquel L. (1980), « Alger, Le Corbusier et le groupe CIAM-Alger », *Techniques et Architecture* (1980), n°329, p. 58-59.
- Miquel L., (1980), « Cité Henri-Sellier », *Techniques et architecture*, n°329, p.64.
- Panella Rafaele, architettura e città intorno al'30, Algeri nei progettidi Le Corbusier, in *Per una ricerca di progettazione*, Venise, I.U.A.V., 1971, p.1-11.
- Guiauchain J. (1937), « L'Algérie à l'exposition coloniale de 1937 », in *Chantiers Nord-Africain*, p. 494-498.
- Hakimi Z. (2002) « Du plan communal au plan régional de la ville d'Alger (1931-1948) », *Labyrinthe*, n° 13.

- Jos Bosman (1992), « CIAM after the war, a balance of the modern mouvement », *Rassegna*, n°52, p. 6-21.
- Jordy J.-F. (1995), « La ville selon Le Corbusier », *Urbanisme*, n°282, p.29-32.
- Kader A. et Luste Boulbina S. (2009), « L'art comme réappropriation du monde », *Cahiers Sens public*, n° 10, p. 157-167.
- Le Corbusier (1945), « Algérie : application de la Charte d'Athènes (Alger, Nemours)», *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 3, (numéro spécial France d'Outre-mer), p. 27-29
- 2^{ème} numéro spécial Le Corbusier, avril 1948, p. 21-22.
- Le Corbusier, « Le lotissement de l'Oued-Ouchaia, à Alger », *L'Architecture Vivante*, Paris, Da Capo Press, 1975, p. 48-56.
- Le Corbusier (1931), « Louange à l'Algérie », *Le Journal Général des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 392.
- Le Corbusier (1941), « Le folklore est l'expression fleurie des traditions », *Voici la France de ce mois*, n° 16, p. 31-32 (repris in Casabella, n° 531/532, 1987, p. 108).
- MacLeod M. (1980), « Le Corbusier and Algiers », *Oppositions*, n° 19-20.
- Mairie de la Ville d'Alger, « Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal. Séance du 12 juin 1942 », p. 9.
- Moussi M. (2010), « Trajectoires et transactions de modèles urbains. Échafaudages théoriques et accommodements locaux », *Les Cahiers d'EMAM*, n°20, p.9-22.
- Peirani P. (1931), « L'exposition coloniale de Paris », *Chantiers nord-Africain*, p. 702-729.
- Tafuri M. (1987), « Machine et mémoire », *Le Corbusier, une encyclopédie*, p. 465.1987.
- Techniques et Architecture* (1951), « Alger, Unité résidentielle Aéro-habitat », n°5-6, p. 63-65.
- Techniques et Architecture* (1953), « Alger, l'Unité résidentielle Aéro-habitat », n°7-8, p.74-75
- Ravereau A. (1971), « Apprendre de la tradition », *Africasia*, n° 41.
- Institut Français d'Architecture, «Patrimoines partagés. Architectes français au sud et à l'est de la Méditerranée», in *Colonnes*, n° 21, février 2003, Paris, p.3.
- Faure J.-P. (1934), « Introduction à l'étude du plan d'Alger », *Travaux nord-africains*.
- Pistor F. (1933), « Le Corbusier et nous », *Alger étudiant*.
- Picard A. (1994), « Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre » (1830-1962), *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°73-74, p. 121-136.
- Ragon M., « L'Algérie en quête d'identité », *Architecture*, n°17, août-sept. 1980, p.19.

- Secci Claudio, « Réceptions et appropriations des sciences humaines par les architectes. Le cas des CIAM et du Team Ten (1928-1962) », *Espaces et sociétés*, 2010, n° 142, p. 17-31.
- Simounet R. (1995), « La leçon d'Alger, entretien avec Roland Simounet », *La Ville*, n°1.
- Steyn G. (2010), « From Bordeaux to Barcelona – Le Corbusier's creative journey that went unnoticed », in *SAJAH*, volume 25, n° 1, p. 118–132.
- « The last CIAM's », *Rassegna* n°52, décembre 1992.
- Oxman R., Shadar H. et Belferman E. (2002), Casbah: a brief history of a design concept, *Urbanism*, n° 4, p.321-336.
- Zeynep Çelik, « Learning from the Bidonville: CIAM Looks at Algiers », *Harvard Design Magazine*, printemps-été 2003, p. 69-74.

Travaux universitaires

- Ali-Khodja A., Kenoucha T. (2001), L'espace vert public dans la ville algérienne. *Actes de la journée d'études nationales sur l'urbanisme : où vont les villes algériennes ?* Le laboratoire de recherches Projet Urbain, Ville et Territoire (PUVIT), Sétif, p. 137-143.
- Bertaud du Chazaud S. (2010), *L'Aéro-habitat 1950-1955, architecte Louis Miquel*, Mémoire de master 1, sous dir. Claude Massu, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 90 pages.
- Çelik Z. (1997), *Urban Forms and Colonial Confrontations: Algiers Under French Rule*, Berkeley, University of California Press, 236 pages.
- Djiar K. A. (2007), *War on the Casbah: Housing, Culture and French Colonialism in Algiers*, PhD thesis, London, University of Westminster.
- Dousson X. (2010), *Jean Bossu architecte, 1912-1983*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Gerber A. (1993), *L'Algérie de Le Corbusier : les voyages de 1931*, thèse de doctorat, École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Giordani J-P. (1987), *Le Corbusier et les projets pour la ville d'Alger 1931-1942*, thèse de 3ème cycle, Institut d'Urbanisme de l'Académie de Paris (devenu Institut français d'Urbanisme), université de Paris VIII, 480 pages.
- Hakimi Z. (2002), *L'Architecture et l'urbanisme de la ville d'Alger entre les deux guerres : aménagement, embellissement, extension et protection*, université Paris VIII.
- Loeckx A. et Al., (1988), *L'habitat moderne à Alger (1925-1975)*, Unesco, Leuven, 52 pages.

- Mac Leod M. (1985), *Urbanism and Utopia Le Corbusier, from Regional Syndicalism to Vichy*, Thèse de Doctorat, Princeton University, 389 pages.
- Tesoriere Z. (2004), *Le logement temporaire comme laboratoire pour l'architecture. Caractères, généalogie et prospective d'un espace domestique*, Thèse doctorale, Université Paris 8 Saint-Denis, 465 pages.
- Labbé F. (1992), *L'architecte Louis Miquel*, Mémoire de Master 1, Sous dir, de Foucart B. et Hamon F., Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 181 pages.

Articles de presse

- *L'Afrique du Nord Illustrée* (1933), n°624.
- *L'Afrique du Nord Illustrée* (1936), n° 784.
- *L'Afrique du Nord illustrée* (1937), n° 823.
- *L'Afrique du Nord illustrée* (1933), n°616.
- *Le Journal des travaux publics et bâtiment* (1933), n°769.
- *Le Journal général des travaux publics et du bâtiment* (1936), n° 1086.
- *Le Journal général Travaux publics et Bâtiment* (1933), n° 559.
- *Le Journal général des travaux publics et du bâtiment* (1933), n° 803.
- *Travaux Nord-Africain* (1956), n°3253 « une nouvelles cite de 700 logements sera édifié à birmondreis », p.1 et 4.
- *Travaux Nord-Africain* (1956), n°3254, « une nouvelles cite de 700 logements à Birmondreis », p.1 et 4.
- *Travaux Nord-Africain* (29 mai 1958), « cité Henri Sellier », p.1 et 2.
- *Travaux Nord-Africain* (17 juillet 1958), « cité Henri Sellier », p.1 et 2.
- *Travaux Nord-Africain* (2 mars 1961), « 160 logements inaugurés a la cite Henri Sellier », p.1 et 2.

Documents d'archives

- ❖ **La Fondation Le Corbusier** (l'ensemble des documents issus de cette organisme portent la mention **FLC** qui correspond à l'abréviation du nom de cet organisme)

- AS.CO.RAL, Projet de programme pour le IX° congrès C.I.A.M. 1953, FLC D2-19/189-192.
- Groupe C.I.A.M.-Alger, 22 juillet 1953, « Bidonville Mahieddine. Résumé de la grille »,

Aix-en-Provence, FLC D3-01.

Groupe C.I.A.M.-Alger, 20 juillet 1953, « Bidonville Mahieddine. Sens de l'étude et forme de présentation », Aix-en-Provence, FLC, F1-06.

-Groupe Algérie, 23 juillet 1953, C.I.A.M. 9-Aix-en-Provence, Commission 2, «Rôle de l'esthétique dans l'habitat», FLC, F107.

-Sens de l'étude et forme de présentation, C.I.A.M. 9, Aix-en-Provence, groupe C.I.A.M.-Alger, 20 Juillet 1955, Fondation Le Corbusier, Paris. FLC, F1-07.

Groupe Algérie, C.I.A.M. 9-Aix-en-Provence-23 juillet 1953, Commission 2, «Rôle de l'esthétique dans l'habitat », FLC, F107.

- Concernant les différentes correspondances entre Louis Miquel et Le Corbusier voir : FLC dossier E2-16 (de 2 à 6 : Correspondance avec L.C. 21/01/1955 - 24/12/1963, 485 : Carte postale à L.C. 26/03/1957).

- ❖ **L'Institut Français d'Architecture** (L'ensembles des documents issue de cet organisme portent la mention I.F.A. qui correspond à l'abréviation du nom de cet organisme. Les documents issus du Fond Louis Miquel portent le numéro 007, Ils sont donc cités dans les notes de bas de pages sous cette forme : **Dossier 007 I.F.A. ??/ ??** ou bien **I.F.A. 07/ ??**)

➤ Documents concernant la Cité HLM Henri-Sellier, Alger (1957-1962)

- Dossier 007 I.F.A. 2/11

-Correspondance à propos de la commande, 10 avril 1954.

-Croquis de la cité: plan et coupe; plan de masse de la Cité, *n.d.*

- Dossier 007 I.F.A. 62/11 et Dossier 007 I.F.A. 66/12

-Description Vues de dessins (croquis en plan et coupe, plan de masse de la cité).

-Photomontage panoramique de la cité partiellement réalisée avec silhouettes gouachées des immeubles non réalisés.

-Vues ext. des habitations individuelles, *n.d.*

➤ Documents concernant l'Aéro-habitat, Alger.

- Dossier 007 I.F.A. 2/7

Coupures de presses et articles de journaux concernat l'Aéro-habitat

- Dossier 007 I.F.A. 61/15

-Vues de maquettes et du plan masse

-Vues extérieures et intérieures du bâtiment (façades, toit terrasse, salle à manger, coursive, hall d'entrée, etc.).

Dossier 007 I.F.A. 66/6

-Vues de la façade, des coursives en chantier, vue du bâtiment dans le paysage, n.d.

-Brochure de présentation de l'Aéro-habitat avec planches de plans, *n.d.*

➤ Autres projets de Louis Miquel

- Miquel L., Salle de dessin dans un parc, 1933. Dossier 007 I.F.A. 61/3.

- Miquel L., Essai d'habitation rationnelle méditerranéenne : un radiateur de vie, Alger, 1933. Dossier 007 I.F.A. 61/4.

- Miquel L., Etude théorique d'urbanisation à flanc de coteaux, Alger, 1941. Dossier 007 I.F.A. 61/7.

- Miquel L., Etude théorique d'aménagement d'un viaduc en habitation, Alger, 1941. Dossier 007 I.F.A. 1/10.

-Miquel L., Villa Léonardon à Rouiba 1950.Dossier 007 I.F.A. 61/6.

- Miquel L., Villa Javel à El-Biar, Alger, 1952. Dossier 007 I.F.A. 62/6.

- Miquel L., Villa Poncet à El-Biar, Alger, 1952. Dossier 007 I.F.A. 2/9.

- Miquel L., Villa Poncet à El-Biar, Alger, 1952. Dossier 007 I.F.A. 2/9.

- Miquel L., Villa Lehalle à Moretti Plage, Alger, 1955. Dossier 007 I.F.A. 62/8.

- Miquel L., Cité satellite d'El-Harrach, Alger, 1952. Dossier 007 I.F.A. 2/8.

- Miquel L., Groupe scolaire à Berrouaghia, Alger, 1951. Dossier 007 I.F.A. 61/16.

- Miquel L., Musée de Besançon, Doubs, France, 1965-1970. Dossier 007 I.F.A. 22/1.

- Miquel L., Pavillon Perrin à Bouzareah, réalisée en 1952. Dossier 007 I.F.A. 01/32.

- Miquel L., Immeuble H.L.M rue Zaâtcha, 1959-1960. Dossier 007 I.F.A. 62/12 et 007 I.F.A. 66/13.

- Miquel L., Centre de jeunesse et de sports Albert Camus d'Orléansville, 1955-1960. Dossier 007 I.F.A. 2/10.

- Miquel L., Ecole de Ben-Aknoun, 1953. Dossier 007 I.F.A. 62/5.

- Miquel L., Préfecture, Mostaganem, 1961-1962. Dossier 007 I.F.A. 63/3.

- Miquel L., La villa de Jean Berthier, 1962-1964. Dossier 007 I.F.A. 13/3.

- Miquel L., La maison du sculpteur Savina à Terguier, 1968. Dossier 007 I.F.A. 118.

- Miquel L., Lotissement de Logécos en Seine-et-Marne non réalisé. Dossier 007 I.F.A. 36/1.

- Miquel L., Le lotissement coopératif à Cabannes dans les Bouches-du-Rhône, 1967. Dossier 007 I.F.A. 44/1 et 007 I.F.A. 73/6.
- Miquel L., Immeuble expérimental d'Asnières dans les Hauts-de-Seine, 1968-1971. Voir : Dossier : 007 I.F.A. 47/2.
- Miquel L., musée des Beaux-Arts à Grenoble. Projet resté non réalisé, commandé par la Direction des - Miquel L., Musées de France, Dossier 007 I.F.A. 25.

➤ Autres documents

- Miquel L., Correspondance avec M. Parinaud, directeur de "La Galerie", au sujet d'une participation à un jury, 14 oct. 1970, Dossier 007 I.F.A. 1/7.
- Lettre de Miquel à Follaisson, architecte D.P.L.G à Boulogne datée du 19 février 1973, au sujet de la rénovation du quartier du Pontiffroy et plus spécialement de la cité administrative. Dossier I.F.A. 07/57.
- Certificat de scolarité à l'Ecole des Beaux-Arts d'Alger de 1927 à 1933, 17 avril 1941. Dossier 007 I.F.A. 1/2.
- Lettre de Miquel au ministre d'août 1975 intitulé « Ne fermer pas la porte, monsieur le ministre, je vous prie ». Dossier I.F.A. 07/01.
- Compte-rendu de la réunion de la commission technique du 11 avril 1952 de l'Office Public d'H.L.M du département d'Alger. Dossier I.F.A., 07/30.
- Lettre de L. Miquel en vue de la réunion de travail de Otterlo, *n.d.* (25 août 1959). Dossier 007 I.F.A. 2/11.
- Dossier de presse en vue de l'ouverture de la section Granville du 14 juin 1976. I.F.A., 07/85.
- Brochure-catalogue de l'exposition "Louis Miquel, travaux d'architecte", *n.d.* Dossier 007 I.F.A. 2/11.
- Lettre de René Montaldo à Louis Miquel, le 10 Avril 1954, Dossier 007 I.F.A. 2/11.
- Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association C.I.A.M.-Alger, 30 août 1957. Dossier 007 I.F.A. 01/04.
- Miquel L. (1981), « Le temps de la confusion », Texte dactylographié, Dossier 007 I.F.A. 1/7.
- Miquel L. (1974), Esquisse d'un étude critique de la Charte d'Athènes".

Site internet :

www.marseille-citeradiouse.org

<http://www.regietheatrale.com> Collections l'Association de la régie Théâtrale de Paris (A.R.T.).

<http://www.marseille-citeradiouse.org>.

<http://www.tourisme-tunis.com>.

<http://www.tourisme-tunis.com>



ANNEXES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE
DE L'ASSOCIATION CIAMALGER.

GROUPE ALGERIEN DES CONGRES INTERNATIONAUX D'
ARCHITECTURE MODERNE (CIAM)

tenue le 22 novembre 1954 dans les bureaux du service
Départemental de l'Urbanisme et des lotissements - 9° groupe-HLM
rue Clément Ader - Champ de Manoeuvres
A L G E R.

La séance est ouverte à 18 h. 15

Sont présents : MM. EMERY - DEMAISONSEUL - MIQUEL
Madame LAMBERT - MM. BIZE - WATTEZ -
GEISER - SIMOUNET - HANSBERGER.

Sont excusés : MM. HANNING - BERI - DUCOLLET -

convoqués à cette réunion : MM. MAURI - GUT - Mme
LODS

absents d'Alger.

La présidence de la séance est confiée à Monsieur
EMERY, Membre du Conseil des Congrès Internationaux d'Architecte
Moderne (C.I.A.M.). Ce dernier rappelle que nommé
Délégué pour l'Algérie en 1933, il a dès cette époque réuni à
l'occasion de chaque congrès, un certain nombre de personnes
s'intéressant à l'Architecture et à l'urbanisme qui ont réguliè-
rement et spontanément étudié les questions proposées à
l'occasion de chacun des congrès Internationaux.

Dans sa séance du 26 juillet 1953, le Conseil des
C.I.A.M. a proposé de tenir le dixième congrès en Septembre
1955 à Alger.

L'organisation de ce congrès serait confiée aux dé-
légués et membres Algériens des C.I.A.M.

Au cours des séances des 30 juin et 1er juillet
tenues au siège de l'UNESCO à Paris, les membres du Conseil,
délégués du groupe CIAM ont confirmé cette mission et décidé
que le congrès CIAM 10 aurait lieu à Alger du 12 au 25 septem-
bre 1955.

Pour cela, il est nécessaire que le groupe d'Alger
ait une existence reconnue, qu'il obtienne la capacité juridi-
que et la faculté de recevoir des dons et subventions.

Après délibération, les personnes présentes déci-

déont à l'unanimité d'accepter les statuts proposés :

- 1°) fixant le titre de l'association,
- 2°) confirmant ses buts,
- 3°) fixant son siège dans les bureaux de Monsieur EMERY, 43 rue Denfert Rochereau à Alger.
- 4°) fixant une cotisation annuelle minimum de 1.000.- francs.

L'Association sera composée, au moment de sa fondation de :

- J. de MAISONSEUL, service Départemental d'Urbanisme, 9° groupe H.L.M. Champ de manoeuvres, escalier E, rue Clément Ader - Alger
- L. MIQUEL, architecte, 35 rue Sadi Carnot à Alger.
- G. BIZE, architecte, 48 rue Denfert Rochereau à Alger.
- J. DUCOLLET, architecte, 48 rue Denfert Rochereau à Alger.
- J.K. FAURE, 39 boulevard du Telemly à Alger.
- WATTEZ, rue Bougainville - La redoute - Alger.
- Mme J. LAMBERT, architecte, 12 rue Henri Poincaré - Ht Telemly.
- HANSBERGER, 15 rue Elie de Beaumont à Alger.
- J. GEISER, architecte, 2 rue Luce Ben aben, Alger.
- SIMOUNET, 10 avenue Eugène Etienne Alger.
- G. HANNING agence du plan Hotel de Ville à Alger.
- BAZINET " " " " "
- BERI " " " " "
- G. BANSHOYA, architecte " " "
- L. TAMBORINI, bureau départemental d'urbanisme Orléansville.
- J. MAURI, architecte 6 avenue Loubet à Oran.
- H. GUT, architecte, Immeuble administratif 7 avenue Galliéni à Marrakech.
- Mme J. LODS 50 avenue Niel à Paris.
- P. BOURLIER, architecte, 21 rue Desfontaines à Alger.
- L. GUENIN, architecte, Ets Bastos, 20 rue Mizon à Alger.
- R. REY, lotissement Beaulieu à Maison-carrée.
- J. REVERDI, 39 avenue Fourreau Lamy à Alger.

Sur proposition du Président de séance, les membres présents décident de faire appel pour participer aux travaux du groupe CIAMAIGER à MM. J. REVERDI Ingénieur et R. REY Chef d'agence.

Le Président de séance fait part de la demande de subventions adressée par J.L. SERT, Doyen de la Faculté d'Architecture de l'Université de Harvard et Président des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) à Monsieur le Ministre Jacques CHEVALLIER, Député Maire de la Ville d'Alger, demande transmise par les soins de Monsieur DALLOZ, Directeur de l'agence du plan d'Alger et Chef du service d'Architecture au Ministère du Logement et de la Reconstruction.

Une demande similaire sera remise à Monsieur le Gouverneur Général LEONARD qui a déjà été pressenti.

Louis MIQUEL

14 Rue de la République 13008 MARSEILLE
 Tél. 213 25 28
 1984.10.15

C U R R I C U L U M V I T A E
 =====

I - B I O G R A P H I E

- Né le 22 Novembre 1913 à AIN-TEMOUCHENT (Algérie)
- 1927 - 1933 : Ecole des Beaux Arts d'ALGER.
- 1933 : Obtient une bourse du Gouvernement Général de l'Algérie pour poursuivre ses études à PARIS.
- 1933 - 1935 : Au lieu de s'inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts entre comme stagiaire à l'Atelier LE CORBUSIER et P. JEANNERET.
- 1935 : 3ème prix (sur plus de 300 concurrents) au Concours International BATA pour la construction de maisons ouvrières à ZLIM (Tchécoslovaquie) en collaboration avec Messieurs STREB de NUREMBERG et REINER de PRAGUE.
- 1935 - 1939 : Fonde avec Albert CAMUS et d'autres camarades la troupe d'amateurs "Théâtre du travail", qui devient un peu plus tard "L'Equipe". Réalise plusieurs décors et dispositifs scéniques.
- 1935 - 1942 : Salarié comme Architecte-Urbaniste en Algérie, en particulier au Service du Plan Régional d'ALGER.
- 1942 - 1944 : Participe en France à l'enquête sur l'habitat rural traditionnel du Musée des Arts et Traditions Populaires.
- 1944 - 1946 : Exerce comme maître d'oeuvre à PARIS au sein d'un groupe (L'Union du Technicien et de l'Architecte U.T.A.) avec Jean BOSSU et collabore à cette occasion avec l'ingénieur LE RICOLAIS.

.. / ..

- ...
1963 - Institut Médico-Pédagogique pour le compte de l'Association de parents d'enfants inadaptés "LES PAPILLONS BLANCS", à CHOLET -Maine & Loire-.
- 1964 - Etude de la Cité Paroissiale d'ETUPES (Doubs).
- 1964 - Prete logements pour travailleurs célibataires à TROYES (Aube) pour le compte de la Société Nationale de Construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA).
- 1965 - Etude de 1000 logements H.L.M. pour le compte de la S.A.G.I. à CRETEIL.
- 1965 - Etude de 2000 logements pour le compte de l'O.P.H.L.M. de PARIS à CRETEIL.
- 1965 - Un immeuble mixte d'habitations et professionnel à PARIS.
- 1966 - Aménagement du Musée de BESANCON (Doubs).
- 1966 - Etude de 80 logements H.L.M. à ORSAY (Essonne), pour le compte de la Compagnie Française d'Investissements Immobiliers et de Gestion (C.O.F.I.M.E.G.).
- 1966 - Construction de HALLES DE SPORTS pour le compte du MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (26 réparties dans différents C.R.R.P.S. et ensembles universitaires).
- 1967 - Maison des Jeunes et de la Culture de la Vallée de Chevreuse, à BURES S/YVETTE (Essonne).

En adjudication, deuxième tranche de la Maison des Jeunes & de la Culture des MARQUISATS à ANNECY.

Ces trois dernières réalisations sont faites en association avec M. A. WOGENSCKY, Architecte.

- 1968 - Rénovation du Quartier du Pontiffroy à METZ - Monsieur P.A. EMERY, Urbaniste Conseil. Actuellement en cours de réalisation.

En cours d'étude : Nouveau Musée des Beaux-Arts de la Ville de GRENOBLE.
- Aménagement de salles au Musée des Beaux-Arts de la Ville de DIJON.

TRAVAUX DIVERS : (Seul ou en association)
- Usine de boissons gazeuses "Coca-Cola" à ALGER.
- Résidence et Villas particulières à ALGER, banlieue et environs.

Paris, DECEMBRE 1971.

...

- 1945 : Réalise le décor du "CALIGULA" d'Albert CAMUS au théâtre Hébertot.
- 1946 - 1949 : Architecte au Service du Paysannat Marocain à RABAT.
- 1949 - 1961 : Architecte à ALGER, associé avec P.A. EMERY, premier stagiaire de l'Atelier LE CORBUSIER.
- 1952 : Agréé pour les travaux de l'Algérie, par décision gouvernementale du 2.1.1952.
- 1954 : Habilité à participer aux opérations prévues par la Législation sur la reconstruction et les dommages de guerre, par arrêté du 23.1.1954, du Directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts du G.G de l'Algérie.
- 1955 : Architecte Conseil de l'Agence du Plan de la Ville d'ALGER.
- 1956 : Membre fondateur du Comité pour une trêve civile en Algérie (appel d'Albert CAMUS).
- Participe à trois reprises à la Triennale de MILAN.
- Membre délégué des CIAM.
- Participe à l'exposition "World Design Conference in Japan" à TOKYO en 1960.
- Participe à la Section d'Architecture de l'Exposition française en U.R.S.S. en 1961.
- Correspondant à ALGER de SHOKOKUSHA Publishing Co de TOKYO.
- Réalise de nombreuses constructions en Algérie, seul ou en association.
- Depuis 1962, Architecte-Urbaniste à PARIS.
- 1965 : Médaille de bronze de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie.
- 1968 : Médaille d'argent de cette même Société.
- Depuis 1968, Secrétaire Général de la Fondation LE CORBUSIER.
- 1968 - 1970 : Membre temporaire du Conseil Général des Bâti-ments de France.
- Participe comme invité au congrès de l'I.C.O.M. à MEXICO en Décembre 1968.
- 1970 : Membre suppléant de la Commission Nationale du 1 %.

.../.

...

Articles publiés :

- "La France aura-t-elle un beau visage ?" - Revue "Rencontres". Janvier 1946 N° 1 et unique.
Rédacteur en Chef : Claude De FREMINVILLE (Claude TERRIEN d'EUROPE N° 1).
- Présentation d'une étude pour le village marocain de MADAGH. 1948 - Revue "Techniques & Architecture" 3ème année N° 7-8.
- Réponse à une enquête de la revue italienne "Numero" 1953.
- "Problèmes d'urbanisme en climat méditerranéen" Revue Architectural Design" (Mai 1960 - Londres) et dans "CIAM'59 in Otterlo" (1961 - Karl KRAMER éditeur Stuttgart).

Cité par :

- Michel RAGON dans "Le livre de l'Architecture moderne" 1958 - Robert LAFFONT Editeur.
- Maurice BESSET dans "Nouvelle Architecture Française" 1967 - Editions Arthur NIGGLI S.A. Suisse.
- "BESANCON, métamorphose d'un musée". J.L. MICHAUD - Jardin des Arts N° 192 Novembre 1970.
- Articles dans divers quotidiens et hebdomadaires à l'occasion de l'inauguration de la collection BESSON de Besançon, Décembre 1970.
- Plusieurs réalisations publiées par diverses revues internationales, françaises, anglaises, américaines, japonaises.

.../.

...
II - R E F E R E N C E S

- 1944 - 1946 En association avec MM. J. BOSSU, R. SEVENAT et M. ROUX, Architectes, reconstruction de la cité des cheminots de TERGNIER (Aisne), sous la supervision de M. Urbain CASSAN, Architecte.
- 1944 - 1946 En association avec MM. J. BOSSU, GRANDJEAN, SEVENAT et P. DUPRE, Architectes, reconstruction du village du BOSQUEL (Somme) M. Paul DUFOURNET, Urbaniste en Chef.
- 1946 - 1949 Constructions et études diverses pour le service du Paysannat Marocain (Fermes pilotes, villages marocains, etc...).
- 1950 - Immeuble de 113 logements au Champ de Manoeuvres à ALGER, et études de deux immeubles de 245 logements pour le compte de l'O.P.H.L.M. de la ville d'ALGER, en association avec MM. BOURLIER, FERRER et P.A. EMERY, Architectes.
- 1950 - Groupe d'immeubles (280 logements) pour le compte de la Société Coopérative d'H.L.M. - Aérohabitat en association avec MM. BOURLIER et FERRER, Architectes. (1)
- 1950 - Etude du plan masse de la Cité Satellite de l'HARRACHE (Département d'ALGER) en association avec MM. BOURLIER, DARBEDA, GAZALET et SOLIVERES, Architectes.
- 1951 - Ecole de filles de BERROUACHIA, 22 classes et 4 appartements.
- 1952 - Immeuble pour Ingénieurs et Cadres de l'Electricité et Gaz d'Algérie.
- 1954 - Groupe Scolaire de CHATEAUNEUF -Alger- 30 classes 7 logements.
- 1954 - Deux maisons de Médecins de la santé en Algérie.
- 1954 - Immeuble de 68 logements, pour Cadres de l'Armée de l'Air à BOUFARIK (Alger).

Les sept constructions ci-dessus ont été réalisées en association avec M. P-A. EMERY, Architecte.

(1) En son temps, le principal immeuble de ce groupe fut, avec la tour PERRET d'AMIENS, la construction en béton la plus haute d'Europe Occidentale et d'Afrique du Nord et, parmi les immeubles destinés à l'habitation, certainement le plus haut du monde.

- 1954 - Garderie d'enfants pour les oeuvres sociales d'Electricité et Gaz d'Algérie, en association avec M. BOURLIER, Architecte.
- 1955 - Reconstruction de l'Hôtel Beaudoin à ORLEANSVILLE (Algérie), en association avec P.A. EMERY, Architecte.
- 1955 - Centre de Jeunesse et de Sports "Albert CAMUS" à ORLEANSVILLE (Algérie), en association avec M. SIMOUNET, Architecte.
- 1955 - Etude du plan masse du quartier centre-ouest d'ORLEANSVILLE (Algérie).
- 1957 - Etude du plan de masse de la Cité "Henri Sellier" (900 logements) à BIRMANDREIS (Alger) en association avec Monsieur BOURLIER.
- 1958 - Pour le compte de la Société Coopérative d'H.L.M. AEROHABITAT, étude de la cité "Henri Sellier" à BIRMANDREIS (Alger), réalisation de deux immeubles (405 logements) et deux quartiers de pavillons en bandes (200 logements) en association avec MM. BOURLIER et P.A. EMERY Architectes.
- 1959 - Pour le compte de l'O.P.H.L.M. de la ville d'ALGER, immeuble de 180 logements à la cité "Henri Sellier" à BIRMANDREIS (Alger) en association avec MM. BOURLIER et P.A. EMERY, Architectes.
- 1959 - Immeuble de 78 logements à ALGER, pour le compte de la Compagnie Immobilière Algérienne (C.I.A.) en association avec M. P-A. EMERY.
- 1960 - Centre de formation d'Educateurs des Centres Sociaux à TIXERAIN (Alger) en association avec M. SIMOUNET, Architecte.
- 1961 - Stèle à la mémoire d'Albert CAMUS à TIPASA (Algérie) gravure par Louis BENISTI.
- 1961-1962- Etude de l'Hôtel départemental des Postes à MOSTAGANEM Immeuble pour fonctionnaires, 60 logements à TIZI-OUZOU pour le compte de l'O.P.H.L.M. du département d'Alger. Etude de 211 Logements en immeubles à TIZI-OUZOU pour le compte de la Société d'H.L.M. CENESTAL.
- es trois dernières réalisations et études ont été faites en association avec M. P-A. EMERY, Architecte.
- 1962 - 120 logements économiques et familiaux à St-PIERRE-lès-EIBEUF (Seine-Maritime) pour le compte de la Compagnie Française d'Investissements Immobiliers et de Gestion (C.O.F.I.M.E.G.)

LE CORBUSIER

P. JEANNERET
ARCHITECTE
89, RUE DE SÈVRES
PARIS
TÉL. LITTRÉ 59-84

PARIS, le 23 Juillet 1935

CERTIFICAT

Je certifie que M. Louis MIQUEL, architecte d'Alger, a travaillé dans notre atelier du 2 Octobre 1933 au 12 Juillet 1935.

Il s'est occupé tout particulièrement de la confection de plans relatifs à l'urbanisation de la Ville d'Anvers, de Barcelone, d'Alger, ainsi que de celle des plans d'exécution de divers bâtiments : Centrosoyus à Moscou, Immeuble locatif à Boulogne et diverses villas.

M. MIQUEL a apporté à son travail beaucoup d'attention et de finesse et d'intérêt. Il a certainement le sens de l'architecture et je suis persuadé qu'il pourra le développer très utilement dans l'avenir.

Le Corbusier

25 Août 8
6bis Boulevard du Télémy

Monsieur J.B. BAKEMA
Architecte
Posthoornstraat 12B
ROTTERDAM (Pays-Bas)

Cher Monsieur,

Il m'est très difficile, aussi longtemps à l'avance, de vous donner une réponse au sujet de ma participation au congrès d'Otterlo. C'est pourquoi je vous ai adressé un télégramme négatif. Ne pourrais-je pas cependant, réserver ma réponse définitive pour plus-tard ? J'aurai beaucoup aimé participer à cette réunion, dont dépend l'avenir de notre groupement.

De toutes façons, vois-ci mes quelques observations à la suite de votre lettre du 9 Mai dernier :

1°) Comme je le disais, dans la note sur la réorganisation des C.I.A.M., que j'ai adressée à A. ROTH le 30 Août 1957, je serais partisan d'un changement radical du titre du groupement. Je proposais alors :

"CONGRES INTERNATIONAUX DE BATISSEURS ET URBANISTES CONTEMPORAINS (C.I.B.U.C.)"

ou encore :

"CONGRES INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE (C.I.A.C.)"

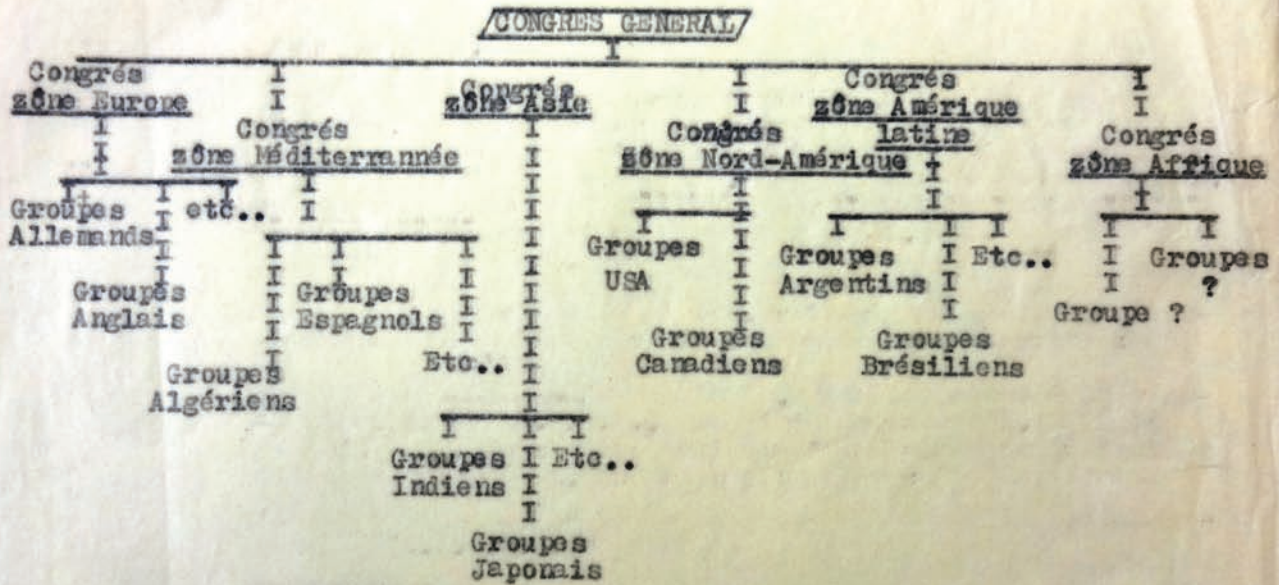
En effet, les C.I.A.M. ont été à l'origine une grande chose et, par respect pour leurs travaux, je ne crois pas que nous ayons le droit de nous attribuer cette appellation.

2°) Je proposais aussi la répartition suivante des groupes :

- ZONE EUROPE-Pouvant comprendre tous les groupes des nations européennes, à l'exception de ceux du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, de la Yougoslavie, de l'Albanie et de la Grèce.
- ZONE MEDITERRANNEE-Pouvant réunir tous les groupes des pays bordant la Méditerranée, à l'exception de la France.
- ZONE ASIE- Pouvant rassembler tous les groupes des pays d'Asie et d'Océanie.
- ZONE NORD-AMERIQUE-Comprenant le CANADA et les U.S.A.
- ZONE AMERIQUE LATINE-Réunissant tous les groupes des pays des Amériques, à l'exception du Canada et des U.S.A.
- ZONE AFRIQUE(Dans un avenir éventuel)-Comprendrait les groupes du monde noire d'Afrique.

Cette division correspondrait grossièrement à des similitudes de genre de vie, de degré de civilisation technique et de climat. Elle aurait donc l'avantage de réunir des gens ayant des problèmes très semblables à résoudre.

Les groupes de chaque zone pourraient avoir des contacts plus fréquents et éventuellement tenir de petits congrès régionaux préparatoires des congrès généraux. Le schéma de notre organisation serait alors le suivant :



amicaux. Veuillez croire, cher Monsieur, en mes sentiments

L. MIQUEL

Louis MIQUEL

CHARTRE D'ATHENES

ESQUISSE
D'UNE ETUDE CRITIQUE

Louis Miquel (1976), « Esquisse d'une étude critique de la Charte d'Athènes +
Annexe à l'étude critique de la Charte d'Athènes », n.d.

Source : Dossier 007 I.F.A. 1/7.

Les "Constatations du 4ème congrès des CIAM", plus connues sous le nom de "Charte d'Athènes", sont maintenant contestées et font l'objet d'attaques plus ou moins sournoises. Elles sont même rendues responsables de ce qu'on a nommé "les grands ensembles".

A mon avis, c'est les méconnaître ou ne pas les avoir comprises.

Il est inadmissible de lire, dans le bulletin d'information d'une grande banque française spécialisée dans la promotion immobilière dite de caractère social :

"... les grands ensembles réalisent une application rigoureuse " du principe de séparation des fonctions, proné par les tenants" de la Charte d'Athènes ; ils concrétisent, au niveau de l'en- " semble urbain, les idées de LE CORBUSIER pour qui les immeubles" devraient être conçus comme des machines à habiter"

Ces propos sont scandaleux. Bien sûr la Charte peut être rendue responsable des "grands ensembles" ; mais les vrais responsables sont ceux qui ont cru l'appliquer : Si l'on utilise mal un marteau, on se tape sur les doigts !

De plus (et cette citation en est un exemple), au travers de la Charte, c'est en réalité LE CORBUSIER qui est visé. Là aussi il s'agit d'une incompréhension totale de son oeuvre. Celle-ci a les qualités qui font cruellement défaut aux "grands ensembles" et, en général, à notre urbanisme contemporain : l'échelle humaine, le sens de l'espace et les proportions. LE CORBUSIER, c'est le capitol de Chandigarh, le plan de Saint Dié, les unités d'habitation de Marseille et Nantes, etc... LE CORBUSIER, ce n'est ni le quartier de la Défense, ni celui du Front de Seine, ni Sarcelles.

Alors qu'il est souvent considéré comme un rationaliste, il était avant tout un poète, ce qui lui a permis de dépasser la "machine à habiter".

BREVE ANALYSE DE LA CHARTE (1)

Les points 1 à 27, 30 à 46, 48 à 79 et 81 à 95 sont toujours d'actualité.

En effet :

Les points 1 à 8 définissent le phénomène urbain qui est de tous les temps.

Les points 9 à 22 faisaient l'étude critique de l'état des villes en 1933 ; depuis, cette situation n'a fait que s'aggraver. Le point 11 et les commentaires du point 9, concernant l'éloignement progressif de la nature, me paraissent capitaux. "Le noyau des villes anciennes, sous la contrainte des enceintes militaires, étaient généralement rempli de constructions serrées et privé d'espace. Mais, en compensation, passé la porte de l'enceinte, les espaces verts étaient immédiatement accessibles..." (C'est moi qui souligne). "... la mesure a été dépassée au cours de ces cent dernières années, et ce n'est pas la moindre cause du malaise dont le monde se trouve présentement accablé" (C'est encore moi qui souligne). Qu'en dire aujourd'hui ? ! Que l'on pense aux énormes distances qu'il faut maintenant parcourir, depuis le centre de nos métropoles monstrueuses, pour atteindre la véritable campagne : à pied, il ne faut même pas y songer. Dès qu'une agglomération atteint une certaine ampleur, c'est pour moi un problème capital.

Les points 23 à 27 édictent des règles qui me paraissent toujours l'A.B.C. de l'urbanisme :

- Choix des emplacements les meilleurs pour l'habitat ;
- Densités en fonction des formes d'habitat déterminées ;
- Nombre minimum d'heures d'ensoleillement des logements (2) ;

(1) Le texte analysé est celui de la collection "Points" des éditions de Minuit (1957). Remis en forme par LE CORBUSIER, la rédaction est un peu différente du texte original de 1933, mais le fond reste identique. D'autre part, L.C. y a ajouté des commentaires qui complètent parfaitement le texte de la Charte et sont d'une extrême importance car ils le précisent.

(2) Nous verrons plus loin les corrections à apporter à cette règle.

- Non alignement des habitations le long des voies de communication (3).

Les points 28 et 29 sont par contre discutables. Les constructions doivent-elles être forcément "hautes et implantées à grande distance l'une de l'autre" et doivent-elles "libérer le sol" uniquement "en faveur de larges surfaces vertes"?

Les commentaires que LE CORBUSIER a ajoutés sont beaucoup plus nuancés. En effet, comme il le dit, "reste à déterminer, par un examen sérieux des problèmes urbains, la hauteur qui convient le mieux à chaque cas particulier". Les constructions ne doivent donc pas être forcément toutes hautes, mais peuvent être de types très divers : immeubles hauts, immeubles bas, collectifs horizontaux, groupements cellulaires, habitat individuel, etc...

D'autre part, le sol libéré par les constructions hautes ne sera pas forcément et uniquement aménagé en surfaces vertes. Il peut être occupé par les équipements collectifs et même, quelquefois, par de l'habitat horizontal.

Les points 30 à 34 étudiaient l'état des équipements de loisirs en 1933. Là aussi, la situation ne s'est guère améliorée et les points 35 à 40 définissaient des règles qui me paraissent aussi toujours valables :

- Surfaces libres pour les jeux et sports et les bâtiments d'usage communautaire ;
- Ilôts insalubres à démolir ;
- Lieux favorables préparés pour les loisirs hebdomadaires ;
- sujétions imposées par les éléments géographiques.

- (3) Il s'agit, bien entendu, des voies utilisées par les moyens de transport mécanisés. On a accusé la Charte d'avoir supprimé le contact humain de la rue. C'est vrai en ce qui concerne la rue dans la forme qu'elle a pris à la fin du XIXe siècle ! C'est faux, dans la mesure où il s'agit de créer de nouvelles sortes de lieux d'échanges : rues commerçantes des unités d'habitation, rues piétonnes des coeurs de quartier et d'agglomération, etc...

Les points 41 à 45 critiquaient l'état des équipements de travail et dénonçaient leur éloignement de l'habitat. Depuis, on ne peut qu'en constater l'aggravation, en particulier pour le point 42. Il faut assister à l'arrivée des trains de banlieue aux heures de pointe : la foule s'y transforme en un troupeau inhumain. Les points 46, et 48 à 50 préconisaient des dispositions plus que jamais d'actualité :

- Réduction maximum des distances entre lieux de travail et habitat ;
- Zones industrielles contigues aux moyens de transport ;
- Artisanat à l'intérieur de la ville ;
- Liaisons étroites des bureaux avec l'habitat, l'industrie et l'artisanat.

Par contre, le point 47, d'un caractère absolu en 1933, peut être maintenant légèrement amendé. Certaines industries ne sont plus ni bruyantes ni polluantes. Mais elles doivent cependant, être alimentées en matières premières ou en produits à transformer. Elles doivent aussi livrer leurs productions. Il est donc indispensable qu'elles soient commodément reliées, soit à la route, soit au rail, soit à la voie d'eau, soit à deux ou à trois de ces voies à la fois, sans engorger pour cela les quartiers d'habitation par leurs moyens de transport.

Les points 51 à 58 analysaient l'état de la circulation dans les villes ; qu'en dire aujourd'hui ? ! Les points 59 à 64, essayaient d'y apporter réponse et, pour le moment, me semblent encore valables en y apportant de légères corrections.

Les points 65 à 70 traitaient du patrimoine historique des villes :

- Valeurs architecturales à sauvegarder ;
- Prohibition de pastiches des styles du passé.

Ils doivent être lus attentivement, ainsi que leurs commentaires.

Le point 69 qui préconisait "la destruction de taudis alentour des monuments historiques" pour les remplacer par des surfaces vertes, demanderait peut-être à être complété. Certains monuments, conçus pour être enclavés, ne supportent pas l'isolement dans un espace ouvert. Il faudrait donc, soit maintenir, en les restaurant, les anciennes constructions les cernant, soit les incorporer à de nouveaux bâtiments, forcément d'esprit contemporain, mais d'échelle identique. Des quartiers entiers pourraient même, exceptionnellement, être conservés. Mais c'est là un problème extrêmement délicat qui, jusqu'à ce jour, n'a jamais été résolu d'une manière satisfaisante.

L'état chaotique des villes, signalé par le point 71 et ses commentaires n'a fait que s'accroître tragiquement.

Les points 72 et 73, qui dénoncent le monopole exercé par les intérêts privés sont toujours d'actualité, de même que le 74 qui dénonce l'incohérence du développement des villes.

Le point 75 et ses commentaires insiste sur la dualité : liberté individuelle - action collective. Pour moi, c'est là la base même de l'urbanisme.

Les points 76 et 87 exaltent l'échelle humaine, aspect de l'environnement largement oublié aujourd'hui.

Les points 77, 78 et 79 définissent les quatre fonctions de l'urbanisme, le point 79 insistant sur l'économie de temps et l'importance de l'habitat. Ils me paraissent encore valables, à condition de savoir les interpréter.

Pour le point 80 qui évoque l'apparition des vitesses mécaniques, les commentaires de LE CORBUSIER mettent déjà l'accent sur le problème évoqué. Mais il faut maintenant y ajouter la prolifération - inimaginable en 1933 - des voitures individuelles : gas-

pillage, déserts sinistres des immenses parcs de stationnement, embouteillages, névrose des conducteurs.

Il faudrait exiger que :

- priorité absolue soit donnée au développement des transports en commun ;
- tout soit mis en oeuvre pour restreindre l'extraordinaire expansion de la voiture individuelle
- tout acheteur d'une voiture doive la loger ;
- les immenses parcs de stationnement à découvert soient interdits.

Le point 81 délimite le rôle de la circulation et le 82 définit l'urbanisme comme une science à trois dimensions, ce qui est évident.

Les points 83 et 84 lient la ville à sa région et les points 85 et 86 demandent l'établissement de programmes précis de développement après analyses minutieuses : encore une évidence ! Mais, à mon avis, ils devraient être complétés par un point 84 bis limitant l'étendue des agglomérations et interdisant les cités satellites tendant à devenir des cités dortoirs.

Les points 88 et 89 me paraissent capitaux. Ils définissent le logis comme la base de l'urbanisme.

Il faudrait peut-être préciser ici que chaque quartier devrait avoir un centre d'intérêt, l'ensemble de l'agglomération ayant aussi le sien à plus grande échelle.

Le point 90 parle de l'utilisation des techniques modernes : pourquoi pas ?

Le Point 91 et ses commentaires insistent sur l'influence des facteurs politiques, sociaux et économiques et l'importance d'

"une population éclairée pour comprendre, désirer, réclamer" (c'est moi qui souligne). Cela contredit la thèse qui veut que la Charte refuse la parole aux usagers. Encore faudrait-il que ceux-ci soient informés !

Le point 92 peut se résumer par la dernière phrase des commentaires : "l'Architecture est à la clef de tout". C'est pour cette raison que les POS, COS et autres PLD (4), ne sont pas de l'urbanisme. Celui-ci n'est pas seulement densité et coefficient d'occupation des sols, mais rythmes, rapports harmoniques, en un mot : composition. Ceci est capital, l'urbanisme conditionnant l'un des aspects les plus importants de l'environnement, pour employer ce terme tellement à la mode !

Les points 93 et 94 signalent la contradiction entre l'échelle des travaux et le morcellement de la propriété foncière. Bien peu de progrès ont été faits sur ce plan.

Le point 95 enfin, proclame la nécessité de subordonner l'intérêt privé à l'intérêt collectif, ce qui me semble encore évident.

(4) POS, COS, PLD : Textes administratifs déterminant, en France, les surfaces de planchers autorisées.

Cette brève analyse faite, il est bien entendu que la Charte d'Athènes est le fruit des travaux d'européens, au sens large du terme. LE CORBUSIER le dit d'ailleurs dans ses commentaires du point 71 : les 33 villes analysées, à l'occasion du congrès d'Athènes "illustrent l'histoire de la race blanche..." il n'en reste pas moins que la plupart des points de la Charte sont cependant valables universellement. L'homme, quelle que soit son ethnie, est physiologiquement semblable sur toute la surface du globe. Sa manière de penser elle-même, malgré de notables variations d'une culture à l'autre, est universelle dans ses grandes lignes de force.

Evidemment, la circulation automobile privée pose moins de problèmes dans certaines régions du globe. Sous les tropiques, l'ombre sera plus recherchée que l'ensoleillement et, au lieu de surfaces vertes pour les jeux et sports et les bâtiments d'usage communautaire, ce seront des espaces ombragés et/ou aérés qui devront être créés.

Bien sûr les intérêts privés n'existent plus dans certains pays. Ceci ne les empêche pas d'avoir un urbanisme exécrable et démontre que les intérêts privés ne sont pas le seul obstacle à surmonter ; le manque de sensibilité, la routine, la bêtise, en sont bien d'autres.

On reproche souvent à la Charte un zonage trop systématique et une séparation trop rigide des fonctions. A mon avis, c'est faux ! Si on la lit attentivement, elle n'est ni aussi systématique, ni aussi rigide qu'on veut bien le dire.

Bien sûr, la Charte d'Athènes, même avec les commentaires de LE CORBUSIER, reste très schématique. Mais est-il vraiment nécessaire pour une doctrine qui se veut universelle (et pourquoi pas ?!) d'entrer davantage dans le détail ? Une charte comme celle-ci ne peut, et même ne doit à mon avis, que définir de grands principes

de base. Ce ne sont pas les règles qui font un bon urbanisme, comme le Modulor, instrument merveilleux, ne fait pas la bonne architecture. C'est affaire d'intelligence et, avant tout, de talent, en un mot : d'hommes. Evidemment, les Perret, Mies et autres Corbu, ne courent pas les rues et c'est là que le bât blesse. Il suffit d'ouvrir une revue quelconque d'architecture ou d'urbanisme : en général, on y trouve soit une architecture "moderniste", souvent hors d'échelle ou décorative, soit l'éta-
lage d'un pédantisme puant exprimé dans un langage philosophique abscons. Que de projets intelligents, mais tellement hideux ! La mode est à l'architecture saisie par la danse de Saint Guy. On veut faire du pittoresque sous prétexte d'humaniser l'urbanisme. Mais on oublie que les agglomérations anciennes sont le fruit d'un lent travail, pratiquement spontané, sorte de sédimentation bien souvent plusieurs fois séculaire. Aujourd'hui au contraire, par la force des choses, nous sommes conduits à créer de toute pièce et d'un seul jet, des quartiers entiers ou même des villes entières. La recherche du pittoresque est alors un pastiche, dans l'esprit sinon dans la forme. (5)

On dira que la Charte est utopique : dans une certaine mesure c'est exact ; mais l'utopie est nécessaire pour servir d'archétype.

Il suffirait donc simplement :

- 1 - d'amender les points 9, 10, 11, 12, 16, 17, 23, 26, 28, 29, 35, 36, 37, 62 et 88, en remplaçant "orientation au Nord", "espaces verts", etc..., par "mauvaise orientation", "espaces libres", etc... et en ajoutant à la notion d'ensei-
llement, celles d'ombre et/ ou de ventilation sous certains climats ;
- 2 - d'amender le point 47, pour autoriser, sous réserves, cer-
taines industries dans les secteurs d'habitation ;
- 3 - d'amender les points 53, 56 et 59, pour tenir compte d'éven-
tuels nouveaux moyens de transport collectifs.

(5) On ne serait trop insister sur l'importance de la sensibilité du réalisateur. L'Enfer est, dit-on, pavé de bonnes intentions : voir les rues piétonnes de Besançon dont les dallages, en pierre trop polie, ne s'harmonisent pas avec la peau des constructions qui les bordent, sans parler des fontaines et autres mobiliers urbains qui les agrémentent (?).

- 4 - d'amender le point 69 pour y introduire la notion d'environnement pour certains édifices historiques ;
- 5 - d'ajouter les points 80 bis, 84 bis et 89 bis suivants :

Point 80 bis.

Priorité absolue doit être donnée au développement des transports en commun. La voiture individuelle, répandue abusivement, représente un gaspillage insensé. Tout doit être mis en oeuvre pour restreindre son expansion. Les immenses parcs de stationnement sont de sinistres déserts d'asphalte. Tout acheteur d'une voiture doit la loger. Les grands parcs de stationnement à découvert doivent être interdits.

Point 84 bis

Cependant, l'extension des villes radio-concentriques doit être limitée. En effet, au delà d'une certaine étendue, le contact avec la campagne devient impossible pour leurs habitants, si ce n'est pas au prix de déplacements mécanisés.

Bien entendu, l'étendue optimale d'une ville est chaque fois un cas d'espèce. Par exemple, une agglomération sur un site de collines en bord de mer peut être plus étendue qu'une autre située en terrain plat et à l'intérieur des terres. Cependant, un rayon de quatre à cinq kilomètres, soit environ une heure de marche à pied, pourrait être une base moyenne.

Cette distance permettrait d'atteindre les espaces non urbanisés, depuis le centre de la ville, sans utiliser de transport mécanisé.

Au-delà des limites ainsi fixées, toute construction, autre qu'agricole, devrait être interdite.

Toute création de ville nouvelle devrait se faire à une distance suffisante des villes existantes, pour éviter qu'elle se transforme en cité-dortoir satellite.

Point 89 bis.

L'homme étant un animal sociable, chaque quartier, dont les limites sont à déterminer en fonction de différents facteurs,

devrait être doté d'un centre vivant (commerce de quartier, maison pour tous, bistrot, etc...)

L'ensemble de l'agglomération elle-même devrait aussi, à son échelle, avoir son centre vivant (commerces hebdomadaires, mensuels ou annuels, centres culturels, grands cafés, etc...). Il faudrait proscrire les "grandes surfaces", situées en périphérie des villes, qui enlèvent à celles-ci un élément d'animation.

- 6 - de considérer les commentaires de LE CORBUSIER comme le complément indispensable de la Charte.

En conclusion, sous réserve de quelques précisions et amendements, à mon avis, la Charte d'Athènes est toujours valable. Elle n'est, en tout cas, nullement responsable des "grands ensembles". Ceux-ci sont le fruit de l'Administration, des technocrates, des promoteurs et de la médiocrité des architectes.

Paris, Décembre 1976

A n n e x e

A l'Esquisse d'une Etude Critique de la Charte d'Athènes

PROJET D'AMENDEMENTS (°)

Point 9

La population est trop dense à l'intérieur du noyau historique des villes (on compte jusqu'à mille et même quinze cents habitants à l'hectare) ainsi que dans certaines zones d'expansion industrielle du XIXe siècle.

La densité, rapport entre les chiffres de la population et la superficie que celle-ci occupe, peut être totalement modifiée par la hauteur des bâtiments. Mais, jusqu'à ce jour, la technique de la construction avait limité la hauteur des maisons aux alentours de six étages. La densité admissible pour les constructions de cette nature est de 250 à 300 habitants à l'hectare. Quand cette densité atteint, comme dans de nombreux quartiers, 600, 800 et même 1.000 habitants, c'est alors le taudis, caractérisé par les signes suivants :

1. Insuffisance de surface habitable par personne ;
2. Médiocrité des ouvertures sur le dehors ;
3. Absence de soleil, (mauvaise orientation ou conséquence de l'ombre portée dans la rue ou dans la cour) ;
4. Vétusté et présence permanente de germes morbides (tuberculose) ;
5. Absence ou insuffisance des installations sanitaires ;
6. Promiscuité provenant des dispositions intérieures du logis, de la mauvaise ordonnance de l'immeuble, de la présence de voisinages fâcheux.

Le noyau des villes anciennes, sous la contrainte des enceintes militaires, étaient généralement rempli de constructions serrées et privé d'espace. Mais, en compensation, passé la porte de l'enceinte, les espaces libres étaient immédiatement accessibles donnant à proximité un air de qualité. Au cours des siècles, des anneaux urbains s'ajoutèrent, remplaçant la campagne par de la pierraille et détruisirent les espaces libres, poumons de la ville. Dans ces conditions, les fortes densités signifient le malaise et la maladie à l'état permanent.

.../...

- (°) Les mots soulignés correspondent aux parties modifiées ou nouvelles.

Point 10

Dans les secteurs urbains comprimés, les conditions d'habitation sont néfastes faute d'espace suffisant attribué au logis, faute d'espaces libres disponibles, faute enfin d'entretien des bâtiments (exploitation basée sur la spéculation). Etat de choses aggravé encore par la présence d'une population au standard de vie très bas, incapable de prendre, par elle-même, des mesures défensives (mortalité atteignant jusqu'à vingt pour cent).

C'est l'état intérieur du logis qui constitue le taudis, mais la misère de celui-ci est prolongé au-dehors par l'étroitesse des rues sombres et le manque total de ces espaces libres, créateurs d'oxygène, qui seraient si propices aux ébats des enfants. La dépense engagée pour une construction érigée il y a des siècles est amortie depuis longtemps ; on tolère toutefois que son exploitant la puisse encore considérer, sous forme de logis, comme marchandise négociable. Bien que sa valeur habitable soit néant, elle continue à fournir impunément et aux dépens de l'espèce, un revenu important. On condamnerait un boucher qui vendrait de la viande pourrie, mais le code permet d'imposer des logis pourris aux populations pauvres. Pour l'enrichissement de quelques égoïstes, on supporte que mortalité effrayante et maladies de toutes sortes fassent peser sur la collectivité une charge écrasante.

Point 11

La croissance de la ville dévore, au fur et à mesure, les surfaces libres limitrophes sur lesquelles prenaient vue ses ceintures successives. Cet éloignement, toujours plus grand, des éléments naturels augmente d'autant le désordre de l'hygiène.

Plus la ville s'accroît, moins les "conditions de nature" y sont respectées. Par "conditions de nature", on entend la présence, dans une proportion suffisante, de certains éléments indispensables aux êtres vivants : soleil ou ombre, espace, verdure. Une extension incontrôlée a privé les villes de ces nourritures fondamentales, d'ordre aussi bien psychologique que physiologique. L'individu qui perd contact avec la nature en est diminué et paie cher, par la maladie et la déchéance, une rupture qui affaiblit son corps et ruine sa sensibilité corrompue par les joies illusoire de la ville. Dans cet ordre d'idées, la mesure a été dépassée au cours de ces cent dernières années, et ce n'est pas la moindre cause du malaise dont le monde se trouve présentement accablé.

Point 12

Les constructions destinées à l'habitation sont réparties sur la surface de la ville, en contradiction avec les nécessités de l'hygiène.

Le premier devoir de l'urbanisme est de se mettre en accord avec les besoins fondamentaux des hommes. La santé de chacun dépend, en grande partie, de sa soumission aux "conditions de nature". Sauf sous les climats torrides, le soleil, qui commande à toute croissance, devrait pénétrer à l'intérieur de chaque logis pour y répandre ses rayons, sans lesquels la vie s'étiole. L'air, dont la qualité est assurée par la présence de verdure, devrait être pur, débarrassé des poussières inertes aussi bien que des gaz nocifs. L'espace, enfin, devrait être largement dispensé. N'oublions pas que la sensation d'espace est d'ordre psycho-physiologique et que l'étroitesse des rues, l'étranglement des cours créent une atmosphère aussi malsaine pour le corps que déprimante pour l'esprit. Le 4e congrès C.I.A.M., tenu à Athènes, a retenu ce postulat : le soleil (sauf sous certains climats), la verdure, l'espace sont les trois premiers matériaux de l'urbanisme. L'adhésion à ce postulat permet de juger les choses existantes et d'apprécier les propositions nouvelles d'un point de vue vraiment humain.

Point 16

Les constructions élevées le long des voies de communication et autour des carrefours sont préjudiciables à l'habitation : bruits, poussières et gaz nocifs.

Si l'on veut bien tenir compte de cette interdiction, on attribuera désormais à l'habitation et à la circulation des zones indépendantes. La maison, dès lors, ne sera plus soudée à la rue par son trottoir. L'habitation se dressera dans son milieu propre où elle jouira d'espace (remplace : de soleil), d'air pur et de silence. La circulation se dédoublera par le moyen des voies de parcours lent à l'usage des piétons et de voies de parcours rapide à l'usage des voitures. Ces voies rempliront l'une et l'autre leur fonction tout en n'approchant l'habitation qu'occasionnellement.

Point 17

L'alignement traditionnel des habitations sur le bord des rues donne, en général, une mauvaise orientation à une grande partie des logis (remplace : n'assure d'insolation qu'à une partie minime des logis).

L'alignement traditionnel des immeubles le long des rues entraîne un dispositif obligé du volume bâti. Les rues parallèles ou obliques dessinent, en se recoupant, des surfaces carrées ou rectangulaires, en trapèzes ou en triangles, de contenances diverses, qui, une fois bâties, constituent les "blocs". La nécessité d'éclairer le centre de ces blocs fait naître les cours intérieures de dimensions variées. Les réglementations édilitaires laissent malheureusement aux chercheurs de profit la liberté de restreindre ces cours à des dimensions véritablement scandaleuses. L'on aboutit alors à ce triste résultat : une façade sur quatre, qu'elle soit sur rue ou sur cour, est mal orientée (remplace : "orientée au nord". Supprimé : et ne connaît pas le soleil, tandis que les trois autres, par suite de l'étroitesse des rues, des cours et de l'ombre portée qui en résulte, en sont également à moitié privées"). L'analyse révèle que, dans les villes, la proportion de façades non ensoleillées varie entre la moitié et les trois quarts de l'ensemble. Dans certains cas, cette proportion est plus désastreuse encore. Cet état de choses n'est acceptable, à la rigueur, que sous les climats torrides.

Point 23

Les quartiers d'habitation doivent occuper désormais dans l'espace urbain les emplacements les meilleurs, tirant parti de la topographie, faisant état du climat, disposant de l'ensoleillement (supprimé : "le plus favorable et de surfaces vertes opportunes") et / ou des vents les plus favorables et d'espaces verts ou ombragés opportuns.

Les villes, telles qu'elles existent aujourd'hui, sont construites dans des conditions contraires au bien public et privé. L'histoire montre que leur création et leur développement eurent des raisons profondes étagées dans le temps et qu'elles se sont non seulement agrandies mais souvent renouvelées au cours des siècles, et cela sur le même sol. L'ère de la machine, en modifiant brutalement certaines conditions centenaires, les a conduites au chaos. Notre tâche actuelle est de les arracher à leur désordre par des plans où sera prévu l'échelonnement des entreprises dans le temps. Le problème du logis, de l'habitation, prime tous les autres. Les meilleurs emplacements de la ville doivent lui être réservés ; et s'ils ont été saccagés par l'indifférence ou la cupidité, tout doit être mis en oeuvre pour les récupérer. Plusieurs facteurs concourent au bien du logis. Il faut rechercher à la fois les vues les plus belles, l'air le plus salubre en tenant compte des vents et des brouillards, les pentes les mieux exposées, et enfin utiliser les surfaces vertes existantes, les créer si elles sont absentes ou les reconstituer si elles ont été détruites. Dans les zones très chaudes du globe, des espaces ombragés devront être créés. Sous les climats désertiques, ces espaces ombragés seront réalisés, soit par les dispositions des constructions, soit par des couvertures en dalles ou en claies.

Point 26

Un nombre minimum d'heures d'ensoleillement doit être fixé pour chaque logis en hiver, dans les zones froides et tempérées du globe. L'ombre et la ventilation seront recherchées dans les zones très chaudes.

La science, étudiant les radiations solaires, a décelé celles qui sont indispensables à la santé humaine et celles aussi qui, dans certains cas, pourraient lui être nuisibles. Le soleil est le maître de la vie. La médecine a montré que la tuberculose s'installe là où le soleil ne pénètre pas : elle demande que l'individu soit replacé, autant que possible dans les "conditions de nature". Sauf dans les zones torrides du globe, le soleil doit pénétrer dans chaque logis quelques heures par jour, même durant la saison la moins favorisée. La société ne tolérera plus que des familles entières soient privées de soleil et, par là, vouées au dépérissement. Tout plan de maison dans lequel un seul logis serait exclusivement mal orienté (supprimé : "au nord, ou privé de soleil par le fait d'ombres projetées") sera rigoureusement condamné. Il faut exiger des constructeurs une épure démontrant qu'au solstice d'hiver le soleil pénètre dans chaque logis au minimum deux heures par jour. Faute de quoi, l'autorisation de bâtir sera refusée. Introduire le soleil, c'est le nouveau et le plus impératif devoir de l'architecte, sauf dans les régions très chaudes du globe.

Point 28

Il doit être tenu compte des ressources des techniques modernes pour élever des constructions hautes.

Chaque époque a employé, pour ses constructions, la technique qui lui était imposée par ses ressources particulières. Jusqu'au XIXe siècle, l'art de bâtir les maisons ne connaissait que des murs portants en pierres, briques ou pans de bois et des planchers constitués par des poutres de bois. Au XIXe siècle, une période intermédiaire fit état des fers profilés ; puis vinrent enfin, au XXe siècle, des constructions homogènes toutes d'acier ou de ciment armé. Avant cette novation parfaitement révolutionnaire dans l'histoire de la construction des maisons, les bâtisseurs ne pouvaient élever un immeuble dépassant six étages. Le temps présent n'est plus aussi limité. Les constructions atteignent soixante-cinq étages et plus. Reste à déterminer, par un examen sérieux des problèmes urbains, la hauteur qui convient le mieux à chaque cas particulier. Concernant l'habitation, les raisons qui postulent en faveur d'une certaine décision sont : le choix de la vue la

plus agréable, la recherche de l'air le plus pur (supprimé : "et"), de l'insolation et/ou de la ventilation la plus complète, enfin la possibilité de créer à proximité immédiate du logis les installations collectives, locaux scolaires, centres d'assistance, terrains de jeux qui seront ses prolongements. (supprimé : "Seules") des constructions d'une certaine hauteur pourront satisfaire heureusement à ces exigences légitimes.

Point 29

Les constructions hautes implantées à grande distance l'une de l'autre, doivent libérer le sol en faveur de larges surfaces vertes ou ombragées, suivant les caractéristiques du climat.

Encore faut-il qu'elles soient situées à d'assez grandes distances les unes des autres, faute de quoi leur hauteur, loin de constituer une amélioration, ne ferait qu'aggraver le malaise existant ; c'est la lourde erreur commise dans les villes des deux Amériques. La construction d'une ville ne peut être abandonnée sans programme à l'initiative privée. La densité de sa population doit être suffisamment forte pour valider l'aménagement des installations collectives qui seront les prolongements du logis. Cette densité étant fixée, un chiffre de population présumable sera admis permettant de calculer la superficie réservée à la ville. Décider de la manière dont le sol sera occupé, établir le rapport entre la surface bâtie et celle laissée libre ou plantée, répartir le terrain nécessaire aussi bien aux logis particuliers qu'à leurs prolongements divers, fixer une superficie à la ville qui ne pourra être dépassée pour une période déterminée, constitue cette grave opération qui est entre les mains de l'autorité : la promulgation du "statut du terrain". Ainsi la ville se construira désormais en toute sécurité et, dans les limites des règles établies par ce statut, toute liberté sera laissée à l'initiative particulière et à l'imagination de l'artiste.

Point 35

Tout quartier d'habitation doit comporter désormais la surface verte ou ombragée (suivant les caractéristiques du climat) nécessaire à l'aménagement rationnel des jeux et sports des enfants, des adolescents, des adultes.

Cette décision n'aura d'effet que si elle est soutenue par une véritable législation : le "statut du terrain". Ce statut possédera la diversité correspondant aux besoins à satisfaire. C'est ainsi que la densité de la population ou le pourcentage de surface libre et de surface bâtie pourront être variés selon les fonctions, les lieux ou les climats. Les volumes bâtis seront intimement amalgamés aux surfaces vertes ou ombragées qui les entoureront. Les zones bâties et les zones plantées ou ombragées seront réparties en tenant compte d'un temps raisonnable pour se rendre des uns aux autres. De toute manière; le tissu urbain devra changer de texture ; sous les climats tempérés et chauds mais humides, où les arbres croissent facilement, les agglomérations tendront à devenir des villes vertes. Contrairement à ce qui se passe dans les cités-jardins, les surfaces vertes ne seront pas compartimentées en petits éléments d'usage privé, mais consacrées à l'essor des diverses activités communes qui forment les prolongements du logis. La culture maraîchère, dont l'utilité constitue, en fait, le principal argument en faveur des cités-jardins, pourra fort bien être prise en considération ici ; un pourcentage du sol disponible lui sera affecté, divisé en parcelles multiples individuelles ; mais certains aménagements collectifs, comme le labourage éventuel, l'irrigation ou l'arrosage, pourront alléger les peines et accroître le rendement.

Point 36

Les îlots insalubres doivent être démolis. (le reste du texte est supprimé).

Une connaissance élémentaire des principales notions de l'hygiène suffit pour discerner le taudis et discriminer les îlots nettement insalubres. Ces îlots devront être démolis. En climats tempérés et chauds mais humides, on devra en profiter pour les remplacer par des parcs qui seront, au moins pour les quartiers limitrophes, le premier pas dans la voie de l'assainissement. En climats torrides, les nouveaux espaces ainsi créés, seront ombragés. Cependant, il pourrait arriver que certains de ces îlots occupent un emplacement convenant particulièrement à la construction de certains bâtiments indispensables à la vie de la cité. Dans ce cas, un urbanisme intelligent saura leur donner la destination que le plan général de la région et celui de la ville auront d'avance envisagée comme la plus utile.

Point 37

Les nouveaux espaces (remplace : "Les nouvelles surfaces vertes") doivent servir à des buts nettement définis : contenir les jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse ou tous bâtiments d'usage communautaire, rattachés intimement à l'habitation.

Les espaces libres (remplace : "surfaces vertes") que l'on aura intimement amalgamés aux volumes bâtis et insérés dans les secteurs d'habitation n'auront pas pour unique fonction l'embellissement de la cité. Ils (remplace : "Elles") devront avant tout, jouer un rôle utile, et ce sont des installations de caractère collectif qui les occuperont (supprimé : "leurs pelouses") : crèches, organisations pré ou post-scolaires, cercles de jeunesse, centres de délasserment intellectuel ou de culture physique, salles de lecture ou de jeux, pistes de course ou piscines de plein air. Elles seront le prolongement de l'habitation et devront, comme elle, être soumises au "statut du terrain".

Point 47

Les secteurs industriels doivent être indépendants des secteurs d'habitation, et séparés les uns des autres par une zone de verdure, sauf s'ils sont constitués d'industries non polluantes ni bruyantes. Mais, dans ce cas, mêlées à l'habitat, elles doivent être commodément desservies sans encombrer les voies de desserte de celui-ci.

Il serait préférable que la cité industrielle s'étende (remplace : "s'étendra") au long du canal, de la route ou de la voie ferrée, ou, mieux encore, de ces trois voies conjuguées. Devenue linéaire et non plus annulaire, elle pourra, au fur et à mesure de son développement, aligner son propre secteur d'habitation, qui lui sera parallèle. Une zone verte séparera ce dernier des bâtiments industriels. Le logis, inséré désormais en pleine campagne, sera complètement protégé des bruits et des poussières tout en restant dans une proximité qui supprimera les longs trajets journaliers : il redeviendra un organisme familial normal. Les "conditions de nature" ainsi retrouvées contribueront à faire cesser le nomadisme des populations ouvrières. Trois types d'habitation seront disponibles, au gré des habitants : la maison individuelle (supprimé : "de cité-jardin"), la maison individuelle doublée d'une petite exploitation rurale, enfin l'immeuble collectif muni de tous les services nécessaires au bien-être de ses occupants.

Point 53

Le dimensionnement des rues, désormais inapproprié, s'oppose à l'utilisation des nouvelles vitesses mécaniques et à l'essor régulier de la ville.

Le problème est posé par l'impossibilité de concilier les vitesses naturelles, celles du piéton ou du cheval, avec les vitesses mécaniques, celles des automobiles, tramways, camions (supprimé : ou), autobus et autres moyens de transport. Leur mélange est la source de mille conflits. Le piéton circule dans une insécurité perpétuelle tandis que les véhicules mécaniques, obligés de freiner sans cesse, sont paralysés, ce qui ne les empêche pas d'être l'occasion d'un danger de mort permanent.

Point 56

En face des vitesses mécaniques, le réseau des rues apparaît irrationnel, manquant d'exactitude, de souplesse, de diversité, de conformité.

La circulation moderne est une opération des plus complexes. Les voies destinées à de multiples usages doivent à la fois permettre : aux automobiles d'aller d'une porte à une autre porte ; aux piétons d'aller d'une porte à l'autre ; aux autobus (supprimé : et), tramways et autres moyens de transport, de parcourir des itinéraires prescrits ; aux camions d'aller des centres d'approvisionnement à des lieux de distribution infiniment variés ; à certains véhicules de traverser la ville en simple transit. Chacune de ces activités demanderait une piste particulière conditionnée pour satisfaire à des nécessités nettement caractérisées. Il est donc nécessaire de se livrer à une étude serrée de la question, de considérer son état présent et de rechercher les solutions répondant véritablement à des besoins strictement définis.

Point 59

Des analyses utiles doivent être faites, sur des statistiques rigoureuses, de l'ensemble de la circulation dans la ville et sa région, travail qui révélera les lits de circulation et la qualité de leurs débits.

La circulation est une fonction vitale dont l'état présent doit être exprimé par des graphiques. Les causes déterminantes et les effets de ses différentes intensités apparaîtront alors clairement et il sera plus aisé de discerner les points critiques. Une vue claire de la situation permettra seule de réaliser deux progrès indispensables : donner à chacune des voies

de circulation une destination précise qui sera de recevoir soit les piétons, soit les automobiles, soit les poids lourds (supprimé : ou), soit les véhicules en transit, soit de nouveaux moyens de transport ; donner ensuite à ces voies, selon le rôle auquel elles seront vouées, des dimensions et des caractères spéciaux ; nature du tablier, largeur de la chaussée, lieux et nature des croisements ou des raccords.

Point 62

Le piéton doit pouvoir suivre d'autres chemins que l'automobile.

Ceci constituerait une réforme fondamentale de la circulation dans les villes. Il n'en serait pas de plus judicieuse ni qui ouvrirait une ère d'urbanisme plus nouvelle et plus fertile. Cette exigence concernant la circulation peut être considérée comme aussi rigoureuse que celle qui, dans le domaine de l'habitation, condamne toute mauvaise orientation du logis (supprimé : "au Nord").

Point 69

La destruction de taudis à l'entour des monuments historiques fournira l'occasion de créer des espaces libres (remplace : "surfaces vertes").

Il se peut, dans certains cas, que la démolition de maisons insalubres et de taudis autour de quelque monument de valeur historique détruise une ambiance séculaire. C'est une chose regrettable mais difficilement évitable (remplace : "inévitabile"). On profitera de la situation pour introduire des espaces libres (remplace : "surfaces vertes"). Les vestiges du passé y baigneront dans une ambiance nouvelle, inattendue peut-être, mais souvent (remplace : "certainement") tolérable et dont, en tout cas, les quartiers avoisinants bénéficieront largement. Cependant, certains monuments, conçus pour être enclavés, ne supportent pas l'isolement dans un espace ouvert. Il faudra, soit restaurer les anciennes constructions les entourant, soit incorporer les monuments conservés à de nouveaux bâtiments de même échelle.

Point 80 bis (nouveau)

Priorité absolue doit être donnée au développement des transports en commun. La voiture individuelle, répandue abusivement, représente un gaspillage insensé. Tout doit être mis en oeuvre pour restreindre son expansion. Les immenses parcs de stationnement sont de sinistres déserts d'asphalte. Tout acheteur d'une voiture doit la loger. Les grands parcs de stationnement à découvert doivent être interdits.

Point 84 bis (nouveau)

Cependant, l'extension des villes radio-concentriques doit être limitée. En effet, au delà d'une certaine étendue, le contact avec la campagne devient impossible pour leurs habitants, si ce n'est au prix de déplacements mécanisés.

Bien entendu, l'étendue optimale d'une ville est chaque fois un cas d'espèce. Par exemple, une agglomération sur un site de collines en bord de mer peut être plus étendue qu'une autre située en terrain plat et à l'intérieur des terres. Cependant, un rayon de quatre à cinq kilomètres, soit environ une heure de marche à pied, pourrait être une base moyenne.

Cette distance permettrait d'atteindre les espaces non urbanisés, depuis le centre de la ville, sans utiliser de transport mécanisé.

Au delà des limites ainsi fixées, toute construction, autre qu'agricole, devrait être interdite.

Toute création de ville nouvelle devrait se faire à une distance suffisante des villes existantes, pour éviter qu'elle ne se transforme en cité-dortoir satellite.

Point 88

Le noyau initial de l'urbanisme est une cellule d'habitation (un logis) et son insertion dans un groupe formant une unité d'habitation de grandeur efficace.

Si la cellule est l'élément biologique primordial, le foyer, c'est-à-dire l'abri d'une famille, constitue la cellule sociale. La construction de ce foyer, depuis plus d'un siècle soumise aux jeux brutaux de la spéculation, doit devenir une entreprise humaine. Le foyer est le noyau initial de l'urbanisme. Il protège la croissance de l'homme, abrite les joies et les douleurs de sa vie quotidienne. S'il doit connaître intérieurement le soleil, ou l'ombre, et l'air pur, il doit, en plus, être prolongé au-dehors par diverses installations communautaires. Pour qu'il soit plus facile de doter les logis des services communs destinés à réaliser dans l'aisance le ravitaillement, l'éducation, l'assistance médicale ou l'utilisation des loisirs, il sera nécessaire de la grouper en "unités d'habitation" de grandeur efficace.

Point 89 bis (nouveau)

L'homme étant un animal sociable,
chaque quartier, dont les limites sont à déterminer en
fonction de différents facteurs, devrait être doté d'un
centre vivant (commerces de quartier, maison pour tous,
cafés, etc...)

l'ensemble de l'agglomération elle-même devrait aussi,
à son échelle, avoir son centre vivant (commerces hebdo-
madaires, mensuels ou annuels, centres culturels, grands
cafés, etc...). Il faudrait proscrire les "grandes surfaces"
situées en périphérie des villes qui enlèvent à celles-ci
un élément d'animation.

"AERO HABITAT"

S. A. Coopérative d'Habitations à Loyer Modéré
à Capital VariableSiège Social : Parc de Molgaïve
Boulevard du Télémy
ALGER◆
Téléphone : 493-55
C. C. Postaux Alger 699-99

Alger, le 10 Avril 1954

Le Docteur René MONTALDO
Président du Conseil d'Administration

à

Monsieur Louis MIQUEL
ARCHITECTE
35, rue Sadi-CarnotALGER
-:-:-:-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de vous confier l'exécution du programme de Lotissement d'HYDRA qui portera le nom de "CITE HENRI SELLIER".

Vous voudrez bien choisir vous-même le ou les Architectes avec lesquels vous entendez collaborer à cette réalisation.

Je vous serais obligé de me faire tenir par courrier tournant, votre accord, la composition de votre équipe, un projet de contrat, et un programme de base.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Lettre de René Montaldo à Louis Miquel, le 10 Avril 1954.

Source : Dossier 007 I.F.A. 2/11.

14 Avril 1954
35 rue Sadi Carnot

Monsieur Louis MIQUEL
Architecte

à

Monsieur le Docteur René MONTALDO
Président du Conseil d'Administration
de la Société "AERO-HABITAT"
Boulevard du Télémy

A L G E R

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 10 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte de me charger de l'étude de la "CITE HENRI SELLIER" que vous avez bien voulu me confier.

Le volume des travaux à réaliser étant très important, je vous prie de bien vouloir accepter mon as-
sociation avec mon confrère Monsieur Pierre BOURLIER. La correspondance concernant cette affaire devra donc, si vous acceptez cette collaboration, être adressée à Messieurs Pierre BOURLIER et Louis MIQUEL, architectes, 21 rue Desfontaines, Alger.

J'étudie un projet de contrat et un programme de base que je vous soumettrai dès que possible.

En vous remerciant de la confiance que vous me témoignez, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

L.MIQUEL

Copie à Monsieur BOURLIER.

B A T I R L E S " E S P A C E S L I B R E S "

ou

U N P R O B L E M E D ' U R B A N I S M E E N C L I M A T
M E D I T E R R A N E E N

Lorsque l'urbaniste contemporain établit le projet d'un ensemble, sous l'influence en général mal digérée des théories de Le Corbusier, il implante une série d'immeubles largement espacés, avec plus ou moins de bonheur suivant son talent, et dessine des jardins entre ses constructions : "Soleil, Espace, Verdure". En climat tempéré, les choses se passent à peu près bien. Le parc est maigre au début bien entendu, mais avec un minimum de soins il s'étoffe, la végétation étant généreuse dans ces régions.

Dans les pays méditerranéens, il en va tout autrement. Nous baptisons sur nos plans "espace vert" ce qui ne sera que désert poussiéreux, torride en été et balayé en hiver par les pluies, brutales sous ce climat. Pour que la végétation se développe, un arrosage abondant est nécessaire durant les longues périodes sèches. L'eau est rare et coûteuse : Alger connaît de nombreuses coupures d'eau en été. D'autre part, l'homme méditerranéen a peu de respect pour la végétation et pour les espaces communs. Son intérieur ~~est~~ pourra être d'une propreté méticuleuse, mais il souillera sans vergogne tout ce qui est lieu public. C'est pourquoi l'aménagement et l'entretien de parcs dans cette zone s'avèrent extrêmement onéreux.

Nos "espaces verts" demeurent à l'état de beaux rêves sans lendemain.

A mon avis, deux seules formes d'habitat sont valables :

-l'horizontale compacte (les villages méditerranéens sont serrés comme des nids de guêpes) en logements individuels, avec l'échelle humaine de ses ruelles et son intimité par l'emploi du patio;
-la verticale, en grands immeubles collectifs, avec ses vastes prospects apportant une autre forme d'intimité, et ses fortes densités nécessaires aux échanges humains et sans lesquelles toute ville est morte.

Cette notion de densité est souvent oubliée. Certains urbanistes essaient d'y remédier par des immeubles peu élevés et très rapprochés. Formule absolument condamnable : c'est une marche arrière sous prétexte de sensibilité qui n'est que sensiblerie.

x x
x

De ces diverses considérations il ressort, à mes yeux, qu'en région méditerranéenne il est nécessaire de couvrir au maximum le sol de constructions et d'espaces privés.

Dans l'absolu, la solution consisterait à bâtir, toute la surface à urbaniser, sur un ou deux étages percés de patios. Ce serait une sorte de plaque de gruyère composée d'habitations individuelles, de bureaux, de grands magasins, d'ateliers artisanaux ou de petites industries légères non bruyantes, etc... A cette ~~trame ample de grands immeubles~~ trame de grands immeubles profite d'échelle humaine se superposerait la trame ample de grands immeubles largement espacés. Bien entendu, il faudrait tenir compte des ombres portées par ceux-ci, ces zones ombragées pouvant être utilisées pour les espaces libres indispensables et des équipements collectifs (parking, terrains de sports, terrains de jeux, etc...). A leurs pieds, il faudrait aussi ménager des bandes d'isolement entre eux et l'habitat horizontal. Ces bandes pouvant être constituées par des jardins affectés aux logements des rez de chaussée, ou par autre chose que de l'habitation.

La circulation automobile serait concentrée sur de grands axes découpant de vastes îlots dans le "gruyère". Des antennes aboutiraient aux parkings, traités en impasses et disposés de préférence aux pieds des buildings. L'intérieur des îlots ne serait traversé que par des circulations piétonnières.

Cependant la distance maximum à parcourir à pied pour atteindre un parking, ne devrait pas dépasser cent à cent cinquante mètres.

Mais dira-t-on, que faites-vous de l'intimité des logements constituant la "crête" horizontale ?

En considérant les croquis schématiques 1, montrant en plan des immeubles disposés tels que nous en voyons souvent dans les plans d'urbanisme, et 2, montrant en coupe un immeuble et l'habitat horizontal, il ressort de cette comparaison, que les vues ne sont pas plus directes dans un cas comme dans l'autre et, bien mieux, que l'une des faces d'un patio détermine à l'intérieur de celui-ci, une zone hors des vues de l'immeuble.

x x

x

Les espaces libres, plantés ou non, réduits au minimum indispensable, pourraient être certainement beaucoup mieux aménagés et entretenus que les vastes espaces habituels, tonneau des Danaïdes des collectivités.

L. MIQUEL

Alger, Novembre 59

Nota- Cette théorie est le fruit d'expériences d'un groupe d'urbanistes et d'architectes. L'urbaniste J. De Maisonscul en avait esquissé les grandes lignes dans un article paru dans "Proportions", revue des architectes d'Algérie, en Juin 58.

LE TEMPS DE LA CONFUSION

"Je suis un peu inquiet pour la nôtre (d'époque),"
 "car il semble bien que la référence fondamentale"
 "de ma jeunesse, c'est-à-dire l'époque des "Lumi- "
 "ères", l'époque de la "Raison", soit emportée "
 "par une vague de néo-romantisme. On se réfère "
 "maintenant à des époques moins raisonnables, "
 "moins rationnelles, disons plus émotives. J'ai "
 "un peu peur de cette résurgence d'un dix-neu- "
 "vième siècle où l'on trouve de tout, du roman- "
 "tisme exubérant jusqu'aux racines de l'irratio- "
 "nalité qui s'est engouffrée dans des mouvements "
 "qui nous font encore frémir. "
 "(Interview de Georges DUBY. "Le Monde dimanche"
 du 24.05.81)

Il est sans doute nécessaire de rappeler ce qui peut paraître de simples évidences.

Jusqu'au 19ème siècle, les matériaux et les techniques ayant très peu évolué, l'architecture ne s'était que très lentement modifiée. Avec l'apparition des structures d'acier et de béton armé, après une période de tâtonnements, de grands esprits novateurs (Tony GARNIER, Auguste PERRET, MIES VAN DER ROHE, LE CORBUSIER), ont cherché à définir une nouvelle architecture, en fonction de ces nouveaux moyens. Les dernières réalisations de LE CORBUSIER me semblent avoir abouti à la définition d'un style leur correspondant. De même que l'architecture japonaise est l'expression parfaite de structures de bois légères, que celle de l'occident l'est de structures en général~~l~~ lourdes, la sienne est celle de structures de béton (1).

Depuis, peu de matériaux nouveaux et de techniques nouvelles sont apparus, et dans des catégories en général mineures

(1) L'un des plus beaux matériaux créés par l'homme, mais qui, chez L.C., n'a aucun rapport avec le "béton" de nos "grands ensembles" et de nos stations touristiques où il est soigneusement caché.

(joints, colles, silicones, etc...(2). Le seul problème de notre temps qui pourrait influencer sur notre architecture est celui de l'énergie. Il ne peut que confirmer l'aspect, que je qualifierai d'"écologique", de la conception architecturale corbuséenne : économie de chauffage par la recherche de l'ensoleillement hivernal et rafraichissement des locaux en été par protections solaires et ventilation naturelle; réduction des surfaces de déperdition, dans l'habitat, par la conception des logements "en profondeur", la densité de leur groupement et la simplicité des volumes extérieurs.

IL EST DONC ABSURDE DE VOULOIR REINVENTER L'ARCHITECTURE TOUS LES JOURS, COMME IL EST DE MODE ACTUELLEMENT, OU DE TOMBER DANS L'"HISTORICISME" ET LE "RETRO".

Même en quartier ancien, la question du mimétisme ne se pose pas pour moi. CONTRAIREMENT A CE QU'ON VEUT NOUS FAIRE CROIRE AUJOURD'HUI, LES ÉPOQUES ANTÉRIEURES N'ONT PAS HÉSITÉ A JUXTAPOSER, SINON A SUBSTITUER, LEURS PROPRES STYLES A CEUX DES PRÉCÉDENTES, et souvent dans un même édifice. A l'époque de la Renaissance, combien de constructions du Moyen-Age ont vu, soit leurs ouvertures aveuglées et leurs murs percés de croisées à meneaux, soit des portes d'un style nouveau plaquées sur leurs façades ! Et il en fut de même au 18ème siècle.

Bien entendu, il existe des exceptions. La cathédrale d'Orléans par exemple. Mais :

- 1 - elle est une de ces aberrations qui confirment la règle;
- 2 - le résultat n'est pas très enthousiasmant, c'est le moins que l'on puisse dire !

(2) La précontrainte me paraît être la seule technique nouvelle importante.

En urbanisme aussi, les faits nouveaux ne justifient pas une remise en cause totale des principes énoncés par la CHARTE D'ATHENES et précisés par les commentaires que LE CORBUSIER y a ajoutés, dans l'édition qu'il en a fait en 1941.

Quels sont ces faits nouveaux ? :

- 1 - l'explosion démographique jointe à l'irrésistible tendance à la concentration urbaine;
- 2 - comme pour l'architecture, le problème de l'énergie;
- 3 - enfin, l'expansion démesurée de l'automobile particulière.

LE PREMIER EST CAPITAL ET JUSTIFIE LA RECHERCHE DE TRÉS FORTES DENSITÉS POUR L'HABITAT.

On ne saurait trop insister sur ce problème. Déjà de monstrueuses métropoles s'étalent tentaculairement, rendant inhumaine l'existence de populations considérables. Devront-elles s'étendre indéfiniment, absorbant les villes satellites nouvelles (paliatifs provisoires) et couvrant la terre d'une sorte de croûte presque continue de constructions ? C'est inimaginable ! On commence à s'élever contre le mitage des campagnes par l'habitat individuel; mais celui du territoire par les ensembles construits sera encore plus grave et... nous y courons !

Jusqu'au début du 19ème siècle, l'entassement dans les villes était peut être effroyable, mais il suffisait de quelques minutes de marche pour être en pleine campagne : LE POU MON ÉTAIT LÀ, À QUELQUES PAS, AU DELÀ DE L'ENCEINTE.

On m'objectera que les populations européennes tendent à diminuer; mais que se passera-t-il dans le reste du monde ? Sur ce globe nous sommes tous solidaires, que nous le voulions ou non. Ce ne sont pas les maisons individuelles (rêve de tout individu), les "nouveaux villages", les groupements "en grappes" ou en "pyramides" et autres "tas d'oursins", les "R+3" ou "R+4", qui résoudront cet angoissant problème !

Pour y répondre, en attendant les résultats de mesures de contrôle des naissances, bien timides et tardives sinon inexistantes, il n'y a qu'une solution : RESSERRER LES AGGLOMÉRATIONS PAR DE TRÈS FORTES DENSITÉS.

Mais, pour être humainement acceptables, elles devront être aérées, et SEULES DES CONSTRUCTIONS RELATIVEMENT ÉLEVÉES LE PERMETTRONT (3).

En ce qui concerne l'énergie, la concentration s'impose aussi : il faut réduire au strict minimum les distances entre habitations et lieux de travail, pour éviter les immenses migrations quotidiennes actuelles qui, de plus, sont épuisantes et démoralisantes pour les travailleurs. Certains ateliers, certaines usines, ne sont plus bruyants ni polluants et peuvent être mêlés aux logements (4); d'autres le sont encore ou le seront toujours. Ceux-ci doivent donc en être

(3) Personnellement, l'espace m'est indispensable : j'ai toujours vécu dans des logements où l'horizon était à hauteur d'oeil ou presque, même en plein Paris, et pour tout l'or du monde je ne pourrais pas habiter un appartement avec le voisin d'en face à une dizaine de mètres.

(4) Encore faudrait-il veiller à ce que leurs moyens d'approvisionnement et de livraison ne troublent pas la quiétude des habitations : problème délicat.

séparés, mais à des distances raisonnables pouvant même, si possible, être parcourues à pieds. Il faut développer les transports en commun, économiseurs d'énergie, au détriment de l'automobile individuelle.

Et nous rejoignons là le troisième fait nouveau: l'expansion démesurée de cette dernière, inimaginable au début de ce siècle. Les espaces libres, lorsqu'ils existent, sont dévorés par le stationnement. Le développement de la voiture individuelle sera sans doute freiné, et peut être même arrêté, par la crise de l'énergie; mais elle ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Des mesures de dissuasion devraient être prises par les autorités. Cependant, l'industrie de l'automobile étant une des principales sources d'emplois actuellement, il serait indispensable de les appliquer progressivement et de les accompagner d'un plan de reconversion de ses usines.

Les moyens de transport rapides ne disparaîtrons sans doute pas. Les nuisances qu'ils créent et les dangers qu'ils représentent pour les piétons, exigent donc que des voies leur soient réservées. LA RUE TRADITIONNELLE, FAITE POUR L'HOMME ET LE CHEVAL, EST RENDUE INFERNALE PAR LA CIRCULATION MOTORISÉE : BRUIT ET POLLUTION.

Bien sûr, LE SEUL FONCTIONNALISME EST INSUFFISANT : le sens de l'espace et des espaces, l'échelle humaine, les rapports harmoniques et la poésie sont indispensables.

Mais nous sommes obnubilés par la notion de "tissu" urbain.

Pourquoi notre époque ne créerait-elle pas le sien, comme toutes les précédentes ont eu le leur ? On découvre aussi tout à coup l'importance des espaces entre les bâtiments, "les vides" du tissu. LE CORBUSIER le savait bien qui en réglait minutieusement les proportions !

Sous prétexte de ces deux "découvertes" on fait du pittoresque romantique. Sans parler des constructions elles-mêmes, qui se décrochent à plaisir et paraissent saisies par la danse de Saint Guy, les plans de nos ensembles construits se tordent, s'incurvent et partent dans toutes les directions. N'EST-CE PAS LÀ L'EXPRESSION DE L'ESPRIT CONFUS DE NOTRE TEMPS ? Depuis toujours, chaque fois que l'homme a eu l'occasion de réaliser une nouvelle agglomération, il s'est efforcé d'y mettre de l'ordre par de grands tracés réguliers (TELL-EL-AMARNA, KORSABAD, le MEXICO des AZTEQUES, MONTPAZIER etc...) avec quelquefois de subtils déformations (PEKIN)(5), et ceci bien souvent malgré les pentes du terrain (PRIENE). Ce besoin d'ordre se fait sentir même chez les peuples dits primitifs. Ces grandes compositions ne seraient, dit-on, visibles que par "les petits oiseaux". JUSTEMENT, L'AVION NOUS A CONFIRMÉ QUE CE QUI ÉTAIT BEAU POUR "LES PETITS OISEAUX" L'ÉTAIT AUSSI POUR L'HOMME LES PIEDS ^{E)} SUR TERRE. Invisibles au niveau du sol, ces grands tracés sont quand même indirectement sensibles à l'homme, sinon, pourquoi, avant l'avion, en aurait-il réalisé ? Certains sont absolument indécélables au sol !

(5) Ce que LE CORBUSIER a fait à CHANDIGARH en infléchissant légèrement son plan.

Ne craignons pas d'être taxés de "sous-Corbu" : ce serait, à mon avis, un honneur ! Reprenons les recherches de nos grands prédécesseurs là où ils les ont laissées et poursuivons les, sans tout remettre en question sans raison.

TOUTE AUTRE ATTITUDE N'EST QUE PRÉTENTION.

Paris, 25.05.81

L.MIQUEL

L'AÉRO-HABITAT, AVATAR D'UN MONUMENT CLASSÉ ?

« Le patrimoine rassemble et divise à la fois. Il rassemble lorsqu'il est porteur de valeurs d'identification culturelle d'un peuple, et divise lorsqu'il devient instrument idéologique »¹.

Au moment où s'opère partout dans le monde une reconnaissance envers la valeur patrimoniale des œuvres architecturales du mouvement moderne, la question de l'héritage de l'architecture coloniale dans les anciens pays colonisés reste posée. « Formes importées » ou issues d'un « métissage culturel », cette production constituée aujourd'hui un répertoire architectural et artistique riche et varié qui représente un « patrimoine partagé »² entre les deux rives de la Méditerranée. Néanmoins, de plus en plus de chercheurs commencent à s'intéresser à ce patrimoine et soutiennent la thèse du « métissage culturel » plutôt que celle de « l'empreinte d'une tradition architecturale européenne en territoire africain » qui était de mise le siècle dernier. Ces études rentrent dans le cadre de l'intérêt actuel aux dynamiques transnationales³. Aujourd'hui, il semble que l'Algérie soit suffisamment consciente pour, après tout ce temps, se réconcilier avec son patrimoine colonial. Ceci dit, les recherches actuelles entreprises sur l'architecture de la ville d'Alger se concentrent le plus souvent sur le début de la colonisation tandis que les études sur l'architecture des années 1950-1960 sont plutôt rares. On reconnaît aujourd'hui, grâce à la thèse d'Alex Gerber l'apport considérable de l'Algérie dans l'œuvre de Le Corbusier. Ceci dit, l'influence de ce dernier sur l'Algérie est peu connue. Bien que n'ayant réalisé aucun de ses projets en Algérie, le Corbusier exerça une grande influence sur les architectes qui ont participé à l'édification des villes algériennes. L'écho de sa pensée et de son œuvre s'est manifesté dans ce qui est appelé l'« école corbusienne d'Alger ». D'après Jean-Lucien Bonillo, « il ne faut pas se représenter cette « école » comme un groupe constitué, avec ses règles probatoires, sa doctrine officielle et ses organes de diffusion, mais plutôt comme une nébuleuse de personnes

en Paris, the most prestigious of the Chantiers du Cardinal's projects. On this occasion, he collaborated with artists who contributed to the revival of religious art. Many of his works were public commissions. He was appointed architect of the Banque de France in 1940, an architect of civil buildings and national palaces, he designated many monuments. Appointed professor at the École nationale supérieure des beaux-arts in 1925, he became the director in 1942, and also of the École nationale supérieure des arts décoratifs. He was elected president of the Société centrale des architectes from 1945 to 1948, and was made a member of the Académie des beaux-arts in 1942.

"The Aero-habitat, the representation of a building protected as a historic monument?", by Nabila Stambouli

Thanks to Alex Gerber's PhD, the huge Algerian contribution to Le Corbusier's work is nowadays recognized. But Le Corbusier's influence on Algeria is not very much known. Even if none of its projects has been realized in Algeria, his thoughts' and work's publicity have been expanded in what was called the "Alger Corbusian School". The Corbusian School members' architectural and urban work originality and their own emancipation capacity from the School Master are not considered in the same way by the researchers. The point here introduced focuses on the high value of this heritage, lying as much in the innovation from the School Master's thoughts as in the reference to him. Here is an attempt to enhance the different kinds of cultural values within the national heritage considered by modern architecture researchers as one the most representative of this period.

"A Dress Named Desire : Contribution to the Titology of Fashion during the Interwar Years", by Johanna Zanon

This paper examines the issues of entitling the couture, perfume and cosmetic creations in the interwar years through the prism of the house of Jean Patou, whose couturier is a great reader, bibliophile and collector. More precisely, it questions the nature of fashion denominations, at the crossroad between an artistic title, a given name and an incantatory spell. Hardly visible, the fashion title is outside of the model that it entitles : all in all, the title is an annex, at the junction of fashion and literature. At Patou's, titles, which can be classified in twelve categories, provide a key for reading the collection as much as they reveal the sociocultural anchoring of the targeted clientele. Entitling a dress and entitling a perfume is not the same though ; the olfactory onomastic has specific characteristics in the sense that it gives to smell the invisible, and that it concerns a wider clientele. The commercialization of products branded Jean Patou invites to wonder about their translation, linked with the cultural imaginary conveyed by each language. If French titles evoke Parisian chic for American customers, English titles echo the industrial modernity of the U.S. for French customers. Formulated out loud during fashion shows, those titles are part of a programme, a kind of Prévert-style inventory. The booklet which goes along with the fashion show, mid-press release mid-artistic manifesto, then uses the titles to provide a definition and deliver fashion according to Jean Patou. The fashion title is the entry point, often underestimated,

1. Aïche Bousad, Farida Cherbi, Leïla Oubouzar, « Patrimoine XIX^e et XX^e siècles en Algérie : un héritage à l'avenir incertain », dans Romeo Carabelli, Alexandre Ahy (sous la dir. de), *Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée*, Maisonneuve et Laose, Paris, 2005, 332 p., p. 149.

2. *Id.*, p. 9.

3. « Atelier-débat » du 21 mai 2007 qui s'est déroulé à la MSH de Tours sur le thème désigné, dans une acception générale, des modèles urbains et leurs déplacements (Nord-Sud, Sud-Nord, Sud-Sud). *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], n° 20, 2010, mis en ligne le 4 janvier 2012, consulté le 6 avril 2012. URL : <http://emam.revues.org/155>

lités situées sur des cercles concentriques selon les degrés de filiation et de fidélité – revendiqués ou non – avec l'architecte »⁴.

Les avis des auteurs divergent en ce qui concerne l'originalité de l'œuvre architecturale et urbanistique des membres de l'école corbuséenne ainsi qu'en ce qui concerne leur capacité à s'affranchir de la pensée du maître. Alors même que Jean-Jacques Deluz soutient que « la discipline intransigente des disciples de Le Corbusier dépassait difficilement l'imitation du maître »⁵, l'auteur affirme au sein du même article que les œuvres de Miquel et de Simounet sont parmi « les meilleurs architectures de l'Algérie moderne » et que l'on doit à la plupart de ces architectes « des œuvres d'une grande valeur dont certaines sont exemplaires ». Jean-Lucien Bonillo affirme quant à lui que les membres de cette école sont de véritables « protagonistes qui ont su trouver une voie originale définie par le contexte culturel de l'Algérie française » et que « leur œuvre est loin d'être un pâle écho de l'œuvre corbuséenne »⁶.

La thèse défendue dans notre article est que la valeur patrimoniale des œuvres architecturales de cette école réside tout autant dans les aspects innovants qu'ils représentent par rapport à la pensée du maître que dans la référence à ce dernier. Dans notre propos, nous allons essayer de faire ressortir les valeurs possibles de classement au sein du patrimoine national⁷ du projet considéré comme le plus emblématique de cette école corbuséenne.

Cette recherche sera essentiellement basée sur des documents archivistiques (fonds Louis Miquel de l'Institut français d'architecture) et des études monographiques : Loeckx (1988) pour l'Aéro-habitat, Sbriglio (1992) et Monnier (2002) pour le projet de l'unité d'habitation de Marseille.

Le contexte de la commande

Avec la célébration du centenaire, des concours d'urbanisme et d'importants projets de constructions sont lancés par la municipalité d'Alger mais cette époque est surtout marquée en Algérie par « une crise du logement » consécutive à l'exode rural de la population musulmane chassée de ses terres par les colons. Les entrepreneurs se précipitent pour acheter des terrains et les architectes y voient une

aubaine pour la construction de logements. Ceci dit, la guerre a marqué un coup d'arrêt à cette frénésie qui reprendra ensuite sous la directive du « Plan régional d'urbanisme » de 1948. Établi par une équipe d'urbanistes et d'architectes animée par Jean de Maisonneul, ce schéma d'urbanisme a marqué une étape importante dans l'investissement urbain des plateaux surplombant la ville d'Alger.

Dès les années 1950, les membres de cette école tentent de remettre en cause le modèle des grands ensembles et de proposer des espaces plus adaptés aux pays méditerranéens⁸. Ce groupe se marquera par la « recherche de normes particulières aux populations musulmanes permettant de déterminer utilement certains éléments de base, échelle des constructions, équipement du logis, hauteur des vues, rangements, qualité des sols »⁹.

Le projet

L'Aéro-habitat tire son nom d'une société d'habitat à loyer modéré (HLM) qui en est le maître d'ouvrage et le commanditaire semi-public¹⁰. La construction est attribuée à Louis Miquel, associé à Pierre Bourlier et José Ferrer, membres tous les trois de la section CIAM d'Alger. D'après Eric Guerrier¹¹, Bourlier fut désigné par l'office HLM comme son maître d'œuvre associé à Miquel, maître d'œuvre de la coopérative. La conception du projet est principalement due à Miquel qui associa étroitement Bourlier à ses décisions de composition et d'architecture. Quand à Ferrer, son aide était principalement matérielle (échanges de dessinateurs et d'outils de dessins). D'après le même auteur, le chantier démarra fin 1951 se terminera en 1955 (les bâtiments seront habités au fur et à mesure après cette date), sauf le passage de la voie en tunnel sous le pied en aval de l'immeuble 2 et la clôture finale ne sera pas acquise avant 1959.

Le projet se situe dans le parc Malglaive, sur le boulevard Krim-Belkacem dans le quartier du Telemly à mi-pente des collines ceinturant Alger et à 1 500 mètres du centre ville. Le site, périlleux et pénétré, est fait de deux plans inclinés à 45° dont l'intersection forme une croupe de direction nord-ouest/sud-est¹².

Après l'approbation du projet de construction de l'Aéro-habitat, il y eut de la part du voisinage de violentes réactions et une véritable bataille s'est engagée. « Le Comité de défense des Hauts d'Alger » fait circuler une pétition contre ce projet

8. Aleth Picard, « Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962) », dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 73-74, 1994, p. 121-136.

9. Richard Klein, « L'expérience du bidonville : Roland Simounet et le groupe CIAM-Alger », dans Jean-Lucien Bonillo, Claude Massu, et Daniel Pinson (sous la dir. de), *La Modernité critique, autour du CIAM 9 d'Alsace-Provence*, 1953, Marseilles, Imbernon, 2006, p. 208.

10. Pierre Bourlier, Louis Miquel, « Alger Unité résidentielle, Aéro-Habitat », dans *Technique et Architecture*, n° 5-6, 1951, p. 64.

11. Eric Guerrier, « L'Aéro-habitat », dans Jean-Lucien Bonillo, *op. cit.*, p. 224-242.

12. Auteur inconnu, « Algérie, habitat de type européen », dans *Architecture d'aujourd'hui*, n° 60, 1955, p. 6.

perçu comme une « violation du site ». La bataille est finalement gagnée par le groupe de l'Aéro-habitat grâce à l'appui de Claudius Petit – alors ministre de la reconstruction et de l'urbanisme – comme il le fit plus tôt pour « l'unité d'habitation de Marseille » de Le Corbusier. Il inaugura le projet le 21 mai 1955.

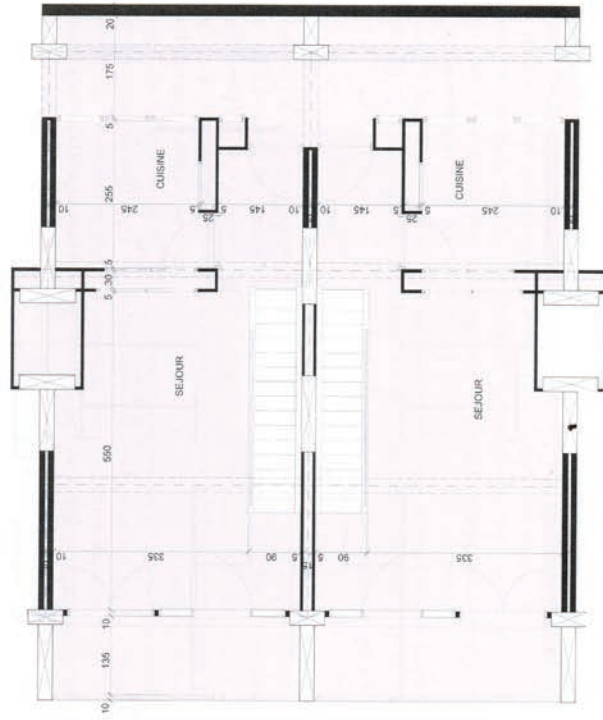
Les principales options urbanistiques du projet sont aussi étrangères à la ville « dense en-dessous qu'aux lotissements au-dessus ». La topographie des lieux sera capitale dans le choix du parti architectural de Miquel. La construction n'occupe pas plus de 20 % des 15 hectares du terrain, le reste étant peuplé d'arbres déjà présents avant le chantier.

Le projet est constitué de quatre bâtiments. Grâce à l'implantation en épine des deux immeubles principaux (leurs grands axes perpendiculaires aux courbes de niveau), l'ensemble ne cache pas les vues aux habitations en amont malgré son assez grande hauteur (ill. 1). Le sol libéré par les immeubles élevés conserve de ce fait la grande majorité de ses arbres. Le plus grand des quatre immeubles compte 23 étages au point le plus bas de la parcelle et seulement 13 à partir du niveau le plus haut de la parcelle. La dénivellation du terrain est reprise par de petits terrassements qui permettent aux quatre immeubles d'épouser la forme du terrain en pente.

Le projet final de l'Aéro-habitat comporte 284 logements, allant du studio aux cinq pièces, avec une majorité de trois et quatre pièces. Les duplex (ill. 2 et 3) installés dans les immeubles hauts sont de type F3 ou F4. Les immeubles bas comportent par contre des logements sur un seul niveau.



Ill. 1 : Vue sur l'Aéro-habitat depuis le Boulevard des martyrs (ex-Chemin des fontaines). Cl. de l'auteur.



Ill. 2 : Plan du rez-de-chaussée de deux cellules juxtaposées, immeuble principal. Del. Hemza Ben Khalef, architecte géant B.H.N Archiworek.

La disposition générale des appartements reprend celle des unités d'habitation : « cellule traversante à double orientation » disposées les unes à côté des autres, les appartements se retournent sur la façade sud, donnant vue sur la baie d'Alger. Tous les appartements disposent d'un séjour avec prolongement vers l'extérieur (loggia pour les duplex et un balcon pour les appartements à un seul niveau), d'un coin salle à manger, d'une cuisine, d'un passe-plat, et d'au moins deux chambres avec salle de bains et WC. Un garage collectif se trouve au-dessous du plus petit des bâtiments ainsi qu'une salle de réunion à la disposition des sociétaires.

Les valeurs de classement

Considérer tantôt comme une sorte d'« unité d'habitation algérienne »¹³, tantôt comme « le seul avatar qui ait concrétisé un aboutissement de la vision abstraite contenue dans les plans d'Alger de Le Corbusier »¹⁴, tantôt comme une sorte de

13. Richard Klein, *op. cit.*, p. 211.

14. Éric Guérier, *L'Aéro-habitat*, dans Jean-Lucien Bonillo, *op. cit.*, p. 240.

Aussi, ce bâtiment a été habité par des personnalités de la scène architecturale algérienne tel que Miquel qui habitait le dix-neuvième étage du grand immeuble et dont l'appartement a été récupéré par André Ravereau après l'indépendance. Ce dernier y habitait de 1962 à 1973²³ et y installa son agence au niveau de l'un des immeuble bas²⁴.

La valeur idéologique

La bataille concernant la construction de l'Aéro-habitat était clairement idéologique. Elle mettait en face à face, d'un côté les partisans du Mouvement moderne et, de l'autre, ceux de l'académisme. Les maîtres d'œuvre se sont heurtés à la règle qui prévalait durant cette période : densifier là où la densité est élevée et construire de façon peu dense là où les densités sont faibles ; ce qui explique la large polémique²⁵ suscitée par ce projet. C'est précisément le caractère de précédent qui fait l'objet de la polémique qui a accueilli le projet. Ceci dit, la principale pierre d'achoppement est le fait que les dérogations que revendiquait la société Aéro-habitat pour son projet vont à l'encontre des directives urbanistiques établies dans les plans communal et régional des années 30. Ceux-ci visaient à la sauvegarde des hauteurs de Mustapha en y limitant l'implantation et la hauteur des constructions.

La valeur architecturale et constructive

La principale filiation architecturale de l'Aéro-habitat est sans doute la reprise du concept « d'immeuble-villas »²⁶ développé par Le Corbusier depuis les années 20 et finalisé avec « l'unité d'habitation de Marseille ». Au niveau du bâtiment principal, Miquel utilise le principe d'une rue intérieure qui regroupe commerces et services et se situe à mi-hauteur de l'immeuble. Cette galerie commerciale rend le bâtiment autonome et simplifie les tâches ménagères. Les galeries de desserte de l'Aéro-habitat, elles représentent une intéressante combinaison entre le principe de la « promenade intérieure, protégée de l'extérieur » des coursives intérieures des « unités d'habitation » et les éléments permettant un « lien extérieur-intérieur » que l'on retrouve au niveau des redents-obus. Le principe de rejeter la galerie de distribution sur la façade nord a lui aussi été utilisé par Le Corbusier au niveau du Pavillon suisse à la cité universitaire de Paris²⁷ ainsi qu'au niveau de l'immeuble principale du premier projet de l'unité d'habitation de Marseille en 1945²⁸. Ceci

dit, la galerie de desserte au niveau du Pavillon suisse n'est pas ouverte sur l'extérieur mais fermée et ponctuée par de petites ouvertures sur l'extérieur. Néanmoins, l'esprit est toujours le même, les coursives de l'Aéro-habitat qui se déploient tout le long de la façade nord-est donnent vraiment le sentiment de rues extérieures empruntées pour rentrer chez soi.

En ce qui concerne les spécificités architecturales, Miquel ne prendra pas le parti pris d'une « circulation intérieure desservant les appartements », mais celui d'une « coursive extérieure », sorte de « rue publique à l'air libre », dérogeant au modèle corbuséen. En venant s'ajouter au premier rang de la façade, ces « rues » jouent en même temps le rôle de pare-soleil. Jean-Lucien Bonillo fait revenir la paternité de la « coursive extérieure » appelé « rue-pont » ou « rue suspendue à l'air libre » à l'Aéro-habitat²⁹. Cette coursive est considérée comme une reformulation critique de la coursive intérieure (ou rue intérieure) de l'unité d'habitation.

À l'unité d'habitation, l'emploi du système de grille en façades homogénéise des dispositifs intérieurs hétérogènes, Le Corbusier se réserve le droit d'affirmer ou de nier certains éléments internes du bâtiment³⁰. La même façade exprime aussi bien l'espace de l'école maternelle que les chambres d'hôtel, ce qui n'est pas le cas à l'Aéro-habitat. En effet, les volumes de circulation verticale sont tous lisibles depuis l'extérieur tout aussi bien que le garage et la salle de réunion du bâtiment 1.

En ce qui concerne le vide de double hauteur (caractéristique des cellules de l'unité d'habitation), il ne se manifeste à l'Aéro-habitat qu'au niveau des loggias. Il faut toutefois rappeler que Le Corbusier abandonnera le dispositif de double hauteur au niveau du séjour dans les unités d'habitation construites après celle de Marseille.

Quant à l'utilisation du plan libre, la démarche des architectes ne consiste pas en une « exaltation de l'indépendance des cloisons par rapport à la structure portante » mais en « l'exploitation des possibilités offertes par le plan libre dans certaines parties du bâtiment »³¹ tout comme à l'unité de Marseille. Par exemple, la paroi séparant les logements adjacents à l'étage supérieur des duplex n'est pas au-dessus de celle à l'étage inférieur, c'est-à-dire qu'elle ne suit pas la ligne de travée, ce qui permet d'accoupler à chaque fois un logement trois pièces avec un quatre pièces. Dans, le bâtiment 1 également, les parois mitoyennes partagent une travée en deux. Comme à l'unité d'habitation, les mesures constructives et spatiales coïncident (la largeur de travée est de 4,50 m et elle correspond à la largeur d'un séjour).

23. Soraya Bertaud du Chazaud, *L'Aéro-habitat 1950-1955, architecte Louis Miquel*, mémoire de master 1, sous la direction de Claude Massu, université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 2010, 60 p., p. 41. Annexe n° 35 : entrecien avec André Ravereau, s.p.

24. *Idem*, p. 41.

25. Les amis d'Alger, *Pour la défense du site d'Alger*, 1952. Fonds Louis Miquel 007 IFA 2/7.

26. Soline Nivet, *Le Corbusier et l'immeuble-villas*, 2011, Wavre, éd. Mandaga, 158 p.

27. Le Corbusier et Pierre Jeanneret, *Œuvres complètes, 1929-1934*, 1935, Zurich, Erlenbach Gaisberger, 202 p., p. 74-89.

28. Gérard Monnier (dir.), Joseph Abram, *L'Architecture moderne en France, t. 2. Du chaos à la crois-*

sance 1940-1966, Paris, éd. Picard, 1999, 227 p., p. 48.

29. Jean-Lucien Bonillo, *La Modernité en héritage, mythe et réalité autour du CIAM 9*, dans Jean-Lucien Bonillo, *op. cit.*, p. 33.

30. Jacques Shriglio, *Le Corbusier : l'Unité d'habitation de Marseille*, Marseille, éd. Parenthèses, 2010, 171 p., p. 106.

31. André Loschek, Noël Naart, et Paul Vermeulen, *op. cit.*, p. 47.

La valeur paysagère

D'après Éric Guerrier, « le parti de plan masse, bien que conforme à la doctrine des CIAM, ne reprend ni les masses abstraites des plans d'Alger de Le Corbusier [...] ni le principe de l'unité d'habitation, ni une composition répétitive comme, par exemple, dans le projet de Nemours (devenue Ghazaouet) »³² mais il est plutôt adapté à la morphologie très spécifique du terrain. Néanmoins, l'implantation des bâtiments représente une excellente matérialisation de la pensée corbuséenne sur plusieurs aspects : la disposition des volumes en contreforme du terrain au lieu de l'« assimilation mimétique du paysage » et le double principe d'implantation parallèlement et perpendiculairement aux courbes de niveaux qui reprend à l'essentiel les deux types d'unité d'habitations proposées pour les sites en pente par Le Corbusier dans son ouvrage intitulé *Les Trois établissements humains* paru en 1944.

Le projet de Miquel allait dans le même sens que celui des habitants du quartier en s'efforçant de ne pas obstruer la vue des quartiers en amont. Afin de démonter sa préoccupation de respect du site, de préservation du cadre naturel environnant et d'exploitation optimale de la vue sur la ville à partir des bâtiments, les architectes ont développé deux propositions de plan masse³³ dont la première consistait à réaligner des bâtiments de trois à cinq étages dont le résultat serait la destruction des arbres existant sur le site. Le « jeu de parallèles et de perpendiculaires » permet donc de conserver les vues par une implantation judicieuse, presque « naturelle », de ses bâtiments.

État de conservation

En ce qui concerne la galerie marchande, seul un local de tabac et journaux subsiste encore aujourd'hui. Le comité de gestion du quartier a su profiter de la situation stratégique de l'Aéro-habitat au sein de l'agglomération algéroise en y installant des panneaux publicitaires géants sur la façade principale du plus grand bâtiment ou encore des antennes relais d'opérateurs téléphoniques sur le toit³⁴. Ces activités représentent une source importante d'argent qui a permis de rénover les ascenseurs et d'engager une équipe composée de migrants subsahariens qui se relaient pour surveiller et récolter le paiement de l'ascenseur ainsi que pour nettoyer et garder dans un état décent les espaces communs des immeubles. Aujourd'hui, les espaces en communs sont dans un état très dégradé (ill. 4) et le plus grand problème qui subsiste au sein du quartier est celui de la sécurité.

Les problèmes d'entretien de l'Aéro-habitat amènent à se poser des questions concernant l'héritage des œuvres construites par les membres de l'École corbuséenne en Algérie mais aussi concernant l'ensemble de l'architecture de période moderne en Algérie.

32. Éric Guerrier, *L'Aéro-habitat*, dans Jean-Lucien Bonillo, *op. cit.*, p. 245.

33. Pierre Bourlier, Louis Miquel, *op. cit.*, p. 64.

34. Entretien avec l'un des membres du comité du quartier, à Alger, bureau du comité, le 29 novembre 2013.



Ill. 4 : Vue sur le hall d'entrée du bâtiment principal. Cl. de l'auteur.

Aujourd'hui, la conservation de l'architecture moderne ne fait pas partie des priorités gouvernementales. La question de la conservation et de la mise en valeur de ces édifices restera impossible et les bâtiments resteront à l'abandon, aux mains de locataires souvent inconscients de l'importance historique de ces murs qui les abritent.

Nabila STAMBOULI
architecte enseignante